

REGION BRETAGNE

n° 20_DFE_SBUD_17

CONSEIL REGIONAL
17 et 18 décembre 2020
DELIBERATION

BUDGET PRIMITIF 2021

Le Conseil régional convoqué par son Président le 24 novembre 2020, s'est réuni le vendredi 18 décembre 2020 au siège de la Région Bretagne, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etai^{ent} présents : Monsieur Olivier ALLAIN (à partir de 13h30), Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT (en visioconférence), Monsieur Eric BERROCHE (en visioconférence le matin), Madame Catherine BLEIN (en visioconférence), Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD (en visioconférence le matin), Monsieur Gwenegan BUI (en visioconférence), Monsieur Thierry BURLLOT, Madame Gaby CADIOU, Madame Fanny CHAPPE, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANÉA (jusqu'à 16h50), Monsieur André CROCQ, Madame Delphine DAVID (en visioconférence), Monsieur Gérard DE MELLON (en visioconférence), Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Laurence DUFFAUD, Monsieur Richard FERRAND (en visioconférence), Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON (en visioconférence), Monsieur Hervé GUELOU (en visioconférence le matin), Madame Claire GUINEMER (en visioconférence), Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Kaourintine HULAUD (en visioconférence), Monsieur Bertrand IRAGNE (en visioconférence), Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO (en visioconférence), Monsieur Roland JOURDAIN (en visioconférence), Madame Katja KRÜGER (en visioconférence), Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS (en visioconférence), Monsieur Raymond LE BRAZIDEC (en visioconférence le matin), Madame Agnès LE BRUN, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR (jusqu'à 18h20), Monsieur Patrick LE FUR (en visioconférence le matin), Madame Gaël LE MEUR (en visioconférence), Madame Nicole LE PEIH, Monsieur Alain LE QUELLEC (en visioconférence), Madame Gaël LE SAOUT (en visioconférence), Madame Christine LE STRAT (en visioconférence), Monsieur Christian LECHEVALIER (en visioconférence le matin), Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC (en visioconférence le matin), Madame Gaëlle NICOLAS (en visioconférence), Madame Gaëlle NIQUE (en visioconférence le matin), Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN (en visioconférence le matin), Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD (en visioconférence), Monsieur Bertrand PLOUVIER (en visioconférence), Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD (en visioconférence), Madame Emmanuelle RASSENEUR (en visioconférence), Madame Agnès RICHARD (en visioconférence), Monsieur David ROBO (en visioconférence), Madame Claudia ROUAUX, Monsieur Stéphane ROUDAUT (en visioconférence), Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL (en visioconférence), Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Martine TISON (en

visioconférence), Madame Anne TROALEN(en visioconférence), Monsieur Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI (en visioconférence).

Avaient donné pouvoir : Monsieur Olivier ALLAIN (pouvoir donné à Madame Hind SAOUD jusqu'à 13h30), Monsieur Pierre BRETEAU (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Madame Forough SALAMI-DADKHAH), Monsieur Pierre KARLESKIND (pouvoir donné à Monsieur Marc COATANEA jusqu'à 16h50 puis à Monsieur Raymond LE BRAZIDEC).

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental lors de sa réunion du 7 décembre 2020 ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil culturel de Bretagne lors de sa réunion du 5 décembre 2020 ;

Vu l'avis de la commission Finances et affaires générales en date du 14 décembre 2020;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

DECIDE

(Les groupes Rassemblement National, Droite, Centre et Régionalistes, et Madame BLEIN votent contre ; le groupe Bretagne Unie et Monsieur IRAGNE s'abstiennent)

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2021 de la région Bretagne, dont la répartition des autorisations de programme, autorisations d'engagement et crédits de paiement par programme et par chapitre est détaillée dans le cadre budgétaire et comptable, équilibré en crédits de paiement à hauteur 1 674 885 000 € en mouvements réels et à hauteur de 2 187 678 151 € en mouvements budgétaires ;

- **d'OUVRIR** ou **d'ABONDER** au Budget primitif 2021, un montant d'autorisations de programme s'élevant à 666 550 000 € ;

- **d'OUVRIR** ou **d'ABONDER** au Budget primitif 2021, un montant d'autorisations d'engagement s'élevant à 806 100 000 € ;

-**de PROROGER** d'un an l'autorisation de programme ouverte au titre des exercices 2006 à 2020 sur le programme 101;

-**de PROROGER** de 8 ans l'autorisation de programme ouverte au titre des exercices 2011 à 2020 sur le programme 103 ;

- **de PROROGER** d'un an l'autorisation de programme ouverte au titre des exercices 2019 à 2020 sur le programme 303 ;

- **de PROROGER** d'un an l'autorisation de programme et l'autorisation d'engagement ouverte au titre des exercices 2014 à 2020 sur le programme 1110 ;

- **d’AFFECTER** les dépenses relatives aux programmes de moyens (mission Autres dépenses) conformément à la finalité de chaque programme et à l’article 7 du règlement budgétaire et financier de la Région. Pour les programmes gérés hors AP ou hors AE, l’affectation porte sur les crédits de paiement.

- **d’AUTORISER** le Président à réclamer auprès de la DGFIP la part des intérêts moratoires qui relèverait de sa responsabilité ;

- **de REPORTER** les crédits de paiement composant la provision pour gestion de dette et de trésorerie, équilibrée en dépenses et en recettes, reconstituée chaque année lors de la première décision modificative.

Le Président



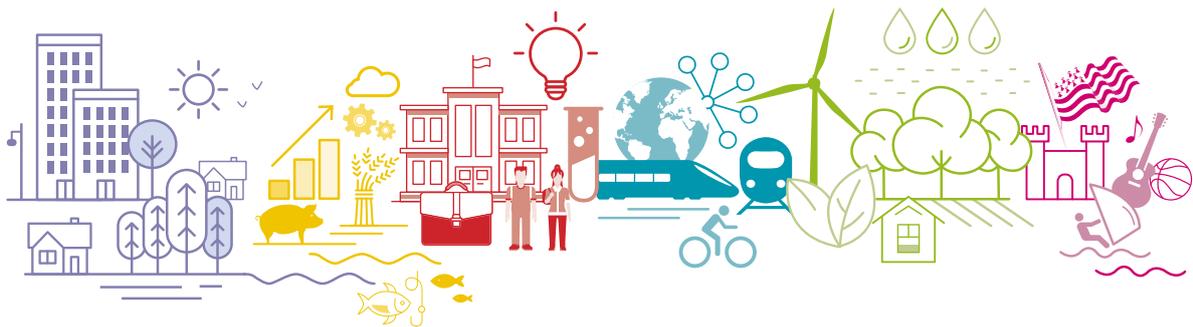
Loïc CHESNAIS-GIRARD



BUDGET PRIMITIF

2021

Conseil régional de Bretagne – Décembre 2020



Introduction générale et recettes

RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2021

Session de décembre 2020

\\ Introduction générale

Jamais le vote de son budget primitif ne s'est inscrit pour le Conseil régional dans un contexte aussi exceptionnel et incertain.

Exceptionnelle et incertaine est la situation sanitaire, **que l'on espérait** presque résolue en juillet lors de notre débat sur la décision modificative N°2, qui inquiétait à nouveau lors des orientations budgétaires et de la DM3 en octobre, qui **s'approche sans doute d'un nouveau pic** au moment de la rédaction de ce rapport, mais dont personne ne sait où elle en sera dans les semaines à venir.

Exceptionnel et incertain est également le contexte économique, pour lequel nous espérons le rebond en juillet, évoquons les perspectives de relance en octobre, après un été moins catastrophique que prévu, et sommes à nouveau confrontés aux plus grandes inquiétudes quant aux répercussions de la nouvelle phase de confinement.

Exceptionnelle et incertaine est aussi la situation sociale, marquée par **l'espoir en juillet, au moment de partir en vacances pour ceux qui le purent, l'inquiétude en octobre et dorénavant aggravé par le choc répété des violences de l'été** et les attentats terroristes.

Exceptionnelle et incertaine est encore notre perspective budgétaire puisque 2021 sera marquée par les conséquences de la crise encore difficiles à évaluer **notamment sur nos compétences en matière de transports publics. L'année verra aussi** se concrétiser les contractualisations futures en matière de fonds européens ou liées au plan de relance, qui devrait faire bénéficier le territoire breton de masses financières significatives.

Exceptionnel et incertain est enfin notre calendrier budgétaire et institutionnel puisque nous votons un budget primitif dès décembre pour tenir **compte d'un agenda électoral, lui-même remis en question par le gouvernement, et que le rapport de l'ancien président du Conseil Constitutionnel préconise de décaler** de trois mois.

Il en résulte pour les acteurs publics l'obligation, au nom de l'intérêt général, de la responsabilité, de la cohérence et de la constance.

Plus que jamais, la responsabilité commande, au-delà des divergences de vue, une **attitude de réserve et de prudence pour ne pas nuire à la lisibilité et à l'efficacité** de la stratégie nationale.

Face à l'incertitude générale et aux interrogations de nos concitoyens, il convient de s'adapter et de rejeter tout dogmatisme et tout immobilisme. Il est ainsi essentiel, pour donner de la lisibilité à l'action, de l'inscrire dans la cohérence et une continuité, portée par des orientations fortes et claires.

C'est dans ces principes que s'inscrit ce budget primitif pour 2021.

Le Conseil régional agit en responsabilité, entend contribuer pleinement et à sa **juste place à l'effort** national de lutte contre la pandémie, de préservation de notre **dynamique économique et de consolidation d'une cohésion sociale menacée.**

Il s'oblige à une recherche de cohérence de son action avec la stratégie nationale, mais tout autant avec les actions conduites à d'autres niveaux que le sien, acteurs publics ou privés, avec la conviction que le collectif est la condition de la victoire.

Il s'inscrit enfin dans la constance à l'égard des engagements pris en juillet dernier, confirmés et adaptés en octobre et ici renouvelés. Cette constance est ainsi celle de son volontarisme et de sa réactivité face à la conjoncture de crise, qui le conduit à confirmer sa mobilisation à la limite supérieure de ses capacités ; de son volontarisme **de moyen et long terme au service de l'accélération des transitions en cours, en application de la Breizh COP ; de son volontarisme budgétaire qui se traduit depuis**

plus de 15 ans à maintenir une stratégie ambitieuse de préservation de ses capacités d'intervention et d'investissement.

1 - Le Budget primitif pour 2021 confirme le volontarisme et la réactivité régionale face à la crise.

Les orientations budgétaires de juillet et d'octobre sont ici réaffirmées avec force dans la volonté de la Région de prolonger, par une mobilisation au maximum de ses capacités et de ses compétences, l'action réactive qu'elle a engagée dès mars dernier en réponse aux défis de la crise sanitaire.

1.1 - Poursuivre la transformation de l'action publique pour un meilleur service rendu aux bretonnes et aux bretons.

Il s'agit de maintenir le service rendu à la population, aux acteurs des territoires, de conforter le partenariat toujours plus essentiel avec l'Etat, les autres niveaux de collectivités et l'ensemble des acteurs socioéconomiques, de renforcer le nécessaire dialogue avec chacun d'entre eux, dans un contexte où l'échange est rendu plus compliqué.

Le maintien de la qualité de ce service, responsabilité du service public, mais volonté partagée par l'ensemble des partenaires, appelle innovations et expérimentation de solutions nouvelles, comme la Région a su le faire avec la mise en place de plateformes coopératives ou de mise en relation, préfigurant les nouveaux outils qui permettront de maintenir le lien social et la solidarité dans le monde qui sortira de la crise. L'enjeu pour le commerce de proximité comme pour les TPE est particulièrement vital.

Il s'agit enfin d'assurer dans le durée le maintien d'une vie démocratique et de l'action administrative en dépit des nouvelles conditions d'organisation, pour répondre au sentiment délétère de la perte de confiance. La poursuite de l'effort de transformation de l'action publique régionale, engagée depuis plusieurs années doit désormais s'accélérer, avec pour boussole les principes de proximité, de réactivité et de priorité données aux attentes des usagers. La mise en œuvre de l'engagement pour un numérique responsable, l'innovation dans des réponses et des solutions nouvelles doit apporter à ce défi une forte contribution.

1.2 - Poursuivre l'effort face à la crise économique et sociale.

Si tout le budget régional est concerné par l'effort, nos politiques de développement économique, de l'emploi et de formation seront particulièrement mobilisées, dans le prolongement de l'action exceptionnelle déjà engagée depuis près d'un an et, dans les mois qui viennent, en lien avec le plan de relance de l'Etat et de l'Europe.

On souligne à ce titre des efforts budgétaires importants.

Une augmentation de crédits de 31,5 M€ pour la mission II, afin de confirmer notre engagement dans le soutien et l'accompagnement des entreprises et de l'emploi. Cela se traduira par la mise en place d'un prêt rebond, la réorientation du fonds covid résistance, adapté à l'évolution du contexte, l'amélioration de nos dispositifs adressant le secteur de l'artisanat et du commerce, puis la mise en place de nouveaux outils pour conforter les fonds propres des entreprises dans une période où l'accroissement de leur endettement ne pourrait plus être la solution.

La Région participera ainsi à la capitalisation de deux nouveaux fonds d'investissement pour un montant de 30 M€, en faveur d'entreprises de dimension intermédiaires, à fort potentiel de développement, en situation de rebond, mais menacée ou en fragilité. Une attention particulière sera portée aux entreprises stratégiques du territoire pouvant, dans une conjoncture difficile, faire l'objet de démarches hostiles de la part d'intérêts étrangers ou à visées strictement financières. Ces fonds, dotés de capacités d'intervention comprises entre 80 et 120 M€ participeront à la bataille pour le maintien de la souveraineté économique nationale. Le Conseil régional restera par ailleurs particulièrement vigilant et mobilisé dans le suivi des grandes entreprises en crise sur le territoire.

L'effort sera sensible également en matière de formation avec l'inscription de 27 M€ supplémentaires inscrits à la mission III, dans le cadre du plan régional d'investissement pour les compétences. Cette mobilisation budgétaire permettra notamment la mise en œuvre des propositions issues des groupes de travail réunis au sein du CREFOP et de la conférence sociale. Ainsi, en lien avec les mesures du plan de relance, la Région renforcera, en 2021, les capacités de ses dispositifs de formation en proposant plus de 3 700 parcours qualifiants supplémentaires notamment destinés aux jeunes en recherche d'emploi.

Cet effort sera complété par une attention particulière portée aux secteurs les plus directement fragilisés qui sont ceux du tourisme ou de la culture. Le Budget pour 2021 prévoit ainsi, dans un contexte général de forte contrainte,

une nouvelle augmentation exceptionnelle de 3,4 M€ des crédits du budget de la culture. Cela permettra, dans le cadre de nos dispositifs, d'apporter un soutien renouvelé aux différents domaines de la création et de la vie culturelle.

Le monde associatif pourra aussi bénéficier de la mise en œuvre du fonds spécifique qui leur est dédié en complément des différents dispositifs mis en place par l'Etat. Il mobilisera pour le Conseil régional une enveloppe de 2 M€ complémentaires aux crédits dédiés à la culture.

2 - Le Budget primitif pour 2021 accélère la mise en œuvre de la Breizh COP et des transitions.

Les orientations budgétaires soulignaient la nécessité pour le Conseil régional de concilier un engagement dans le **très court terme pour répondre aux défis de la crise et de l'urgence avec un engagement plus structurel et durable** pour accélérer les transitions rendues encore plus nécessaires pour préparer un avenir à vivre.

Au moment où est présenté pour validation le projet définitif du SRADDET, les orientations stratégiques de la Breizh COP sont largement confortées par la crise en cours. Si tous les enseignements ne peuvent encore, évidemment, en être pleinement tirés, l'exigence de sobriété, de proximité et de solidarité est apparue plus forte encore et l'urgence des transitions à réussir plus aigüe.

Le budget primitif pour 2021 vient ainsi confirmer la volonté d'accélérer les 6 engagements pris dans le cadre de la Breizh COP. La priorisation de l'action régionale autour de ces six engagements est détaillée dans la présentation de chacun des programmes budgétaires et illustrée par des encadrés mettant en exergue les principales inflexions de cette démarche.

On peut néanmoins ici souligner quelques-unes de ces actions, concernant l'ensemble des missions budgétaires.

Engagement pour réussir le «Bien-manger pour tous»

- Déploiement du bien-manger dans les lycées, avec une action renforcée auprès des lycées pour l'atteinte des objectifs par filière et des opérations de formation des cuisiniers et de communication et de promotion auprès des lycéens.
- Soutien à la promotion et à l'émergence des filières (protéïques et halieutiques par exemple), y compris dans le cadre des contrats d'objectifs signés ou en préparation.
- Déploiement des contrats de transition agro-écologique pour un nouveau partenariat avec les agriculteurs engagés (MAEC, investissements, installation) et mise en œuvre progressive, dans ce cadre, de systèmes d'éco-conditions aux investissements productifs
- Accroissement du soutien à la bio
- Appui aux circuits de distribution de proximité ou responsables (plateforme produits-locaux.bzh)
- Confirmation du soutien à l'Innovation alimentaire dans le cadre de la nouvelle S3 (produit, process, technologique, ...)
- Appui aux projets collaboratifs en matière d'innovation alimentaire, à travers le programme AgrEtic notamment

Engagement pour une nouvelle stratégie énergétique et climatique

- Accélération du Plan énergie dans les lycées, mobilisant plus de 30 M€ par an et qui sera conforté par l'articulation avec les plans de relance
- Structuration du SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique) comme nouveau service public régional à disposition de tous
- Engagement des premières actions en lien avec le programme Life Breizh Hin, avec la mobilisation, dès 2021, d'une enveloppe de FEDER de plus de 10 M€
- Poursuite de l'effort pour une Région « responsable » (sur son rôle d'employeur, d'opérateur, de propriétaire, de gestionnaire) au regard de l'ensemble des objectifs de la Breizh Cop
- Accroissement des mesures environnementales dans les ports bretons, notamment dans le cadre des délégations de service public
- Déploiement, en appui sur BDI de la feuille de route régionale pour le développement d'une filière hydrogène
- Déploiement de la stratégie régionale de développement des énergies marines renouvelables, notamment dans le cadre du futur appel d'offres sur l'éolien flottant en Bretagne sud
- ...

Engagement pour des mobilités solidaires et décarbonées

- Engagement dès 2021 de la transition progressive des flottes d'autocars vers des motorisations moins carbonées (GNV et bioGNV)
- **Poursuite de l'opération covoiturage solidaire en zones peu denses**
- Développement de l'offre TER-Breizh Go
- Renforcement de la lisibilité et de la multimodalité de l'offre (Korrigo, BreizhGo, OuestGo, MobiBreizh)
- Poursuite de la **rénovation des gares et points d'arrêt**
- **Mise en œuvre d'une nouvelle tarification solidaire**
- Signature des premiers accords en 2021 avec les EPCI pour porter des projets de mobilités autant utiles que cohérents à l'échelle des territoires.
- ...

Engagement pour des stratégies numériques responsables

- Mobilisation massive de crédits européens via le FEDER et Réact
- **Création d'une plateforme de service numérique et dynamiques de mutualisation**
- Accélération du déploiement du THD, en lien avec le plan de relance et la nouvelle génération de fonds européens (70 M€)
- Acquisition par le Conseil régional du label "Numérique responsable"
- **Développement d'actions pour l'inclusion numérique et travaux du LabAcces**
- Effort pour le développement du numérique éducatif
- **Renforcement de l'action régional pour la digitalisation des entreprises dans le cadre de BreizhFab**
- **Confortement du positionnement breton sur la Cybersécurité et capitalisation d'un fonds thématique**
- ...

Engagement pour la préservation et la valorisation de la biodiversité et des ressources

- Mobilisation massive des fonds européens autour de ces priorités
- Expérimentation du 1% biodiversité dès 2021 sur certains axes de notre politique touristique
- **Renforcement de l'action pour la sensibilisation aux transitions et éducation citoyenne, en appui au monde associatif, à partir d'appels à projets dédiés**
- **Renforcement d'une gouvernance plus partagée avec les territoires – Assemblée bretonne de l'eau – et poursuite de la mise en œuvre du Plan breton pour l'eau**
- **Relance d'une nouvelle génération de Plan Algues vertes**
- **Mise en place du fonds vert régional pour l'accompagnement de mesures de préservation, restauration et valorisation de la biodiversité et de limitation de nos impacts carbone**
- **Poursuite des mesures en faveur de l'apiculture**
- **Montée en puissance de l'Agence bretonne de la biodiversité**
- Création d'un 3^{ème} PNR et extension du nombre des RNR
- Déploiement des actions du volet déchets du SRADDET
- **Accélération de la mise en œuvre de la feuille de route économie circulaire**
- ...

Engagement pour la cohésion des territoires

- **Confirmation pour 2021 et 2022 d'un engagement minimum de 40 M€ par an au services de la cohésion des territoires**
- **Rénovation du partenariat avec les territoires et des bassons de vie (pays, espaces de SCOTs...) dans le cadre de « pactes territoriaux » et renforcement du couple Région/EPCI**
- Renouvellement de la péréquation, plus puissante comme outils de solidarité entre territoires
- **Confirmation de soutien aux territoires en matière d'ingénierie territoriale**
- Déploiement de l'action autour de **trois priorités thématiques** : Maintien des services essentiels, centralités des villes et bourgs, accompagnement des transitions
- **Animation d'un réseau régional pour développer l'innovation territoriale**
- ...

Plus globalement, le déploiement des orientations de la Breizh COP se traduira par la mise en place de mécanismes de différenciation des aides régionales.

Ainsi, tout au long de l'année 2021, seront élaborées et proposées au vote, les conditions d'intégration dans l'ensemble des politiques régionales (sauf exception sur les dispositifs ne le permettant pas) des modalités de prise en compte des six critères retenus en juillet.

Ce déploiement commencera dès le début 2021 sur les nouveaux dispositifs, au premier rang desquels ceux s'inscrivant dans la feuille de route « cohésion territoriale ». Ils s'appliqueront également, dans l'ensemble des politiques régionales à toutes les aides destinées aux maîtrises d'ouvrage publiques, dans les EPCI et les communes.

Le principe est ainsi confirmé de ne plus permettre l'accès aux aides régionales aux acteurs qui ne justifieraient pas :

- d'objectifs fonciers dans les SCOT et PLUI compatibles avec le SRADDET (y compris sur la trame verte et bleue),
- de système d'assainissement aux normes environnementales ou à défaut de programme de mise aux normes effectif,
- de démarche énergétique et climatique à la hauteur des ambitions du SRADDET

3 - Le Conseil régional confirme son volontarisme budgétaire, en lien avec le plan de relance.

3.1 - Un effort budgétaire sans précédent.

Face à l'obligation de réussir le redémarrage de la vie économique et sociale régionale, devant l'immensité du défi, la collectivité régionale entend apporter sa contribution à la stratégie nationale de relance.

Elle le fera, dans le respect des grands principes de sa stratégie budgétaire et financière, en allant jusqu'à la limite supérieure de ses capacités. Cette limite est posée par l'interdiction de voter un budget en déséquilibre, par la nécessité de préserver la signature régionale auprès de ses créanciers, par l'obligation de limiter la dette pour les générations montantes, par le cadre même de nos responsabilités et compétences.

Cet engagement, aux limites de nos capacités financières, se traduit ainsi par un budget primitif nous faisant atteindre un niveau inégalé de 1,675 milliards d'euros, en augmentation de 4,3 % par rapport à 2020. Près de 98 % de ces crédits sont directement injectés dans l'économie bretonne, seuls 2,3 % étant affectés aux frais de structure. Plus de 680 M€ sont affectés à la section d'investissement, soit une augmentation de près de 4 %, ceci confirmant cette année encore la place de la Région de premier contributeur local à l'investissement public en Bretagne. Cette dynamique permettra ainsi de parvenir à la fin de l'année à venir à une exécution à 100 % d'un plan prévisionnel d'investissement massif, entre 2016 et 2021, qui aura mobilisé plus de 3 milliards d'euros.

Ce volontarisme est permis par les fruits de notre constante stratégie budgétaire depuis plus de dix ans, par une poursuite de l'effort réalisé sur la section de fonctionnement pour intégrer la forte contrainte qui s'impose à nous, mais au prix d'une adaptation qui nous place désormais en matière d'endettement et de capacité de remboursement, dans une situation assumée et maîtrisée, mais à la limite supérieure de nos capacités.

3.2 - La recherche d'efficacité et d'effet levier, dans le partenariat et en lien avec les fonds européens et le plan de relance.

La réponse à la crise, pour être pertinente, demande que soit conforté le partenariat avec l'ensemble des acteurs publics, à commencer par l'Etat et les autres niveaux de collectivités. Elle demande aussi que soient mobilisées toutes les sources de financement et que les meilleurs effets de levier soient mis en œuvre.

Il convient donc, en 2021, de démultiplier l'effet de notre mobilisation budgétaire propre en l'articulant à la fois avec le plan de relance national et avec la mise en œuvre, au plus vite, de la nouvelle génération des fonds européens, ces derniers intégrant le fonds Réact EU.

C'est ce que le Conseil régional avait exprimé dès le mois d'octobre en affirmant sa volonté d'élaborer avec l'Etat un Contrat de plan ambitieux, sur la base du document d'orientations partagé par les collectivités de la CTAP, il y a plus d'une année ; sa volonté de partager une vision globale de l'ensemble des sources de financements disponibles pour garantir la meilleure allocation des financements par types de priorités et renforcer les effets de levier ; d'articuler avec l'Etat la relance de court terme avec l'investissement de moyen terme pour accélérer les transitions.

Le défi est plus que jamais celui de la mise en œuvre efficace de ces plans de relance. La Région soulignait en octobre le risque d'échec si n'étaient pas garantis les moyens de coordonner l'action, de créer des synergies entre l'ensemble

des acteurs, d'assurer la bonne affectation des moyens là où les besoins sont les plus grands et là où les effets de levier sont les plus forts.

La Région se disait disposée à participer pleinement à cette démarche coordonnée, en s'appuyant sur sa légitimité en matière de gestion des fonds européens et sur le bon fonctionnement de la CTAP qu'elle anime. Elle confirme ici sa volonté de construire une position partagée par les territoires dans le cadre de cette conférence.

Mais au moment où est rédigé ce rapport, des retards ayant été cumulés dans la formalisation de la méthode de déploiement du plan de relance, cette vision globale **n'est pas encore possible et l'intégration dans le budget pour 2021 des différentes sources de financement n'a pas été possible.**

En matière de fonds européens, un rapport spécifique est présenté lors de cette même session et détaille l'ensemble des propositions portées par le Conseil régional, à la fois pour l'élaboration du futur programme opérationnel FEDER et FSE pour 2021/2027 qui mobilisera une enveloppe de plus de 320 M€ et pour l'inscription dans l'actuel programme opérationnel du fonds Réact EU, doté pour la Bretagne de 94 M€ pour les années 2021/2023.

Ces propositions ont été construites dans le partenariat et présentées au comité de suivi des fonds européens, elles **s'inscrivent dans les principes portés par le Conseil régional** : assumer des priorités fortes, une réelle concentration des crédits, tenir compte des enseignements de la précédente génération des fonds européens mais également de la crise de la COVID, rechercher la meilleure complémentarité avec les autres sources de financements, et tenir compte des enjeux d'équité territoriale.

La mobilisation des 94 M€ de Réact devra notamment s'articuler avec la mise en œuvre du plan de relance de l'Etat puisqu'elle se fera dans un calendrier resserré et parallèle. Elle est fléchée à la fois sur des investissements permettent de contribuer directement à la relance économique, mais permettra aussi d'accélérer les transitions par une priorisation forte sur les enjeux environnementaux et climatique, ainsi que sur les défis du numérique. Les modalités fines de déploiement restent néanmoins à préciser et attendent pour cela à la fois la confirmation des règlements européens et les explications par l'Etat de la manière dont, de son côté, il entend mobiliser les fonds européens de relance qu'il a en responsabilité. Ces 94 M€ sont inscrits en autorisations de programme et d'engagement au budget régional.

En matière de financements nationaux, les mandats de négociation **pour la relance d'une part, pour le contrat de plan Etat Région d'autre part, a en partie levé les incertitudes dans lesquelles nous nous trouvions en octobre. La complexité du dispositif proposé et les interrogations non levées sur les règles du jeu et le mandat donné ne permettent pas à ce stade de proposer un cadre d'action partagé et clair.**

En première analyse, le mandat de négociation pour le futur CPER, très proche de celui proposé en mars dernier, est très insatisfaisant pour la Bretagne. Force est **de constater qu'il n'est pas à la hauteur des enjeux, qu'il ne tient pas compte des engagements pris par l'Etat dans les Pactes d'accessibilité et contrat d'action publique, qu'il ne porte pas d'ambition sur les enjeux maritimes. Surtout, par la faiblesse de son volet mobilité, il est en très forte baisse par rapport à la génération précédente. L'ensemble de ces constats rend difficile, sinon prématurée, la possibilité d'aboutir à un accord. Cette analyse devra être partagée lors d'une réunion de la CTAP se tenant à la fin du mois de novembre.**

Au moment où ce rapport est rédigé, les échanges avec l'Etat sont engagés. Les informations seront données aux membres du Conseil régional en temps réel, de manière à ne pas risquer de perdre de temps, mais également d'assurer des prises de décision partagées, concertées et respectueuses du calendrier démocratique.

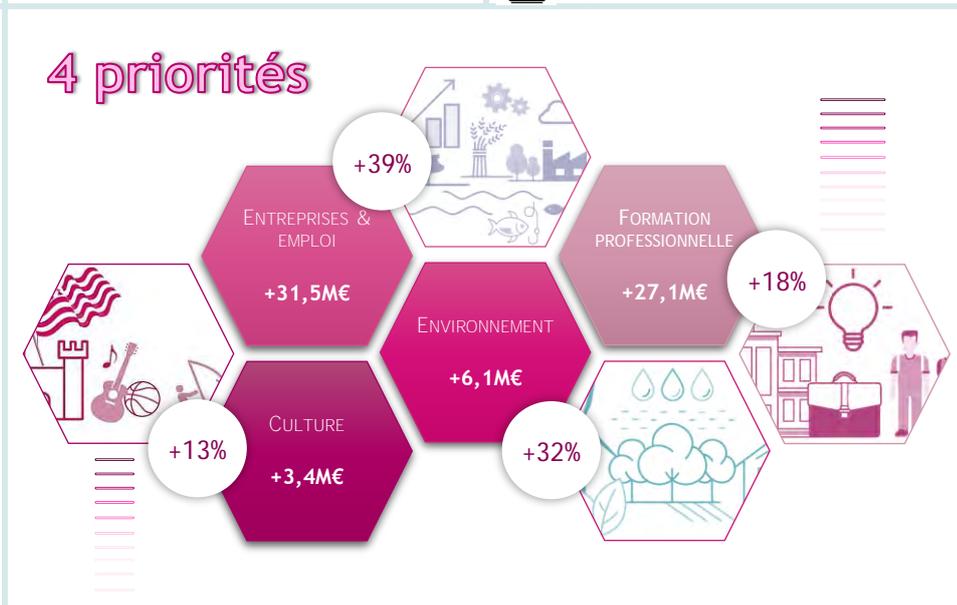
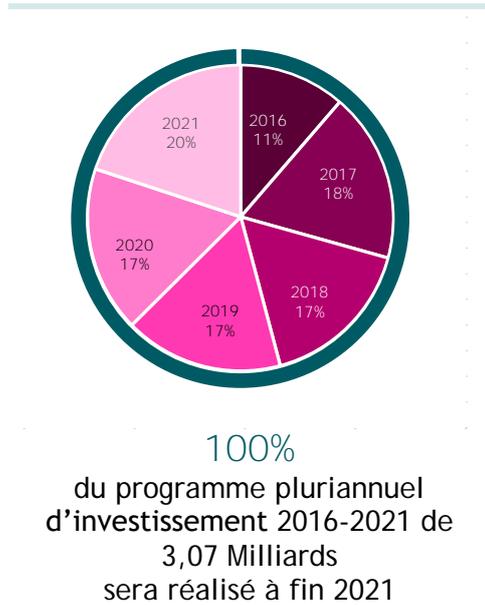
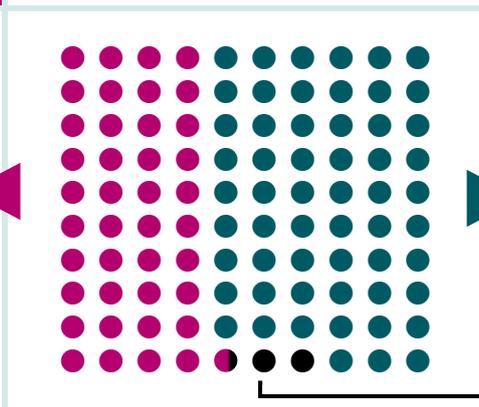
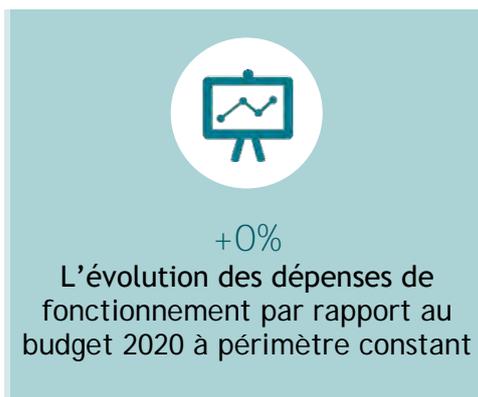
Tels sont les grands axes de ce budget primitif 2021, sur lequel je vous invite à délibérer.

Le Président,

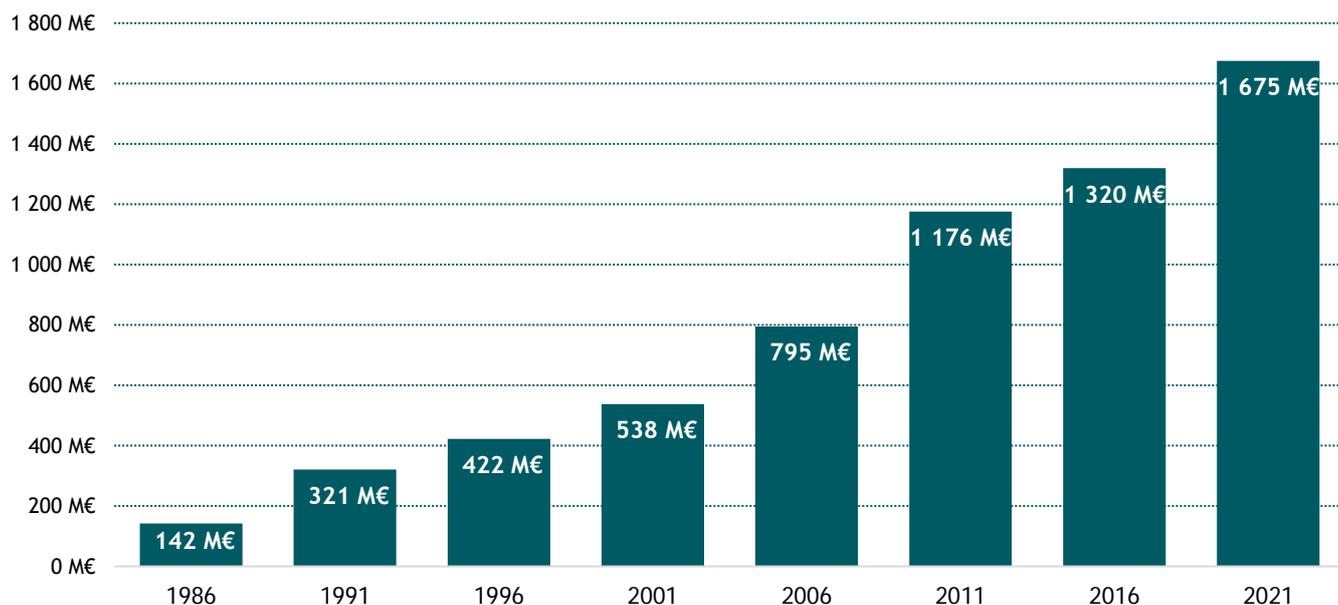


Loïc Chesnais-Girard

\\ Le budget en chiffres

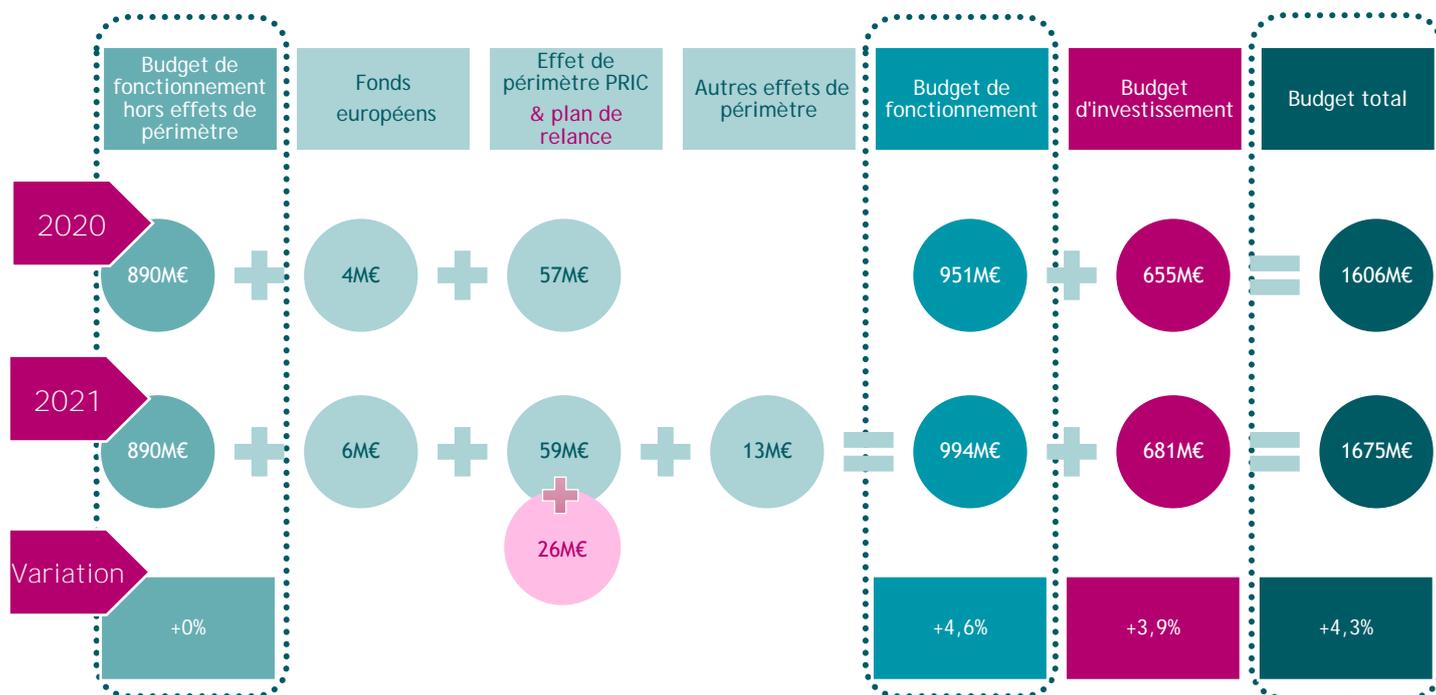


\\ L'évolution du budget



\\ L'évolution des dépenses en 2021

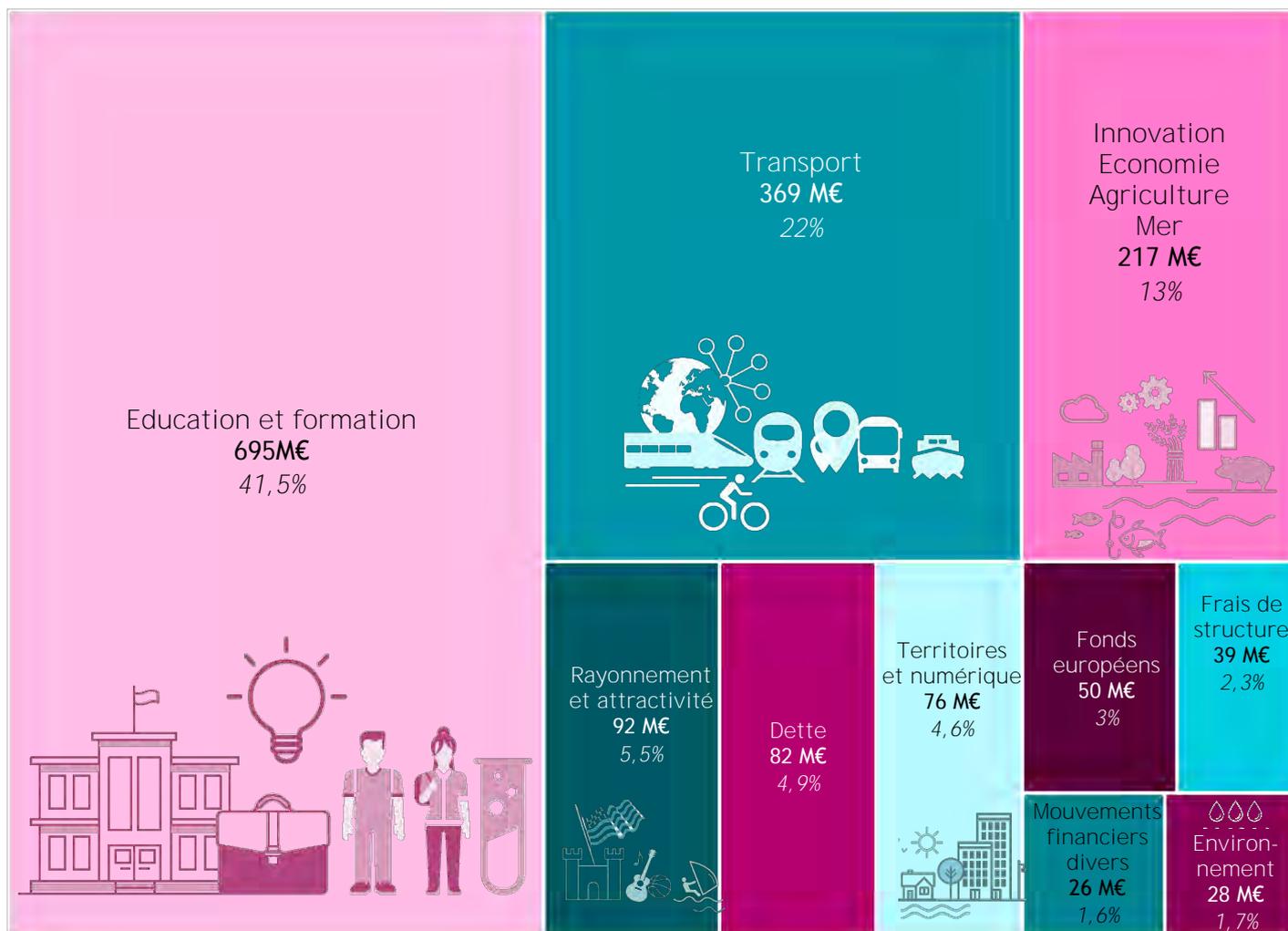
L'analyse de la dynamique des dépenses entre deux exercices n'est possible que si le périmètre de ces dépenses est comparable d'un exercice à l'autre. Le budget doit donc être retraité des dépenses que la Région prend nouvellement à sa charge ou qu'elle transfère à d'autres administrations publiques ou qui sont compensées par des recettes pour apprécier la dynamique réelle des dépenses sur un champ identique.



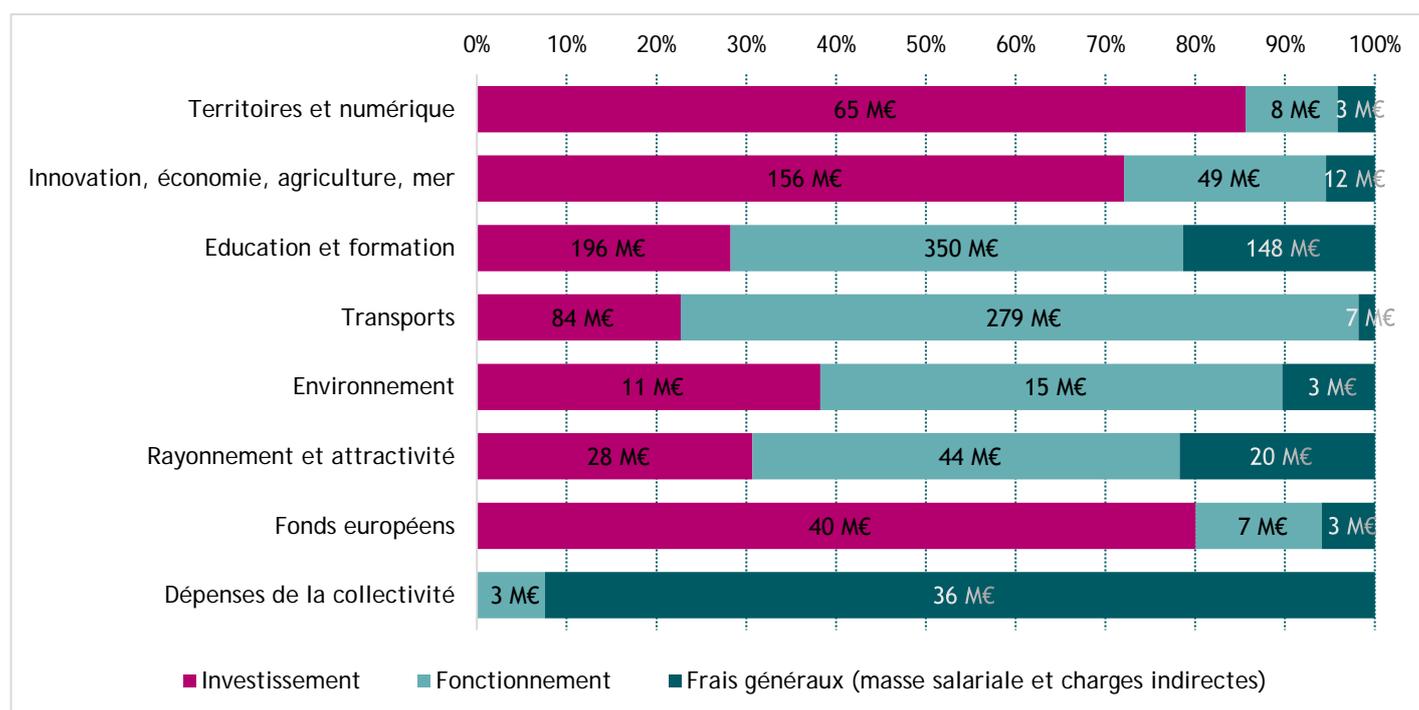
Effets de périmètre

- Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC) - premiers paiements de 2021 et solde de 2020 & complément "plan de relance"
- Dépenses nouvelles (4M€) compensées par des recettes (service d'accompagnement à la rénovation énergétique, Tour de France, délégations jeunesse et vie associative, projet européen COFUND Bienvenue) et
- Dépenses en faveur de la jeunesse (2M€) des concessionnaires (5M€) et des associations (2M€) financées par reprise de provisions

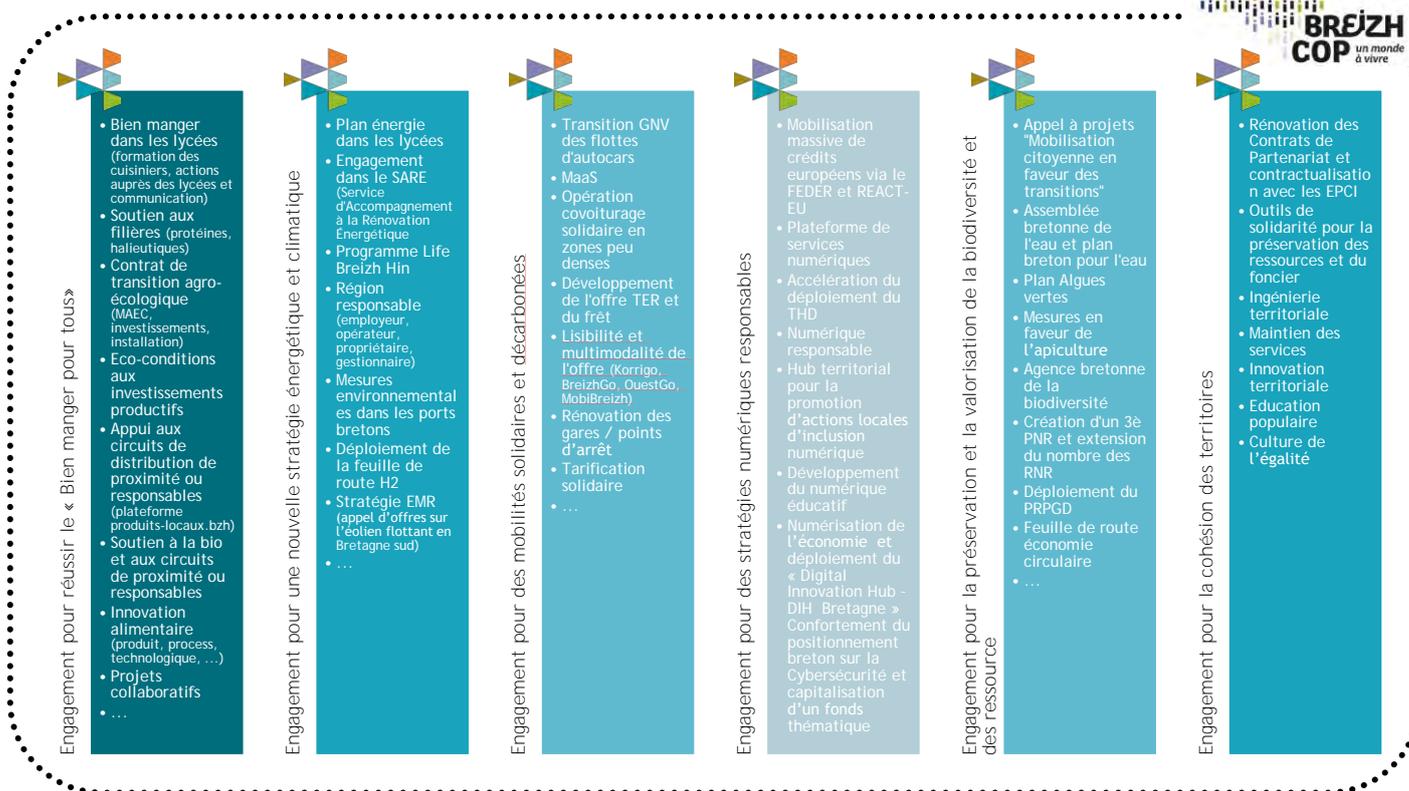
\\ La répartition du budget par mission



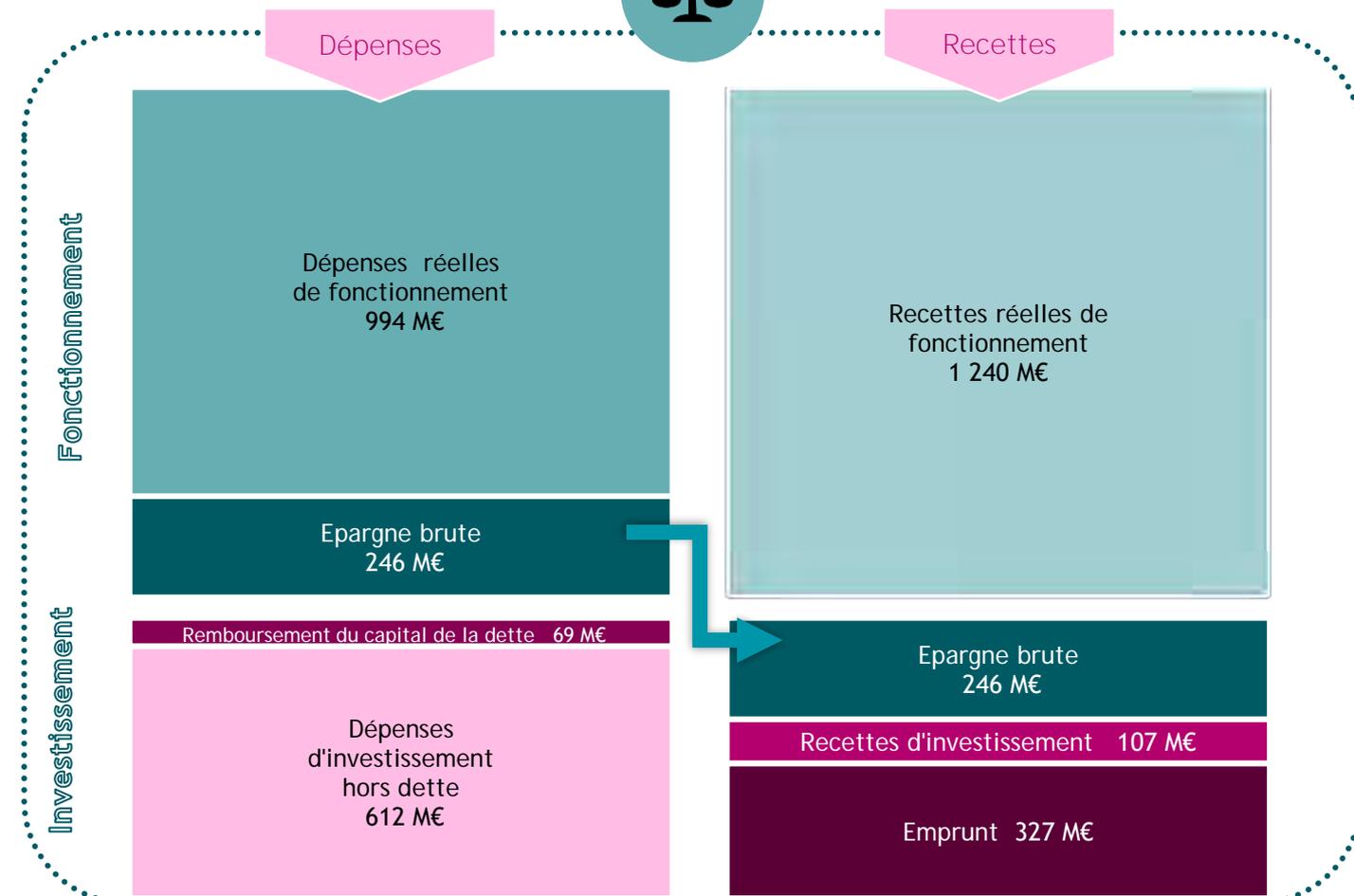
\\ La répartition du budget par nature de dépenses



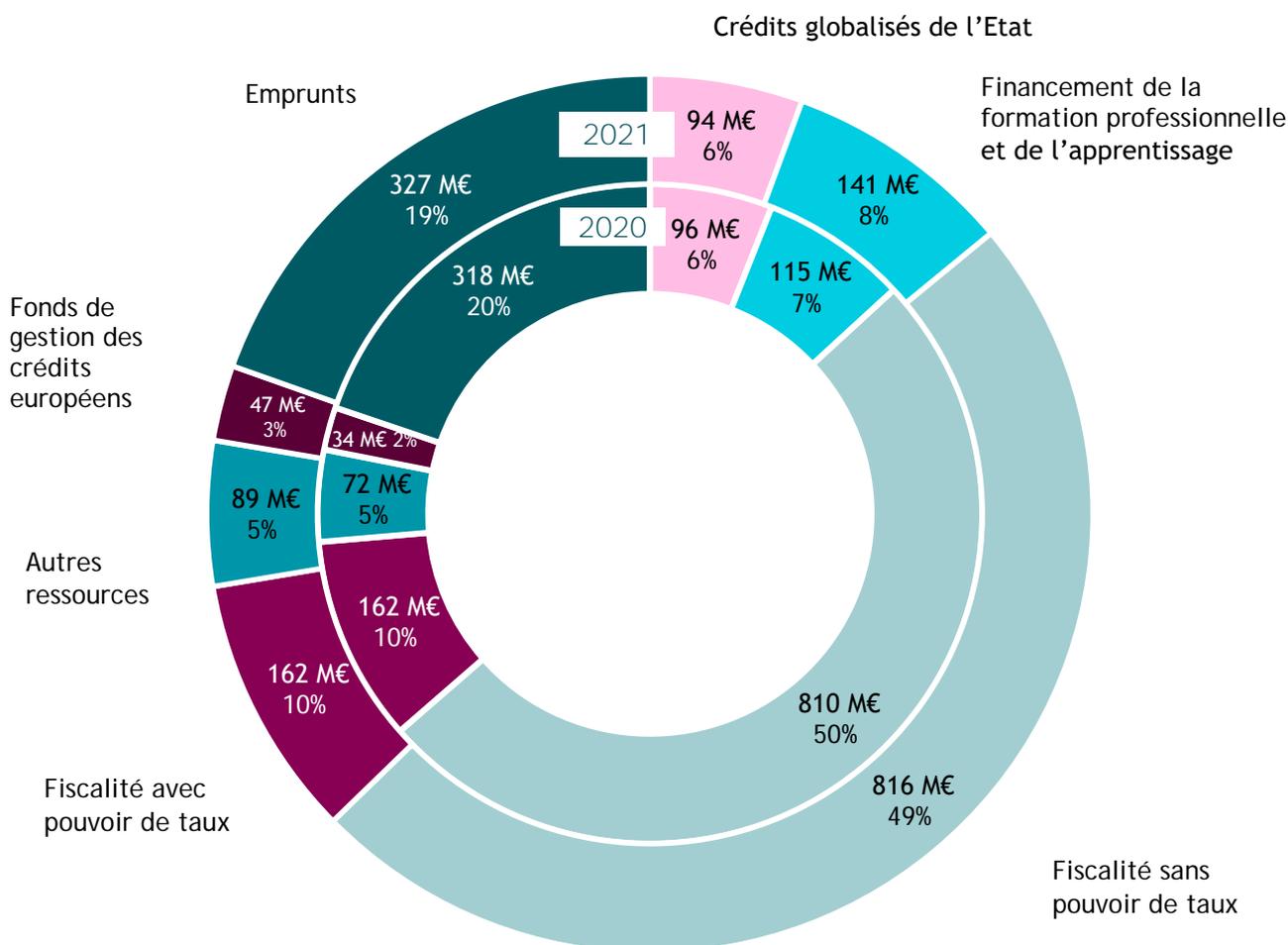
\\ La Région engagée dans la Breizh COP



\\ L'équilibre du budget



\\ La répartition des recettes



- > L'année 2021 est marquée par :
 - le remplacement de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) par une nouvelle fraction de TVA
 - l'accroissement de la participation de l'Etat au pacte d'investissement dans les compétences dans le cadre du plan de relance
- > La structure des autres recettes n'est pas modifiée.
- > La fiscalité avec pouvoir de taux ne représente que 10% des recettes régionales.
- > La part consacrée à l'emprunt s'élève à 19% pour assurer le financement des investissements.

\\ Recettes

Au-delà des aspects sanitaires, économiques et sociaux, la pandémie de COVID-19 génère des impacts financiers importants sur les collectivités locales.

Le budget 2020 a déjà subi les premiers effets financiers de cette crise sanitaire : un niveau de dépenses sans précédent a été déployé en soutien aux acteurs du territoire tandis que certaines de nos ressources ont subi un recul en temps quasi réel (TVA, TICPE, taxe sur les cartes grises). Mais c'est sur la CVAE, perçue par les régions avec un an de décalage par rapport aux recettes encaissées par l'Etat, et représentant un quart de nos ressources, que l'impact aurait été le plus violent. Selon les scénarios, la perte pour 2021 aurait pu se situer entre - 20% et -40% par rapport à 2020.

A la faveur de la baisse des impôts de production et en particulier la suppression de la part régionale de la CVAE, l'attribution aux régions d'une nouvelle fraction des recettes de TVA, telle que prévue dans le projet de loi de finances pour 2021, permet d'atténuer fortement l'impact financier de cette crise, puisque le montant de cette recette de remplacement sera égal, en 2021, au montant de CVAE perçu en 2020.

En ce qui concerne les autres ressources fiscales, il est difficile de faire des projections, tant l'évolution de la situation sanitaire sera déterminante. Pour autant l'exercice budgétaire impose de poser des hypothèses. Malgré les nouvelles mesures de confinement décidées cet automne, ce budget conserve l'hypothèse formulée dans les orientations budgétaires, d'un retour en 2021 au niveau de recettes initialement prévu pour 2020. Les dotations sont stables également, à l'exception de celles considérées comme variables d'ajustement par l'Etat, lesquelles seront à nouveau minorées, au regard des informations disponibles à date dans le projet de loi de finances pour 2021.

Par ailleurs, le projet de budget 2021 intègre la troisième année d'application du pacte régional d'investissement dans les compétences visant à soutenir l'effort de formation de la Région et orienter les moyens complémentaires alloués vers les publics jeunes et demandeurs d'emploi non qualifiés. Compte tenu des rythmes prévisionnels de décaissements et d'encaissements des flux financiers, il est proposé d'inscrire au BP 2021 le solde des montants à percevoir au titre de 2020 (27,3 M€), ainsi que les premiers versements attendus au titre de 2021 (23,9 M€), soit un total de 51,250 M€. En complément, et dans le cadre du plan de relance, les objectifs du PRIC sont majorés de 26 M€, conduisant à une inscription équivalente en recettes.

Des compléments de financements sont attendus dans le cadre du plan France Relance, en lien avec les futurs contrats de plan Etat Région, ainsi que des fonds supplémentaires sur le FEDER au titre de REACT-UE ; leur inscription budgétaire en crédits de paiements, en recette comme en dépense, interviendra en cours d'année lorsque les montants seront précisés.

Compte-tenu de ces éléments, la Région inscrit une autorisation d'emprunt de 327,3 M€, représentant 20% des ressources prévisionnelles, afin de permettre le respect de ses engagements et la réalisation de ses projets d'investissements, conformément à la stratégie présentée dans le cadre des orientations budgétaires 2021-2025.

La fiscalité sans pouvoir de taux (815,6 M€ soit 49% du BP 2021)

o La fraction régionale de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)- ex DGF

L'article 149 de la loi n°2016-1917 de finances pour 2017 attribue aux régions, à partir de 2018, une fraction des recettes de la TVA perçue par l'Etat en remplacement de leur dotation globale de fonctionnement (DGF).

Cette nouvelle ressource est dynamique, tout en bénéficiant d'une garantie plancher à hauteur de la DGF perçue en 2017, soit pour la Bretagne 184,6M€.

Compte-tenu des mesures de confinement et la mise à l'arrêt de l'économie décidée par le Gouvernement dans le cadre des mesures de lutte contre l'épidémie de COVID-19 au printemps 2020, la consommation a largement diminué ainsi que, en conséquence, les recettes de TVA perçues par l'Etat. Au regard de ce recul, les régions devraient bénéficier pour la première fois en 2020 de la garantie plancher.

Comme indiqué en introduction, il est fait l'hypothèse pour 2021 d'un retour au niveau de recettes initialement prévu pour 2020, soit 201,763 M€.

o Une nouvelle recette de TVA en remplacement de la part régionale de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises est assise sur la valeur ajoutée produite. Elle est, avec la Cotisation Foncière des Entreprises, l'une des deux composantes de la Contribution Économique Territoriale, imposition des entreprises créée en 2010 suite à la suppression de la taxe professionnelle. Les régions bénéficient en 2011 de 25% du produit de CVAE collectée sur leur territoire. Cette part est passée à 50% en 2017 pour financer les transferts de compétences prévus par la loi NOTRe (transports scolaires, interurbains et maritimes notamment).

Le projet de loi de finances pour 2021 intègre l'engagement du Gouvernement, formulé dans l'accord de méthode Etat Région du 30 juillet 2020, de remplacer les ressources régionales de CVAE par des recettes de TVA.

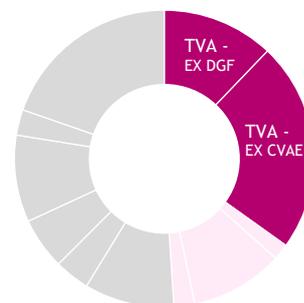
En l'état du projet de loi, à la date de rédaction de ce rapport, le montant des recettes de TVA qui sera reversé à chaque région en 2021 correspondra au montant de CVAE perçu en 2020, complété des versements ou attributions du fonds de péréquation des ressources régionales perçus en 2020. A ce stade en revanche, aucune garantie « plancher » n'est prévue.

Le fonds de péréquation des ressources régionales issues de la CVAE est donc supprimé parallèlement à la suppression de la CVAE régionale. En 2021, et en attendant l'instauration d'un nouveau mécanisme de péréquation interrégionale, le montant perçu au titre de ce fonds en 2020 est reconduit en 2021 (736 000€), et ajouté au montant de CVAE remplacé par de la TVA.

En conséquence, il est proposé d'inscrire au budget 2021 une recette de 379,678 M€, correspondant à ces deux recettes perçues en 2020 (378,942M€ + 0,736M€)

L'accord de méthode et l'accord de partenariat scellent par ailleurs l'engagement des régions pour une refonte ambitieuse du système de péréquation des ressources régionales à partir de 2022.

Au global, les recettes issues de la TVA représentent ainsi 35% des ressources du projet de budget 2021 (43% des ressources hors emprunt)



o Les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER)

Depuis 2011, les régions bénéficient de deux composantes de l'IFER :

L'IFER ferroviaire est assise sur le matériel roulant pour le transport de voyageurs. En principe, cette ressource n'est pas directement soumise aux variations conjoncturelles infra annuelles de la circulation des trains car son calcul est fonction du matériel déclaré au 1^{er} janvier de l'année précédant l'année d'imposition. La répartition entre régions est ensuite fonction de la réservation des sillons-kilomètres effectués à cette même date. Il est fait l'hypothèse d'une stabilité de la recette en 2021. Il est donc proposé d'inscrire 8,3 M€ à ce titre en 2021, correspondant au montant à percevoir en 2020.

Les exploitants du matériel roulant sont redevables d'une taxe, selon un tarif différencié par type de matériel. La répartition entre régions de cette taxe est proportionnelle au nombre de sillons-kilomètres (trajet réservé sur une ligne ferroviaire à un horaire donné) réservés par les exploitants auprès de SNCF Réseaux dans chaque région. Depuis 2013, conformément à l'article 37 de la Loi de Finances rectificative pour 2012, les tarifs des IFER ferroviaires sont revalorisés chaque année de l'inflation prévisionnelle.

l'IFER télécoms est assise sur les répartiteurs principaux de la boucle locale cuivre, ainsi que, pour la première fois pour les impositions dues au titre de 2019, sur les points de mutualisation et nœuds de raccordement optique des réseaux de communication électronique en fibre optique. Etant donnée l'impossibilité d'évaluer l'impact de cette évolution sur les ressources d'IFER, il est proposé d'inscrire au présent budget une recette prévisionnelle de 20,9 M€, stable par rapport au montant attendu en 2020.

○ TICPE transférée

Le produit de TICPE transférée évolue au rythme des compensations dues par l'État au titre de transferts de compétences et des réévaluations de charges liées aux évolutions réglementaires. Le montant de la compensation étant garanti, l'Etat verse un complément si le produit de TICPE perçu dans l'année n'atteint pas le montant dû. Pour cette raison, cette recette ne sera pas diminuée malgré les évolutions de la consommation de TICPE résultant de la crise sanitaire. Le droit à compensation attendu en 2021 sous forme de TICPE est en stabilité par rapport à 2020 et s'élève à 167,7 M€.

Depuis 2003, la Constitution dispose que « tout transfert de compétences entre l'État et les collectivités territoriales s'accompagne de l'attribution de ressources équivalentes à celles qui étaient consacrées à leur exercice » (article 72-2). Cette obligation de compensation recouvre plusieurs principes : la compensation doit être intégrale, concomitante au transfert de charges, contrôlée par la Commission Consultative sur l'évaluation des charges (CCEC), garantie et conforme à l'objectif d'autonomie financière. Ainsi les transferts de compétences mis en œuvre depuis la loi Liberté et Responsabilités Locales du 13 août 2004 sont majoritairement compensés par des transferts de fiscalité ; pour les régions ces transferts ont été compensés par une part de taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP), devenue taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE). Les fractions de tarifs de TICPE transférées sont calculées de façon à ce que leur produit estimé atteigne le montant de la compensation due par l'État (le « droit à compensation »).

Par ailleurs la modulation régionale de TICPE est remplacée depuis 2017 par le transfert d'une fraction équivalente de TICPE. Cette ressource est soumise directement aux variations de la consommation nationale de carburant.

Depuis 2007, les régions étaient en effet autorisées à moduler marginalement leurs fractions de tarifs au-delà des tarifs déjà transférés, selon un mécanisme limitant la capacité de modulation à 1,77 centimes d'euros par litre pour le supercarburant sans plomb et à 1,15 centimes d'euros par litre pour le gazole. L'assemblée régionale avait voté, lors de sa session d'octobre 2016, la reconduction de ce dispositif pour 2017.

La loi de finances rectificative pour 2016 supprime la modulation régionale de TICPE, et la remplace par le transfert aux régions d'une fraction de tarif à même hauteur, soit 1,77 centimes d'euros par litre pour le supercarburant sans plomb et à 1,15 centimes d'euros par litre pour le gazole.

Les consommations de l'année 2020 ne sont pas représentatives. Pour 2021, il est fait l'hypothèse d'un « retour à la normale » et à ce titre il est proposé d'inscrire 37,2 M€ au BP 2021, correspondant au niveau initialement attendu au BP 2020.

→ La fiscalité avec pouvoir de taux (162 M€ soit 10% du BP 2021)

○ Majoration de TICPE affectée au projet Bretagne à Grande Vitesse (BGV) : 36 000 000 €

L'assemblée régionale a voté la reconduction de cette majoration pour 2021 lors de sa session d'octobre 2020.

Les consommations de l'année 2020 ne sont pas représentatives. Pour 2021, il est proposé d'inscrire 36M€ au BP 2021, correspondant au niveau initialement attendu au BP 2020.

La loi de finances initiale pour 2010 a permis aux régions de prélever une nouvelle fraction de TICPE, en vue du financement des infrastructures prévues par le Grenelle de l'Environnement. La fraction de TICPE perçue par les régions a été portée à partir de 2011 à hauteur de 0,73 et 1,36 centimes par litre pour le gazole et pour le supercarburant. La loi prévoit que ces recettes soient exclusivement affectées au financement des grands projets d'infrastructure de transport durable mentionnés dans la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement du 3 août 2009, qui cite explicitement la ligne à grande vitesse « Bretagne-Pays-de-la-Loire », partie intégrante du projet Bretagne Grande Vitesse.

○ **Taxe sur les cartes grises : 126 000 000 €**

Avec la suppression en 2020 de la taxe sur les permis de conduire, en tant que « taxe à faible rendement », la taxe sur les certificats d'immatriculations est le dernier levier fiscal à la disposition des régions.

Les régions ont la possibilité d'exonérer, en tout ou partie, les véhicules fonctionnant exclusivement ou non au moyen de carburants « propres » visés par l'article 1599 novodécies A du code général des impôts jusqu'au 31 décembre 2020 puis par le nouvel article 1912 bis de ce même code, à compter du 1er janvier 2021: électricité, gaz naturel véhicules, gaz de pétrole liquéfié, superethanol E85 et hydrogène (depuis 2020). La loi n°2019-1779 du 28 décembre de finances pour 2020 qui réforme les taxes sur les véhicules à moteurs, prévoit également l'exonération totale, de droit, de la taxe sur les cartes grises pour les véhicules fonctionnant exclusivement à l'électricité ou à l'hydrogène ou une combinaison des deux. Ces derniers représentent 1,3% des véhicules immatriculés en Bretagne depuis le début de l'année.

Il est proposé de reconduire en 2021 le tarif de la taxe régionale, soit 51€ par cheval vapeur ainsi que l'exonération de 50 % applicable aux véhicules « propres » cités ci-dessus, autres que ceux visés par l'exonération de droit.

Le dynamisme de cette ressource est fonction du nombre d'immatriculations sur le territoire et de la puissance fiscale des véhicules. L'année 2020 aura été de ce point de vue une année à part puisque, suite à la chute du nombre d'immatriculation entre les mois de mars et de mai en raison du confinement appliqué dans le pays, a suivi un rebond des ventes, alimenté par un dispositif renforcé temporaire d'aides d'Etat à l'achat de véhicules neufs.

Sans pouvoir anticiper l'évolution du marché automobile dans les prochains mois, mais constatant l'impact positif du plan de soutien à la filière automobile dès cette année, il est proposé d'inscrire au budget 2021 une recette de 126 M€, montant initialement attendu pour 2020, correspondant au niveau des recettes perçues en 2019.

→ **Le financement de la formation professionnelle et la réforme de l'apprentissage (63,5 M€ soit 4 % du BP 2021 / 140,7M€ et 8% en intégrant le PRIC)**

La loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel réforme profondément l'organisation et le financement de l'apprentissage, qui sort du champ de compétence régional à partir du 1^{er} janvier 2020. En conséquence, les ressources dédiées sont retirées (ressource régionale pour l'apprentissage, compensation des aides aux employeurs d'apprentis). Les régions conservent néanmoins quelques possibilités d'action en soutien aux CFA.

La ressource régionale pour l'apprentissage ne finançant pas exclusivement les actions en matière d'apprentissage, sa suppression est compensée en partie pour la part associée au financement de la formation professionnelle. Cette compensation doit être versée à partir de 2020 par l'intermédiaire de deux vecteurs : une fraction de TICPE et une dotation budgétaire de l'Etat. La loi de finances pour 2020 établit ces montants à 13,7M€ pour la Bretagne.

Le financement du soutien optionnel des régions aux CFA relève désormais de France Compétences, nouvel organisme auquel la loi confie désormais le financement, la régulation, le contrôle et l'évaluation du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Une enveloppe plafonnée annuelle est prévue à ce titre dans le budget de France Compétences. Pour la Région Bretagne, cela représente un financement annuel de 13,9M€.

Les autres ressources dédiées au financement des actions réalisées en matière de formation professionnelle sont maintenues :

- d'une part des recettes correspondant aux frais de gestion perçus par l'Etat au moment de la mise en recouvrement des trois principales impositions locales : la cotisation foncière des entreprises (CFE), la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et la taxe d'habitation (TH). Cette recette évolue donc comme le produit constaté de ces impôts, lequel dépend à la fois de la croissance de la valeur ajoutée, de l'actualisation annuelle des bases d'imposition mais également des taux votés par le bloc communal et les départements.

La réforme de la taxe d'habitation, ainsi que la suppression à venir de la part régionale de CVAE, auront donc mécaniquement un impact sur les frais de gestion liés à cette imposition et généreront une perte de ressource pour les régions.

En ce qui concerne la réforme de la TH, la loi de finances pour 2020 prévoit que la perte sera compensée par une dotation.

En ce qui concerne la réforme de la CVAE, la discussion est toujours en cours entre Régions de France et les services de l'Etat.

Aucune donnée n'étant disponible à ce jour, permettant de chiffrer ces impacts, et partant du principe que ces baisses de recettes doivent être compensées à l'euro près, ces impacts sont neutralisés dans les

propositions budgétaires. Il est ainsi proposé d'inscrire au budget 2021 une recette en stabilité par rapport à 2020 à hauteur de 24,918 M€.

- d'autre part une fraction de la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (dite TICPE « formation professionnelle ») afférente aux quantités de carburants vendues sur l'ensemble du territoire national. Chaque région bénéficie d'un pourcentage de cette ressource, correspondant au prorata de sa dotation historique, soit 3,65 % pour la Bretagne. Aucune évolution n'est attendue sur cette recette. Toutefois le montant globalement compensé pour l'ensemble des régions est assorti d'une garantie plancher. Le montant attendu à ce titre en 2020 est stable, soit 10,933 M€.

Par ailleurs, **le pacte breton d'investissement dans les compétences** pour la période 2019-2022, signé en 2018 entre l'Etat et la Région, permet de renforcer significativement la formation des demandeurs d'emploi. Le dispositif mobilisera 572 M€ de fonds publics entre 2019 et 2022, la participation de l'Etat s'élèvera à 216 M€, le solde de 356M€ étant financé par la Région. Pour 2021, la participation de l'Etat est évaluée à 51M€. Dans le cadre du plan national de relance, ce montant est majoré d'une enveloppe de 26M€ à destination des jeunes actifs, soit au total une participation attendue de 77M€.

→ Les crédits globalisés de l'Etat (93,5 M€ soit 6% du BP 2021)

○ La Dotation Générale de Décentralisation (DGD) : 21 888 000 €

Historiquement, la DGD assure la compensation financière par l'État des transferts de compétence qui n'ont pas donné lieu à transfert de fiscalité. Elle a subi une évolution importante en 2004 à la faveur de la création de la DGF des régions, laquelle a repris 95 % de la DGD de 2003. La DGD évoluait jusqu'en 2008 au même rythme que l'enveloppe globale de DGF ; elle a été gelée depuis lors. Ainsi depuis 2009, les variations du montant perçu au titre de la DGD ne relèvent que des effets de périmètre. Celles-ci sont cependant, par définition, neutralisées par les transferts de charges.

La DGD s'élève à 21,888M€ en 2021, sans évolution par rapport à 2020.

○ La Dotation Régionale d'équipement scolaire : 20 958 000 €

La Dotation régionale d'équipement scolaire, dotation d'investissement, finance les travaux et acquisitions d'équipement dans les lycées. Cette dotation est gelée en valeur depuis 2009, le montant inscrit s'élève donc à 20,958 M€.

○ La Dotation pour Perte de compensations de fiscalité directe : 4 577 000 €

De manière à ce que l'enveloppe globale des crédits de l'État aux collectivités n'augmente pas (on parle d' «enveloppe normée »), certaines compensations de fiscalité directe jouent le rôle de variables d'ajustement. Celles-ci sont diminuées chaque année pour compenser les effets de périmètre qui augmentent mécaniquement le montant des autres concours de l'État aux collectivités, et notamment certaines dotations de péréquation destinées au bloc communal et aux départements.

La Dotation pour Perte de Compensations de Fiscalité Directe Locale est un agrégat historique de diverses compensations d'exonérations de fiscalité. Certaines de ces composantes, gelées jusqu'en 2016, sont désormais également intégrées dans le périmètre des "variables d'ajustement".

Le projet de loi de finances pour 2021 applique à l'ensemble des régions une minoration de cette dotation de -30% (- 17,5M€). La répartition entre les régions se fait au prorata de leurs recettes réelles de fonctionnement. Pour la Bretagne, la minoration est estimée, comme celle de l'année dernière, à près de 1 M€, soit -17% par rapport au montant perçu en 2020. La recette prévisionnelle pour 2021 serait ainsi de 4,577 M€.

○ Les dotations de compensation de la réforme de la Taxe Professionnelle : la DCRTP et le FNGIR : 46 083 500 €

Ces deux dotations ont été instituées lors de la refonte de la fiscalité locale de 2010, pour assurer la neutralité de la réforme la première année d'application, au sein de chaque niveau de collectivités.

Après quelques ajustements les premières années suivant la réforme, les montants de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) avaient vocation à être définitivement gelés.

Or, depuis 2017, la DCRTP est intégrée à l'enveloppe normée des concours de l'Etat. Après une minoration d'une ampleur sans précédent appliquée à l'ensemble des régions en 2020 (-50M€ soit -9%), le projet de loi de finances pour 2021 intègre une baisse moindre, d'un montant de -7,5 M€. La répartition entre les régions se fait au prorata de leurs recettes réelles de fonctionnement.

Au regard de ces dispositions, la baisse appliquée à la région Bretagne pour 2021 est estimée à -0,4 M€ portant le montant inscrit au BP 2021 à 18,5 M€. Le FNGIR, stable, s'élève à 27,6 M€.

Par courrier, la Région a sollicité Madame la Ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les Collectivités Territoriales afin de proposer l'intégration de ces dotations dans l'enveloppe de CVAE remplacée par de la TVA ; cela permettrait de gagner une dynamique sur l'ensemble du panier de ressources post TP, à l'instar de ce dont bénéficient les collectivités qui n'ont pas eu besoin de recettes de compensation pour atteindre leur niveau de recettes antérieur. Ce courrier n'a pas reçu de réponse à la date de rédaction de ce rapport.

→ Autres ressources (89,3 M€ soit 5% du BP 2021) hors 77M PRIC

La part des ressources internes, participations et co-financements évolue à mesure des projets et coopérations institués et de l'évolution des compétences régionales. Le projet de budget 2021 inscrit 89,254 M€ de recettes générées par les activités et les interventions de la Région, soit 6 % des ressources globales hors emprunt et fonds européens.

Les inscriptions proposées au BP 2021 sont les suivantes, elles reposent sur l'hypothèse d'un retour à une « activité normale » dans nos services et chez nos délégataires :

- Le montant prévisionnel des crédits versés par l'Etat au titre du Fonds de Compensation de la TVA est estimé à 18,2 M€, ce montant intègre 200 000€ au titre du remboursement de TVA sur certaines dépenses de fonctionnement, instauré en loi de finances pour 2016 ;
- Les remboursements d'avances et produits financiers sont inscrits à hauteur de 13,7 M€ ;
- Les produits des services et participations issus de l'activité transport scolaire et interurbain, sont évalués à 13,8 M€ ;
- Les participations des familles aux services de restauration et d'hébergement pour un montant prévisionnel de 8,9 M€ ;
- Les dotations et attributions de compensation perçues au titre des transferts des compétences issues de la loi NOTRe, pour un montant total de 6,9M€ :
 - o les quatre dotations de compensation départementales versées au titre du transfert de la planification en matière de déchets et des 19 ports départementaux au 1er janvier 2017 sont inscrites à hauteur de 4,6M€ ;
 - o les deux attributions de compensation versées par les départements du Finistère et des Côtes d'Armor au titre du transfert de la compétence transport interurbain et scolaire sont inscrites pour un montant de 1,78M€ ;
 - o la participation du département du Morbihan au titre de la construction d'un nouveau navire assurant la liaison avec l'Ile de Groix (Breizh Nevez I) pour 433 000€ ;
- Le produit des cessions immobilières programmées en 2021 est chiffré à 2,6M€ et concerne le solde à verser (initialement en 2020) par Rennes Métropole au titre de la cession des terrains dont la Région s'était portée acquéreur sur le site PSA de La Janais ;
- Les recettes domaniales et concessives liées à la gestion des ports et voies navigables sont estimées à 2,4 M€.

Par ailleurs le projet de budget intègre

- Une reprise à hauteur de 5 M€ des provisions constituées au budget 2020 pour les délégataires de services publics en difficulté ;
- Une reprise à hauteur de 2 M€ des provisions constituées au budget 2020 pour les associations en difficulté ;
- Une reprise à hauteur de 2 M€ des provisions constituées au budget 2020 pour la formation ;
- La participation des collectivités partenaires au financement de la première année de mise en œuvre du contrat d'Obligation de Service Public pour la desserte de l'aéroport de Quimper (0,833 M€) ;
- Les participations de collectivités aux projets collaboratifs des pôles de compétitivité, qui devraient générer des co-financements d'un montant de 1,5 M€ en 2021 ; en outre la délégation à la Région des crédits de

l'Etat pour le soutien aux pôles de compétitivité entre 2020 et 2022 est inscrite, pour sa deuxième année d'application, à hauteur de 0,5 M€;

- Par ailleurs 0,5M€ sont inscrits dans le cadre de la convention passée en 2020 avec l'Etat pour la mise en œuvre de 10 000 accompagnements des PME vers l'industrie du Futur ;
- Le projet de délégation de l'Etat sur la compétence jeunesse et vie associative est inscrit à hauteur de 0,5M€ ;
- La participation de l'Etat au titre de la politique culturelle (à travers notamment la délégation de gestion signée en 2016), ainsi que les financements du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) à la politique régionale de soutien à ces filières sont attendus à hauteur de 1,8M€ ;
- Les financements attendus dans le cadre de la participation régionale à la mise en œuvre du nouveau programme SARE (service d'accompagnement à la rénovation énergétique) sont de 1,6M€ en 2021 ;
- Les participations des départements aux travaux dans les cités scolaires sont prévues à hauteur de 1,8 M€ au regard du montant des travaux engagés ;
- Les participations des collectivités partenaires pour l'organisation des étapes bretonnes du Tour de France 2021 sont prévues à 1,45 M€ ;
- Le financement attendu de l'AGEFIPH (Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées) est évalué à 600 000 € au titre du solde de la convention 2020;
- Les projets de coopération territoriale européenne dans lesquels la Région est impliquée devraient générer en 2021 des financements européens pour un montant minimal estimé à 0,7M€ ;
- Participations au projet UEB C@mpus : les collectivités partenaires du projet devraient verser 206 000 € de co-financement en 2021 ;
- Les cofinancements de l'ADEME et de l'Agence de l'eau sont inscrits à hauteur de 110 000 € dans le cadre de la coordination régionale de la politique de l'eau et du Contrat d'objectifs pour une dynamique régionale déchets et économie circulaire (CODREC).

L'ensemble des autres recettes ou remboursements identifiés pour 2021 est inscrit à hauteur de 1,7 M€.

L'accord de méthode Etat-Région du 30 juillet 2020 prévoit à l'échelle nationale une enveloppe d'investissement de 600M€ permettant de financer des projets régionaux s'inscrivant dans les priorités du plan de relance. Dans l'hypothèse d'une répartition de cette enveloppe au prorata de la population, et sous réserve de l'éligibilité de ses projets, la Bretagne devrait bénéficier d'une quote-part de cette enveloppe estimée à 30 M€. A la date de rédaction de ce rapport, ces crédits sont partiellement inscrits dans le projet de loi de finances pour 2021. Les modalités de répartition exacte de l'enveloppe et d'instruction par l'Etat en Région sont en cours de précision. Compte-tenu de ces incertitudes, il est proposé que cette recette fasse l'objet d'une inscription en DM.

→ Fonds de gestion des crédits européens (46,5 M€ soit 3% du BP 2021)

Les régions sont autorisées de gestion et de paiement pour la programmation 2014-2020 des fonds FEDER et pour une partie du FSE. 46 M€ sont inscrits en 2021 au titre de cette programmation, en dépenses et en recettes.

Si l'année 2021 est la dernière année de programmation de l'enveloppe régionale FEDER FSE, son exécution se poursuit jusque la fin de l'année 2023. Le rythme d'exécution des paiements est fonction du niveau d'avancement des projets retenus. L'on observe que les paiements s'accroissent durant les dernières années des programmes. C'est ce qui explique que le montant des crédits anticipés pour 2021 est en forte progression et atteste de la bonne exécution de ces programmes.

Cette enveloppe sera par ailleurs majorée entre 2021 et 2023 par le dispositif REACT-UE de relance de la Commission Européenne.

Par ailleurs, 515 000 € sont attendus de la Commission Européenne au titre de l'assistance technique pour couvrir une partie des frais de gestion de ces fonds.

→ Autorisation d'emprunt (327,3 M€ soit 19% du BP 2021)

Il est proposé d'inscrire une autorisation maximum d'emprunt de 327 290 000 €. Cette inscription permet d'équilibrer le budget régional d'investissement dans le respect de la stratégie financière pluriannuelle.

Ainsi, l'ensemble des ressources à inscrire pour assurer l'équilibre du budget primitif 2021, telles qu'elles ont été présentées, s'élève à 1 674 885 000 € et se décompose comme suit :

- Fiscalité sans pouvoir de taux	815 574 000 €
- Fiscalité avec pouvoir de taux	162 000 000 €
- Financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage	140 744 900 €
- Crédits globalisés de l'État	93 506 500 €
- Autres ressources	89 254 600 €
- Fonds de gestion des crédits européens	46 515 000 €
- Emprunt à autoriser	327 290 000 €

Je vous serais obligé de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions ainsi que sur les mesures fiscales correspondantes, à savoir :

- Maintenir le taux unitaire de la taxe proportionnelle sur les certificats d'immatriculation des véhicules (cartes grises) à 51 € par cheval vapeur ;
- Reconduire l'exonération à hauteur de 50% de ce tarif sur les certificats d'immatriculation des véhicules (cartes grises) en faveur des véhicules « propres » éligibles, tels que visés à l'article 1599 novodecies A du code général des impôts (en vigueur jusqu'au 31 décembre 2020), puis à l'article 1012 bis du même code (en vigueur à compter du 1er janvier 2021).

Tableaux récapitulatifs

→ La répartition des recettes

	En euros	Budget primitif 2020	Budget primitif 2021
Fiscalité sans pouvoir de taux		809 863 000	815 574 000
TVA des régions (ex-DGF)		201 763 100	201 763 100
Recettes de TVA ex CVAE			379 678 100
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)		374 061 100	
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises - part péréquation		300 000	
Imposition Forfaitaire des Entreprises de réseau (IFER)		28 824 000	29 218 000
TICPE - Tarifs transférés		167 714 800	167 714 800
TICPE - ex Modulation régionale		37 200 000	37 200 000
Fiscalité avec pouvoir de taux		162 000 000	162 000 000
TICPE - Majoration Grenelle		36 000 000	36 000 000
Cartes grises		126 000 000	126 000 000
Financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage		114 711 900	140 744 900
Frais de gestion de fiscalité directe locale (+ compensation suppression TH)		24 918 000	24 918 000
TICPE formation professionnelle		10 933 900	10 933 900
Compensation de la part formation professionnelle de la TA (TICPE + dotation)		13 740 000	13 740 000
Dotations France Compétences pour le soutien aux CFA		13 870 000	13 870 000
Participation Etat - Pacte régional d'investissement dans les compétences		51 250 000	77 283 000
Crédits globalisés de l'État hors apprentissage		95 894 000	93 506 500
Enseignement (DRES)		20 958 000	20 958 000
Dotation Générale de Décentralisation		21 888 000	21 888 000
Dotation pour perte de compensations de fiscalité directe locale		5 840 000	4 577 000
Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP)		19 600 000	18 475 500
Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)		27 608 000	27 608 000
Autres ressources		72 222 100	89 254 600
Dispositifs crise COVID19 - participations et reprise de provisions			9 000 000
Fonds de compensation de la TVA		10 230 000	18 200 000
Participations aux services de restauration et d'hébergement		8 950 000	8 950 000
Remboursement d'avances et produits financiers		12 671 400	13 699 911
Produit des cessions d'immobilisation		3 118 000	2 638 000
Développement du port de Brest - conventions financières Brest Métropole et CD 29		1 550 000	
Développement du port de Brest - Quai EMR - subvention FEDER		6 000 000	
Participation aux travaux dans les cités scolaires		810 000	1 800 000
Participation AGEFIPH au dispositif de formation professionnelle		320 000	600 000
Recettes domaniales et concessives		2 977 500	2 446 500
Participations aux pôles de compétitivité		2 100 000	1 970 000
Programme SARE		1 123 940	1 650 000
Projet UEB Campus Numérique		206 000	206 000
Dotations de compensation départementale - ports transférés/planification déchets		4 600 869	4 600 869
Attributions de compensation départementale - transport		1 784 862	1 784 862
Produits des services de transport scolaire et interurbain		9 940 000	13 159 700
Convention Département Morbihan - construction navire		433 000	433 000
Financements européens hors FEDER (coopération INTERREG/PAC...)		1 138 000	668 000
Autres ressources		4 268 529	7 447 758
Total hors emprunt		1 254 691 000	1 301 080 000
Emprunt		317 550 000	327 290 000
Total hors subvention globale		1 572 241 000	1 628 370 000
Fonds de gestion des crédits européens		33 585 000	46 515 000
Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020		33 000 000	46 000 000
Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020		585 000	515 000
TOTAL		1 605 826 000	1 674 885 000

→ Les missions du budget régional

o Les crédits de paiement en investissement et en fonctionnement

	<i>en euros</i>	
	Investissement	Fonctionnement
I - Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale	65 419 000	7 810 000
II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable	156 333 000	48 856 500
III - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi	196 432 000	350 134 500
IV - Pour une Bretagne de toutes les mobilités	83 812 000	278 643 000
V - Pour une région engagée dans la transition écologique	10 900 000	14 646 000
VI - Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne	28 251 000	43 820 000
Total des interventions	541 147 000	743 910 000
Fonds de gestion des crédits européens	40 000 000	7 030 000
Autres dépenses	99 732 000	243 066 000
Total général	680 879 000	994 006 000

o Les crédits de paiement en 2020 et 2021

	<i>en euros</i>	
	BP 2021	BP 2020
I - Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale	73 229 000	69 071 600
II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable	205 189 500	189 778 400
III - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi	546 566 500	532 444 200
IV - Pour une Bretagne de toutes les mobilités	362 455 000	363 324 800
V - Pour une région engagée dans la transition écologique	25 546 000	19 402 200
VI - Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne	72 071 000	64 864 900
Total des interventions	1 285 057 000	1 238 886 100
Fonds de gestion des crédits européens	47 030 000	34 170 000
Autres dépenses	342 798 000	332 769 900
Total général	1 674 885 000	1 605 826 000

o Les autorisations de programme en 2020 et 2021

	<i>en euros</i>	
	BP 2021	BP 2020
I - Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale	42 000 000	10 950 000
II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable	123 937 000	124 250 100
III - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi	247 440 000	244 685 000
IV - Pour une Bretagne de toutes les mobilités	115 378 000	114 494 200
V - Pour une région engagée dans la transition écologique	13 210 000	9 410 000
VI - Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne	27 305 000	25 510 000
Total des interventions	569 270 000	529 299 300
Fonds de gestion des crédits européens	80 000 000	
Autres dépenses	17 280 000	15 856 000
Total général	666 550 000	545 155 300

o Les autorisations d'engagement en 2020 et 2021

	<i>en euros</i>	
	BP 2021	BP 2020
I - Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale	8 750 500	7 369 500
II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable	48 718 000	46 994 900
III - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi	386 662 000	316 689 800
IV - Pour une Bretagne de toutes les mobilités	266 837 000	228 524 500
V - Pour une région engagée dans la transition écologique	15 006 000	12 328 200
VI - Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne	42 675 000	39 824 900
Total des interventions	768 648 500	651 731 800
Fonds de gestion des crédits européens	14 770 000	810 000
Autres dépenses	22 681 500	24 058 000
Total général	806 100 000	676 599 800

→ **Détail des crédits par programme**

	AP 2021	AE 2021	Total	CPI 2021	CPF 2021	Total
<i>en euros</i>						
I - Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale	42 000 000	8 750 500	50 750 500	65 419 000	7 810 000	73 229 000
P.0101 Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés	39 000 000	3 537 500	42 537 500	45 373 000	2 667 000	48 040 000
P.0102 Observer, anticiper et accompagner les mutations territoriales	450 000	2 015 000	2 465 000	250 000	1 880 000	2 130 000
P.0103 Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques	2 550 000	3 198 000	5 748 000	19 796 000	3 263 000	23 059 000
II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable	123 937 000	48 718 000	172 655 000	156 333 000	48 856 500	205 189 500
Faire émerger l'activité et soutenir l'innovation	19 500 000	16 690 000	36 190 000	11 300 000	17 300 000	28 600 000
P.0201 Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance	9 000 000	12 190 000	21 190 000	4 800 000	9 800 000	14 600 000
P.0202 Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne	10 500 000	4 500 000	15 000 000	6 500 000	7 500 000	14 000 000
Développer la compétitivité des entreprises pour assurer le développement durable de l'emploi	22 460 000	17 806 000	40 266 000	64 765 000	18 298 500	83 063 500
P.0203 Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises	3 350 000	2 599 000	5 949 000	29 550 000	2 235 000	31 785 000
P.0204 Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises	18 710 000	2 967 000	21 677 000	34 815 000	3 617 000	38 432 000
P.0205 Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité	400 000	6 415 000	6 815 000	400 000	6 621 500	7 021 500
P.0206 Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques	15 900 000	5 825 000	21 725 000	14 550 000	5 100 000	19 650 000
Favoriser le développement durable de l'agriculture et de la production alimentaire	15 900 000	6 550 000	22 450 000	14 550 000	5 100 000	19 650 000
P.0207 Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire	15 900 000	6 550 000	22 450 000	14 550 000	5 100 000	19 650 000
Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le développement durable des activités liées à la mer	66 077 000	7 672 000	73 749 000	65 718 000	8 158 000	73 876 000
P.0208 Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime	5 051 000	2 603 000	7 654 000	6 987 000	2 649 000	9 636 000
P.0209 Développer le système portuaire	61 026 000	5 069 000	66 095 000	58 731 000	5 509 000	64 240 000
III - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi	247 440 000	386 662 000	634 102 000	196 432 000	350 134 500	546 566 500
Assurer la relation formation emploi	4 860 000	4 860 000	9 720 000	3 951 000	3 951 000	7 902 000
P.0301 Assurer la qualité de la relation emploi formation par la connaissance, la concertation et l'orientation	4 860 000	4 860 000	9 720 000	3 951 000	3 951 000	7 902 000
Promouvoir les initiatives lycéennes pour et par les jeunes et améliorer la vie lycéenne	5 600 000	5 118 000	10 718 000	5 050 000	4 922 000	9 972 000
P.0302 Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées	5 600 000	5 118 000	10 718 000	5 050 000	4 922 000	9 972 000
Améliorer le cadre bâti des lycées	200 070 000	5 360 000	205 430 000	150 000 000	4 822 000	154 822 000
P.0303 Offrir un cadre bâti favorisant l'épanouissement de tous les acteurs des lycées	182 000 000	5 140 000	187 140 000	130 000 000	4 602 000	134 602 000
P.0304 Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés	18 070 000	220 000	18 290 000	20 000 000	220 000	20 220 000
Améliorer les équipements des lycées	20 420 000	2 410 000	22 830 000	20 420 000	2 410 000	22 830 000
P.0306 Améliorer les équipements dans les lycées publics	8 960 000	8 960 000	17 920 000	8 960 000	8 960 000	17 920 000
P.0307 Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés	4 100 000	4 100 000	8 200 000	4 100 000	4 100 000	8 200 000
P.0308 Développer le numérique éducatif	7 360 000	2 410 000	9 770 000	7 360 000	2 410 000	9 770 000
Améliorer le fonctionnement des lycées	73 881 000	73 881 000	147 762 000	73 881 000	73 881 000	147 762 000
P.0309 Assurer le fonctionnement des lycées publics	32 641 000	32 641 000	65 282 000	32 641 000	32 641 000	65 282 000
P.0310 Participer au fonctionnement des établissements privés	41 240 000	41 240 000	82 480 000	41 240 000	41 240 000	82 480 000
Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur	12 900 000	15 280 000	28 180 000	12 512 000	12 550 000	25 062 000
P.0311 Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur	12 900 000	15 280 000	28 180 000	12 512 000	12 550 000	25 062 000
Favoriser l'apprentissage	7 690 000	6 280 000	13 970 000	7 690 000	6 680 000	14 370 000
P.0312 Accompagner le développement de l'apprentissage	7 690 000	6 280 000	13 970 000	7 690 000	6 680 000	14 370 000
P.0313 Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement	7 690 000	6 280 000	13 970 000	7 690 000	6 680 000	14 370 000

Assurer les formations sanitaires et sociales	56 371 000	56 371 000	56 371 000	56 304 000	56 304 000
P.0314 Assurer les formations sanitaires et sociales	56 371 000	56 371 000	56 371 000	56 304 000	56 304 000
Développer et améliorer l'offre de formation pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux	209 708 000	209 708 000	209 708 000	177 220 500	177 220 500
P.0315 Faciliter les projets individuels de formation et de qualification	14 135 000	14 135 000	14 135 000	11 676 000	11 676 000
P.0316 Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales	118 894 000	118 894 000	118 894 000	94 932 500	94 932 500
P.0317 Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle pour un emploi durable	67 534 000	67 534 000	67 534 000	61 696 000	61 696 000
P.0319 Accompagner les dynamiques territoriales emploi formation	9 145 000	9 145 000	9 145 000	8 916 000	8 916 000
Développer les langues de Bretagne	760 000	7 394 000	8 154 000	760 000	8 154 000
P.0318 Développer les langues de Bretagne	760 000	7 394 000	8 154 000	760 000	8 154 000
IV - Pour une Bretagne de toutes les mobilités	115 378 000	266 837 000	382 215 000	83 812 000	278 643 000
P.0401 Développer les modes de transports collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable	56 570 000	264 335 000	320 905 000	24 277 000	276 158 000
P.0402 Moderniser les réseaux ferroviaires, routiers et maritimes	55 327 000	70 000	55 397 000	57 750 000	70 000
P.0403 Moderniser les aéroports à vocation régionale	3 481 000	2 432 000	5 913 000	1 785 000	2 415 000
V - Pour une région engagée dans la transition écologique	13 210 000	15 006 000	28 216 000	10 900 000	14 646 000
P.0501 Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau	6 800 000	5 040 000	11 840 000	3 800 000	4 590 000
P.0502 Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages	700 000	3 250 000	3 950 000	1 300 000	3 250 000
P.0503 Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources	5 710 000	6 716 000	12 426 000	5 800 000	6 806 000
VI - Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne	27 305 000	42 675 000	69 980 000	28 251 000	43 820 000
P.0601 Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles	2 060 000	17 770 000	19 770 000	2 190 000	17 770 000
P.0602 Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique	4 945 000	5 568 000	10 513 000	5 210 000	5 268 000
P.0603 Développer le sport en région	2 000 000	4 000 000	6 000 000	1 446 000	5 800 000
P.0604 Révéler et valoriser le patrimoine	4 500 000	1 193 000	5 693 000	4 500 000	1 193 000
P.0605 Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception	5 000 000	6 952 000	11 952 000	4 980 000	7 017 000
P.0606 Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes	8 520 000	1 342 000	9 862 000	9 605 000	1 222 000
P.0607 Développer les actions européennes et internationales	280 000	1 710 000	1 990 000	320 000	1 610 000
P.0608 Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne	4 200 000	4 200 000	4 200 000	4 000 000	4 000 000
Fonds de gestion des crédits européens	80 000 000	14 770 000	94 770 000	40 000 000	7 030 000
P.1110 Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020	80 000 000	14 000 000	94 000 000	40 000 000	6 000 000
P.1120 Programme de développement rural (FEADER) 2014-2020					
P.1130 Programme FEAMP 2014-2020					
P.1140 Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020		770 000	770 000	1 030 000	1 030 000
Autres dépenses	17 280 000	22 681 500	39 961 500	99 732 000	243 066 000
P.9000 Patrimoine et logis tique	11 485 500	7 520 000	19 005 500	25 962 000	9 186 000
P.9002 Développer le système d'information en appui des politiques régionales	4 269 500	3 774 500	8 044 000	4 160 000	3 511 000
P.9003 Fonds d'intervention régional	300 000	895 000	1 195 000	300 000	895 000
P.9010 Equipement des groupes d'élus	91 000		91 000	28 000	28 000
P.9011 Développement des conditions de travail et des compétences	134 000	7 610 000	7 744 000	132 000	7 336 000
P.9012 Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées				181 247 000	181 247 000
P.9020 Ressources et expertises		1 882 000	1 882 000	1 716 000	1 716 000
P.9021 Service de la dette				12 900 000	12 900 000
P.9023 Mouvements financiers divers	1 000 000	1 000 000	2 000 000	150 000	26 275 000
Total	666 550 000	806 100 000	1 472 650 000	680 879 000	994 006 000
					1 674 885 000

→ Comparaison des crédits par orientation stratégique

en euros

	CP d'investissement		CP de fonctionnement		Total des CP	
	BP 2020	BP 2021	BP 2020	BP 2021	BP 2020	BP 2021
I - Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale	61 953 100	65 419 000	7 118 500	7 810 000	69 071 600	73 229 000
II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable	141 567 900	156 333 000	48 210 500	48 856 500	189 778 400	205 189 500
Faire émerger l'activité et soutenir l'innovation	12 850 000	11 300 000	20 300 000	17 300 000	33 150 000	28 600 000
Développer la compétitivité des entreprises pour assurer le développement durable de l'emploi	30 180 000	64 765 000	16 785 600	18 298 500	46 965 600	83 063 500
Favoriser le développement durable de l'agriculture et de la production alimentaire	14 150 000	14 550 000	5 370 000	5 100 000	19 520 000	19 650 000
Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le développement durable des activités liées à la mer	84 387 900	65 718 000	5 754 900	8 158 000	90 142 800	73 876 000
III - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi	206 845 000	196 432 000	325 599 200	350 134 500	532 444 200	546 566 500
Assurer la relation formation emploi	65 000		3 919 600	3 951 000	3 984 600	3 951 000
Promouvoir les initiatives lycéennes pour et par les jeunes et améliorer la vie lycéenne	100 000	5 050 000	7 275 000	4 922 000	7 375 000	9 972 000
Améliorer le cadre bâti des lycées	166 220 000	150 000 000	4 543 000	4 822 000	170 763 000	154 822 000
Améliorer les équipements des lycées	20 365 000	20 420 000	1 950 000	2 410 000	22 315 000	22 830 000
Améliorer le fonctionnement des lycées			70 896 000	73 881 000	70 896 000	73 881 000
Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur	11 600 000	12 512 000	10 895 000	12 550 000	22 495 000	25 062 000
Favoriser l'apprentissage	7 670 000	7 690 000	14 200 000	6 680 000	21 870 000	14 370 000
Assurer les formations sanitaires et sociales	65 000		54 794 000	56 304 000	54 859 000	56 304 000
Développer et améliorer l'offre de formation pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux			150 071 600	177 220 500	150 071 600	177 220 500
Développer les langues de Bretagne	760 000	760 000	7 055 000	7 394 000	7 815 000	8 154 000
IV - Pour une Bretagne de toutes les mobilités	91 293 600	83 812 000	272 031 200	278 643 000	363 324 800	362 455 000
V - Pour une région engagée dans la transition écologique	8 345 000	10 900 000	11 057 200	14 646 000	19 402 200	25 546 000
VI - Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne	25 320 000	28 251 000	39 544 900	43 820 000	64 864 900	72 071 000
Fonds de gestion des crédits européens	29 000 000	40 000 000	5 170 000	7 030 000	34 170 000	47 030 000
Autres dépenses	90 985 900	99 732 000	241 784 000	243 066 000	332 769 900	342 798 000
TOTAL GENERAL	655 310 500	680 879 000	950 515 500	994 006 000	1 605 826 000	1 674 885 000

I Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale



RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2021

Session de décembre 2020

Synthèse de la mission

Après l'adoption de la Breizh Cop et du SRADDET, l'engagement sera au cœur de la mise en œuvre de cette Mission I.

Il s'agira de décliner en actions concrètes les engagements pris par la Région, tant vis-à-vis des jeunes, que des territoires, pour construire la Bretagne de demain.

Cette Mission porte deux des six engagements pris par la Région dans le cadre de la Breizh Cop :

- **L'engagement pour la cohésion des territoires ;**
- **L'engagement pour des stratégies numériques responsables.**

→ **S'engager pour et avec les jeunes**

Les jeunes seront **au cœur de l'action** de la Région, tant pour améliorer leur présent, que pour préparer leur avenir, en tenant compte du contexte exceptionnel lié à la crise sanitaire.

La volonté de faire avec et pour les jeunes est **au cœur du « dialogue structuré » co-animé par la Région et l'Etat depuis près de 3 ans, avec les jeunes, les collectivités, les partenaires institutionnels et les associations, pour réfléchir aux moyens d'accompagner les jeunes dans leurs parcours et dans leurs choix.**

Cette concertation a débouché sur un « Plan breton de mobilisation pour les jeunes » qui pose différents chantiers prioritaires.

L'enjeu aujourd'hui, pour l'ensemble des partenaires impliqués dans la mise en œuvre du Plan, est de continuer à créer les conditions de la participation des jeunes dans la concrétisation de ces chantiers.

Pour ce qui la concerne, la Région **s'est engagée autour de quatre ambitions en lien avec ses politiques** : les mobilités, la santé/environnement, **l'information** et les droits culturels, avec **des pistes de mise en œuvre dans plusieurs missions de ce budget.**

→ **S'engager pour la cohésion des territoires et la mise en œuvre des transitions**

Il s'agira également de mettre en œuvre les orientations de « l'engagement pour la cohésion des territoires » présenté à cette session de décembre 2020.

L'objectif 35 de la Breizh Cop nous rappelle que parvenir à une égalité des chances de développement des territoires ne pourra se faire que par une plus forte territorialisation des politiques publiques et une plus grande péréquation des moyens et des investissements, de manière à favoriser les territoires les plus fragiles et les moins dynamiques.

Aussi, la Région s'engage à mettre en œuvre, progressivement sur toutes ses politiques, et dès 2021 sur la plupart de celles de la Mission I, une nouvelle péréquation de ses aides.

\\ SOMMAIRE

Synthèse de la mission.	3
Répartition des crédits par chapitre.....	7
Programme 101	8
Programme 102	10
Programme 103	12
Répartition des AP et AE par actions	14

Une nouvelle péréquation fondée sur les « capacités des territoires » et applicable à toutes les politiques régionales

Dans le cadre de la mise en œuvre de « l'engagement pour la cohésion des territoires », dès 2021, la Région engagera une nouvelle péréquation de ses crédits qui aura vocation à s'appliquer à moyen terme à toutes les politiques régionales. Il s'agira ainsi de procéder à une péréquation des crédits régionaux et à une différenciation des politiques en référence à une carte des « capacités territoriales » reflétant une analyse objective des disparités de chances de développement.

Les capacités des territoires seront appréhendées autour de quatre dimensions : les capacités humaines, les capacités d'attractivité et de développement du territoire, les capacités des écosystèmes naturels et les capacités d'intervention des collectivités.

Cette carte permettra ainsi, selon la situation de chaque territoire, politique par politique, de définir s'il peut accéder à un dispositif ; définir des montants de moyens dédiés lorsqu'il en existe ; moduler les conditions et montants d'intervention régionale de dispositifs soumis à des taux et planchers/plafonds d'intervention.

L'engagement pour la cohésion des territoires se concrétise, plus spécifiquement au sein de cette mission, autour de trois leviers d'actions :

- Une ingénierie adaptée pour tous les territoires
- Des dispositifs financiers pour, **d'une part**, accompagner tous les territoires dans l'**accélération des transitions, l'enjeu de vitalité des centres villes et centres bourgs** et la **garantie à disposer d'un premier niveau de services de proximité** ; et **d'autre part**, permettre plus spécifiquement aux îles et aux quartiers de la **politique de la ville d'engager et de s'engager dans les transitions**.
- Une **animation régionale permettant l'interconnaissance et la capitalisation d'expériences** autour du programme « Les territoires innovent ».

Ces orientations seront mises en œuvre en recherchant les meilleures articulations et effets de levier avec le futur contrat de plan, les fonds européens et le plan de relance de l'Etat.

Les territoires innovent : une animation régionale pour engager les territoires dans les transitions

Face aux enjeux climatiques, de la cohésion sociale et d'un équilibre territorial, les collectivités ne restent pas impuissantes. Elles conçoivent et mettent en œuvre des projets innovants au service de leurs habitant·e·s, pour bâtir ensemble un projet de territoire durable et partagé.

A l'échelle régionale, les partenaires publics Etat, Région, Etablissement public foncier de Bretagne (EPF), Banque des territoires soutiennent ces initiatives à différents niveaux, par une offre d'ingénierie, un appui financier et par la mise en réseau des acteurs pour accélérer notre engagement dans les transitions en créant une culture commune. Forts de cette collaboration, les partenaires réaffirment leur volonté de déployer une animation régionale, en capitalisant sur la démarche « Les Territoires innovent » pour entraîner les acteurs du développement des territoires. Interconnaissance et rencontres, partage d'expériences et d'expertises, autant d'outils pour favoriser la solidarité entre territoires, l'émergence d'actions innovantes et la mobilisation collective pour appréhender les défis de demain.

Dès l'automne 2020, sous la bannière fédérative des « Territoires innovent », l'Etat, la Région Bretagne, l'EPF et la Banque des Territoires proposent un cycle d'animations à destination d'élu·e·s, de professionnel·le·s sur les centralités et la gestion responsable du foncier. Il s'agira, autour de 14 rencontres, de partager informations et expériences pour (re)penser la dynamisation des centres villes et centres bourgs d'une part et la préservation de la ressource foncière d'autre part.



Sur une demi-journée, ces rencontres physiques et distancielles seront organisées d'une table ronde réunissant élu·e·s, experts, professionnels, pour témoigner de leurs expériences, apporter outils et méthodes, comprendre les enjeux, partager et enrichir les démarches, et bien entendu susciter l'action. Elles seront complétées de divers outils de capitalisation, comme des fiches techniques, des newsletters, un annuaire des contacts... accessibles depuis une plateforme ressources, pour prolonger les échanges et accompagner concrètement la réalisation de projets.

→ Engager les territoires vers l'arrêt de la consommation des terres naturelles et agricoles

La Région, dans le cadre de la Breizh Cop et du SRADDET a fixé l'**objectif** (31) de mettre un terme, à horizon 2040, à la **consommation des terres naturelles et agricoles**. Il s'agit donc de faire du renouvellement urbain le principe général et de l'extension foncière, une exception. La trajectoire générale retient le principe d'une réduction globale de la consommation de 50 % d'ici 2030 par rapport au niveau d'artificialisation des dix dernières années, par habitant·e, de 75 % d'ici 2035 et de 100 % à l'horizon 2040. Chaque territoire, par ses documents d'urbanisme et de planification devra y apporter sa plus forte contribution possible.

Le document d'objectifs du SRADDET prévoit de faire reposer la mise en œuvre de cette rupture sur plusieurs leviers pour s'assurer de son acceptabilité (règles, engagements, mesures d'accompagnement, outils de connaissance). Parmi les mesures d'accompagnement, sont envisagées des mécanismes ou outils de mutualisation, de péréquation ou de compensation qui seront à construire, dès 2021, pour assurer le principe de justice et de solidarité interterritoriale.

En lien avec l'Etat et l'EPF qui partagent ces objectifs, il s'agira donc, cette année, d'engager plusieurs chantiers visant à sensibiliser et mobiliser les acteurs dans les territoires, inviter les collectivités à s'engager dans la préservation du foncier, accompagner la mise en œuvre des stratégies foncières des territoires, observer, suivre et évaluer la consommation foncière et enfin appliquer le volet réglementaire du SRADDET.

Ces chantiers pourront s'appuyer, pour la réussite de leur mise en œuvre, sur une gouvernance spécifique permettant l'animation à l'échelle de la Région, et en appui sur les logiques d'inter SCOT, de tous les acteurs impliqués dans l'aménagement et la question foncière. Il s'agira de permettre l'échange de bonnes pratiques, la mobilisation d'ingénierie, l'identification des problématiques communes, mais aussi l'élaboration des nouveaux outils innovants de solidarité interterritoriale visant le « zéro consommation nette » à l'échelle de la Bretagne.

Une mobilisation des fonds européens et du plan de relance national sur la question des friches sera recherchée.

→ S'engager pour des stratégies numériques responsables

En février 2020, la Région a approuvé, en déclinaison de la Breizh Cop, son « engagement pour des stratégies numériques responsables ». Ce dernier s'articule autour de quatre axes qui trouveront des voies de mise en œuvre en 2021 :

- Le premier axe traite de notre responsabilité politique et traduit le fait que la transition numérique est au service des transitions environnementales d'où un engagement vers un numérique ouvert, transparent et protecteur. La feuille de route promeut également l'utilisation de services et matériels numériques compatibles avec une réduction très sensible de l'impact environnemental.
- Le deuxième axe vise à approfondir le développement numérique inclusif, soit réduire le risque d'exclusion du fait de l'utilisation du numérique. Cela renvoie également au soutien de la Région à l'éducation et la formation au numérique et par le numérique sur tous les niveaux d'enseignement. La promotion de la place des femmes dans le numérique et de leurs compétences est aussi un enjeu majeur qui suppose, notamment, d'agir sur les modalités de leur recrutement et de leur intégration dans les entreprises.
- L'accompagnement de la numérisation de l'économie et la transition numérique des acteurs économiques constituent le troisième axe. Il comporte en particulier des orientations pour donner aux acteurs économiques des outils favorisant la souveraineté numérique et la cyber sécurité, comme le dispositif Breizh Fab, support pour les entreprises industrielles, de la transition numérique, l'accompagnement des TPE, PME vers le numérique responsable en cohérence avec les orientations du CPRDFOP.
- Enfin, le quatrième axe renvoie à la territorialisation de notre action publique et à la valorisation des services publics locaux. L'Etat renforce sa politique de dématérialisation sans que l'ensemble des impacts pour nos concitoyens n'aient été totalement analysés ou anticipés. Il nous appartient d'adopter une méthode plaçant la qualité des relations de l'administration régionale avec les usagers au premier rang de nos préoccupations.

Enfin, bien entendu, parce que la mise en œuvre de cette stratégie numérique nécessite des infrastructures adaptées, la Région poursuivra son engagement, via Megalis, aux côtés des autres collectivités de Bretagne pour apporter la fibre optique à 100% des foyers bretons à horizon 2026.

En parallèle, le Conseil régional maintient son engagement dans l'accélération du déploiement du plan BTHD. La mobilisation attendu des fonds européens de nouvelle génération comme du plan de relance nationale devrait y contribuer avec force dès 2021.

→ Honorer les engagements pris entre 2014 et 2020

Si les contractualisations 2014-2020 se sont achevées, l'attribution des subventions permettant de les honorer se poursuivra tout au long de l'année tant par des fonds régionaux que des fonds européens territorialisés (LEADER, ITI FEDER ou DLAL FEAMP). La Région poursuivra également son action pour la mise en œuvre des conventions de renouvellement urbain ou bien encore de protocoles visant à dynamiser les centre bourgs et les centre villes.

\\ La répartition des crédits par programme et par chapitre

→ Autorisations d'engagement et de programme

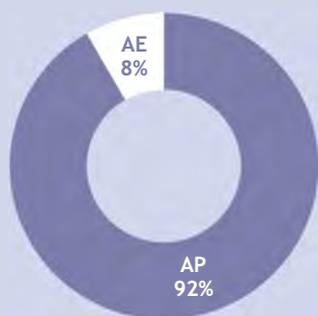
	AE 935	Total AE	AP 905	Total AP
P.0101 Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés	3 537 500	3 537 500	39 000 000	39 000 000
P.0102 Observer, anticiper et accompagner les mutations territoriales	2 015 000	2 015 000	450 000	450 000
P.0103 Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques	3 198 000	3 198 000	2 550 000	2 550 000
	8 750 500	8 750 500	42 000 000	42 000 000

→ Crédits de paiement - Fonctionnement et Investissement

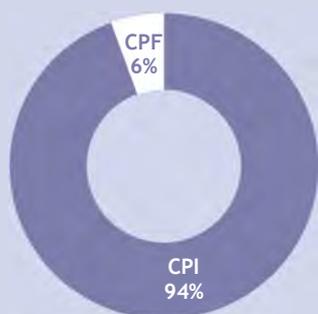
	CPF 935	Total CPF	CPI 905	Total CPI
P.0101 Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés	2 667 000	2 667 000	45 373 000	45 373 000
P.0102 Observer, anticiper et accompagner les mutations territoriales	1 880 000	1 880 000	250 000	250 000
P.0103 Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques	3 263 000	3 263 000	19 796 000	19 796 000
	7 810 000	7 810 000	65 419 000	65 419 000

Programme 101

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre des exercices 2021 à 2027 une autorisation de programme de

39 000 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation d'engagement de

3 537 500 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

45 373 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

2 667 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés

\\ Raison d'être du programme

Dans le cadre de la Breizh COP, la Région a souhaité s'engager sur six feuilles de route dont l'une d'elle porte sur la cohésion des territoires. Cet engagement, présenté à cette session de décembre 2020, se traduira par un renouvellement des modalités d'accompagnement des territoires, confirmant l'objectif de garantir l'égalité de leurs chances de développement. Les dispositifs financiers de soutien, portés par le programme 101, traduisent un engagement budgétaire régional maintenu.

De nouveaux dispositifs, expérimentés pour une période de deux ans, permettront d'accompagner les projets permettant l'accélération des transitions, la vitalité des centres villes et centres bourgs et le soutien aux territoires pour disposer d'un premier niveau de services de proximité. Ils appuieront également plus spécifiquement les îles et les quartiers de la politique de la ville dans l'engagement dans les transitions. Ils se mettront progressivement en place dès le début de l'année 2021. En parallèle, la Région honorera les engagements des dispositifs 2014-2020 avec l'affectation des dernières subventions (contrats de partenariat, dispositifs en faveur du renouvellement urbain et du dynamisme des bourgs ruraux et des villes).

\\ 2021 en actions

→ Le soutien aux capacités d'ingénierie dans les territoires

L'objectif 35 de la Breizh COP vise à « Favoriser l'égalité des chances entre les territoires » et place les capacités d'ingénierie au cœur de cette ambition. La Région, depuis 20 ans, a accompagné l'ingénierie généraliste des pays, vecteur privilégié de sa politique territoriale. 2021 verra le maintien de cet effort régional mais en le réorientant et en le diversifiant pour tenir compte du nouveau contexte et de la diversité des formes d'ingénierie. Dans ce cadre, la Région apportera de nouveaux soutiens à l'animation de Conseils de développement, ainsi qu'à une ingénierie stratégique et de projets dans les territoires dans le cadre des dispositifs décrits ci-après.

Les équipes de la Région sur les territoires seront renforcées pour apporter une ingénierie de projets et financière. De nouveaux outils régionaux, décrits dans le programme 102, viendront compléter cette ingénierie de proximité. Dans le même temps, le financement des structures de pays est maintenu pour moitié en 2021, avant de s'éteindre en 2022, car compensé par l'ingénierie directement apportée par la Région.

→ La clôture des dispositifs 2014-2020 de la politique territoriale

▪ Les contrats de partenariat Europe / Région / Pays et îles du Ponant

Les comités uniques de programmation clôtureront, fin décembre 2020, la programmation des projets au titre des contrats de partenariat 2014-2020. C'est ainsi près de 2 000 projets locaux qui auront été présélectionnés par les comités uniques de programmation sur la période mobilisant la dotation dédiée de 216 M€. Toutes les subventions n'ont pas encore fait l'objet de décision de la Commission permanente et elle sera sollicitée sur l'ensemble de l'année dans la mesure où l'échéance du 30 juin 2021 a été fixée pour le dépôt des dossiers de demande de subvention complets.

▶▶ Les contrats de partenariat en action pour la Breizh COP

A ce jour, la Région a par exemple soutenu, sur les territoires :

- 47 projets permettant le développement des mobilités douces
- 33 projets permettant d'améliorer l'offre de santé dans les territoires ruraux
- 96 projets permettant la création ou la réhabilitation thermique de logements sociaux

- **Le dynamisme des centres-villes et bourgs ruraux**

C'est avec la volonté d'accompagner les communes qui souhaitent réinventer leur centre, que l'État, la Région, la Banque des Territoires et l'Établissement public foncier de Bretagne ont lancé, en 2017, puis 2018, deux appels à candidatures, qui ont permis de retenir 130 programmes d'attractivité de centres (83 bourgs et 47 villes). Les attributions de subvention se sont accélérées en 2019 et 2020 et se poursuivront en 2021.

- **La mise en œuvre des conventions de renouvellement urbain des quartiers politique de la ville**

Signataire des contrats de ville 2014-2020, le Conseil régional a souhaité apporter des moyens dédiés à la mise en œuvre des projets de renouvellement urbain dans les 12 quartiers retenus au titre du nouveau programme de renouvellement urbain, avec une enveloppe de 14 M€. Après la formalisation de l'ensemble des conventions de renouvellement urbain, de nombreuses subventions restent encore à attribuer et le seront en 2021 (l'échéance de dépôt des dossiers au 30 juin 2021).

→ **Les nouveaux dispositifs de soutien aux territoires**

Traduction opérationnelle de la feuille de route cohésion des territoires, ils permettront le soutien aux projets, portés par les collectivités, associations ou acteurs de l'ESS, autour de trois enjeux forts :

- **L'accélération des transitions**

En lien étroit avec le pacte d'engagement dans les transitions, ce dispositif permettra d'accompagner dans chaque territoire, des projets répondant à un ou plusieurs enjeux sur lequel il connaît une acuité particulière. Ce dispositif sera mis en œuvre, au deuxième semestre, au terme du dialogue entre la Région et chaque territoire aboutissant à la signature du Pacte et en sera l'un des outils de mise en œuvre.

- **La vitalité des centres villes et centres bourgs**

Dans la continuité de la démarche mise en œuvre depuis 2017, pour renforcer, par une réponse transversale, l'attractivité des centres, la Région, aux côtés de l'Etat, de l'Établissement Public Foncier et de la Banque des territoires, souhaite démultiplier la dynamique enclenchée. Ce dispositif dédié, avec une intégration souhaitée au contrat de plan Etat / Région 2021-2027 soutiendra des programmes globaux de dynamisation des centres-villes et centre-bourgs dans le cadre d'un repérage annuel. Il sera lancé courant 2021, dès la signature du CPER.

- **L'accès à un premier niveau de services de proximité**

Ce dispositif vient répondre à l'objectif 37 de la Breizh COP proposant d'« organiser l'accès de chaque breton-ne à un premier niveau de panier de services correspondant à ses besoins et à son territoire de vie ». Il sera mis en œuvre dès le début 2021 (après adoption par la Commission permanente de ses modalités précises), afin de soutenir des projets permettant la création ou l'amélioration de l'accès à des services de proximité et d'usage fréquent.

Deux dispositifs en faveur des **îles** et des **quartiers de la politique de la ville** seront également mis en place dans le courant de l'année.

Les actions du programme

→ **Soutenir les capacités d'ingénierie dans les territoires**

→ **Soutenir les projets de développement local en lien avec les orientations régionales**

- ✓ Soutenir les priorités partagées de développement dans les territoires
- ✓ Œuvrer pour le maintien et le développement des services collectifs essentiels
- ✓ Honorer les engagements antérieurs
- ✓ Compenser le programme LEADER

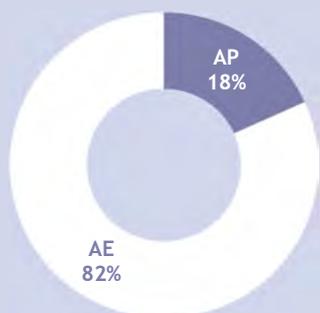
→ **Accompagner les nouveaux défis**

- ✓ Soutenir les projets de renouvellement urbain des quartiers prioritaires de la politique de la ville
- ✓ Renforcer l'armature urbaine et rurale bretonne fondée sur les centralités

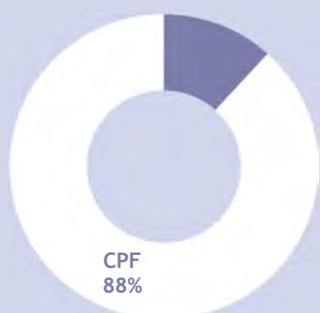
→ **Nouvelle politique territoriale**

Programme 102

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation de programme de

450 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation d'engagement de

2 015 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

250 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

1 880 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Observer, anticiper et accompagner les mutations territoriales

\\ Raison d'être du programme

La Breizh COP a formalisé la volonté de la Bretagne de s'attacher aux défis des déséquilibres territoriaux, de la cohésion sociale et de la participation à la vie collective et démocratique. Le programme 102 contribue aux réponses qu'il convient d'y apporter en permettant de disposer d'une meilleure connaissance de ces disparités, en repérant et en capitalisant les bonnes pratiques des acteurs qui se sont engagés dans l'innovation et les transitions territoriales, en initiant de nouveaux outils concourant à les accompagner, en impulsant et soutenant des actions innovantes en matière de santé, et plus globalement en contribuant à l'animation et à la mise en œuvre de la Breizh Cop et du SRADDET. Parce que le programme 102 porte les démarches visant à préparer la dynamique de la Bretagne de demain, il est également le support de l'animation du Plan breton de mobilisation pour les jeunes.

\\ 2021 en actions

→ Développer les premiers leviers d'actions et outils de mise en œuvre de la Breizh COP pour accompagner les territoires

Dans le cadre de sa feuille de route en faveur de la cohésion des territoires, la Région s'est engagée à développer de nouveaux outils régionaux mutualisés de soutien aux territoires. Particulièrement attendue sur la mise en œuvre de l'objectif 31 de la Breizh Cop qui consiste à mettre un terme à la consommation d'espaces agricoles et naturels, la Région engagera, aux côtés de l'Etat et de l'EPF (Etablissement Public Foncier), des premières actions pour accompagner les territoires dans la mise en œuvre de cet objectif.

▶ De nouveaux outils de cohésion régionale pour favoriser le dynamisme local

Forte de la dynamique lancée avec « les territoires innovent » et le réseau rural, la Région, travaillera à renforcer son rôle de mise en réseau des acteurs du développement à l'échelle de la Bretagne, mais également toujours avec d'autres acteurs nationaux et européens. Il s'agira ainsi de poser les bases du développement d'un « réseau Breizh Cop » des territoires engagés dans les transitions. Sous la bannière « les territoires innovent », deux premiers cycles de rencontres sur les centralités et le foncier, co-organisés par la Région, l'EPF, l'Etat et la Banque des territoires viendront concrétiser le volet « animation » de la feuille de route cohésion des territoires, d'octobre 2020 à juin 2021. S'adressant aux collectivités dans un objectif d'interconnaissance et de partage d'expériences, d'autres enjeux pourront ainsi être couverts par ces rencontres (transversales ou thématiques) lors d'une seconde saison à l'automne 2021.

→ Renforcer la territorialisation accrue des politiques du Conseil régional par une meilleure connaissance des territoires

Au cours de l'année 2020, différents outils ont été développés afin de permettre aux conseiller·e-s régionaux·ales référent·e-s EPCI nouvellement désigné·e-s et aux nouvelles directions d'espace territorial de disposer de connaissances actualisées sur les territoires intercommunaux. Il s'agira, en 2021, de poursuivre le développement de ces outils. A cette occasion, les partenariats avec les fournisseurs de données nationaux et régionaux seront renouvelés, et les procédés de collecte de données et d'analyses régionales auprès nos observatoires, collectivités et acteurs des territoires seront renforcés.

En parallèle, la Région poursuivra les différents travaux d'observation engagés en 2020, concernant le renseignement des méta-indicateurs de suivi des objectifs de la Breizh COP en lien avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) et le renouvellement de l'approche de la péréquation à partir de la qualification d'indices de fragilités

territoriales de nature socio-économique, environnementale et financière. Elle le fera dans le souci constant de bénéficier d'informations et d'analyses fiables, interopérables et systémiques, en valorisant les acquis de la démarche GéoBretagne (plateforme d'information géographique mutualisée).

En appui des territoires dans l'appropriation des enjeux de la stratégie foncière régionale, la Région mettra à disposition, aux côtés de l'Etat une observation foncière plus fine et partagée à partir du développement du mode d'occupation des sols (MOS) développé par les agences d'urbanisme.

La Région poursuivra les travaux en cours en matière d'observation de la santé, de l'égalité femmes-hommes et de la jeunesse.

→ La mise en œuvre du Plan breton de mobilisation pour les jeunes

La Région s'attachera en 2021 à animer et mettre en œuvre, aux côtés de l'Etat, le Plan de mobilisation pour les jeunes. Ce plan, finalisé en 2020, comprend 16 chantiers auxquels chaque acteur est appelé à contribuer. Le Conseil régional s'est engagé à prendre sa part plus spécifiquement sur 4 chantiers majeurs : l'information jeunesse, les mobilités, la santé-environnement et les droits culturels. Le soutien au réseau régional des résidences habitat jeunes, qui participe à l'animation du chantier consacré au logement, sera également maintenu.

La Région continuera à s'investir en matière d'information des jeunes, notamment grâce à son partenariat avec le CRIJ (Centre Régional Information Jeunesse). Elle mènera ce travail en l'articulant avec la nouvelle répartition des responsabilités entre la Région et l'Etat telle que prévue dans le cadre du contrat d'action publique.

La Région soutiendra les capacités d'engagement et d'initiatives des jeunes, d'une part en favorisant le déploiement à l'échelle régionale d'une plateforme d'appui et de valorisation des projets de jeunes, et d'autre part en les accompagnant financièrement selon des modalités qui seront renouvelées.

La Région poursuivra son soutien aux Points Accueil Ecoutes jeunes et engagera une réflexion sur une éventuelle évolution de ses modalités de soutien afin de permettre d'apporter une réponse aux territoires dépourvus de ces structures d'écoute.

Enfin, la Région interrogera le maillage territorial constitué par les structures dédiées aux jeunes dans les territoires (notamment PAEJ et SIJ – Structures d'information Jeunesse) et réfléchira aux moyens d'amorcer des politiques de jeunesse dans les EPCI qui n'en disposent pas encore.

→ Permettre aux breton·ne·s et aux territoires de renforcer leur capacité à agir en santé dans un contexte de crise sanitaire

La crise sanitaire que nous traversons, met en lumière la capacité d'adaptation des acteurs locaux pour apporter des réponses pertinentes aux besoins de la population. Elle révèle aussi des inégalités sociales et territoriales importantes, chaque breton.ne et chaque territoire ayant à faire face à des vulnérabilités propres tout en ayant des ressources différentes.

▶▶ La Région engagée dans la Breizh COP : Donner un meilleur accès aux soins en développant des solutions innovantes

Dans ce contexte, la Région renforcera, en 2021, son partenariat avec les territoires bretons afin d'accompagner l'élaboration de politiques locales de santé coordonnées et de développer des expérimentations et innovations en santé dans les territoires les plus fragiles. Elle poursuivra également son soutien aux actions régionales visant à renforcer l'attractivité des territoires pour les professionnel·le·s de santé.

Afin de contribuer à la réduction des inégalités sociales de santé, la Région poursuivra également son engagement en faveur de la prévention par les pairs via la formation et l'accompagnement de jeunes « Corres'Santé » au sein des lycées et structures accueillant des jeunes en insertion. Bien que la crise sanitaire liée à la COVID-19 entrave l'organisation des nombreuses manifestations festives qui font le dynamisme de la Bretagne, la Région continuera d'accompagner la formation de relais de prévention des risques en milieu festif afin d'inscrire cette action dans la durée et préparer la reprise.

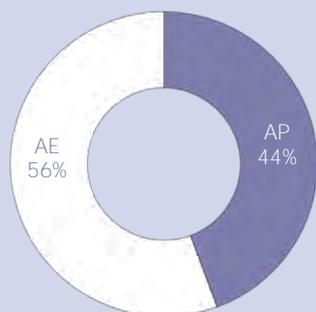
Enfin, en traduction des objectifs de la Breizh COP liés à la « Bretagne de la Sobriété » et du Plan régional santé-environnement qu'elle co-pilote aux côtés de l'Etat et de l'Agence régionale de santé, la Région accompagnera la prise en compte de l'impact de l'environnement sur la santé par des actions à destination des breton·ne·s, des collectivités et des étudiant·e·s en formations paramédicales.

Les actions du programme

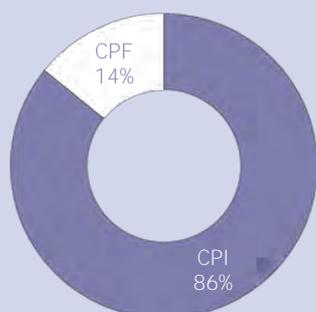
- Améliorer la connaissance des territoires
- Œuvrer au développement équilibré et durable de la Bretagne
- Favoriser les capacités d'innovation territoriale et le partage des bonnes pratiques
- Soutenir et encourager la jeunesse pour préparer la Bretagne de demain
- Développer une stratégie globale de santé dans toute la Bretagne

Programme 103

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Proroger de 8 ans l'autorisation de programme ouverte au titre des exercices 2011 à 2020 et de l'abonder de

2 550 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation d'engagement de

3 198 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

19 796 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

3 263 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques

\\ Raison d'être du programme

Face aux défis démocratiques, économiques, éducatifs et sociaux, environnementaux, culturels et technologiques, largement confirmés dans leur ampleur par la crise sanitaire, une stratégie numérique responsable se doit de prendre appui sur plusieurs dimensions :

Une offre de services numériques économiquement responsables

- une offre de services publics lisible, visible et accessible pour les usagers du service public et les acteurs du territoire
- une doctrine en **faveur d'une conception responsable des services numériques** (maîtrise de la consommation énergétique des infrastructures numériques et des technologies).

Le numérique comme facteur de développement du pouvoir d'agir des citoyens

- une politique qui permette de développer la Bretagne numérique inclusive grâce à la valorisation des stratégies numériques locales ;
- une politique numérique éducative qui permette de développer des pratiques numériques.

La valorisation de l'écosystème digital

- le **développement et l'animation de la filière numérique, facteur d'attractivité** du territoire.

L'aménagement numérique

- le très haut débit à travers la fibre optique pour 100 % des foyers bretons.

\\ 2021 en actions

En application de l'engagement adopté lors de sa session de décembre dernier, 2021 verra la mobilisation autour des axes suivants :

→ Promouvoir un numérique responsable

Les actions et projets suivants seront conduits en 2021 :

- labellisation des activités numériques dans le cadre du label numérique **responsable porté par l'INR** et déclinaison des premières actions ;
- lancement et animation **d'une démarche rassemblant les collectivités du territoire** autour des questions de numérique responsable ;
- **déploiement d'outils de monitoring numérique environnementaux** fondés sur **l'exploitation de données permettant un fonctionnement énergétique optimisé** ;
- actions visant **l'acculturation et l'acquisition de compétences relatives au numérique responsable**.

→ Assurer un développement numérique inclusif

Les actions et projets suivants seront conduits en 2021 :

- Actions en faveur des acteurs de la médiation numérique en Bretagne en cohérence **avec le programme « Hubs territoriaux pour soutenir les actions locales d'inclusion numérique »** labellisés par la Banque des territoires.
- la coordination des actions du territoire et stratégies des acteurs institutionnels (Département, Métropoles, EPCI et Région Bretagne) par une meilleure mobilisation des fonds nationaux et européens dédiés à la médiation numérique ;
- la professionnalisation des médiateurs numériques ;
- **l'accélération des actions en faveur de l'équipement et l'accès au numérique pour tous** via les filières de réemploi.

Pour mener à bien ces actions, la Région Bretagne investit dans la recherche.

Dans cette optique, elle **renouvelle son partenariat avec le Groupement d'Intérêt Scientifique M@rsouin**, à l'origine de nombreux travaux d'études et d'analyses sur le sujet. En complémentarité, la Région entend expérimenter, sur le terrain et en **résidence, les problématiques d'inclusion numérique en Bretagne par le biais d'un travail exploratoire** dans le cadre du LabAcces. Elle renouvelle également son adhésion

à la **Fondation Internet Nouvelle Génération (FING)** avec l'appui de laquelle elle entend investir en faveur d'un numérique ouvert, transparent et protecteur dans le cadre du programme RESET.

→ **Concevoir des services publics numériques de proximité et réussir la transformation numérique de l'administration**

La Région Bretagne **s'est** engagée à développer une plateforme de services publics numériques adossée au territoire régional. Il **s'agit d'exploiter** pleinement le potentiel du numérique pour proposer aux usagers des services publics numériques personnalisés et interopérables et ainsi concevoir des solutions numériques disponibles au-delà des frontières administratives.

La version test de la plateforme, portée sous maîtrise **d'ouvrage** de la Région, a été réalisée. La version suivante sera livrée en début 2022. Notons, **d'ores et déjà**, **l'implication** de Mégalis Bretagne dans la gouvernance et le pilotage opérationnel actuel afin **d'assurer l'implication de l'ensemble** des collectivités bretonnes, Départements, EPCI et communes.

Considérant **l'intérêt** régional de ce projet **d'envergure**, un financement sur fonds européens dans le cadre du plan « REACT-EU » à hauteur de 100 % est sollicité. Les dépenses estimées **s'élèvent** à environ 3 millions **d'euros** auxquelles **s'ajoutent** des dépenses de personnels visant à assurer sur une durée déterminée la conception et le développement de la plateforme dans des conditions optimales en considération des expertises et compétences nécessaires à la réussite du projet. Ainsi, les besoins de recrutement sont estimés à 7 ETP, mis ensuite à disposition de Mégalis Bretagne pour assurer le portage de ce projet **d'intérêt** régional au bénéfice de ses membres dès 2022. Considérant **l'ensemble** de ces besoins, 5 millions **d'euros** seront mobilisés dans le cadre du plan « REACT-EU ».

→ **Déploiement de l'Ultra et Très Haut Débit en Bretagne**

A. Bretagne très haut débit

Le déploiement du projet Bretagne Très Haut Débit porté par Mégalis **se poursuivra dans l'objectif d'une couverture** intégrale de la Bretagne en 2026.

Les travaux de la phase 1 devraient s'achever en 2021, suite à de fortes perturbations en 2020. Le rattrapage du retard **devrait être possible par la passation d'un nouveau marché de travaux dédié en juillet 2020**.

En parallèle et grâce au renforcement des moyens mis en œuvre par le groupement Bouygues-Axione, pour atténuer les effets de la crise sanitaire, la phase 2 maintiendra son développement par la mise à disposition de 192 000 prises à fin novembre 2021. 2021 verra également la poursuite des mises en service des montées en débit de 2^{ème} génération. Cette atténuation de la crise **résulte d'un renforcement des moyens mis en œuvre par le groupement. En effet, 350 emplois** supplémentaires seront mobilisés sur 2021 – 2022, dont 90 % localisés sur le territoire breton.

B. Réseau Ultra Haut Débit

Si le RUHD est **désormais opérationnel, qu'il raccorde les principaux sites de l'enseignement supérieur et de la recherche et qu'il commence à être commercialisé auprès d'opérateurs privés, plusieurs sollicitations ont été faites auprès de Mégalis pour permettre le raccordement d'autres sites universitaires, d'établissements** de la communauté santé ou encore pour répondre aux besoins propres de collectivités dont la Région pour ses lycées ou ses sites régionaux. Considérant ces demandes, **l'axe Lorient-Pontivy-Saint-Brieuc viendra étendre le réseau RUHD et offrira de nouvelles opportunités tout en renforçant la sécurité et la redondance de la boucle optique. Les coûts relatifs à la location fibre longue durée (15 ans) s'élèvent à 1,3 millions d'euros financés dans le cadre du fonds de sécurisation. A cela s'ajoute**, les coûts de fonctionnement du RUHD que les recettes de commercialisation ont vocation à compenser pour partie.

→ **Finalisation du projet Vista- AR**

Vista-AR, projet de **coopération territoriale à l'échelle européenne, a pour objet la création de dispositifs en réalité augmentée associée à l'optimisation des modèles économiques favorisant la croissance intelligente et le développement** soutenable des secteurs du tourisme et du numérique. La clôture du projet devait se tenir au 31 janvier 2021 avec deux mois **additionnels pour la clôture administrative. Les glissements de planning dans la réalisation des outils finaux, l'impact de la COVID 19** sur le travail des équipes engagées, a conduit à une prolongation du projet de trois mois, sans augmentation de budget.

Les actions du programme

- Promouvoir un numérique responsable
- Assurer un développement numérique inclusif
- **Accompagner la numérisation de l'économie et la transition numériques des acteurs bretons**
- **Concevoir des services publics numériques de proximité et réussir la transformation numérique de l'administration**
- **Déployer l'Ultra et le Très Haut Débit**
- Vista Ar

\\ Répartition indicative des autorisations d'engagement et de programme par actions

		AP	AE
P.0101	P.0101-10 : Soutenir les capacités d'ingénierie dans les territoires (2014-2020)		1 737 500
	P.0101-21 : Soutenir les priorités partagées de développement dans les territoires (2014-2020)		700 000
	P.0101-22 : Œuvrer pour le maintien et le développement des services collectifs essentiels (2014-2020)		100 000
	P.0101-23 : Honorer les engagements antérieurs		
	P.0101-24 : Compensation LEADER		
	P.0101-25 : Nouvelle politique territoriale	39 000 000	1 000 000
	P.0101-31 : Inciter au développement de l'inter-territorialité		
	P.0101-32 : Soutenir les projets de renouvellement urbain des quartiers prioritaires de la politique de la ville		
P.0101-33 : Renforcer l'armature urbaine et rurale bretonne fondée sur les centralités			
Total P.0101		39 000 000	3 537 500
P.0102	P.0102-11 : Améliorer la connaissance des territoires	200 000	335 000
	P.0102-12 : Renforcer les capacités d'observation territoriale		
	P.0102-20 : Oeuvrer au développement équilibré et durable de la Bretagne	200 000	110 000
	P.0102-30 : Favoriser les capacités d'innovation territoriale et le partage des bonnes pratiques		352 500
	P.0102-40 : Soutenir et encourager la jeunesse pour préparer la Bretagne de demain		837 500
P.0102-50 : Développer une stratégie globale de santé dans toute la Bretagne	50 000	380 000	
Total P.0102		450 000	2 015 000
P.0103	P.0103-10 : Promouvoir un numérique responsable		144 000
	P.0103-20 : Assurer un développement numérique inclusif		478 000
	P.0103-30 : Accompagner la numérisation de l'économie et la transition numérique des acteurs économiques		31 000
	P.0103-40 : Concevoir des services publics numériques de proximité et réussir la transformation numérique de l'administration	2 550 000	505 000
	P.0103-50 : Déployer l'ultra et le très haut débit		1 960 000
	P.0103-60 : VISTA AR		80 000
Total P.0103		2 550 000	3 198 000

II

Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrices d'un emploi durable



RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2021

Session de décembre 2020

\\ Synthèse de la mission

Le budget pour 2021, notamment en matière de politiques de développement économique, se prépare dans un contexte totalement exceptionnel, qu'aucun prévisionniste ne pouvait évidemment anticiper. On rappelle qu'une année auparavant, l'enjeu majeur d'un très grand nombre d'entreprises était celui du recrutement et de la recherche de compétences dans un marché du travail très tendu. Certains de nos territoires étaient de fait en situation de plein emploi. Nous sommes dorénavant confrontés à la crise économique la plus violente de l'après-guerre et à ses répercussions sociales, dont on ne fait que percevoir les premiers effets, sur le taux de chômage ou sur les indicateurs de précarité et de pauvreté.

Cette introduction n'est pas le lieu de dresser un tableau de conjoncture, d'autant que son évolution est rapide, d'un mois à l'autre. La situation en novembre n'est pas celle de la sortie de l'été, qui ne ressemblait pas non plus au choc du premier confinement. La principale continuité, depuis mars dernier, est sans doute celle d'une très profonde incertitude, qui mine la confiance dont les acteurs économiques ont pourtant un besoin vital et rend très aléatoire les perspectives de rebond.

Si, sur certains indicateurs, la Bretagne semble moins percutée que la moyenne nationale, du fait notamment de la place de ses activités de productions agricole et agro-alimentaire, elle n'est en rien épargnée et certains de ses secteurs phares, essentiels à la vitalité territoriale, comme le tourisme, la culture, l'événementiel craignent aujourd'hui de ne pas pouvoir redémarrer. D'autres, comme les filières halieutiques notamment, sont menacées de surcroît par les perspectives d'un Brexit sans accord.

Si toute l'économie et tous ses acteurs sont touchés, ils le sont différemment, selon les secteurs, les territoires ou la taille des établissements. Pendant qu'une grande part d'entre eux sont confrontés à la question de leur survie, quand leur activité est totalement ou en très grande partie arrêtée, d'autres s'interrogent sur les possibilités de redémarrer, d'autres enfin, en nombre plus restreint peuvent envisager de se saisir des opportunités de rebond. Mais tous sont confrontés à l'incertitude et à une navigation à vue, au grès des bulletins sanitaires nationaux.

Depuis plus d'un an, en lien et en complémentarité avec l'Etat qui a déployé des dispositifs massifs et totalement inédits en soutien aux entreprises, la Région s'attache à répondre au mieux à l'ensemble de ces enjeux et problématiques. Elle le fait, comme l'Etat, en privilégiant l'urgence et l'absolue nécessité de limiter la mortalité des entreprises, avec la conviction que les compétences et capacités perdues pourraient l'être définitivement. Cet engagement pour le maintien de l'activité demeure une priorité.

Mais le Conseil régional entend aussi accompagner, autant que possible, et toujours en lien avec l'Etat les autres actions d'accompagnement pour aider les entreprises dans leurs projets de relance ou de rebond sur de nouveaux marchés ou de nouvelles activités. Elle entend le faire dans la continuité des orientations de la Breizh COP qui identifiait clairement les enjeux majeurs de transformation de notre économie pour se saisir de toutes les opportunités offertes par de nouveaux marchés et de nouveaux comportements de consommation.

Force est de constater que la Covid, loin d'invalider les diagnostics que nous faisons, les confirment. Les enjeux des transitions écologiques et numériques, de nouveaux modèles de développement, liés à des marchés domestiques, de nouvelles exigences de qualité et de sens dans la consommation, sont autant de défis que nos entreprises auront à relever.

Tous nos outils, dans la limite supérieure de nos moyens budgétaires, seront mobilisés en ce sens. Des effets de leviers devront être trouvés et mis en œuvre avec l'ensemble des actions conduites par l'Etat dans le cadre du plan de relance. Les fonds européens de nouvelle génération devront aussi être mis à contribution. Cette mobilisation se traduira aussi par la mise en place de nouveaux dispositifs, adaptés à la conjoncture spécifique que nous connaissons. Au-delà des enjeux de trésorerie qui se sont posés les premiers et demeurent importants dans cette nouvelle phase de confinement,

\\ SOMMAIRE

Synthèse de la mission . 2
Répartition des crédits par chapitre..... 5
Programme 201 8
Programme 202 10
Programme 203 12
Programme 204 14
Programme 205 16
Programme 206 18
Programme 207 20
Programme 208 22
Programme 209 24
Répartition des AP et AE par actions 26

l'enjeu du rebond et des capacités en fonds propres des entreprises se pose désormais et doit trouver des réponses adaptées.

Le caractère inédit de la crise appelle une très grande réactivité des politiques publiques et une capacité, comme la Région a su le faire depuis un an, de proposer des outils et de savoir les faire évoluer en permanence pour mieux répondre à leurs cibles. Ce travail se fait dans un échange constant avec les services de l'Etat d'une part, avec les représentants des entreprises d'autre part.

→ Des réponses d'urgence à la situation de crise unique que nous vivons

La priorité absolue est, en lien avec l'Etat, légitime acteur majeur, en appui sur les crédits de l'Union Européenne, en cohérence avec les EPCI et les opérateurs, réseaux consulaires et Bpifrance, de contribuer à l'atténuation de l'impact directe de la crise.

L'ensemble des enjeux des entreprises et associations sont appréhendés : soutien à la trésorerie avec le Fonds Covid Résistance Bretagne qui a été prolongé jusqu'au 31 mars ; aux créateurs post 1^{er} janvier 2020 et aux associations avec un accompagnement des EPCI qui mettraient en place des subventions ; adaptation du Pass Commerce Artisanat pour aider et accélérer la numérisation des commerçants ; dotation complémentaire du Prêt Rebond géré par Bpifrance.

Au-delà de cette immédiateté, il s'agira aussi de permettre à des entreprises de continuer à investir pour conserver des parts de marchés ou en conquérir de nouvelles en saisissant les évolutions des attentes des consommateurs sur les enjeux environnementaux, sociétaux.... Or, il existe un risque fort que nombre d'entre elles ne se verront pas soutenues par les banques pour le faire du fait d'un niveau d'endettement considéré comme trop important. La réponse passe donc par les fonds propres. La Région entend ainsi doter deux fonds d'investissements qui permettront aux entreprises accompagnées d'avoir le carburant nécessaire à la poursuite de leur mutation.

→ Une déclinaison de la Breizh Cop dans nos outils, dans nos engagements et dans les différentes contractualisations

Cette absolue nécessité de parer à l'urgence ne doit pas faire oublier qu'il y a aussi des enjeux de moyen terme pour le territoire, s'il veut rester à la pointe sur ses filières fortes ou en faire émerger de nouvelles, et se différencier dans une compétition encore renforcée. Il convient par ailleurs d'être très attentifs aux modifications des comportements de consommation qui pourraient être massives et accélérées par la crise.

La mise en œuvre de ces orientations se fera d'abord dans le cadre de nos propres outils avec le déploiement de la gamme « sobriété » annoncée lors de la session de juillet dernier et qui devra progressivement concerner la majorité de nos accompagnements d'entreprises, tout en tenant compte des effets de la crise.

Leur déclinaison se fait par ailleurs dans le cadre des six engagements Breizh COP pris par le Conseil régional, qui tous, à des degrés divers, impliquent les politiques de développement économique. C'est naturellement le cas au premier chef pour l'engagement du bien manger pour tous ou celui pour un numérique durable. A cet égard, l'encouragement des entreprises dans leur entrée accélérée dans la transition digitale est une priorité confirmée par la crise. Le positionnement de la Bretagne en matière de cybersécurité devra être conforté. Les actions de la mission 2 sont également concernées par l'enjeu climatique, avec notamment l'accélération de nos actions en faveur d'une filière de l'hydrogène, et de biodiversité. Elles intègrent enfin l'enjeu de la cohésion territoriale porté par l'engagement présenté lors de cette même session et qui propose une nouvelle impulsion dans la volonté de rééquilibrage territorial.

Cette déclinaison des orientations de la Breizh cop s'appuiera enfin sur la construction en cours de finalisation des programmes européens pour la période 2021-2027 (FEDER/FSE/FEAMP) ainsi que celle du Contrat de Plan Etat Région (CPER). Elle s'articulera avec le plan de relance de l'Etat.

L'ensemble de ces contractualisations, auxquelles on peut ajouter la révision de la politique territoriale et la Stratégie de Spécialisation Intelligente dite « S3 » présentée à cette même session plénière, sont des moyens de prioriser des soutiens publics sur des axes définis par la collectivité comme essentiels et de s'assurer de la cohérence globale des politiques de l'enseignement supérieur au développement économique en passant par l'innovation mais aussi le soutien à l'agriculture et à la pêche. Le lien avec les enjeux des compétences humaines, ceux de l'orientation comme de la formation seront renforcés dans le cadre des contrats d'objectifs avec les branches.

Ces stratégies, qui mobilisent des moyens financiers considérables, qu'il s'agit d'abord d'optimiser, sont l'occasion de prioriser les projets sur ce qui doit permettre à la Bretagne de concilier production, environnement, emplois, cohésion sociale et durabilité des modèles comme le prévoit la Breizh Cop. Sur les questions économiques, l'optimisation de l'utilisation de l'eau, de l'énergie et du foncier, avec un examen particulier à la capacité à se réappropriier des friches en lien avec l'Epfi et Sembreizh sera une thématique majeure de 2021.

Tout cela se fait dans la continuité du partenariat avec les EPCI avec lesquels les conventions en matière de développement économique vont être approfondies et les articulations optimisées, dans la suite de ce qui a été fait sur Covid Résistance Bretagne où tous les EPCI et l'Association des Iles du Ponant se sont associés.

→ Des activités maritimes en pleine tempête

L'année 2021 sera marquée par le Brexit et ses répercussions. Elles seront différentes selon les hypothèses d'organisation ou non de cette sortie, mais elles seront, en tout état de cause, majeures pour le monde maritime, ports, pêche et activités de transformation des produits de la mer. Le Conseil régional a placé ce défi au premier rang de ses préoccupations et s'est mobilisé pour anticiper au mieux les effets attendus. Il continuera de le faire en intégrant désormais les effets cumulatifs liés au Covid. On peut en effet constater, sur l'activité de la Brittany Ferries par exemple, le double effet des perspectives du Brexit d'une part, des conséquences de la crise sanitaire d'autre part.

Ainsi, la Région a manifesté son volontarisme en 2020 en mobilisant de gros moyens pour soutenir à la fois la Brittany Ferries et les exploitants de ses concessions portuaires quand ils ont été impactés directement par la crise du COVID. Elle continuera en 2021 à soutenir ce secteur d'activités essentiel à l'aménagement territorial de la Bretagne en veillant particulièrement à la situation des mareyeurs, dont bon nombre d'entre eux sont structurellement fragilisés et sont susceptibles d'être parmi les principales victimes d'un Brexit dur.

La pêche bretonne et notamment les ports de la côte Nord sont largement dépendants des volumes de poissons provenant des mers celtiques, l'incapacité à trouver un accord avec le Royaume Uni aurait donc des effets dévastateurs pour eux. Si l'enjeu est comme pour la Covid d'abord régalien et européen, la Région sera à côté des pêcheurs et des aquaculteurs pour poursuivre son soutien à la modernisation de la flotte et des infrastructures dans la double optique de contribuer à la compétitivité de la filière et d'en réduire au maximum les impacts environnementaux.

La Région a validé un rapport sur la situation et les perspectives pour les filières halieutiques en octobre 2020 qui s'appuie sur les travaux de l'étude Horizon 2040 et intègre les enjeux liés à la crise sanitaire et au Brexit. Certaines pistes évoquées devront être mises en œuvre et soutenues rapidement pour favoriser la résilience de ces activités.

En 2021 la mise en œuvre de la *Stratégie Bretonne Mer et Littoral* (SBML) va également se poursuivre avec le déploiement de plusieurs opérations sur les thèmes des macro-déchets, du transport de fret à la voile ou encore des actions prévues dans le SRADDET concernant le littoral.

Les enjeux de contractualisation et de concertation au travers de la fin du fonds structurel actuel et de la mise en œuvre du suivant, mais aussi du contrat de plan Etat région pour lequel est souhaité un volet maritime, seront majeurs. La Conférence Régionale Mer et Littoral continuera à jouer son rôle d'ensemblier des questions maritimes.

La région poursuivra son soutien au développement de l'économie bleue dans une logique intégrée sur les territoires.

Les ports bretons contribuent à l'économie régionale en offrant aux territoires des capacités logistiques. Les domaines portuaires accueillent aussi des entreprises et des emplois industriels. C'est pourquoi, la stratégie portuaire du Conseil régional concerne toutes les filières d'activités : le commerce (marchandises et passagers) la réparation navale, la pêche et la plaisance.

A Brest, la création de la société portuaire portera les ambitions communes des acteurs locaux et de la Région pour une gouvernance intégrée du port.

Dans tous les ports, la Région intensifie par ailleurs son effort pour réhabiliter des infrastructures névralgiques. Elle veillera à la déclinaison des orientations de la Breizh COP dans le cadre de ses concessions.

→ L'agriculture, atout majeur de la Bretagne

La période de confinement a largement souligné l'importance du secteur agro-alimentaire breton, sa contribution à l'enjeu vital de la souveraineté alimentaire française et sa contribution au maintien d'une activité économique dans tout le territoire, alors que bien d'autres secteurs s'effondraient. Les agriculteurs ont compté parmi les « héros » discrets de la seconde ligne de front pendant ce temps de crise.

Cette période a aussi souligné la justesse des orientations retenues par le Conseil régional dans le cadre de son engagement Breizh COP du « Bien manger pour tous » : souci de qualité alimentaire et de lien à la santé des consommateurs, recherche d'authenticité et de sens, intérêt pour les circuits courts et la proximité, nécessité de reconquête des marchés domestiques. Est ainsi confirmée l'orientation consistant à conforter la capacité de la Bretagne à nourrir les hommes avec des produits de qualité, tout en accélérant l'orientation de son système productif vers la plus grande qualité et l'intégration de tous les enjeux écologiques et climatiques.

Si la Région n'obtient pas toute la latitude demandée pour la gestion des fonds européens FEADER de la future programmation, ce qui lui aurait permis d'accélérer encore le soutien à la modernisation, adaptation de notre agriculture pour répondre à des enjeux de compétitivité toujours prégnants ainsi qu'aux changements climatiques

avec les évolutions de pratique que cela nécessitent, elle continuera à se mobiliser fortement en articulant ses crédits avec ceux du plan de relance.

Le soutien très conséquent aux Mesures Agro Environnementales et Climatiques (MAEC) pour accompagner les producteurs dans l'adaptation de leur mode de production sera poursuivi, permettant ainsi la continuation d'une dynamique qui a déjà bénéficié à plusieurs milliers d'agriculteurs. La réduction des intrants, la capacité à réduire sa consommation énergétique ou mieux encore à en devenir producteur via le développement de l'auto-consommation, le soutien au basculement vers les labels et le bio, sans oublier le nécessaire renouvellement des générations, sont autant de thèmes prioritaires que la Région va poursuivre en actant une pluralité des modèles s'ils permettent d'associer capacité à générer un digne revenu et respect de pratiques durables.

\\ La répartition des crédits par programme et par chapitre

→ Autorisations d'engagement

	AE		Total AE
	938	939	
Faire émerger l'activité et soutenir l'innovation			
P.0201 Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance		12 190 000	12 190 000
P.0202 Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne		4 500 000	4 500 000
Développer la compétitivité des entreprises pour assurer le développement durable de l'emploi			
P.0203 Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises		2 599 000	2 599 000
P.0204 Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises		2 967 000	2 967 000
P.0205 Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité		6 415 000	6 415 000
P.0206 Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques		5 825 000	5 825 000
Favoriser le développement durable de l'agriculture et de la production alimentaire			
P.0207 Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire		6 550 000	6 550 000
Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le développement durable des activités liées à la mer			
P.0208 Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime		2 603 000	2 603 000
P.0209 Développer le système portuaire	5 069 000		5 069 000
	5 069 000	43 649 000	48 718 000

→ Autorisations de programme

	AP		Total AP
	908	909	
Faire émerger l'activité et soutenir l'innovation			
P.0201 Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance		9 000 000	9 000 000
P.0202 Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne		10 500 000	10 500 000
Développer la compétitivité des entreprises pour assurer le développement durable de l'emploi			
P.0203 Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises		3 350 000	3 350 000
P.0204 Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises		18 710 000	18 710 000
P.0205 Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité		400 000	400 000
P.0206 Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques			
Favoriser le développement durable de l'agriculture et de la production alimentaire			
P.0207 Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire		15 900 000	15 900 000
Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le développement durable des activités liées à la mer			
P.0208 Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime		5 051 000	5 051 000
P.0209 Développer le système portuaire	61 026 000		61 026 000
	61 026 000	62 911 000	123 937 000

→ Crédits de paiement de fonctionnement

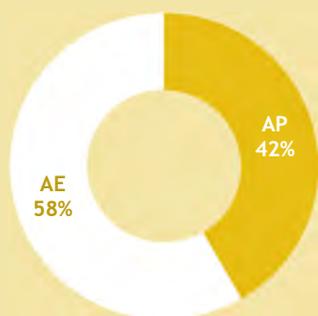
		CPF		Total CPF
		938	939	
Faire émerger l'activité et soutenir l'innovation				
P.0201	Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance		9 800 000	9 800 000
P.0202	Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne		7 500 000	7 500 000
Développer la compétitivité des entreprises pour assurer le développement durable de l'emploi				
P.0203	Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises		2 235 000	2 235 000
P.0204	Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises		3 617 000	3 617 000
P.0205	Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité		6 621 500	6 621 500
P.0206	Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques		5 825 000	5 825 000
Favoriser le développement durable de l'agriculture et de la production alimentaire				
P.0207	Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire		5 100 000	5 100 000
Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le développement durable des activités liées à la mer				
P.0208	Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime		2 649 000	2 649 000
P.0209	Développer le système portuaire	5 509 000		5 509 000
		5 509 000	43 347 500	48 856 500

→ Crédits de paiement d'investissement

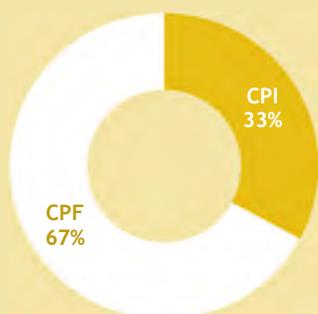
		CPI		Total CPI
		908	909	
Faire émerger l'activité et soutenir l'innovation				
P.0201	Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance		4 800 000	4 800 000
P.0202	Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne		6 500 000	6 500 000
Développer la compétitivité des entreprises pour assurer le développement durable de l'emploi				
P.0203	Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises		29 550 000	29 550 000
P.0204	Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises		34 815 000	34 815 000
P.0205	Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité		400 000	400 000
P.0206	Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques			
Favoriser le développement durable de l'agriculture et de la production alimentaire				
P.0207	Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire		14 550 000	14 550 000
Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le développement durable des activités liées à la mer				
P.0208	Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime		6 987 000	6 987 000
P.0209	Développer le système portuaire	58 731 000		58 731 000
		58 731 000	97 602 000	156 333 000

Programme 201

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation de programme de

9 000 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation d'engagement de

12 190 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

4 800 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

9 800 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance

\\ Raison d'être du programme

L'innovation est un levier majeur pour accompagner les entreprises dans leurs adaptations, que ce soit pour la sortie de crise, ou pour répondre à l'accélération des transitions numérique, écologique et sociale. Le programme 201 constitue le socle de la politique régionale d'innovation, pour la diffusion de l'innovation partout en Bretagne, quelles que soient les entreprises (start-up, TPE, entreprises industrielles...) ou les natures d'innovations (technologiques, sociales, organisationnelles...). Ce socle se matérialise par :

- Une gamme transversale de dispositifs, INNO, complétée d'appels à projets ciblés (numérique, biotech-santé) pour soutenir et impulser les projets d'innovation,
- Un écosystème d'accompagnement au transfert de technologies, à l'émergence et au développement de projets innovants,
- Une gouvernance et une promotion de l'innovation lisible à l'échelle régionale.

\\ 2021 en actions

→ Décliner la nouvelle Stratégie régionale de recherche et d'innovation 2021-2027 (S3) notamment en appui du CPER et du PO FEDER

Après la phase d'évaluation en 2019, puis de refonte de la Stratégie régionale de recherche et d'innovation 2021-2027 (S3), 2021 verra les premières étapes de sa mise en œuvre. Les enjeux des transitions (numérique et industrielle, écologique et énergétique, sociale), identifiés dans le cadre de la Breizh COP ainsi que par le CESER comme des leviers majeurs d'innovation, ont été intégrés à cette nouvelle stratégie : de manière verticale au sein de chacun des nouveaux Domaines d'Innovation Stratégiques (DIS) et de manière transversale au sein d'un axe dédié aux transitions. La formalisation de la déclinaison de cette stratégie s'organise au-delà de l'innovation, sur la mission 3 (politique de recherche, Programme 311) et en lien avec les politiques de formation (mission 3) et de transition écologique (mission 5). Cette mise en œuvre prendra notamment appui sur le CPER 2021-2027 d'une part et sur le Programme Opérationnel FEDER/FSE 2021-2027 d'autre part.

→ Mobiliser massivement les dispositifs INNO et les appels à projets au service des entreprises bretonnes et des grandes transitions

Dans le contexte de crise sanitaire et économique, et plus globalement pour répondre à l'accélération des transitions industrielle, numérique, écologique, sociale, les entreprises bretonnes doivent plus que jamais s'engager dans des mutations profondes. Positionnés sur les différents segments de l'innovation et majoritairement au service des TPE et des PME, les dispositifs régionaux viennent accompagner ces projets de transformation (incubateur Emergys Bretagne, PHAR, BreizhUp, accélérateur Booster Bretagne, INNO Conseil, INNO R&D,...) L'accompagnement régional intègre désormais une offre « INNO Sobriété » depuis septembre 2020, qui sera prolongée et amplifiée en 2021, pour les entreprises s'engageant dans des démarches vertueuses d'un point de vue environnemental.

inno Conseil

BREIZH COP
un moment à venir

inno R&D

La déclinaison opérationnelle du budget 2021 permettra en outre de concrétiser plusieurs appels à projets, tout d'abord en continuité de 2020 autour des Biotech-Santé d'une part et des innovations numériques d'autre part. Enfin, de nouveaux soutiens seront envisagés, en tenant compte de l'accélération des grandes transitions pour accompagner la déclinaison des feuilles de routes de la Breizh COP et de la S3 : low-

tech, enjeux d'innovation sociale et sciences & société, industrie du futur, etc. Ces soutiens pourront aussi prendre la forme d'appels à projets.

→ Organiser le travail collectif de l'écosystème d'innovation dans le cadre des orientations 2021-2027

En appui des orientations formalisées par la Breizh COP ainsi que par la nouvelle S3, l'écosystème régional d'innovation, mobilisé dans la gestion de la crise sanitaire et économique, dispose désormais d'un cadre, qu'il a contribué à bâtir, lui permettant de s'organiser pour décliner des feuilles de route opérationnelles, efficaces et lisibles. Pour 2021, dans une logique de mutualisation, la Région va coordonner son soutien aux différentes catégories d'opérateurs dédiés à l'innovation, chacun centré sur son cœur de métier, autour des axes de la nouvelle stratégie :

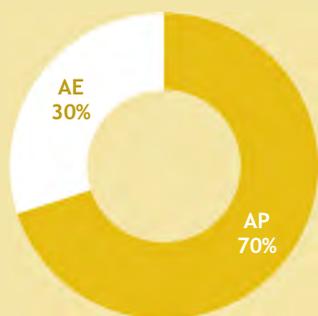
- La **SATT Ouest Valorisation**, filiale de valorisation de la recherche publique (universités, grandes écoles, grands organismes de recherche), accompagnée via la Convention cadre d'Objectifs et de Moyens 2020-2022 (votée en octobre 2020) et au sein de laquelle le Conseil régional prendra désormais place d'administrateur, et le **PEPITE Bretagne** pour l'entrepreneuriat étudiant, qui sera accompagné dans le cadre du CPER. Ces outils mutualisés au service de la valorisation de la recherche, du transfert et de l'entrepreneuriat étudiant œuvrent dans les dynamiques « Campus d'innovation » des sites universitaires.
- Les **Centres d'innovation technologique et plateformes**, traits d'union entre recherche et besoins économiques des filières, seront accompagnés dans le cadre du CPER actuel et du futur, avec les autres collectivités bretonnes. La fédération des centres positionnés sur le « Bien manger pour tous », ACT Food Bretagne, portera un projet collectif pour l'ensemble de ses membres en 2021. En complément, le CEA Tech prolongera son programme d'implantation à Quimper en 2021, avant de passer à une nouvelle étape à compter de 2022, en particulier au profit de l'usine agroalimentaire du futur. Biotech Santé Bretagne, issue de la fusion ID2Santé/CBB-Capbiotek, qui a déjà démontré son efficacité notamment dans le contexte de crise sanitaire & économique, est désormais un outil puissant au service des filières Santé & Biotech.
- Les **Technopoles / French Tech**, ancrées dans les territoires pour accompagner les projets des entreprises innovantes, de l'incubation au développement, en passant par les programmes européens ou l'orientation vers les projets collaboratifs de R&D. En liens étroits avec les EPCI bretons, les 7 technopoles bretonnes ont permis de conforter la dynamique « French Tech » sur l'ensemble du territoire, en appui sur leur fédération régionale 7TB, qui permet d'amplifier les démarches de mutualisation dans l'accompagnement ou dans les événements (Webinaires dans le contexte de crise, Femmes & Numérique, Summit4Good labellisé Breizh COP). Au-delà de leur mobilisation dans la gestion de crise, les Technopoles / French Tech s'engagent pour accompagner les grandes transitions numérique, écologique et sociale.
- Les **Pôles de Compétitivité**, positionnés comme animateurs de filières et assembleurs de compétences, pour des projets collectifs structurants, ou collaboratifs entre entreprises et laboratoires de recherche (programme 202).
- Le réseau « **CCI innovation** » œuvre pour l'intelligence économique et l'innovation dans les entreprises traditionnelles et industrielles en lien avec la dynamique Breizh FAB, et pour le développement d'activités au service des grandes transitions par exemple grâce aux « Crisalides » (éco-activités, numérique, industrie). Un avenant d'un an à la convention d'objectifs et de moyens 2018-2020 sera formalisé cette année, permettant de préparer un futur cadre de contractualisation dans le contexte de simplification de l'écosystème.
- Enfin **Bretagne Développement Innovation**, pour accompagner des secteurs émergents de l'économie en particulier en appui de la mise en œuvre des feuilles de routes régionales de la Breizh COP. BDI sera également mobilisée pour accompagner l'écosystème d'innovation au travers de ses métiers socles (Veille/observatoire CRAFT, Europe et réseau NOE, Promotion...)

Les actions du programme

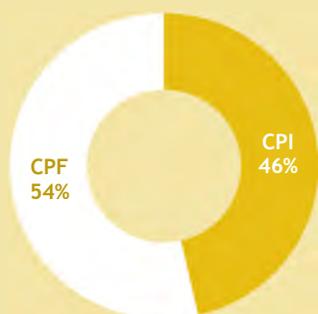
- Favoriser un environnement propice à l'innovation
 - Soutenir les projets d'innovation tout au long de la chaîne de l'innovation
 - ✓ Accompagner le transfert de technologies et la création de start-up
 - ✓ Favoriser les projets industriels innovants
 - Gouvernance, coordination et promotion de l'innovation
-

Programme 202

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation de programme de

10 500 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation d'engagement de

4 500 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

6 500 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

7 500 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne

\\ Raison d'être du programme

Ce programme vise à répondre aux enjeux de nos domaines d'innovation et filières stratégiques bretonnes, en mettant en synergie recherche publique et privée. Principalement appuyés sur les dynamiques des Pôles de Compétitivité, les projets soutenus par ce programme s'inscrivent dans le cadre de partenariats de financement, avec l'Europe (Horizon 2020, FEDER...), avec l'Etat (DGE, Bpifrance...) et/ou avec d'autres régions françaises au premier rang desquelles les Pays de la Loire, ainsi qu'avec les EPCI bretons au sein d'un système unique en France de « Guichet unifié » des collectivités bretonnes géré par la Région.

\\ 2021 en actions

→ Des Pôles de compétitivité « régionalisés », au service de la relance

Les Pôles de Compétitivité actifs en Bretagne ont chacun contribué en 2020 à l'accompagnement des dynamiques de leurs filières, au bénéfice de leurs membres. Valorial pour les filières agricoles et alimentaires, Images et Réseaux pour le numérique et ses applications, Id4Car pour la mobilité et l'automobile (de nombreux projets bretons accompagnés dans le plan de relance), Mer Bretagne Atlantique pour les innovations maritimes, EMC2 pour les technologies industrielles et l'aéronautique, Vegepolys Valley pour le végétal, et Atlanpole Biothérapies pour la santé. Bien intégrés dans l'écosystème régional d'innovation aux côtés des Technopoles, des Centres d'innovation technologique, de la SATT Ouest Valorisation ainsi que des agences régionales (BDI et BCI), les Pôles permettent de développer une culture collaborative et des innovations entre acteurs académiques et entreprises de mêmes secteurs. Les synergies entre recherche publique et privée viennent consolider notre économie régionale, et les Pôles sont des rouages qui favorisent la croissance de nos filières depuis 2005.

Courant 2020, le processus de « régionalisation » engagé lors de la « phase 4 » des Pôles (2019-2022) s'est matérialisé par une convention entre l'Etat et la Région, avec un transfert à la Région du financement de l'Etat à destination des Pôles bretons pour près de 600 K€. Néanmoins, la baisse des crédits nationaux, engagée en 2019, s'est poursuivie en 2020 et devrait à nouveau se prolonger en 2021 (- 20%). La mécanique de financement des Pôles sera identique en 2021, avec un soutien conforté du Conseil régional (1,5 M€ de crédits en fonctionnement) auquel s'ajoutera le financement de l'Etat d'environ 450 K€. Ce sont donc près de 2 M€ qui seront engagés au profit des 7 Pôles de compétitivité mais aucune compensation des baisses de dotations de l'Etat ne pourra être envisagée par la Région. La collectivité va maintenir ses modalités de financement des Pôles, en conservant une part majoritaire de subvention fixe et une part variable sur objectifs, sur le montage de projets collaboratifs d'une part et dans la capillarité de l'action du Pôle sur l'ensemble du territoire breton d'autre part.

Avec la déclinaison de la Breizh COP et la nouvelle Stratégie régionale de recherche et d'innovation (S3), la Région veillera à l'intégration de ces enjeux dans les plans d'actions des Pôles pour 2021. La création d'un groupe de travail, associant les Pôles et leurs adhérents, sera proposé pour définir un nouveau cadre à cette politique de synergie Public/Privé dans la perspective d'une « Phase 5 » des Pôles, d'ici 2022.



→ Conforter

En 2020, malgré la crise sanitaire et économique, la dynamique de projets collaboratifs n'a pas faibli puisque plus de 8 M€ de projets ont été financés. Les appels à projets nationaux ou régionaux ont été des leviers d'innovation importants pour les entreprises, dans leurs perspectives de développement et/ou de rebond économique. Cette logique d'investissement va encore s'amplifier en 2021 en particulier grâce aux fonds FEDER de la future programmation 2021-2027, pour développer des actifs à haute valeur ajoutée et les produits/services ou procédés de l'économie bretonne de demain, répondant ainsi aux enjeux de l'accélération des transitions, dans le cadre de la Breizh COP et de la nouvelle stratégie régionale de recherche et d'innovation S3 2021-2027.

La politique d'investissement dans ces programmes associant recherche privée et publique sera matérialisée par :

- La seconde édition de l'appel à projets national « PSpC-Régions » (Projets Structurants des Pôles de Compétitivité avec les Régions). Les projets retenus à cet appel à projets lancé le 18 septembre 2020 et publié concomitamment par l'Etat et la Région Bretagne dans le cadre du plan de relance, seront proposés au financement début 2021.
- Un 6ème appel à projets dédié à « l'innovation collaborative au croisement des filières » sera lancé mi-décembre 2020, en particulier pour poursuivre le soutien des projets inscrits dans les feuilles de route régionales de la Breizh COP (« Bien manger pour tous », « numérique sûr et responsable », etc.) et de la nouvelle stratégie de recherche et d'innovation 2021-2027. Piloté par la Région en lien avec les 7 Pôles de Compétitivité œuvrant en Bretagne et relayé par les 7 Technopoles, une enveloppe de 4 M€ pourra être consacrée à cet appel à projets, auxquels devraient s'ajouter des crédits européens FEDER de la nouvelle programmation 2021-2027. Déjà 55 projets collaboratifs innovants impliquant plus de 110 entreprises pour près de 22 M€ d'aides (12 M€ Région, 7 M€ FEDER, et 3 M€ des collectivités) ont été accompagnés via ces AAP qui rythment la vie des Pôles depuis 2016. Les retombées des premiers projets sont encourageantes, et les projets retenus viennent nourrir les feuilles de route Breizh COP depuis 2020.
- Les différents appels à projets lancés par les Pôles à destination des PME, en lien avec Bpifrance et la Région Pays de la Loire, ou projets labellisés « au fil de l'eau ».

Après un premier « guichet unique » des collectivités avec 20 EPCI bretons sur 2018-2020, ce guichet sera refondé tout début 2021, afin de prolonger et d'amplifier ce travail partenarial unique en France pour soutenir les projets collaboratifs de R&D, avec l'objectif de rendre plus visible encore le soutien des EPCI via un « bonus » pour les entreprises lorsque les EPCI soutiennent ces projets aux côtés de la Région. Le cercle des EPCI signataires devrait s'élargir.

→ **Inscrire nos outils structurants dans les dynamiques régionales et nationales pour 2021-2027 (PIA 4, PO FEDER/FSE)**

- France Energies Marines (FEM) dont la région est actionnaire depuis 2019 après la confirmation du statut d'ITE (Institut de Transition Energétique) dotant FEM d'un co-financement initial (PIA) de 4 M€/2 ans. FEM s'inscrit désormais dans le réseau des ITE et IRT et doit se doter pour 2021-2024 d'une stratégie de développement plus ambitieuse et plus structurante au niveau du marché global des EMR et en adéquation avec les priorités régionales. Un avenant à la convention avec l'Etat, doit doter FEM de 7,8 M€ de crédits PIA sur 2021-2022 pour un total de 15,8 M€ jusqu'en 2024 (2019-2024).
- IRT b<>Com : L'IRT, qui dispose désormais d'un accord de financement de l'Etat de 20 M€ supplémentaires jusque 2025, pour atteindre 80 M€ sur 2012-2025, va devoir obtenir l'accord des collectivités pour son financement pour les prochaines années. Son rôle dans la déclinaison de la feuille de route régionale du Numérique responsable de la Breizh COP, dans des programmes fédérateurs au croisement du numérique et de la Santé (HIT), ou encore pour accompagner l'émergence de nouvelles technologies en région (5G, Cyber...) seront essentiels pour pouvoir bénéficier du soutien régional. La Région poursuivra la dégressivité de son soutien en fonctionnement, au profit de l'investissement dans des projets, y compris pour l'appel à projets PME by b-Com dont le premier appel à projets a été financé en 2020.

Au-delà du soutien à EXCELCAR en synergie avec Id4Car pour accompagner l'industrie des mobilités du futur, le besoin de nouvelles plateformes d'innovation pour accélérer les transitions industrielles et la digitalisation de l'industrie pourra être examiné, notamment dans l'industrie agroalimentaire, pour accompagner l'Usine Agro du Futur en appui sur le CEA Tech, Valorial et BDI.

Enfin, dans la continuité de la dynamique Breizh Hin, des programmes structurants de R&D visant à accompagner les secteurs agricoles et agroalimentaires à s'adapter au changement climatique pourront être financés, en appui des cellules précompétitives des Pôles de Compétitivité. Ce soutien sera limité à 2021, le temps de mettre en œuvre le volet dédié à l'adaptation au changement climatique de l'Objectif Stratégique N°2 du PO FEDER/FSE 2021-2027.

Les actions du programme

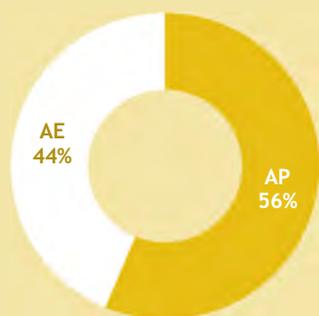
→ **Contribuer au développement de l'activité des pôles de compétitivité**

- ✓ Soutenir l'animation et la promotion des pôles de compétitivité
- ✓ Soutenir les projets collaboratifs labellisés par les pôles de compétitivité

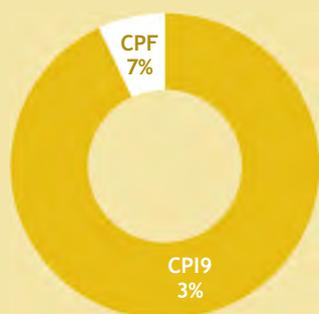
→ **Accompagner les projets structurants**

Programme 203

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation de programme de

3 350 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation d'engagement de

2 599 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

29 550 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

2 235 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises

\\ Raison d'être du programme

En 2020, année exceptionnelle, la Bretagne a enregistré une baisse de près de 19% du nombre de création d'entreprises au seul 2ème trimestre. Aussi, la Région confirme son engagement pour le développement de l'entrepreneuriat, l'accompagnement des porteur.e.s de projet de création ou de reprise et le soutien aux chefs d'entreprises, notamment pour faire face à des situations de difficultés ou d'adaptation de leur modèle économique.

Elle s'appuie sur un ensemble cohérent d'outils d'ingénierie financière visant à constituer les maillons d'une chaîne du financement d'entreprise couvrant toutes les étapes clés, depuis la preuve du concept jusqu'à la phase de cession. Ces interventions sous forme de garanties d'emprunt, prêts d'honneur, fonds propres et quasi fonds propres visent systématiquement la recherche d'un effet levier optimal sur les financements privés.

Dans le prolongement de son action renforcée et réactive depuis mars dernier, fort des premiers constats faits durant cette première période de crise économique et afin d'accompagner les entreprises dans le renforcement de leur haut de bilan, la Région interviendra dans de nouveaux outils d'ingénierie financière.

\\ 2021 en actions

→ **Réalisation d'un bilan de Pass Création pour préparer le nouveau dispositif 2022**

Compte-tenu du contexte de crise, le dispositif aura été adapté dès le printemps 2020, afin notamment de lui donner plus de souplesse et ainsi permettre de maintenir un accompagnement constant des créateurs.

En 2021, les accompagnements Pass Création (accompagnement des créateurs et repreneurs ante et post création-reprise), se poursuivent avec des groupements de partenaires pour assurer des parcours cohérents, sans rupture, et adaptés aux besoins des créateurs-repreneurs et veillant au respect du maillage territorial.

2021 sera aussi la 4ème et dernière année des marchés mis en œuvre en 2018. Il s'agira donc de préparer et lancer une nouvelle consultation du futur dispositif.

En complément de Pass Création, la Région poursuit son accompagnement des entreprises en difficulté dans l'objectif de la préservation des emplois en apportant une aide à l'association EGEE, afin qu'elle mobilise du temps et des conseils aux dirigeants, ainsi qu'aux chefs d'entreprises ayant fait faillite, en aidant l'association « 60 000 rebonds ».

→ **Un soutien au développement de l'entrepreneuriat**

La Région poursuivra, son soutien au développement de l'entrepreneuriat, par sa présence et sa participation financière au salon Entreprendre dans l'Ouest. Elle poursuit par ailleurs son soutien à l'entrepreneuriat des femmes ; Femmes de Bretagne et Entreprendre au féminin Bretagne, et pour la 2ème année, au projet européen AWE porté notamment par EAFB, destiné aux femmes défavorisées porteuses de projet. Le soutien à l'entrepreneuriat féminin reste une priorité, il va être décliné sur les bases des actions du PAR signé en 2019.

→ **Des outils d'ingénierie financière pour accompagner la sortie de crise**

Deux projets de fonds d'investissement présentés à la session de décembre 2020 et axés sur les défis de la reprise devraient se déployer au cours de l'année 2021 : en apportant des capitaux à des entreprises bretonnes fragilisées par la crise, ils viendront accompagner leur évolution vers un modèle économique plus performant et durable.

Conçus pour favoriser les mutations de l'économie bretonne, ces outils ont vocation à mobiliser une large typologie de souscripteurs, optimisant l'effet de levier de l'intervention régionale pour le territoire. Pour choisir les entreprises qu'ils souhaitent épauler, ces fonds seront sensibles à leur capacité à se réinventer en prêtant attention aux nouvelles attentes des consommateurs mais aussi des citoyens dans la dynamique de la Breizh Cop.

Aux côtés de ces deux initiatives, et en fonction de leur déploiement effectif, du contexte et des besoins de sortie de crise, d'autres outils pourraient être envisagés en articulation avec les autres dispositifs mis en place notamment par l'Europe, l'Etat et la Bpifrance.

Par ailleurs, la phase conclusive de l'étude préalable à la mobilisation de fonds européens dans les outils d'ingénierie financière pour la période 2021-2027 devrait s'achever au plus tard au premier trimestre 2021. Parmi les pistes pour répondre aux besoins de financement peu ou mal couverts par les outils en place, figurent la dotation complémentaire du fonds de co-investissement Breizh Up, actuellement doté d'un capital de 20 M€, mais aussi le renforcement de la société de portage immobilier Breizh Immo, deux outils régionaux qui ont su trouver leur place dans l'écosystème du financement breton et qui sont plébiscités et reconnus par l'ensemble des acteurs.

▶▶ La Région engagée dans la Breizh COP : accélérer le déploiement de nouveaux modèles économiques

Parmi ses participations, Breizh Up soutient la société Algo Paint qui, après le succès de sa peinture à base d'algues, lance une peinture extérieure à base de coquilles Saint-Jacques.

→ Une année charnière pour l'ensemble des dispositifs de prêts d'honneur dotés par la Région suite à l'évolution structurelle demandée par Bpifrance

Bpifrance -qui a repris l'ensemble des missions de soutien à la création d'entreprises et à l'entrepreneuriat dévolues à la Banque des Territoires au 1^{er} janvier 2019- fait évoluer les règles d'intervention de l'ensemble des fonds de prêts d'honneur en France. A compter de 2021, la banque publique n'effectuera plus aucune dotation « directe » aux fonds existants. La règle sera désormais pour Bpifrance de coupler systématiquement son intervention à un prêt octroyé par un réseau sur la base du 50/50% en 2021 et du 30/70% en 2022. Le pourcentage d'apport a été fixé pour 2 ans, il est susceptible d'évoluer ensuite.

Cette évolution, qui se fait sans que Bpifrance ne sollicite de remboursement de sa quote-part de dotation des fonds, induit donc à niveau égal d'activité et surtout en 2020, une économie importante de la consommation des fonds de prêts d'honneur actifs en Bretagne.

Dans le cas du fonds BRIT (Bretagne Reprise Initiative Transmission) qui accompagne plusieurs centaines de bénéficiaires chaque année, elle aurait pu engendrer une complexité nouvelle dans l'articulation des 3 prêts : celui de la plateforme (PF), de BRIT et de Bpifrance. Aussi, pour simplifier sa mise en œuvre a t'il été décidé de fixer une règle simple de fonctionnement permettant de limiter le nombre de prêts par bénéficiaire à deux, selon le montant octroyé (PF/Bpi ou BRIT/Bpi).

Du fait de cette évolution, formellement, en 2021, le nombre de prêts financés par la Région sera donc inférieur à celui des années précédentes, mais cette méthode limite la complexité et démontre la cohérence globale des acteurs publics. La seule finalité qui a du sens étant bien le nombre global de repreneurs accompagnés quelle que soit la source de financement.

Les fonds de prêts PHAR (Prêt d'honneur pour l'Amorçage Régional) et Réseau Entreprendre Bretagne auront aussi à mettre en œuvre le couplage.

Si l'enjeu pour Bpifrance est d'améliorer le pilotage de ses dotations, dans un souci d'équité entre les territoires puisque la règle est nationale, elle aura gagné son pari si elle parvient à mettre à disposition des associations concernées un outil simple et efficace de gestion des prêts couplés, leur évitant de se noyer dans la gestion administrative du dispositif. Nous y serons bien évidemment attentifs.

Les actions du programme

→ Impulser un environnement favorable à la création de nouvelles activités et à la reprise d'entreprises sur l'ensemble du territoire breton

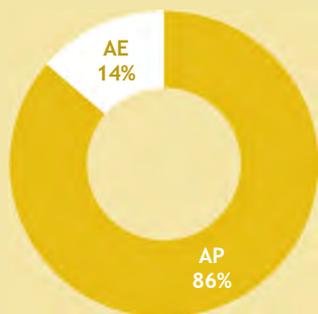
- ✓ Contribuer à la dynamique entrepreneuriale sur l'ensemble du territoire
- ✓ Contribuer à la structuration d'une offre de services de qualité à destination des créateurs-repreneurs, par le soutien aux structures actives dans l'accueil et l'accompagnement

→ Améliorer la structure financière des PME grâce aux outils d'ingénierie financière

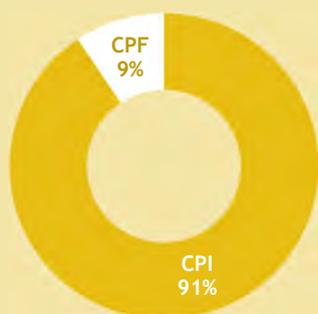
- ✓ Soutenir le développement des PME en intervenant en fonds propres et quasi fonds propres
- ✓ Renforcer l'apport personnel des porteurs de projets par les dispositifs de prêts d'honneur
- ✓ Soutenir le développement des PME en facilitant l'accès aux financements privés, sous forme de garanties

Programme 204

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation de programme de

18 710 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation d'engagement de

2 967 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

34 815 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

3 617 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises

\\ Raison d'être du programme

Ce programme permet le financement d'outils de soutien, tant collectifs qu'individuels, permettant aux entreprises bretonnes de bénéficier d'un maximum d'atouts dans le contexte de fortes mutations auxquelles elles sont confrontées et d'une économie fortement impactée par les conséquences de la crise sanitaire. Dans le cadre des mesures de soutien à l'économie prises dès le printemps 2020, ce programme a notamment été mobilisé pour le fonds Covid Résistance Bretagne avec la Caisse des Dépôts et l'ensemble des collectivités en Bretagne et pour le fonds Rebond avec Bpifrance. Tous les secteurs d'activités contribuant à l'emploi mais aussi au maintien des services de proximité ont vocation à bénéficier de ces outils. Souvent partenariaux, ils participent à la compétitivité et à la recherche de nouveaux marchés en ciblant particulièrement la capacité à identifier les évolutions des attentes et comportements des consommateurs.

\\ 2021 en actions

→ **Poursuite du déploiement des dispositifs dédiés à l'industrie**

Le programme Breizh Fab va non seulement se poursuivre mais également s'adapter au contexte que nous rencontrons, alors que plus de 230 entreprises ont déjà pu bénéficier d'un accompagnement individuel, dont une vingtaine d'entreprises agroalimentaires.

En 2021, Breizh Fab va continuer à proposer aux entreprises différentes solutions : accompagnements individuels, rencontres prospectives, ateliers collectifs... Les adaptations mises en place en lien avec le contexte sanitaire vont être prolongées : des accompagnements individuels dédiés à l'adaptation de l'activité des entreprises ou à l'aide à la prise de décision et des webinaires, notamment dans le cadre du Comité de Développement des Industries de Bretagne. Avec, malgré le contexte, près de 250 participants à Vannes en 2020 pour sa 5ème édition, l'Open de l'industrie devrait être renouvelé en 2021.

L'appel à projets Feder « Process et numérisation dans les PME », lancé mi-juin 2020, se clôturera en 2021. En 2020, plus d'une quarantaine d'entreprises ont fait part de leurs projets d'investissements afin d'améliorer les process de leur entreprise ou leur niveau de digitalisation.

→ **Accompagnement des entreprises IAA dans une phase de transition de la future programmation européenne**

Durant la crise sanitaire nos industries agroalimentaires ont répondu présentes en garantissant un processus de fabrication de qualité et un approvisionnement des denrées alimentaires pour assurer l'alimentation de chacun.

2021 sera une première année de transition avant la mise en place de la future programmation européenne FEADER en 2023. La Région poursuivra cette année son soutien à l'investissement dans les industries agro-alimentaires en accompagnant leurs entreprises dans l'amélioration de leurs performances.

Ce secteur, qui pèse 40 % de l'emploi industriel breton, est confronté à un environnement particulièrement mouvant, qui l'oblige à l'adaptation permanente. Peut-être encore plus aujourd'hui, elles ont besoin d'investir pour répondre aux attentes des consommateurs, de plus en plus sensibilisés à l'importance du bien-manger. Les industriels doivent se positionner sur de nouveaux process et de nouveaux segments (le bio, le végétal, les « sans » pesticides, antibiotiques, additifs etc, les emballages recyclables), enjeux qui sont au cœur de la démarche Breizh COP. Leurs investissements ont ainsi pour objectifs de faire évoluer leur chaîne de production pour s'adapter à ces enjeux. C'est une collaboration avec l'ensemble des acteurs des filières, des industriels et des équipementiers qui doit être opérée pour accompagner ces futures transformations.

C'est pourquoi sur 2021, d'importants crédits régionaux seront encore mobilisés en faveur des IAA, en contrepartie aux aides FEADER, alors qu'un nouvel appel à projets sera ouvert afin de les accompagner dans l'amélioration de leurs performances. Déjà plus de 72 M€ de fonds publics ont été mobilisés sur ce dispositif depuis l'adoption du Programme de Développement Rural.

►► Breizh COP : des aides à l'investissement pour accélérer la croissance des entreprises

Les outils d'accompagnement du programme 204 permettent d'atteindre spécifiquement certains objectifs de la démarche Breizh COP. Les aides à l'investissement dans le secteur agro-alimentaire notamment dont on peut constater une accélération des mutations vers plus de valeur ajoutée, de sécurité alimentaire, de réduction des emballages et vers de la haute qualité nutritive et gustative en favorisant l'approvisionnement de proximité. Les actions engagées par les entreprises, soutenues par la Région, dans l'amélioration des conditions de travail, du bien-être animal et la prise en compte plus forte des enjeux environnementaux sont autant de réponses aux objectifs de la Breizh COP.

→ **Le renforcement du dispositif Pass Commerce-artisanat autour des enjeux du numérique**

L'année 2021 verra le déploiement du dispositif sur 56 EPCI, et très probablement l'entrée de 1 à 2 EPCI supplémentaires. Cette mise en œuvre sur la quasi intégralité de la Région est la preuve de la réussite de ce dispositif qui se veut, par la maille de mise en œuvre, être une réponse la plus adaptée aux enjeux des territoires. Depuis l'origine du dispositif mi-2017, près de 1300 entreprises commerciales ou artisanales ont bénéficié d'une subvention au titre du PASS COMMERCE et ARTISANAT pour des projets d'investissements situés sur plus de 400 communes bretonnes. C'est ainsi plus de 7,2 M€ de subventions qui ont ainsi été engagées sur les territoires en co-financement Région/EPCI, permettant la réalisation de près de 45 M€ d'investissements liés à l'acquisition d'équipements de production, d'investissements d'embellissement et d'attractivité, de travaux immobiliers ou de mise aux normes, ou d'investissements liés à l'intégration du numérique ou de stratégie commerciale. En 2021, suite aux impacts majeurs de la crise COVID et notamment du confinement pour ces acteurs, un renforcement majeur sera porté sur l'accompagnement aux questions du numérique, avec un axe important autour de la sensibilisation et la formation. Par ailleurs, le partenariat établi entre la Région, la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Bretagne, permet aux EPCI qui le souhaitent de pouvoir s'appuyer sur les chambres consulaires territoriales pour assurer la mise en œuvre opérationnelle sur leurs territoires.

►► Breizh COP : faire vivre une Bretagne des proximités

Le dispositif PASS COMMERCE et ARTISANAT contribue à conforter, dynamiser et animer les centralités urbaines, périurbaines et rurales. Il participe au maintien d'une économie locale et des commerces de proximité, et contribue à ancrer la population dans les petites communes.

→ **Accompagner les entreprises du tourisme**

En 2020, la Région a accompagné 15 projets touristiques (hôtels, campings et équipements touristiques de loisirs) et mobilisé 1,2 M€. Elle poursuivra son accompagnement autour de la reprise, la modernisation, la création ou l'extension d'établissements, pour les projets qui répondent aux nouvelles attentes de la clientèle, toujours en évolution.

→ **Soutenir le développement stratégique des entreprises de productions audiovisuelle et cinématographiques**

Un appel à projet permettra, pour la 3^{ème} année consécutive, à des entreprises bretonnes de prendre toute leur place dans le paysage audiovisuel et cinématographique et de se développer.

→ **Soutien des entreprises bretonnes dans leur développement à l'international**

La conjoncture rend complexe la prospection de nouveaux marchés, or il est indispensable de continuer à penser à plus long terme et l'international est un segment potentiel de développement. Pour avoir accès aux marchés internationaux, la participation à des salons reste le mode de prospection privilégié des entreprises. Bretagne Commerce International (BCI) proposera en 2021 un programme d'une cinquantaine de salons internationaux couvrant les principaux secteurs d'activités bretons. Dans le contexte actuel de crise Covid, des alternatives au présentiel sont travaillées. En parallèle les dispositifs régionaux d'accompagnement seront maintenus.

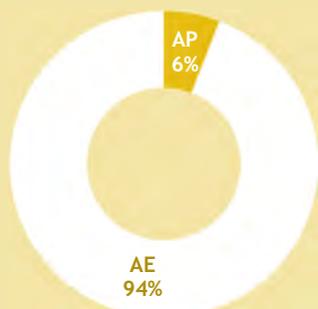
BCI continuera également à se mobiliser sur les enjeux liés au Brexit, en partenariat avec les douanes notamment, pour une bonne information des entreprises bretonnes concernées.

→ **Maintenir une dynamique collective entre les entreprises**

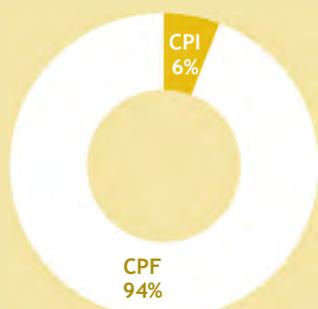
Le réseau PLATO va poursuivre son animation auprès de plus de 400 dirigeants d'entreprises bretons. Son principe qui consiste à regrouper les dirigeants de petites entreprises (2 entreprises sur 3 ont moins de 10 salariés) pour favoriser les échanges d'expériences et rompre l'isolement des dirigeants, voit sa valeur ajoutée renforcée, dans le contexte actuel. Ainsi, les dirigeants poursuivent leur mobilisation lors des séances en ligne ou des webinaires organisés. Près de 90 coachs de grandes entreprises sont également impliqués.

Programme 205

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation de programme de

400 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation d'engagement de

6 415 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

400 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

6 621 500 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité

\\ Raison d'être du programme

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) est, notamment en Bretagne, un moteur important du développement économique et de l'emploi (14,3% de l'emploi breton). Elle est constituée d'un très vaste ensemble d'établissements et d'activités (sous différents statuts), répartis sur tout le territoire régional.

Pendant la crise sanitaire, si elle a été touchée comme les autres acteurs économiques, elle a su faire preuve de souplesse et d'inventivité pour répondre à certains besoins des territoires (collectifs de couturières pour fabriquer des masques par exemple). Elle a été confirmée, souvent, comme étant une réponse d'avenir à l'apparition de nouveaux besoins économiques et aux évolutions en profondeur des attentes sociales.

Cette capacité de résilience est permise par l'existence d'un écosystème qui s'est construit au fil des années et qui sécurise l'éclosion et le développement des projets de l'ESS : des têtes de réseau qui assurent l'animation de leurs structures (Chambre régionale de l'ESS, l'Union régionale des Scop, le Mouvement associatif de Bretagne), des organismes d'accompagnement des projets (pôles ESS, TAG Bzh, Coopératives d'activité et d'emploi) et des financeurs (Région, EPCI, France Active Bretagne, les Cigales etc).

Garantir l'égalité des droits entre les femmes et les hommes dans tous les territoires est un objectif de la Breizh COP. Les partenaires, soumis à de nouvelles obligations en matière d'égalité professionnelle, peuvent participer à cet objectif. Les associations, structures, membres du *Conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne (CpeG)*...se mobilisent partout en Bretagne en ce sens.

\\ 2021 en actions

→ **Impulser l'innovation sociale pour développer l'activité et l'emploi durable et répondre aux besoins des territoires**

Pour soutenir le développement des projets socialement innovants, la Région œuvre principalement sur deux axes :

1 – Les outils d'accueil et d'accompagnement

Les 21 antennes des pôles de l'ESS et les 4 incubateurs Tag maillent désormais l'ensemble de la Bretagne pour accompagner les projets innovants en création ou en développement.

Depuis leur création en 2017, 270 entrepreneurs ont été accompagnés par les 4 Tag bretons. 89 entreprises ont été créées dans des domaines d'activité divers (commerce de proximité, service aux entreprises, santé, lien social). L'objectif en 2021 est de poursuivre cette structuration, favoriser les échanges de bonnes pratiques entre les pôles, les Tag des différents territoires afin d'enclencher une montée en compétences collective. L'intégration des pôles au Service Public de l'Accompagnement des Entreprises (SPAÉ) s'effectue progressivement au sein des EPCI, permettant ainsi une sensibilisation ou, pour les plus avancés, une totale appropriation des enjeux de l'ESS.

2 – Les outils d'ingénierie financière

Au cours de ces dernières années s'est mis en place un continuum de financements pour accompagner les projets de l'économie sociale et solidaire : dispositifs régionaux, mais aussi de France Active Bretagne, de Bpifrance (Fonds pour l'Innovation Sociale – FISO), des Cigales (finance solidaire), de l'Urscop etc. En 2021, l'objectif est d'amplifier les relations entre tous ces acteurs qui se rencontrent régulièrement et collectivement depuis 2020 lors des réunions de la plateforme de financement de l'ESS (réunions tous les deux mois environ). Ces réunions sont l'occasion d'échanger entre financeurs de l'actualité, des évolutions de dispositifs et des dossiers complexes nécessitant des regards croisés voire des interventions coordonnées.

Ces actions menées en faveur du développement de l'innovation sociale sont en cohérence avec les objectifs de la Breizh COP : « Dynamiser la création d'emplois locaux

et la réponse aux besoins des habitant.e.s en soutenant l'émergence de projets d'innovation sociale ayant un modèle économique ».

→ **La mise en œuvre de la feuille de route « Vie Associative » (VA)**

Depuis le début de la pandémie de la Covid-19, le milieu associatif s'est fortement mobilisé et de multiples initiatives témoignent de la capacité d'innovation des associations, pourtant loin d'être épargnées par la crise.

La crise sanitaire a en outre démontré l'importance d'accompagner les petites associations dans leurs problématiques en termes de ressources humaines, de recherche de financements ou encore de numérisation. La Région, en collaboration avec les services de l'Etat et le Mouvement Associatif Breton (MAB) a engagé en 2020 un travail d'identification de ces structures de l'accompagnement par EPCI sur le territoire breton. Il a été présenté lors des assises de la Vie Associative en novembre 2020. Ce travail a vocation à se poursuivre et à être complété afin de mettre à la disposition des associations les lieux ressources pouvant leur être utiles. Le soutien régional aux emplois associatif sera orienté, comme en 2020, sur ces structures de l'accompagnement.

Un des enjeux clé de la structuration de la vie associative repose également sur la formation des bénévoles. Le Fonds de Développement pour le Vie Associative (FDVA), volet formation, constitue un outil important. Un travail d'évaluation est en cours pour optimiser son fonctionnement et répondre de façon plus satisfaisante aux attentes des bénéficiaires.

Un des enjeux de la politique régionale en 2021 est également de concourir à la mise en place de coopérations entre les associations et les collectivités territoriales. Ces coopérations naitront tout d'abord d'une bonne connaissance du tissu associatif présent sur un territoire. D'où un travail engagé en 2020 par la Région, les services de l'Etat et le MAB visant à cartographier les associations par EPCI et par secteur d'activité. Ce travail sera complété en 2021. D'ores et déjà, des crédits sont prévus pour soutenir les associations les plus en difficultés compte de la perturbation significative de leur activité induite par la pandémie de Covid-19.

.....

▶▶ Breizh COP : permettre le bien-manger pour TOUS

La Région et l'Etat souhaitent collaborer dans le cadre du plan national pauvreté et plus particulièrement sur la lutte contre la précarité alimentaire. L'objectif de cette action qui se déploiera en 2021 est d'aider les principales associations qui œuvrent en faveur de l'aide alimentaire en Bretagne à sécuriser leurs approvisionnements et à réaliser certains investissements. L'Association Bretonne des Entreprises de l'Agroalimentaire (ABEA) participe à ce dispositif en s'engageant sur des dons en nature des entreprises du secteur. L'objectif de ce partenariat est de garantir le bien-manger pour TOUS.

.....

→ **Déployer l'égalité femmes-hommes dans toutes les politiques régionales et sur tous les territoires**

La première édition à l'été 2020 des *Chiffres clés de l'égalité femmes-hommes en Bretagne* constitue un point d'appui pour évaluer les progrès de l'action publique au plus proche des territoires. La connaissance statistique sexuée systématique des fonctions, des places et des usages de chacun.e pour repérer et révéler la persistance d'inégalités sera poursuivie en 2021.

La Région a souhaité depuis deux ans, s'appuyer, pour déployer l'égalité femmes-hommes dans tous les territoires, sur des appels à manifestation d'intérêt. Face au succès de la première édition qui a permis de soutenir 8 actions expérimentales et innovantes, par leur thème ou le partenariat qu'elles ont permis, il s'agira, en 2021, de permettre à certaines d'entre elles de prendre une nouvelle dimension. La deuxième édition qui a vocation à permettre d'accompagner, en ce début de mandat municipal et intercommunal, quelques EPCI dans la mise en œuvre d'une approche intégrée de l'égalité dans leurs politiques et compétences se déploiera pleinement en 2021 et devrait permettre, comme souhaité par le CpeG, de disposer d'un point d'appui en matière d'aide à l'intégration de l'égalité fh dans les politiques publiques des collectivités en Bretagne.

En parallèle, la Région - signataire aux côtés de l'Etat, de Bpifrance et de BNP Paribas du troisième plan d'action régional pour l'entrepreneuriat des femmes en Bretagne (PAR) – poursuivra la mise en œuvre des trois fiches-actions sur lesquelles elle s'est engagée : « Sensibiliser et former les professionnel·le· de l'accompagnement à l'égalité fh », « Organiser un rendez-vous aide à la création en libre accès, en local, pour chacune » et « Expérimenter un statut de la créatrice, booster le parcours ».

Enfin, le soutien aux associations de défense et de promotion des droits des femmes, aux structures agissant en faveur de l'égalité professionnelle et/ou contre les violences sexistes et sexuelles sera poursuivi.

Les actions du programme

- Développer l'innovation sociale pour développer l'emploi et répondre aux besoins des territoires
 - S'appuyer sur le mode d'entreprendre de l'ESS pour développer des emplois pérennes et de qualité
 - Développer le dialogue social dans les entreprises et les territoires
 - Garantir l'égalité des droits entre les femmes et les hommes
-

Programme 206

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice
2021 une autorisation
d'engagement de

5 825 000 €

→ Inscrire un crédit de
paiement de fonctionnement à
hauteur de

5 825 000 €

La ventilation des crédits par
chapitre budgétaire figure en
introduction du rapport

Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques

\\ Raison d'être du programme

L'économie bretonne est **confrontée encore plus fortement qu'hier à des mutations** majeures, souvent accélérées par les conséquences de la crise du COVID. Il apparaît **d'autant plus nécessaire** de pouvoir accompagner ces évolutions ; autour de la digitalisation, des enjeux environnementaux, sociétaux et de la nécessaire adaptation aux choix des consommateurs finaux qui impactent fortement nombre de filières de notre économie bretonne.

Ce programme a vocation à accompagner les entreprises **qui s'inscrivent** dans cette dynamique, en finançant les têtes de réseaux et les 2 opérateurs majeurs que sont Bretagne Développement Innovation et Bretagne Commerce International.

\\ 2021 en actions

→ **Accompagner les filières dans leurs mutations**

Il convient d'accompagner les entreprises dans leur capacité à répondre à la fois aux à-coups de la conjoncture et aux mutations profondes en cours, pour redéployer leurs activités ou adapter leurs savoir-faire à l'émergence de nouveaux marchés, de nouvelles demandes, de nouveaux comportements des consommateurs.

BDI sera mobilisée dans ses missions d'accompagnement et d'anticipation des **mutations de l'économie bretonne**. Elle le fera en appui sur ses missions socles **d'observation de connaissance et de promotion de l'économie et des entreprises**. Elle interviendra dans le cadre des Grands Projets Structurants en parfaite cohérence avec les objectifs de la Breizh COP et en particulier avec les 6 engagements prioritaires du Conseil régional. BDI sera également mobilisée pour animer la dynamique **d'engagements des acteurs économiques autour des objectifs de la Breizh COP**. A ce titre, BDI confortera son action dans le domaine du numérique, du bien manger, et **engagera, en appui du conseil régional, une nouvelle action pour le déploiement d'une filière de l'hydrogène durable en Bretagne.**

En 2021, **Booster Agro, l'accélérateur régional dédié à l'agroalimentaire et porté par Bpifrance, va être lancé, afin d'accompagner entre 15 et 20 PME bretonnes**. Par un accompagnement individuel sur mesure, complété par des séminaires thématiques, **l'objectif de ce programme est d'améliorer la compétitivité des entreprises, et de les aider à accélérer leur développement en lien avec les mutations auxquelles l'industrie agroalimentaire est confrontée**. Les PME identifiées ont un fort **potentiel, il s'agit par leur inscription dans cet accélérateur de les aider à devenir les ETI de demain.**

L'Association Bretonne des Entreprises Agroalimentaires (Abea) va poursuivre, avec le soutien de la Région, son action en faveur des PME bretonnes de la filière agroalimentaire, en les accompagnant sur des enjeux stratégiques : l'amélioration de leur performance en matière d'achats, leur responsabilité environnementale, la lutte contre le gaspillage alimentaire, ceci s'inscrivant dans l'engagement du « Bien manger pour tous ».

La Région apportera son soutien à l'Observatoire économique des industries agroalimentaires de Bretagne, porté par la Chambre d'Agriculture. Ses travaux contribuent à caractériser les mutations structurelles auxquelles ces filières sont confrontées, et à éclairer leurs évolutions conjoncturelles.

Il est à noter également le déploiement d'une nouvelle action pour les entreprises bretonnes de l'aéronautique, filière très fragilisée par le COVID, dans le cadre du programme Industrie du Futur porté par le Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales (GIFAS). Cette action permettra notamment d'accompagner la transformation numérique des entreprises du secteur. En effet, même si la filière n'est sans doute pas suffisamment identifiée en tant que telle sur le territoire, il existe de

nombreuses compétences, notamment en électronique, réalité virtuelle, mécanique de précision ou encore matériaux composites. La structuration de la filière se poursuivra autour de Bretagne Aerospace.

→ Renforcer la coopération entre les acteurs de l'accompagnement à l'international

Dans le but d'ajouter les forces, en 2019, la Région, Bpifrance, Business France et Bretagne Commerce International ont signé un protocole d'accord dans le cadre de la Team France Export. L'objectif est d'améliorer la coordination des différents acteurs qui accompagnent le développement à l'export par une meilleure information sur leurs actions respectives, un partage d'informations sur les besoins formulés par les entreprises et les attentes sur les différents marchés. En 2021, ce partenariat sera déployé à travers différentes actions communes qui seront travaillées au sein du Plan Régional d'Internationalisation des Entreprises (PRIE). Ces actions s'inscrivent également dans le cadre du Service Public de l'Accompagnement des Entreprises (SPAÉ), déployé par les EPCI en lien avec les opérateurs de l'accompagnement et qui a vocation à traiter l'ensemble des sujets liés au développement des entreprises.

La Région continuera de soutenir l'action du réseau Produit en Bretagne, qui fédère plus de 420 entreprises (dont 25 % ont moins de 10 salariés). Produit en Bretagne va poursuivre son rôle d'accompagnement des entreprises, de structuration des filières et de valorisation de la culture et du territoire breton. Par ailleurs, Produit en Bretagne va continuer à porter le projet de valorisation de la filière alimentaire et du Bien-manger en Bretagne. Ce projet, initié en 2018, a permis d'instaurer un dialogue de meilleure qualité entre les acteurs de la filière grâce au collectif établi et à la mise en place d'actions de communication diverses (portes ouvertes, site internet, colloque...).

▶▶ La Région engagée dans la Breizh COP : renforcer la Responsabilité Sociétale des Entreprises

La Région souhaite inciter les entreprises à s'engager plus fortement en matière de responsabilité sociétale. Elle déploiera en 2021, à destination des PME, un parcours d'accompagnement afin de les aider à obtenir une labellisation ISO 26000. Cette labellisation attestera de la mise en place de comportements socialement responsables et respectueux de l'environnement.

→ Soutenir les actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail

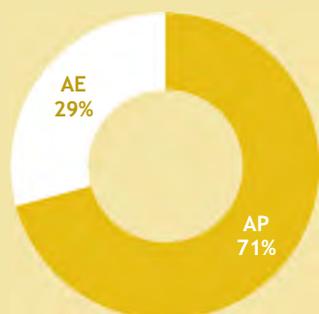
Les actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail continueront d'être soutenues, notamment via l'accompagnement de l'Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail (Aract). L'Aract poursuit son engagement en faveur des objectifs suivants : promouvoir la qualité de vie au travail, favoriser l'intégration durable des salariés, prévenir les risques ; ces objectifs contribuant à améliorer la performance des entreprises. L'intervention de l'Aract est structurée autour des thématiques suivantes : la santé au travail, l'égalité professionnelle, le dialogue social et l'accompagnement des changements. De plus, l'Aract devrait poursuivre le pilotage du dispositif national « Objectif reprise », mis en place en 2020 en lien avec le contexte sanitaire, afin d'accompagner les PME bretonnes à la reprise et à la poursuite de leur activité.

Les actions du programme

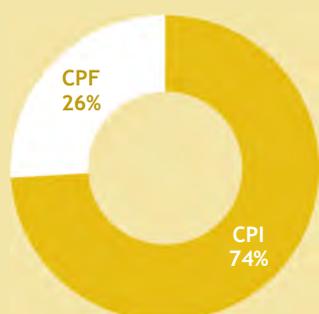
- Renforcer l'attractivité économique de la Bretagne
- Favoriser les conditions de l'internationalisation des entreprises
- Soutenir les filières et renforcer la coordination des acteurs de l'économie
 - ✓ Favoriser le développement des filières structurantes de l'économie bretonne
 - ✓ Renforcer la coordination de l'économie bretonne
 - ✓ Soutenir les actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail

Programme 207

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation de programme de

15 900 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation d'engagement de

6 550 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

14 550 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

5 100 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire

\\ Raison d'être du programme

Dans le contexte de crise sanitaire que nous traversons, la souveraineté alimentaire est plus que jamais au cœur des enjeux stratégiques régionaux, nationaux et européens. Grâce à son organisation et à sa structuration, la Bretagne agricole et agroalimentaire a su répondre présent pendant cette crise. Cette dernière a aussi permis de mettre en exergue l'intérêt croissant pour le consommateur d'une alimentation saine et durable et de proximité. La Région s'est engagée dans une politique volontariste pour le « Bien manger pour tous » avec des actions concrètes, dans les lycées, au travers de sa politique innovation et dans sa politique agricole et agroalimentaire.

Depuis qu'elle est devenue autorité de gestion du Feader en 2015, la Bretagne a fait le choix de mettre au cœur de sa politique agricole l'accompagnement à la transition agroécologique des exploitations agricoles.

En juillet dernier, lors de la session du conseil régional les élus régionaux ont réaffirmé leur volonté de voir la Région rester un acteur majeur et incontournable de la politique agricole avec une gestion au plus près des enjeux du territoire. Les derniers arbitrages ne sont malheureusement pas à la hauteur de l'ambition que souhaite porter la Bretagne pour son agriculture.

La Région appuie sa politique agricole sur la mise en œuvre du Programme de Développement Rural Bretagne, lequel s'articule principalement autour des axes prioritaires suivants : plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCA EA), programme d'accompagnement à l'installation des jeunes agriculteurs (Dotation JA), Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) et dispositifs de valorisation du bocage et de la forêt.

En 2021, année de transition, la Région comme elle s'y était engagée, va poursuivre ses actions pour accompagner la nécessaire transition des exploitations agricoles afin que la Bretagne soit reconnue comme le leader européen du « Bien manger pour tous » conformément aux engagements de la Breizh COP.

\\ 2021 en actions

→ Renouvellement des générations en agriculture : déploiement du prêt d'honneur

Le renouvellement des générations est un enjeu clé pour le maintien d'une agriculture sur notre territoire. La Bretagne est confrontée au vieillissement de sa population agricole avec 50% des chefs d'exploitation qui ont plus de 50 ans et qui devraient cesser leur activité dans les dix ans à venir.

Même si la Bretagne reste l'un des territoires où l'on s'installe le plus en France, en moyenne seule une installation est assurée pour plus de trois départs. Depuis 2014, près de 3 200 jeunes agriculteurs ont bénéficié des aides à l'installation (DJA : Dotation Jeunes Agriculteurs).

Le dispositif prêt d'honneur, unique en France par son ampleur, permet de faciliter l'installation des jeunes et la reprise des exploitations. Depuis sa création, 123 agriculteur-riche-s ont pu bénéficier de ce dispositif, ce qui représente 5,3 millions € de prêts d'honneur qui ont été accordés et qui ont permis de mobiliser 81 millions d'euros de prêts bancaires associés. Au total, ce sont 229 emplois qui ont été préservés ou créés.

→ Moderniser les outils de production agricole et adapter les systèmes de production

La Région a souhaité faire de la compétitivité dans les filières agricoles un axe majeur de sa politique d'accompagnement à l'agriculture bretonne. Ce sont désormais plus de

11 000 projets qui ont été accompagnés pour un montant de crédits publics de plus 244 M€ et près d'1,4 milliard d'euros investis dans les exploitations bretonnes.

Ce plan permet d'accompagner l'évolution des pratiques agricoles, de soutenir la modernisation des outils de production pour de meilleures conditions d'élevage et de travail, ou encore la diminution de la consommation énergétique et enfin le renforcement de l'autonomie alimentaire dans les élevages.

→ **Contribuer à la production d'énergies renouvelables par et pour l'activité agricole : développer le photovoltaïque et la micro-méthanisation dans les exploitations agricoles**

Afin de développer la place des énergies renouvelables dans les exploitations, la Région souhaite accentuer l'autonomie énergétique des fermes en Bretagne avec une volonté de privilégier des modèles d'autoconsommation énergétique. En deux ans c'est plus de 240 projets qui ont été soutenus pour un montant de soutien régional de plus de 2,2 M d'€.

Après le lancement officiel du label Haies pour promouvoir une gestion et une valorisation durable du bocage en France, la Région poursuivra son accompagnement pour organiser son déploiement et labelliser les premiers projets bretons, tant au niveau des agriculteurs que des structures revendeuses (structures de type SCIC bocage). Enfin, la Région va reconduire son accompagnement au développement de la micro-méthanisation qui vise à favoriser l'autonomie énergétique des exploitations et à réduire l'empreinte climatique de la ferme bretonne, dans des conditions compatibles avec la qualité des milieux.

→ **Soutenir la compétitivité de la filière bois : déployer le programme Breizh forêt bois**

La filière bois est un secteur clé de l'économie rurale, elle contribue aux enjeux de lutte contre le changement climatique, de préservation de la biodiversité et de reconquête de la qualité de l'eau. Le programme Breizh Forêt Bois, de plantation et replantation forestière, a été développé depuis 2015 dans une dynamique de filière afin de redonner des perspectives d'avenir à la production de bois d'œuvre en Bretagne. Il s'inscrit de plus en plus comme une réponse forte au changement climatique par stockage de carbone. Afin d'accélérer la dynamique de plantation, la Région a retenu l'objectif de 5 millions d'arbres plantés dans les 5 prochaines années, en s'appuyant notamment sur les programmes Breizh forêt bois et Breizh bocage.

Pour y parvenir, la Région souhaite s'adosser au fonds vert qu'elle constitue, ouvert aux acteurs privés soucieux de s'impliquer dans la lutte contre le changement climatique en Bretagne.

→ **Contribuer à améliorer les pratiques et systèmes agricoles : de nouveaux appels à projet sur les MAEC et l'agriculture de conservation**

Les MAEC et l'aide à la Bio constituent l'un des outils majeurs du second pilier de la Politique Agricole Commune pour accompagner le changement des pratiques agricoles au bénéfice de l'environnement. Le programme connaît un important succès ; on estime que 5 750 contrats MAEC et Bio ont été souscrits. Désormais plus de 3 000 exploitations agricoles bretonnes sont engagées en agriculture biologique. Tandis que l'année 2020 aurait dû être blanche sur ces mesures, la Région a fait le choix de maintenir son accompagnement financier afin de ne pas arrêter la dynamique en cours. Pour 2021 la Région va poursuivre son effort dans le soutien et la conduite de ces mesures.

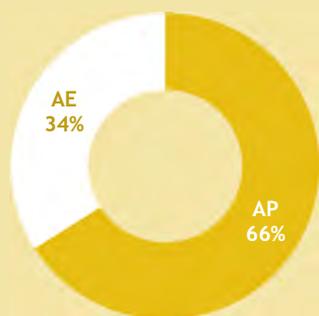
En 2021, la Région va déployer l'expérimentation pour accompagner le développement de l'agriculture de conservation, essentielle pour la préservation de la qualité des sols et l'atténuation des émissions de GES (gaz à effet de serre).

Les actions du programme

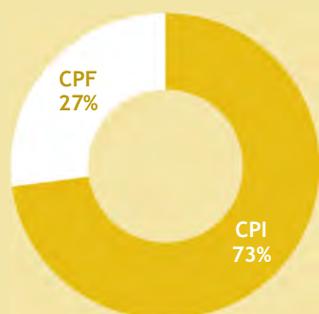
- Renouveler les générations dans l'agriculture
 - Développer la compétitivité des outils de production agricoles et forestiers
 - Développer les filières de valorisation des produits agricoles
 - Participer à l'amélioration et à la maîtrise des pratiques agricoles durables et respectueuses de l'environnement
 - Favoriser l'accroissement de l'autonomie et la place des énergies renouvelables dans les exploitations agricoles
-

Programme 208

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation de programme de

5 051 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation d'engagement de

2 603 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

6 987 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

2 649 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime

\\ Raison d'être du programme

La Région a validé un rapport sur la situation et les perspectives pour les filières halieutiques en octobre 2020 qui s'appuie sur les travaux de l'étude Horizon 2040 et intègre les enjeux liés à la crise sanitaire et au Brexit. Certaines pistes évoquées seront mises en œuvre rapidement pour favoriser la résilience de ces activités. Les questions de mise en œuvre effectives du Brexit feront l'objet d'une animation et d'un accompagnement auprès de la filière des produits de la mer

En 2021 la mise en œuvre de la *Stratégie Bretonne Mer et Littoral* (SBML) va également se poursuivre avec le déploiement de plusieurs opérations sur les thèmes des macro-déchets, du transport de fret à la voile ou encore des actions prévues dans le SRADDET concernant le littoral.

Les enjeux de contractualisation et de concertation au travers de la fin du fonds structurel actuel et de la mise en œuvre du suivant, mais aussi du contrat de plan Etat région par exemple seront majeurs. La Conférence Régionale Mer et Littoral continuera à jouer son rôle d'ensemblier des questions maritimes.

\\ 2021 en actions

→ La dernière année de programmation du FEAMP 2014-2020

L'enjeu de l'année 2021 sera d'achever la programmation du FEAMP actuel, en maximisant le niveau d'engagement et de paiement associé. La Région accompagne ainsi l'aide à la création d'entreprises de pêche ou l'installation et la transmission des entreprises aquacoles. Elle soutient également les investissements des entreprises de la filière des produits de la mer, en faveur de l'amélioration des conditions de travail et de la sécurité, d'une meilleure valorisation des produits et d'une diminution de leur impact sur l'environnement.

Les concessionnaires des ports de pêche bénéficient également du soutien régional et du FEAMP pour leurs investissements, tout comme les projets du volet territorial du FEAMP (Développement local mené par les acteurs locaux – DLAL), sélectionnés par les *groupes d'action locale pêche aquaculture* (GALPA).

→ Une année cruciale pour la mise en œuvre du prochain FEAMP 2021-2027

En 2021 la préparation du FEAMP 2021-2027 va s'intensifier par la préparation concrète de sa mise en œuvre en Bretagne. Cela nécessitera un travail de construction des aides et de concertation avec les acteurs pour pouvoir proposer une organisation opérationnelle et efficiente le plus rapidement possible, associée à un accompagnement consistant pour le démarrage.

Il s'agira également de réaliser un travail de fonds pour compléter le champ des possibles de la Région en matière financière, afin de ne pas rester tributaire d'un outil financier unique qui pourrait être restrictif sur certains points.

L'objectif de maximisation des effets leviers sur le sectoriel sera recherché dans un objectif assumé de déploiement des transitions énergétiques et écologiques pour le secteur.

Pour le volet territorial, le DLAL reste un outil majeur de l'émergence d'une économie bleue sur les territoires, en s'appuyant sur les richesses de l'existant en matière de pêche et d'aquaculture.

►► Créer la marque bretonne des produits de la mer en faveur du Bien manger pour tous

L'étude portée par la Région, en lien avec l'association Breizhmer, sur la faisabilité d'une marque pour les produits de la mer bretons s'achèvera en 2021. Ce travail, mené dans le cadre de la démarche du Groupement interportuaire Pêche de Bretagne, aboutira à la création d'une marque bretonne qui sera portée par Breizhmer. Ce travail nécessitera un important travail de concertation auprès des professionnels de la filière mais aussi des consommateurs. L'objectif sera de mieux valoriser les produits bretons par une marque les différenciant des autres produits. Outre la qualité, les dimensions sociales et environnementales composeront les critères de cette marque.

→ **Déploiement du groupement interportuaire**

Les travaux du groupement Pêche de Bretagne, animés et financés notamment par la Région se poursuivront. Face aux conséquences de la crise sanitaire, mais aussi probablement du Brexit, l'organisation du marché et la valorisation des produits seront au cœur des travaux en 2021.



Un nouvel outil de prévision des apports sera développé. Le déploiement d'une traçabilité à l'échelle bretonne sur l'ensemble de la filière, préalable à la mise en œuvre d'une marque, est également un objectif.

Par ailleurs, une réflexion sera menée sur le maillage portuaire et les relations interportuaires afin d'améliorer les synergies et éclairer la stratégie de soutien aux investissements (notamment dans le cadre du prochain FEAMP).

→ **Mise en œuvre de la Stratégie Bretonne Mer & Littoral.**

La stratégie a été adoptée en 2018 et est annexée au *Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires* (SRADDET). L'ensemble de ses opérations et actions viennent nourrir le projet politique régional. Parmi les actions prioritaires identifiées en 2021 de nouvelles actions sont proposées :

- La mise en œuvre du plan de lutte contre les macro-déchets sur le littoral, tel que le prévoit la fiche thématique « Déchets issus des activités maritimes et macro-déchets » du Plan Régional de Gestion et de Prévention des Déchets (PRGPD) adopté en mars 2020 ;
- Le lancement d'une action en faveur de la promotion du transport de fret à voile, à la fois pour valoriser nos compétences régionales dans l'essor de cette filière à l'échelle nationale et internationale, et pour développer ce moyen de transport en Bretagne, tout en avançant sur les différentes voies de décarbonation
- Le lancement des actions prévues dans le SRADDET concernant le littoral notamment en faveur d'une gestion durable du trait de côte et de la mise en place d'une planification spatiale des territoires maritimes garantissant une gestion durable de ces espaces et une bonne prise en compte de l'interface terre-mer.

►► Breizh COP : Le réseau Respect Océan et le développement d'une RSE dédiée à la mer

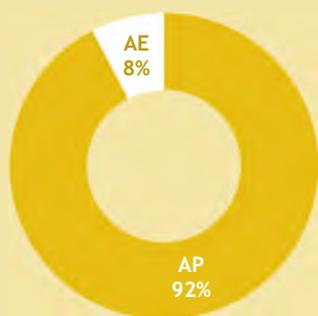
- La Région apporte un soutien structurant au réseau Respect Océan à travers une convention pluriannuelle d'objectifs. Ce réseau ambitionne de fédérer des entreprises de l'économie de la mer, afin de s'emparer collectivement des enjeux locaux et globaux et d'apporter des solutions pour être en phase avec les Objectifs du Développement Durable. Il contribue ainsi aux objectifs de la BreizhCOP en alliant transition écologique de la mer et du littoral, développement de l'économie maritime, bon état écologique des milieux marins et préservation de l'attractivité du littoral. Grâce aux moyens alloués, le réseau Respect Océan est passé en moins de deux ans de 9 à 52 membres, dont près de 40 % en Bretagne, et poursuit sa croissance.

Les actions du programme

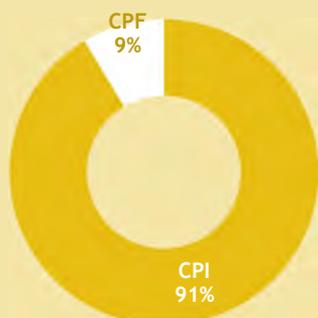
- **Mettre en œuvre la stratégie maritime bretonne**
- **Animer et accompagner les transitions et l'innovation maritime**
- **Soutenir la création et le développement des entreprises de la filière halieutique**
- **Contribuer à la compétitivité de la filière halieutique**

Programme 209

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation de programme de

61 026 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation d'engagement de

5 069 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

58 731 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

5 509 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Développer le système portuaire

\\ Raison d'être du programme

Les ports contribuent à l'économie régionale en offrant aux territoires des capacités logistiques. Les domaines portuaires accueillent aussi des entreprises et des emplois industriels. C'est pourquoi, la stratégie portuaire du Conseil régional concerne toutes les filières d'activités : le commerce (marchandises et passagers) la réparation navale, la pêche et la plaisance.

A Brest, la création de la société portuaire portera les ambitions communes des acteurs locaux et de la Région pour une gouvernance intégrée du port, alors même que la joint-venture NAVANTIA-WINDAR posera les premières pierres de son installation industrielle, pour la construction des pièces de fondations pour les éoliennes du champ offshore de Saint-Brieuc.

Dans tous les ports, la Région intensifie par ailleurs son effort pour réhabiliter des infrastructures névralgiques.

\\ 2021 en actions

→ Développer et valoriser le domaine pour soutenir les activités portuaires

La Région Bretagne est propriétaire d'un vaste patrimoine bâti situé dans les zones industrialo-portuaires. Si ce patrimoine est largement concédé, la Région reste responsable de la conservation de certains éléments de patrimoine. En 2021, outre l'exercice des missions traditionnelles du propriétaire, la Région rachètera le portage immobilier de l'EPFR dans le secteur Marion Dufresne à Saint-Malo (1,6 M€), afin de confier la gestion de ces emprises nouvellement acquises au concessionnaire dans le cadre de l'élargissement du périmètre de la concession, garant de la préservation de nos espaces portuaires industriels en zone urbaine.

→ Assurer l'entretien du patrimoine portuaire pour en garantir la pérennité

La structuration progressive d'une politique patrimoniale des ouvrages portuaires a d'ores et déjà permis d'objectiver les priorités des opérations de maintenance à conduire en 2021. C'est ainsi que des opérations récurrentes seront menées sur les quais en maçonnerie, la protection anticorrosion des ouvrages métalliques (Brest, Morbihan) ou les dragages d'entretien des souilles du port de commerce de Lorient dans le cadre du PGOD.

Au-delà de ces opérations généralistes, des opérations plus ciblées seront également diligentées. A Brest, le confortement de la digue sud ou la réparation du bajoyer nord-ouest permettront de sécuriser des ouvrages stratégiques pour les fonctions opérationnelles du port.

A Saint-Malo, la livraison du nouveau pont mobile et du nouveau poste de commandement marquera la fin de chantiers complexes et structurants. Les travaux de structure sur les quais Danois seront également livrés. Enfin, le quai Route du Rhum sera conforté en vue de la prochaine édition de l'emblématique course au large.

A Lorient, de nombreux chantiers, initiés en 2020, verront leur aboutissement (quai de 150m, secteur sud du quai du Pourquoi Pas, rénovation des défenses d'accostage notamment).

Les études préalables nécessaires à l'engagement de nouveaux programmes de réhabilitation seront par ailleurs poursuivies, le cas échéant avec l'assistance technique du CEREMA dans le cadre d'un programme pluriannuel d'accompagnement stratégique sur la maintenance des ouvrages maritimes et fluviaux.

→ Moderniser les infrastructures pour développer les trafics portuaires

La modernisation du terminal du Naye à Saint-Malo constitue l'investissement majeur de la Région dans ses ports pour les prochaines années (hors projet de développement du port de Brest). Cette opération est indispensable pour conforter l'attractivité du port pour les ferries. Le projet consiste en un approfondissement des accès nautiques et une remise en service d'un poste à quai pour permettre aux compagnies maritimes d'offrir des horaires d'escales plus en adéquation avec les demandes du marché. Le volet terrestre permettra d'accompagner l'augmentation du trafic passagers et fret par le réaménagement des terre-pleins et la modernisation de la gare maritime, offrant un niveau de confort et de services en adéquation avec les standards internationaux. Le budget prévisionnel à la charge de la Région est de 92 M€ HT (études + travaux). La concertation préalable, dont l'aboutissement est prévu en décembre 2020, confortera les orientations stratégiques du projet.

A Brest, le démarrage des travaux industriels de la joint-venture NAVANTIA-WINDAR marque l'aboutissement du volet terrestre du projet. Les travaux de confortement du quai devraient démarrer début 2021, pour une échéance de livraison attendue en 2022. Les conditions de redémarrage techniques et financières de ces travaux sont encore en cours de discussion, sans préfinancement régional.

▶▶ La Région engagée dans la Breizh COP

- Projet de développement du port de Brest : un nouveau terminal EMR, pour développer une filière innovante et décarbonnée
- Projet de modernisation du terminal ferry de St Malo : un terminal à passager renouvelé pour une gare maritime économe en énergie et des navires branchés sur l'électricité bord à quai

L'engagement des dragages du port de pêche de Lorient Keroman et l'opération de modernisation de la zone portuaire de la gare maritime d'Audierne constitueront également des temps forts de l'année 2021.

→ Accompagner la modernisation des concessions des ports régionaux

▶▶ La Région engagée dans la Breizh COP

- Investissements au port de St Malo : 6 trémies aspirantes, pour une meilleure qualité de l'air
- Investissements au port de Lorient : rénovation énergétique des bâtiments et pose de panneaux photovoltaïques, pour des économies d'énergie et de la production d'EnR

Les contrats de concession sont accompagnés de nombreux flux financiers. En 2021, l'indemnité de clôture de la concession de Brest à verser avant mise en place du nouveau contrat dans le cadre de gouvernance renouvelée de la société portuaire, est évaluée à 15 M€ environ (la récupération du fonds spécial du contrat générant de son côté une recette prévisionnelle de près de 10 M€). A Concarneau, la même indemnité de clôture est évaluée à 2,1 M€.

La capitalisation de la société portuaire, initiée en 2020, fait l'objet d'une inscription prévisionnelle de 1 M€ en 2021. La Région poursuivra par ailleurs sa politique d'accompagnement financier des investissements sous maîtrise d'ouvrage des concessionnaires

En 2021, eu égard aux effets de la crise sanitaire sur certaines activités portuaires, la Région Bretagne entend travailler avec ses concessionnaires sur l'évaluation de ces impacts sur l'économie des ports à l'aune des contrats de concession. D'ores et déjà, des crédits sont prévus pour soutenir le délégataire du port de Saint Malo compte tenu de la perturbation significative de son activité induite par la pandémie de Covid-19.

Par ailleurs, l'engagement soutenu de la Région au travers de syndicats mixtes portuaires (3,7 M€) se traduira notamment par la poursuite de l'effort d'investissement pour le port de pêche de Lorient Keroman.

→ Optimiser l'exploitation des ports dans une logique de durabilité économique, sociale et environnementale

En 2021, la Région engagera des études d'accompagnement de la stratégie portuaire régionale.

Sur un plan environnemental, l'aménagement de la passe à poissons au port du Légué permettra à terme d'assurer la continuité écologique du cours d'eau. Les travaux sont programmés pour 2021.

Les actions du programme

→ Réaliser des investissements pour développer les trafics portuaires

- ✓ Développer et valoriser le domaine pour soutenir les activités portuaires
- ✓ Entretien le patrimoine portuaire régional pour assurer sa pérennité
- ✓ Moderniser les infrastructures pour développer les trafics portuaires
- ✓ Accompagner la modernisation des concessions des ports régionaux

→ Optimiser l'exploitation des ports dans une logique de durabilité économique, sociale et environnementale

- ✓ Définir les conditions d'exploitation des ports et contrôler l'exécution des contrats de concession
- ✓ Améliorer la performance logistique des ports
- ✓ Placer les enjeux environnementaux au centre des actions portuaires

\\ Répartition indicative des autorisations d'engagement et de programme par actions

		AP	AE
P.0201	P.0201-10 : Favoriser un environnement propice à l'innovation	1 500 000	5 800 000
	P.0201-21 : Accompagner le transfert de technologies et la création de start-up	500 000	2 000 000
	P.0201-22 : Favoriser les projets industriels innovants	7 000 000	2 500 000
	P.0201-31 : Animation et coordination du système régional d'innovation		1 890 000
Total P.0201		9 000 000	12 190 000
P.0202	P.0202-11 : Soutenir l'animation et la promotion des pôles de compétitivité		2 100 000
	P.0202-12 : Soutenir les projets collaboratifs labellisés par les pôles de compétitivité	9 500 000	
	P.0202-20 : Accompagner les projets structurants	1 000 000	2 400 000
Total P.0202		10 500 000	4 500 000
P.0203	P.0203-111 : Actions de communication et de soutien aux projets d'animation, de promotion et de sensibilisation à la création et la reprise d'entreprises, dont JRCE et plan d'action femmes..		269 000
	P.0203-112 : Etudes d'intérêt général		50 000
	P.0203-121 : Soutien aux autres structures d'accueil, d'accompagnement et de suivi des créateurs d'entreprises (Hors Technopoles)		220 000
	P.0203-122 : Aide au fonctionnement BCS (Bretagne Capital Solidaire)		45 000
	P.0203-123 : Aide au fonctionnement BJE (Bretagne Jeunes Entreprises)		-
	P.0203-124 : Marché PASS Création en faveur de la création d'entreprise		1 900 000
	P.0203-211 : Aide à la structuration des réseaux d'investisseurs personnes physiques		20 000
	P.0203-212 : Participation au capital BCS (Bretagne Capital Solidaire)		-
	P.0203-213 : Participation au capital BJE (Bretagne Jeunes Entreprises)		-
	P.0203-214 : Participation au capital BP (Bretagne Participations)		-
	P.0203-215 : Participation au capital Ouest-Ventures (OV1-OV2-OV3)		-
	P.0203-216 : Fonds de co-investissements Breizh up		-
	P.0203-217 : Fonds Interrégional d'Amorçage - GO Capital Amorçage		-
	P.0203-218 : PPD (Prêt Participatif de Développement), Prêt TPE Croissance, Prêt Flash TPE	1 000 000	
	P.0203-219 : SEMAEB		
	P.0203-221 : Apports aux fonds de prêts et de garantie dédiés à la création d'entreprises (Bretagne Active)	400 000	
	P.0203-222 : Fonds Post COVID et fonds Cybersécurité		
	P.0203-223 : Fonds prêts d'honneur BRIT, dont reprise par plus de 5 salariés	700 000	
	P.0203-224 : Fonds d'Amorçage PHAR (Réseau Entreprendre Bretagne)	250 000	45 000
	P.0203-231 : FRGB (Fonds Régional de Garantie Bretagne avec bpifrance)	1 000 000	
	P.0203-232 : Garantie individuelle - Fonds de garantie Région		
P.0203-233 : Soutien aux structures d'accompagnement des entreprises en difficulté (et autres)		50 000	
Total P.0203		3 350 000	2 599 000
P.0204	P.0204-110 : PASS Export salon		700 000
	P.0204-120 : Pass export COMM (Ex ASCLE)		150 000
	P.0204-131 : PASS Export VIE		100 000
	P.0204-132 : PASS Export RH		100 000
	P.0204-211 : Actions collectives		800 000
	P.0204-212 : Réseau PLATO		197 000
	P.0204-213 : PBRH+		70 000
	P.0204-214 : Action en faveur de l'environnement		
	P.0204-215 : Rapprochement entre les jeunes et l'entreprise		
	P.0204-221 : PASS Conseil		120 000
	P.0204-223 : PASS Partage RH		100 000
	P.0204-224 : Aide à la Mutualisation Logistique (AML)		20 000
	P.0204-225 : PASS Investissement (avances remboursables - PASS investissement))	5 000 000	
	P.0204-226 : PASS Investissement TPE	3 200 000	
	P.0204-227 : Prise de participation minoritaire dans entreprise du territoire		
	P.0204-310 : Pass commerce artisanat	2 500 000	250 000
	P.0204-321 : Fonds spécial d'intervention économique (FSIE)	3 000 000	
	P.0204-322 : Ingénierie de projets et territoires en mutation		300 000
	P.0204-323 : Surveillance des entreprises aidées		10 000
	P.0204-324 : Compétitivité des IAA bretonnes (FEADER - AAP permanent)	5 000 000	
	P.0204-400 : RDC - Réaffectation dossiers caducs	10 000	50 000
Total P.0204		18 710 000	2 967 000

REGION BRETAGNE - BUDGET PRIMITIF 2021

		AP	AE
P.0205	P.0205-11 : Faciliter l'émergence de projets viables créateurs d'emplois et de qualité de vie	300 000	400 000
	P.0205-12 : Contribuer à la lisibilité de l'offre solidaire pour favoriser une commande publique responsable		25 000
	P.0205-13 : Expérimenter en particulier avec les mouvements d'éducation populaire pour répondre aux nouveaux enjeux de la jeunesse		280 000
	P.0205-21 : Structurer le niveau régional et le territoire pour promouvoir le mode d'entrepreneuriat de l'ESS		1 490 000
	P.0205-22 : Consolider l'emploi sur les territoires		3 080 000
	P.0205-23 : Consolider l'emploi en incitant aux démarche de conseil et de formation		680 000
	P.0205-24 : Consolider la structure financière et financer les projets	100 000	60 000
	P.0205-31 : Soutien aux structures locales des organisations syndicales représentatives		200 000
	P.0205-41 : Repérer les inégalités entre les hommes et les femmes		20 000
	P.0205-42 : Diffuser la culture de l'égalité		150 000
	P.0205-43 : Agir contre toutes les discriminations		30 000
Total P.0205		400 000	6 415 000
P.0206	P.0206-100 : Bretagne Développement Innovation		1 200 000
	P.0206-201 : Bretagne Commerce International - mission DIEB		2 990 000
	P.0206-202 : Soutiens aux Programmes européens et interrégionaux		-
	P.0206-203 : Soutien à la CRMA pour l'organisation de salons internationaux pour les artisans		-
	P.0206-204 : Soutien BCI pour les Investisseurs Directs Etrangers (IDE)		500 000
	P.0206-301 : Soutien à la politique de Clusters		400 000
	P.0206-302 : Soutien aux acteurs des filières		400 000
	P.0206-312 : Etudes d'intérêt général		100 000
	P.0206-330 : Actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail		190 000
	P.0206-400 : Promotion des politiques publiques		45 000
Total P.0206			5 825 000
P.0207	P.0207-110 : Favoriser la création, la transmission et la reprise des exploitations		300 000
	P.0207-120 : Sécuriser et consolider les projets d'installation	100 000	300 000
	P.0207-130 : Soutien au programme d'accompagnement des projets d'installation		250 000
	P.0207-211 : Moderniser le parc bâtiment	7 600 000	
	P.0207-212 : Soutien aux investissements agri environnementaux	1 900 000	
	P.0207-213 : Aides aux organismes		1 100 000
	P.0207-220 : Accompagner les économies énergétiques dans les exploitations agricoles	2 000 000	200 000
	P.0207-230 : Soutenir la compétitivité de la filière bois	800 000	350 000
	P.0207-240 : Mettre en œuvre la plan pour l'avenir de la filière porcine		
	P.0207-311 : Développer l'agriculture biologique		500 000
	P.0207-312 : Soutenir les filières de production et de qualité		150 000
	P.0207-321 : Développer les circuits courts, les activités et les filières de diversification		350 000
	P.0207-322 : Soutenir la compétitivité de la filière équine	200 000	600 000
	P.0207-410 : Soutien aux programmes de recherche appliquée	200 000	1 900 000
	P.0207-420 : Soutien aux MAE	1 500 000	
	P.0207-430 : Soutien au programme Breizh Bocage	600 000	450 000
	P.0207-510 : Contribuer à la production d'énergies renouvelables par et pour l'activité agricole	1 000 000	100 000
	P.0207-520 : Développer l'autonomie alimentaire des exploitations agricoles bretonnes		
	P.0207-530 : Contrat d'autonomie et de progrès dans les exploitations des lycées agricoles		
Total P.0207		15 900 000	6 550 000

REGION BRETAGNE - BUDGET PRIMITIF 2021

		AP	AE
P.0208	P.0208-11 : Contribuer à une nouvelle gouvernance de la mer et du littoral	50 000	63 635
	P.0208-12 : Soutenir les projets territoriaux de gestion intégrée de la zone côtière	479 044	566 541
	P.0208-21 : Structurer l'observation de l'économie maritime	2 850	58 676
	P.0208-22 : Assurer une gestion durable des ressources et des milieux via une expertise partagée		125 000
	P.0208-23 : Développer un accompagnement technique de la filière	-	375 000
	P.0208-24 : Animation des politiques sectorielles et suivi de la politique des pêches		150 000
	P.0208-25 : Lancer des initiatives et des projets expérimentaux en gestion intégrée de la zone côtière	6 175	355 000
	P.0208-26 : Accompagner des dynamiques collectives en faveur de la transition de l'économie maritime	3 325	66 426
	P.0208-27 : Promouvoir la formation et l'emploi maritimes	12 350	132 165
	P.0208-28 : Contribuer à la protection de la vie humaine en mer	698 250	60 557
	P.0208-31 : Favoriser l'installation et la transmission à la pêche	225 683	
	P.0208-32 : Moderniser et adapter la flotte de pêche	261 179	
	P.0208-33 : Moderniser et adapter les entreprises aquacoles	885 062	
	P.0208-34 : Moderniser et adapter les entreprises de mareyage et de transformation	326 787	
	P.0208-41 : Favoriser la performance économique et environnementale de la place portuaire	1 900 295	350 000
	P.0208-42 : Animer au niveau régional les places portuaires	200 000	230 000
	P.0208-43 : Valoriser les ressources et les métiers à l'échelle de l'entreprise et des filières		70 000
Total P.0208		5 051 000	2 603 000
P.0209	P.0209-11 : Développer et valoriser le domaine pour soutenir les activités portuaires	2 020 000	
	P.0209-12 : Entretien le patrimoine portuaire régional pour assurer sa pérennité	13 583 500	
	P.0209-13 : Moderniser les infrastructures pour développer les trafics portuaires	9 150 000	
	P.0209-14 : Accompagner la modernisation des concessions des ports régionaux	35 062 500	3 000 000
	P.0209-21 : Définir les conditions d'exploitation des ports et contrôler l'exécution des contrats de concession		1 583 000
	P.0209-22 : Améliorer la performance logistique des ports	100 000	350 000
	P.0209-23 : Placer les enjeux environnementaux au centre des actions portuaires	860 000	30 000
	P.0209-31 : Départements - entretenir le patrimoine portuaire régional pour assurer sa pérennité		
	P.0209-32 : Départements - Moderniser les infrastructures pour développer les trafics portuaires		
	P.0209-40 : Développement du Port de Brest	250 000	106 000
Total P.0209		61 026 000	5 069 000

III

Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi



RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2021

Session de décembre 2020

\\ Synthèse de la mission

La Bretagne doit répondre à un double défi : celui de la nécessaire accélération des transitions, qui exige une constante évolution des compétences pour répondre sur le moyen terme aux mutations en cours du travail, des métiers et des qualifications et ainsi préparer l'avenir ; celui de la crise économique et sociale dans l'immédiat, qui fragilise l'emploi, accroît les précarités, rend plus critique encore l'orientation dans des parcours professionnels. Du fait de ses responsabilités en matière de formation des jeunes (lycées, orientation, formations professionnelles...), la Région est particulièrement mobilisée pour apporter des réponses à une génération qui fait face à une situation inédite. Les jeunes sont en effet confrontés à un cumul de difficulté, rendant plus difficile que jamais la moindre projection d'avenir dans un projet de formation, un projet professionnel et un projet de vie. A court terme, beaucoup d'entre eux doit souvent privilégier la survie à toute autre perspective de moyen terme.

L'accélération des transitions, qui induit de profondes transformations des métiers, s'opère aujourd'hui dans un contexte de crise sanitaire qui renforce encore (et les rend parfois vitaux) les enjeux d'adaptation et de développement des compétences. 2021 sera notamment l'année de lancement des travaux du nouveau contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) qui devra identifier ces nouveaux enjeux stratégiques qui structureront l'action régionale en matière d'emploi-formation-orientation pour les 5 prochaines années. Cette élaboration se nourrira par ailleurs des travaux produits dans le cadre de l'évaluation du CPRDFOP actuel, lancés en 2020 et qui se poursuivront en 2021. Ils devront intégrer les enseignements de la crise lorsque le temps de les tirer sera venu.

D'ores et déjà, l'élaboration, puis la mise en œuvre des contrats d'objectifs avec les branches professionnelles permet l'accompagnement des démarches collectives de transition des qualifications et des compétences vers les nouveaux besoins et nouveaux enjeux. De la même manière, la contribution essentielle des politiques d'orientation et de formation de la Région aux enjeux de la Breizh COP se fait par une forte intégration de ces dimensions dans le pilotage et la mise en œuvre des 6 engagements prioritaires votés depuis novembre 2019, notamment pour le Bien manger pour tous et pour un numérique responsable.

La Région a entrepris un vaste renouvellement de ses dispositifs de formation à l'attention des personnes en recherche d'emploi depuis 2018 amplifié grâce au Pacte régional d'investissement dans les compétences, signé en avril 2019. La dynamique instaurée autour des nouvelles gammes de formation « PREPA » et « QUALIF Emploi » a permis une attractivité plus forte des formations vis-à-vis des publics.

La crise sanitaire vécue depuis le printemps 2020 a fortement ralenti les entrées en formation et a obligé la Région à adapter son soutien aux organismes et aux personnes. Consciente que les impacts de cette crise seront durables envers les personnes les plus vulnérables, et en s'appuyant sur le Plan de relance impulsé par l'Etat, la Région proposera de nouvelles mesures en 2021, notamment en direction des jeunes, qui viendront s'ajouter à celles initialement prévues : 3 719 places supplémentaires en formation, un investissement en faveur des secteurs en forte évolution et/ou en tension de main d'œuvre, un accompagnement individualisé vers l'emploi... Elle agira également en faveur des besoins en compétences supplémentaires dans le domaine de la santé et du soin en complétant l'offre de formation déjà en place.

→ La prospective emploi-compétences

Face à l'intensification des mutations économiques et avec elle l'évolution rapide des compétences attendues par les entreprises et l'augmentation des ruptures de parcours pour les actifs, l'adoption d'une approche par les compétences apparaît indispensable afin de gagner en agilité dans l'élaboration des réponses emploi-formation. Cette nécessité est renforcée par la crise sanitaire qui vient accélérer les transformations et augmenter le besoin de sécurisation des parcours.

C'est dans ce contexte que la Région s'est engagée au déploiement d'une approche par les compétences, avec l'ambition de participer à sa diffusion auprès des acteurs du développement économique, de l'emploi et de la formation sur le territoire. Il s'agira notamment en 2021 d'engager des réflexions avec les entreprises, en partenariat avec

\\ SOMMAIRE

Synthèse de la mission. 2

Répartition des crédits par chapitre..... 7

Programme 301 10

Programme 302 12

Programme 303 14

Programme 304 16

Programme 306 18

Programme 307 20

Programme 308 22

Programme 309 24

Programme 310 26

Programme 311 28

Programme 312 30

Programme 313 31

Programme 314 32

Programme 315 34

Programme 316 36

Programme 317 38

Programme 318 40

Programme 319..... 42

Répartition des AP et AE par actions 44

l'Etat, sur la thématique de « recruter autrement »; de conduire des actions concrètes pour répondre aux attentes des employeurs et des publics, notamment par une analyse plus fine des besoins en formation ; mais aussi d'améliorer l'information aux publics.

Au niveau sectoriel, les contrats d'objectifs constituent des espaces privilégiés pour travailler avec les branches professionnelles et les partenaires sociaux, sur l'anticipation des besoins en emplois et en compétences pour préparer aux métiers de demain, pour accompagner la nécessaire montée en compétences des actifs, en lien plus particulièrement avec les transitions environnementale, climatique et énergétique, au service des ambitions de la Breizh COP.

Après la signature de contrats d'objectifs avec les secteurs de la pêche et de l'aquaculture, du bâtiment, des travaux publics, de la métallurgie et de l'alimentaire, de nouvelles contractualisations sont en cours de finalisation avec le secteur de l'agriculture ainsi qu'avec celui des carrières et matériaux ainsi que celui de l'aide à domicile.

Au regard des enjeux spécifiques posés par la crise, en 2021, un travail sera engagé en direction des secteurs du tourisme et du numérique.

Par ailleurs, en 2021, les quatre Campus des Métiers et des Qualifications (CMQ) qui seront soutenus par la Région dans le cadre du PIA3 « territoires d'innovation pédagogique », participeront à renforcer l'action des contrats d'objectifs en matière de définition d'actions de formation innovantes. La démarche « Campus des Métiers et des Qualifications », initiée nationalement, rencontre l'ambition régionale d'aménagement du territoire portée dans le cadre du SRESR et du CPRDFOP en faveur de la mise en synergie des acteurs de la formation pour un meilleur accès à l'enseignement supérieur. Construits autour d'un secteur à enjeu pour l'économie régionale, les CMQ/Campus d'Excellence regroupent les acteurs de la formation (établissements d'enseignement secondaire, établissements d'enseignement supérieur, CFA, Organismes de formation) aux côtés des acteurs de la recherche et des entreprises

→ L'information et l'aide à l'orientation pour tous les publics

Il s'agira en 2021 de poursuivre la déclinaison de l'offre de services d'IDÉO, à l'échelle des territoires et en proximité des usagers, avec en particulier la contribution des unités territoriales emploi-formation-orientation des 7 espaces territoriaux de la collectivité.

Dans le contexte social et économique tendu lié à la crise sanitaire que traverse le pays, il est plus essentiel que jamais de faciliter pour chaque Breton-ne, et en particulier les jeunes, l'accès à la connaissance sur les secteurs professionnels, les possibilités de formations et les opportunités d'emploi en Bretagne. Tenant compte des règles de distanciation et de limitation d'événements accueillant du public, l'enjeu de 2021 sera de dématérialiser les espaces IDÉO et de concevoir de nouvelles modalités d'accueil, d'information, de conseil à distance.

2021 sera également l'année de mise en œuvre opérationnelle du plan d'actions régional concerté avec les autorités académiques, à destination des publics scolaires et des équipes éducatives

→ La formation et l'accompagnement des personnes en recherche d'emploi

En 2021, la Région renforcera son engagement en faveur de la formation professionnelle des personnes en recherche d'emploi et plus particulièrement en direction des jeunes fortement impactés par les effets de la crise sanitaire de 2020.

Elle pourra s'appuyer sur le concours financier prévu dans le cadre du Pacte régional d'investissement dans les compétences, entrant dans sa 3^{ème} année, soit 66,75 M€ en autorisations d'engagement (AE) et 59,25 M€ en crédits de paiement de fonctionnement (CPF).

La Région mobilisera également les fonds du Plan de relance prévus par l'Etat en faveur des publics jeunes soit 26,033 M€ en AE et CPF afin d'augmenter les places de formation et notamment pour les secteurs exprimant des besoins en compétences de manière structurelle. Les secteurs de l'industrie, du numérique, de la santé et du soin, les filières de la transition écologique feront l'objet d'un développement massif de la formation.

En complément des formations certifiantes préparant à un métier, la Région souhaite amplifier le renforcement de compétences des personnes afin d'accéder rapidement à l'emploi. De nouveaux dispositifs de formations courts, à travers le suivi de blocs de compétences de certaines certifications, seront mis en place en lien notamment avec Pôle emploi.

En parallèle, la Région proposera le développement de mesures dédiées à la sécurisation des parcours des personnes sur le modèle de l'accompagnement à la qualification déjà initié depuis de nombreuses années. Une mesure d'accompagnement vers l'emploi, à la suite des parcours de formation, sera introduite pour les personnes en ayant le plus besoin.

Les jeunes engagés dans une démarche d'accès à la qualification pourront bénéficier d'un accompagnement spécifique afin d'obtenir leur permis de conduire. D'autres modalités financières seront proposées pour utiliser encore plus facilement les différents modes de transport proposés en Bretagne.

La démarche régionale « numérique inclusif » proposée à la session de juillet se poursuivra à travers l'accompagnement des personnes (renforcement des compétences numériques et accès à un équipement informatique), des organismes de formation (appui à la digitalisation de leurs formations), des territoires (appui à l'émergence de tiers-lieux apprenants facilitant un accès de proximité à la formation).

Les dynamiques territoriales « emploi, insertion, formation », animées dans le cadre des commissions territoriales emploi formation (CTEF), continueront d'être accompagnées en complément des dispositifs déployés dans les territoires. Il s'agit de soutenir de nouvelles actions territoriales de formation, de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, des actions facilitant le recrutement inclusif des personnes issues de formations, des actions favorisant une mobilité inclusive des personnes engagées dans une démarche d'insertion professionnelle.

L'ensemble des mesures dédiées au renforcement des compétences des personnes en recherche d'emploi sont transversales aux engagements pris dans le cadre de la Breizh COP.

Plus précisément, l'acquisition des compétences socles, notamment numériques, des personnes éloignées de l'emploi contribuera aux engagements relatifs à l'inclusion des personnes les plus éloignées de l'emploi.

→ Apprentissage

La loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » a réformé l'apprentissage en retirant aux Régions la majorité de leur compétence en matière d'apprentissage. Le nouveau système est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2020.

La loi laisse toutefois à la Région une marge résiduelle d'intervention en fonctionnement comme en investissement et les nouvelles orientations régionales de la politique apprentissage ont été votées dès décembre 2019. Trois axes d'intervention ont été retenus : les territoires fragilisés, les filières prioritaires, la qualité des formations dispensées.

La crise sanitaire et économique a bouleversé l'agenda prévu pour la déclinaison de ces orientations et a conduit la Région, après concertation avec les acteurs de l'apprentissage, à adopter des mesures d'urgence autour de quatre axes : le soutien aux employeurs publics, l'équipement numérique des apprentis, la formation des formateurs à la digitalisation de la pédagogie et le soutien financier des CFA.

En 2021, la poursuite de la concertation permettra d'adapter ces mesures de soutien en fonction de l'évolution du contexte, dans le respect des orientations définies fin 2019. La structuration du paysage de l'apprentissage issu de la réforme se poursuit et confirme la nécessité d'un quadripartisme actif au sein du Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles. La Région y prendra toute sa part.

→ Formations sanitaires et sociales

La situation de crise sanitaire actuelle et les travaux issus du Ségur de la santé rappellent le manque de professionnels de santé, et particulièrement le besoin d'un « rattrapage » du nombre de personnes à former dans les domaines du soin et de l'accompagnement des plus fragiles. La Région poursuivra en 2021 la déclinaison de son schéma des formations sanitaires et sociales. Le remodelage de la carte des formations paramédicales en 2018 et des formations sociales en 2019, effectué sur la base d'un diagnostic emploi-formation, donne de la visibilité à l'offre de formation à l'échelle régionale. En complément, et en lien avec l'Etat, la Région répondra favorablement à la demande d'augmentation très significative des capacités de formation, qu'elle appelait de ses vœux depuis plusieurs années. Une large concertation à l'échelle régionale permettra de déterminer le volume de places supplémentaires à ouvrir aux rentrées 2021 et 2022. Toutes les pistes d'innovation seront étudiées : formations en alternance, simplification du processus de VAE etc. Quoi qu'il en soit, cette évolution massive et rapide aura nécessairement un impact sur l'immobilier.

La Région poursuit par ailleurs ses travaux sur le secteur de l'aide à domicile, en partenariat avec de nombreux acteurs. Elle anime depuis quelques années un groupe de travail dédié à l'échelle régionale, car les enjeux d'attractivité de ces métiers, d'amélioration des conditions de travail, de bientraitance des personnes accompagnées sont au cœur de notre société. La signature prochaine d'un contrat d'objectifs viendra formaliser les engagements respectifs des acteurs. Par ailleurs, l'Etat annonce une nouvelle fois un projet de loi « autonomie ».

Le processus d'universitarisation des formations paramédicales, de sages-femmes et du travail social prendra en 2021 une nouvelle dimension avec des expérimentations portées par les deux universités disposant d'une composante santé (Rennes I et l'UBO). De nouvelles conventions permettront l'évolution vers un modèle toujours plus intégré, décloisonnant les voies de formation pour offrir aux étudiant.e.s des parcours plus diversifiés, mais également un réel accès aux services et aux droits auquel tout.e étudiant.e devrait pouvoir prétendre.

Enfin la Région poursuivra en 2021 sa politique de soutien aux premiers niveaux de qualification en assurant la gratuité des formations infra-bac. Elle contribuera également à la sécurisation des parcours en assurant le versement de bourses d'études attribuées sur critères sociaux, dont les montants sont alignés sur ceux du CROUS. Le dispositif de fidélisation des masseurs-kinésithérapeutes sera maintenu pour permettre aux structures d'embaucher des professionnels.

→ L'ambition régionale pour la formation initiale en lycée

L'organisation territoriale mise en place depuis fin 2019, articulée entre les référentes lycées, les quatre subdivisions immobilières, les agents des espaces territoriaux et ceux des directions métier semble appréciée des « usagers », notamment les chefs d'établissement pour lesquels la proximité géographique des services régionaux est un atout, en complément des liens avec les services centraux.

En 2021, la refondation de la relation entre la Région et les établissements publics, qui s'appuie sur la convention Région/lycée, sera poursuivie. Même si l'année 2020 a été très perturbée par la pandémie de la Covid 19, les réunions d'échanges et de concertation avec les lycées, en particulier les dialogues de gestion, organisées avec l'appui des référentes des lycées et des subdivisions immobilières, ont déjà démontré tout leur intérêt pour le pilotage des missions partagées entre la collectivité régionale et le lycée, mais également les autorités académiques.

Dans le cadre de la Breizh COP, le développement de plusieurs des orientations et objectifs stratégiques adossées au SRADDET seront développés en 2021. La mise en œuvre opérationnelle du « Bien manger pour tous » et de son axe 1 « Orienter l'achat public et citoyen, notamment par l'éducation alimentaire » fait partie des actions prioritaires à développer en 2021 dans tous les lycées. Par ailleurs, la mise en œuvre de la stratégie numérique responsable permettra de soutenir l'éducation et la formation au numérique et par le numérique.

Enfin, de nouveaux conseillers régionaux jeunes vont démarrer leur mandat en 2021, ce qui alimentera les réflexions de la Région bien au-delà des politiques lycées et jeunesse.

→ Le volet immobilier de l'action régionale en faveur des lycées

Les engagements ambitieux pris par la Région en matière de stratégie énergétique avec le plan énergie lycées voté en juin 2019 vont continuer à se concrétiser en 2021 (réduction des consommations, des gaz à effet de serre et augmentation de la part d'énergie renouvelable).

Ces engagements rejoignent ceux de la Breizh COP : engagement d'exemplarité énergétique dans les constructions, en neuf (objectif minimal E3C1) comme en réhabilitation, vigilance accrue s'agissant de la gestion de l'eau, recours plus massif à des matériaux plus durables et à impact carbone réduit, gestion et tri des déchets de déconstruction etc.

La loi sur la qualité de l'air intérieur se déclinera dans les lycées avec une démarche collaborative et proactive des occupants des locaux, pilotée par les services de la Région.

Concernant les lycées privés, le principe d'éco-conditionnalité des aides à l'investissement sera intégré dans les nouveaux protocoles de partenariat à conclure en 2021 avec les tutelles de l'enseignement privé.

Concernant les usages, ces dernières années ont montré une forte évolution des besoins vers davantage de modularité et la nécessité d'une approche plus flexible (évolution numérique, crise sanitaire...). Dans le cadre de la démarche « Lycée de demain », la Région travaille avec le Rectorat sur la prise en compte de ces nouvelles dimensions fonctionnelles et techniques dans ces approches programmatiques et opérationnelles.

Au-delà de ces investissements, les enjeux forts qui concernent le propriétaire font l'objet d'une stratégie affirmée avec des moyens alloués. Les actualités récentes ont amené à lancer des opérations de déploiement des systèmes de diffusion sonore et de sécurisation périmétrique afin de permettre aux chefs d'établissements de répondre aux exigences réglementaires relatives à la mise en sûreté des usagers des établissements scolaires (Plans Particuliers de Mise en Sûreté). Les problématiques liées au radon et à l'amiante font l'objet d'une planification des actions visant une réduction de ces risques. Enfin, la mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmée voté en octobre 2015, aujourd'hui à mi-parcours, poursuit sa mise en œuvre afin de garantir l'accès des lycées à tous les publics.

En 2021, la Région intégrera l'ensemble de ces politiques (Breizh COP, Plan Energie Lycées, Lycée de demain et obligations réglementaires du propriétaire) dans le cadre de la mise à jour du référentiel Lycées afin de garantir un cadre commun au niveau régional tout en répondant aux attentes des utilisateurs et exploitants des établissements publics.

→ Favoriser le développement et la pratique des langues de Bretagne

La Région renforcera en 2021 son soutien aux acteurs de la transmission de la langue bretonne dans le champ scolaire. Les résultats de l'enquête sociolinguistique conduite en 2018 montrent en effet une volonté forte des Breton-ne-s de voir grandir la place du breton à l'école, devenue par ailleurs le moyen principal (à 90%) de la formation des jeunes locuteurs. Elle poursuivra également le déploiement d'une politique ambitieuse de formation des adultes et en particulier des demandeurs d'emploi, qui bénéficieront, outre les places de formation classiques, de 92 places financées dans le cadre du PRIC pour des formations professionnelles classiques.

Dans le champ de la promotion et développement de la place de la langue bretonne dans la vie de tous les jours, elle renforcera son soutien à l'EPCC Office public de la langue bretonne qui sera désormais pleinement en charge, à compter de 2021, du développement de l'accueil en breton de la petite enfance, par transfert des missions assurées auparavant par des associations. La Région reprendra le chantier transversal sur l'écosystème de la production et de

la diffusion audiovisuelle en breton, qui n'a pu être menée en 2020 compte tenu de la situation sanitaire, et poursuivra son accompagnement de l'édition et du théâtre en langue bretonne, très fortement impactés par la pandémie.

La Région poursuivra en 2021 sa politique en faveur du développement de la langue galloise notamment par son soutien aux associations qui œuvrent à l'enrichissement et à la diffusion de la langue. L'aide à l'Institut de la Langue Galloise sera également reconduite pour développer l'offre d'enseignement-formation de et en gallo.

→ Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur

2021 est une année charnière importante pour l'enseignement supérieur et la recherche. Démarrage d'un nouveau Contrat de Plan Etat-Région, d'un nouveau Programme Opérationnel FEDER, sur 2021-2027, adossé à une stratégie régionale de recherche et d'innovation, la S3, refondée et qui entre en vigueur au 1^{er} janvier 2021. L'ensemble de ces démarches croiseront la mise en œuvre dès cette année du plan de relance national.

Ce cadre contractuel structure les investissements en matière de recherche et d'innovation, autour d'infrastructures de recherche sur les domaines d'innovation stratégiques. De plus, l'impact du changement climatique, la transformation numérique, la nécessaire attention à la cohésion sociale et territoriale, amènent à placer ces enjeux des transitions au cœur des projets de recherche.

En outre, un axe majeur de ce prochain CPER portera sur la rénovation du bâti universitaire. Pour la plupart conçus dans les années 1960 à 1970, les équipements universitaires ont besoin d'être réhabilités compte tenu de leurs piètres performances énergétiques, de l'impact en terme d'émissions de gaz à effets de serre et des coûts de fonctionnement grandissants qui en résulte. De plus, la crise sanitaire de la COVID-19 amène à accélérer la transformation de la pédagogie dans le supérieur, avec une hybridation des formations, et un accès en distanciel grandissant. Cela aura des répercussions sur les besoins immobiliers, sur les équipements numériques, sur les pratiques pédagogiques, tant dans les sites universitaires métropolitain que dans les sites avec une offre de formation supérieure plus réduite, par les initiatives telles que les campus connectés.

2021 verra également le lancement opérationnel du projet européen Bienvenue, qui vise à attirer en Bretagne 75 post-doctorants de haut niveau et à profil international, sur les axes de la S3. Ce projet d'un budget total de 11 M€, doté d'une subvention européenne de 5,5 M€, offrira des conditions attractives en terme de rémunération et de cadre de réalisation des travaux de recherche, ce qui s'avèrera d'autant plus nécessaire que la crise sanitaire contribue à freiner les mobilités.

\\ La répartition des crédits par programme et par chapitre

→ Autorisations d'engagement et de programme

	AE				Total AE
	931	932	933	939	
Assurer la relation formation emploi					
P.0301 Assurer la qualité de la relation emploi formation par la connaissance, la concertation et l'orientation	4 860 000				4 860 000
Promouvoir les initiatives lycéennes pour et par les jeunes et améliorer la vie lycéenne					
P.0302 Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées		5 118 000			5 118 000
Améliorer le cadre bâti des lycées					
P.0303 Offrir un cadre bâti favorisant l'épanouissement de tous les acteurs des lycées		5 140 000			5 140 000
P.0304 Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés		220 000			220 000
Améliorer les équipements des lycées					
P.0306 Améliorer les équipements dans les lycées publics					
P.0307 Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés					
P.0308 Développer le numérique éducatif		2 410 000			2 410 000
Améliorer le fonctionnement des lycées					
P.0309 Assurer le fonctionnement des lycées publics		32 641 000			32 641 000
P.0310 Participer au fonctionnement des établissements privés		41 240 000			41 240 000
Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur					
P.0311 Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur		1 690 000		13 590 000	15 280 000
Favoriser l'apprentissage					
P.0312 Accompagner le développement de l'apprentissage		6 280 000			6 280 000
P.0313 Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement					
Assurer les formations sanitaires et sociales					
P.0314 Assurer les formations sanitaires et sociales		56 371 000			56 371 000
Développer et améliorer l'offre de formation pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux					
P.0315 Faciliter les projets individuels de formation et de qualification		14 135 000			14 135 000
P.0316 Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales		118 894 000			118 894 000
P.0317 Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle pour un emploi durable		67 534 000			67 534 000
P.0319 Accompagner les dynamiques territoriales emploi formation		9 145 000			9 145 000
Développer les langues de Bretagne					
P.0318 Développer les langues de Bretagne	1 876 474	180 000	5 337 526		7 394 000
	279 095 474	88 639 000	5 337 526	13 590 000	386 662 000

	AP				Total AP
	901	902	903	909	
Assurer la relation formation emploi					
P.0301 Assurer la qualité de la relation emploi formation par la connaissance, la concertation et l'orientation					
Promouvoir les initiatives lycéennes pour et par les jeunes et améliorer la vie lycéenne					
P.0302 Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées		5 600 000			5 600 000
Améliorer le cadre bâti des lycées					
P.0303 Offrir un cadre bâti favorisant l'épanouissement de tous les acteurs des lycées		182 000 000			182 000 000
P.0304 Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés		18 070 000			18 070 000
Améliorer les équipements des lycées					
P.0306 Améliorer les équipements dans les lycées publics		8 960 000			8 960 000
P.0307 Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés		4 100 000			4 100 000
P.0308 Développer le numérique éducatif		7 360 000			7 360 000
Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur					
P.0311 Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur		6 350 000		6 550 000	12 900 000
Favoriser l'apprentissage					
P.0312 Accompagner le développement de l'apprentissage		7 690 000			7 690 000
P.0313 Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement					
Développer les langues de Bretagne					
P.0318 Développer les langues de Bretagne			760 000		760 000
	7 690 000	232 440 000	760 000	6 550 000	247 440 000

→ Crédits de paiement - Fonctionnement et Investissement

	CPF				Total CPF
	931	932	933	939	
Promouvoir les initiatives lycéennes pour et par les jeunes et améliorer la vie lycéenne					
P.0302 Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées		4 922 000			4 922 000
Améliorer le cadre bâti des lycées					
P.0303 Offrir un cadre bâti favorisant l'épanouissement de tous les acteurs des lycées		4 602 000			4 602 000
P.0304 Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés		220 000			220 000
Améliorer les équipements des lycées					
P.0308 Développer le numérique éducatif		2 410 000			2 410 000
Améliorer le fonctionnement des lycées					
P.0309 Assurer le fonctionnement des lycées publics		32 641 000			32 641 000
P.0310 Participer au fonctionnement des établissements privés		41 240 000			41 240 000
Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur					
P.0311 Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur		1 490 000		11 060 000	12 550 000
Favoriser l'apprentissage					
P.0312 Accompagner le développement de l'apprentissage	6 280 000				6 280 000
P.0313 Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement	400 000				400 000
Assurer les formations sanitaires et sociales					
P.0314 Assurer les formations sanitaires et sociales	56 304 000				56 304 000
Développer et améliorer l'offre de formation pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux					
P.0315 Faciliter les projets individuels de formation et de qualification	11 676 000				11 676 000
P.0316 Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales	94 932 500				94 932 500
P.0317 Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle pour un emploi durable	61 696 000				61 696 000
P.0319 Accompagner les dynamiques territoriales emploi formation	8 916 000				8 916 000
Développer les langues de Bretagne					
P.0318 Développer les langues de Bretagne	1 774 700	180 000	5 439 300		7 394 000
	245 930 200	87 705 000	5 439 300	11 060 000	350 134 500

	CPI				Total CPI
	901	902	903	909	
Promouvoir les initiatives lycéennes pour et par les jeunes et améliorer la vie lycéenne					
P.0302 Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées		5 050 000			5 050 000
Améliorer le cadre bâti des lycées					
P.0303 Offrir un cadre bâti favorisant l'épanouissement de tous les acteurs des lycées		130 000 000			130 000 000
P.0304 Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés		20 000 000			20 000 000
Améliorer les équipements des lycées					
P.0306 Améliorer les équipements dans les lycées publics		8 960 000			8 960 000
P.0307 Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés		4 100 000			4 100 000
P.0308 Développer le numérique éducatif		7 360 000			7 360 000
Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur					
P.0311 Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur		6 150 000		6 362 000	12 512 000
Favoriser l'apprentissage					
P.0312 Accompagner le développement de l'apprentissage	7 690 000				7 690 000
Développer les langues de Bretagne					
P.0318 Développer les langues de Bretagne			760 000		760 000
	7 690 000	181 620 000	760 000	6 362 000	196 432 000

Programme 301

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice
2021 une autorisation
d'engagement de

4 860 000 €

→ Inscrire un crédit de
paiement de fonctionnement à
hauteur de

3 951 000 €

La ventilation des crédits par
chapitre budgétaire figure en
introduction du rapport

Assurer la qualité de la relation emploi formation par la connaissance, la concertation et l'orientation

\\ Raison d'être du programme

La Région finance, dans le cadre du CPER, le GREF Bretagne qui réalise des travaux d'études et d'enquêtes et qui participe à la production d'outils d'aide à la décision dans la définition des politiques régionales en matière de relation emploi-formation-compétences. En 2021, le programme d'activité du GREF sera centré sur la production d'un diagnostic régional partagé, préparatoire à l'élaboration du prochain Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles – CPRDFOP.

La Région favorise également la concertation et l'action avec l'Etat, les branches et les partenaires sociaux dans le cadre des contrats d'objectifs « Emploi-Compétences-Formation-Orientation ». En 2021, les quatre Campus des Métiers et des Qualifications (CMQ) seront soutenus par la Région dans le cadre du PIA3 « territoires d'innovation pédagogique », et participeront à renforcer l'action des contrats d'objectifs en matière de définition d'actions de formation innovantes.

Ce programme assure par ailleurs la mise en œuvre de la compétence régionale en matière d'information et d'orientation avec notamment en 2021, la poursuite du déploiement territorial de l'offre de services d'IDÉO et l'enrichissement de la plateforme web. 2021 sera également l'année de mise en œuvre opérationnelle du plan d'actions régional concerté avec les autorités académiques, à destination des publics scolaires et des équipes éducatives.

\\ 2021 en actions

→ Animation et déploiement territorial d'IDÉO

Il s'agira, en 2021, de poursuivre la déclinaison de l'offre de services d'IDÉO, à l'échelle des territoires et en proximité des usagers. Dans le contexte social et économique tendu, lié à la crise sanitaire que traverse le pays, il est important de faciliter pour chaque Breton-ne l'accès à la connaissance sur les secteurs professionnels, les possibilités de formations et les opportunités d'emploi en Bretagne. Tenant compte des règles de distanciation et de limitation d'évènements accueillant du public, l'enjeu de 2021 sera de dématérialiser les espaces IDÉO et de concevoir de nouvelles modalités d'accueil, d'information, de conseil à distance.

▶▶ La Région engagée dans la Breizh COP : animation et enrichissement de la plateforme web régionale IDÉO

Associant tous les réseaux et membres du service public, la plateforme web IDÉO a été mise en ligne en septembre 2020. Le développement technique va se poursuivre avec pour ambition d'élaborer de nouvelles rubriques éditoriales et documentaires, pour tous les publics, depuis le collège et tout au long de la vie active. C'est à ce titre que la plateforme IDÉO s'inscrit dans la stratégie Breizh COP et les objectifs de conception de services publics numériques de proximité et d'engagement pour la cohésion des territoires.

→ Déploiement de la nouvelle responsabilité en matière d'information auprès des jeunes scolaires, étudiants, apprentis

Il s'agira, d'une part, de proposer à l'ensemble des établissements de formation initiale, de leurs équipes éducatives et pédagogiques, un plan d'actions régional concerté avec les autorités académiques. D'autre part, l'élaboration et la mise à disposition de nouvelles ressources d'informations se poursuivront, avec la production et la diffusion de nouveaux produits documentaires (guides, fiches ...), de ressources multimédias en

ligne (podcasts son, reportages photos, vidéos ...) ou encore d'expérimentation de visites immersives d'entreprises et de lieux de formation.

→ **Coordination des politiques de lutte contre le décrochage scolaire**

Les travaux de l'observatoire du décrochage seront poursuivis, tant à l'échelle de chaque PSAD (17 Plateformes de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs) qu'au niveau régional. Ils s'enrichiront de la réalisation de cartographies territoriales des solutions d'accompagnement des jeunes. Une nouvelle édition de la JIT (journée d'initiatives territoriales) de la persévérance scolaire permettra de continuer à partager et à valoriser une diversité de projets locaux. Ses actions seront mises en œuvre, en synergie avec les enjeux et projets de la stratégie de lutte contre la pauvreté.

→ **Consolidation des outils d'aide à la décision en appui aux politiques régionales en matière d'emploi et compétences**

Mis en ligne en juillet 2020, le site « Focus Emploi-Formation » développé par le GREF Bretagne dans le cadre de son programme d'activité, facilite l'accès à l'information sur l'emploi, le marché du travail et la formation dans l'ensemble des territoires, CTEF et EPCI. Cette première version de l'outil, à visée principalement territoriale, sera enrichie progressivement en 2021 de données à l'échelle régionale, et donnera lieu à de nouveaux développements rendus nécessaires par le contexte de crise, en y intégrant des informations à caractère conjoncturel.

→ **Mobilisation des contrats d'objectifs « Emploi-Compétences-Formation-Orientation » en réponse aux besoins en compétences des différents secteurs,**

Les contrats d'objectifs « Emploi-Compétences-Formation-Orientation » constituent le cadre de concertation et d'action permettant d'apporter des réponses coordonnées aux enjeux d'adaptation des compétences au sein des différents secteurs de l'économie régionale. Dans le contexte de crise que nous traversons, qui ne les impacte pas tous de la même manière, ils doivent permettre une meilleure prise en compte des enjeux propres à chaque secteur et une mise en œuvre des engagements pris par les Branches professionnelles dans le cadre de la Breizh COP.

Après la signature de contrats d'objectifs avec les secteurs de la pêche et de l'aquaculture, du bâtiment, des travaux publics, de la métallurgie et de l'alimentaire, de nouvelles contractualisations sont en cours de finalisation avec le secteur de l'agriculture ainsi qu'avec celui des carrières et matériaux. Au regard des enjeux spécifiques posés par la crise, un travail sera également engagé en direction des secteurs du tourisme, du numérique ou encore de l'aide à domicile et de la santé.

→ **Déploiement d'une réponse formation renouvelée dans le cadre des Campus des Métiers et des Qualifications (CMQ) et des Campus d'excellence**

La démarche « Campus des Métiers et des Qualifications », initiée nationalement, rencontre l'ambition régionale portée dans le cadre du SRESR et du CPRDFOP en faveur de la mise en synergie des acteurs de la formation pour un meilleur accès à l'enseignement supérieur. Vecteurs de la transformation de la voie professionnelle, ils constituent un cadre d'innovation favorisant une réponse « formation » renouvelée et agile, préparant aux métiers de demain. La Région, en 2021, apportera son soutien aux quatre Campus bretons (« Industries de la Mer » ; « Numérique-Photonique » ; « Bâtiment durable » ; « Techniques et technologies alimentaires ») qui favoriseront ainsi le déploiement d'une réponse formation renouvelée dans ces différents secteurs, en appui aux travaux des contrats d'objectifs.

Les actions du programme

→ **Développer la connaissance de la relation emploi-formation**

- ✓ Conduire une démarche structurée d'information et d'observation emploi-formation à l'échelle régionale
- ✓ Développer l'apport de connaissances thématiques complémentaires

→ **Assurer la gouvernance du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP)**

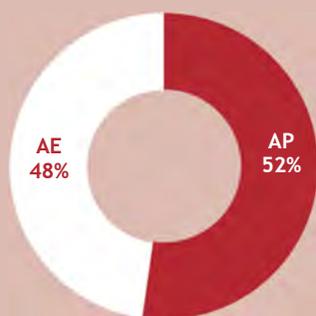
- ✓ Conduire le suivi et l'évaluation du CPRDFOP au sein du Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation professionnelles (CREFOP)
- ✓ Assurer une démarche d'animation auprès des acteurs régionaux et territoriaux
- ✓ Développer des dynamiques sectorielles dans le cadre d'une contractualisation renouvelée avec les branches professionnelles

→ **Animer IDÉO, le service public régional d'information et d'appui à l'orientation**

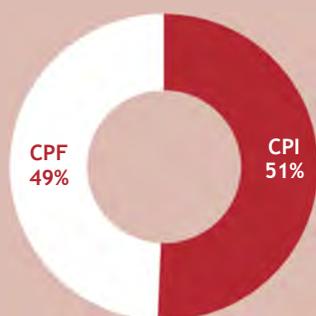
- ✓ Développer la professionnalisation et l'ingénierie
 - ✓ Produire et/ou diffuser des ressources d'information sur les métiers et les formations, pour tous les publics, notamment scolaires, apprentis, étudiants
 - ✓ Coordonner les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs
-

Programme 302

Autorisations de programme et d'engagement



Pour la réalisation Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation de programme de

5 600 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation d'engagement de

5 118 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

5 050 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

4 922 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées

\\ Raison d'être du programme

Dans le cadre de sa politique d'accompagnement des démarches éducatives menées au sein des lycées bretons, la Région poursuit l'action socle « Karta Bretagne ». Son objectif demeure la création d'un effet de levier pour les projets portés par les équipes pédagogiques qui doivent concourir à l'éducation citoyenne des lycéens bretons.

Par ailleurs, le Conseil régional des jeunes, lycéens et apprentis de Bretagne, au cours de son nouveau mandat 2020-2022, participera de nouveau activement aux politiques régionales en lien avec les élus en responsabilité.

La Région poursuivra son rôle d'animateur et de facilitateur de réseaux d'acteurs bretons de la mobilité internationale. Ainsi son action sera résolument orientée vers l'accompagnement des établissements pour mobiliser les crédits européens à la mobilité internationale dans le cadre du programme Erasmus + (dispositif B'MOUVE). Le soutien financier régional pour la réalisation de stages, séjours d'études (« Jeunes à l'international ») sera maintenu pour certains publics cibles lycéens et étudiants en BTS, IUT Licence et Master et en formation sanitaires et sociales

En ce qui concerne les aides pour l'acquisition de ressources pédagogiques (Pass Ressources Pédagogiques -PRP) et les équipements individuels coûteux (Aide pour le premier équipement-APE), l'effort financier de la Région augmenté en 2020 sera poursuivi.

\\ 2021 en actions

→ **Encourager l'expression des jeunes à la chose publique (Conseil régional des jeunes)**

Le mandat des jeunes élus du CRJ 2018/2020 est arrivé à son terme en mai 2020 et a permis la réalisation de contributions suite à des sollicitations de l'exécutif régional (le musée du 21^{ème} siècle, la pratique du nautisme en Bretagne, les jeunes et l'Europe, ...). Une nouvelle assemblée régionale débutera ses travaux début 2021 après une session d'installation courant décembre 2020.

Aujourd'hui, il s'agit de poursuivre et d'intensifier cette dynamique et ce lien élus « jeunes » et élus de la Région avec de nouvelles thématiques à travailler ensemble en relation notamment avec le plan breton de mobilisation pour les jeunes bretonnes et les feuilles de route « biodiversité » et « climat » de la Breizh COP.

→ **Contribuer au projet éducatif global de l'établissement**

A l'instar des actions menées en lien avec le Goncourt des lycéens et le festival « Etonnants voyageurs », le dispositif régional Karta Bretagne continue à accompagner la dynamique éducative des établissements d'enseignement bretons autour de cinq axes thématiques : Santé et qualité de vie, Développement durable, Ouverture des jeunes au monde, Éducation artistique, sensibilisation à l'art, à la culture, aux sciences et techniques, Égalité fille-garçon et lutte contre toutes les discriminations.

En 2021 seront organisées deux rencontres associant l'ensemble des lycées bretons sur des thématiques inscrites dans Karta Bretagne : « la prévention par les pairs » au 1^{er} semestre 2021, rencontre initialement prévue en mars 2020 et « la biodiversité dans les lycées » lors du 2^{ème} semestre 2021, en lien étroit avec les partenaires institutionnels et associatifs. De plus, à la rentrée 2021 sera lancée une expérimentation de biodiversité dans une vingtaine de lycées en partenariat avec la Ligue de protection des oiseaux (LPO).

→ Valoriser les filières professionnelles des lycées bretons (Qualycée)

Dans le cadre de cette démarche qualité dans les lycées professionnels ou à section professionnelle, 54 établissements adhèrent à cette action régionale et 34 d'entre eux bénéficient du label Qualycée attribué pour une durée de 3 ans. Il s'agit donc en 2021 de continuer l'accompagnement des lycées en phase de labellisation et de favoriser les dynamiques collectives par des rencontres par filière professionnelle en lien avec le plan énergie de la Région.

→ Développer la mobilité internationale des apprenants

Les modalités précises de la nouvelle programmation Erasmus + 2021/2027 seront connues courant décembre avec en prévision une augmentation des crédits dédiés. Les relations régulières de la Région avec l'Agence Erasmus + seront à conforter afin de profiter pleinement des opportunités proposées.

En 2021, les axes stratégiques suivants seront pérennisés :

- Conforter son rôle de facilitateur pour le développement de la mobilité européenne et internationale

La Région co-pilote avec l'Etat, le COREMOB-Comité REgional de la MOBilité depuis 2015 et organise chaque année une, voire deux réunions avec l'ensemble des acteurs bretons. En raison de la fin du plan d'action 2015/2020, il convient aujourd'hui de dresser un bilan complémentaire à celui déjà réalisé pour la période 2015/2017 et de poser les bases des nouvelles orientations du COREMOB qui devront être validées en décembre 2021. Pour ce faire, des temps d'échanges et de partage seront organisés au cours du 1^{er} semestre 2021.

- Développer les projets européens par la collectivité régionale (B-MOUVE)

Depuis 2015, la collectivité dépose un projet européen Erasmus + en tant que chef de file d'un consortium pour le compte d'établissements de formation sanitaire et sociale, intitulé B-MOUVE (Bretagne-Mobilité et OUverture Vers l'Europe). Chaque année, des projets européens sont ainsi déposés auprès de l'Agence européenne Erasmus + et permettent la mobilité en Europe de plus de 200 apprenants pré- et post-bac, mais également de personnels.

Dans le cadre de la nouvelle programmation 2021/2027, le plan Erasmus+, document obligatoire de la stratégie du consortium, a été déposé fin octobre 2020, en association avec les 22 établissements de formation sanitaire et sociale et se déclinera en axes stratégiques et en actions en 2021 : le développement de partenariat, la promotion des mobilités, la qualité des mobilités mises en œuvre et la stratégie de valorisation du projet.

→ Accompagner l'accès aux ressources pédagogiques

Afin d'accompagner les équipes pédagogiques des lycées bretons dans la transition numérique et de limiter le coût d'acquisition des manuels pour les familles, la Région poursuivra l'engagement pris en 2020 et attribuera de nouveau une aide conséquente aux établissements impliqués sur la base de 50 € par élève pour la rentrée 2021 .

Pour les lycées qui ne souhaiteraient pas s'engager dans ce dispositif, la Région conservera l'aide aux boursiers suivant les modalités existantes (50€/élève boursier en lycée professionnel et 100€/élève boursier en enseignement général et technologique).

Enfin la Région continuera la dynamique initiée lors de la rentrée 2020 par la mise en œuvre d'une modalité unique, à savoir le versement désormais systématique, avant la rentrée scolaire, des aides au premier équipement professionnel au lycée et non plus à l'élève. En effet, cette gestion directe par le lycée permet une homogénéité des équipements au sein d'une même classe, un coût résiduel moins important pour les familles et une qualité reconnue des équipements.

Les actions du programme

→ Encourager les dynamiques éducatives dans les lycées et avec les lycéens

- ✓ Promouvoir l'éducation citoyenne et éco-citoyenne dans les lycées
- ✓ Permettre l'expression et la création de projets par les jeunes bretons
- ✓ Valoriser les filières professionnelles des lycées et renforcer le lien avec le milieu économique

→ Développer la mobilité internationale des apprenants

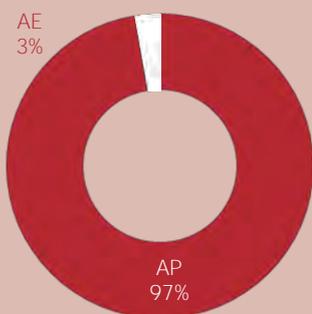
- ✓ Favoriser les mobilités collectives des publics prioritaires de la Région
- ✓ Accompagner les séjours d'études et stages individuels à l'international
- ✓ Encourager l'accueil de jeunes étrangers dans les établissements de formation

→ Promouvoir les initiatives associatives, et soutenir les familles

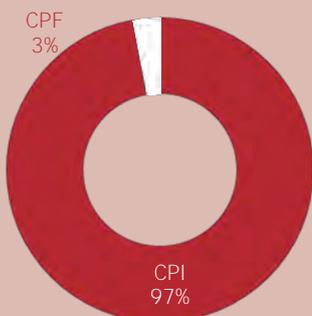
- ✓ Soutenir les projets éducatifs associatifs
 - ✓ Permettre la mise à disposition de ressources pédagogiques
 - ✓ Soutenir les familles pour l'acquisition de matériels professionnels
-

Programme 303

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Proroger l'autorisation de programme ouverte au titre des exercices 2019 à 2020 et l'abonder de

182 000 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation d'engagement de

5 140 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

130 000 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

4 602 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Offrir un cadre bâti favorisant l'épanouissement de tous les acteurs des lycées

\\ Raison d'être du programme

Ce programme est actuellement encadré par le plan d'actions 2019-2021, déclinaison du Schéma Directeur Immobilier en faveur des lycées publics bretons voté en décembre 2016, ainsi que le plan Energie Lycées adopté en juin 2019. L'objectif global de ce programme est d'améliorer l'accueil de l'ensemble des usagers des établissements en tenant compte notamment de la santé des usagers, de l'adaptation des locaux aux nouvelles formations, de l'amélioration des conditions de travail tout en intégrant la réduction de l'empreinte énergétique du patrimoine immobilier régional en tant que Région Responsable.

\\ 2021 en actions

→ Les restructurations globales, le plan internat et les équipements sportifs

La restructuration globale de 19 lycées inscrits en axe 1 l'amélioration des conditions d'hébergement par le biais d'un « plan internat », les équipements sportifs intégrés ou mis à disposition par les collectivités.

- La restructuration globale de 19 lycées **relevant de l'axe 1** du SDI « Restructurer globalement les sites nécessitant une intervention d'ampleur » :
 - ⇒ Des études de programmation initiées ou poursuivies pour les lycées de Caulnes, Chaptal à St Briec, Marcelin Berthelot à Questembert, La Champagne à Vitré, Lesage à Vannes, Thépot à Quimper et le LEGTA de Châteaulin;
 - ⇒ Des études de **maîtrise d'œuvre** dans les lycées de **Amiral Ronarc'h à Brest**, J. Lesven à Brest, Vauban à Brest et Emile James à Etel;
 - ⇒ Des travaux de restructuration des lycées Henri Avril à Lamballe, Freyssinet à Saint Briec, Duguesclin à Auray, Tristan Corbière à Morlaix et La Fontaine des Eaux à Dinan,

- **L'amélioration des conditions d'hébergement dans le cadre d'un « plan internat »**

Il a pour objet **d'améliorer les conditions d'accueil des apprenants**, de favoriser la mixité et de garantir **l'accueil de toutes et tous**.

Ainsi, 2021 les projets porteront sur :

- ⇒ **les études de programmation et/ou maîtrise d'œuvre d'ampleur** des internats des lycées de La Closerie à Saint-Quay Portrieux (Axe 8), Dupuy de Lôme à Brest (Axe 5), du Lycée maritime professionnel du Guilvinec à Treffragat (Axe 2), de Bertrand Duguesclin à Auray (Axe 1) ; Emile James à Etel, mutualisé avec le lycée maritime **professionnel d'Etel (Axe 1)** ; Alain-René Lesage à Vannes (Axe 1), Jean Guéhenno à Vannes (Axe 8) représentant un total de plus de 1200 lits
- ⇒ Les travaux **d'ampleur** des internats de La Pérouse-Kérichen mutualisé aux 3 lycées à Brest (**projet portant sur la déconstruction de 3 bâtiments et la construction d'un internat de 16 unités dortoir** dont les performances énergétiques doivent viser les labels E3/C1* et « bâtiment biosourcé »), des lycées Sévigné à Cesson-Sévigné (construction neuve livraison pour la rentrée 2021) et de Colbert à Lorient (objectif de livraison : février 2022) représentant un total de plus de 900 lits
- ⇒ Les rénovations en phases études des internats du lycée de **Bertrand d'Argentré à Vitré (Axe 2)** et de Brehoulou à Fouesnant (Axe 8), en phase travaux des lycées Le Dantec à Lannion (Axe 8), Pierre Guéguin à Concarneau (Axe 8), Pleyben (Axe 8) et Pont de Buis (Axe 8).
- ⇒ **Les travaux de l'internat du lycée Paul Sérusier de Carhaix (Axe 2) ont été livrés en 2020**

- Une intervention **d'ampleur dans la remise à niveau** des équipements sportifs
 - La Région a par ailleurs souhaité axer son intervention dans la remise à niveau des équipements sportifs **des lycées et ce dans un souci de mutualisation avec d'autres usagers (collèges, associations sportives en lien avec les villes et leurs agglomérations)**. La réception du nouveau lycée public Simone Veil

Malgré la crise du covid et les difficultés de chantier le lycée Simone Veil de Liffré a pu ouvrir ses portes pour la rentrée scolaire 2020/2021. 2021 verra la réception de l'ensemble de l'opération du lycée neuf qui accueillera à terme 1 200 lycéens. Ce projet a été l'occasion pour la Région de mettre en œuvre les principes de construction économes en énergie et recourant à des matériaux durables.

- La poursuite des travaux du chantier de construction du lycée public Mona Ozouf à Ploërmel

Les travaux de construction du lycée Mona-Ozouf à Ploërmel ont débuté fin mai 2020 et la première pierre a été posée le 24 septembre dernier. Ce nouveau lycée d'enseignement général et technologique accueillera 900 élèves à la rentrée de septembre 2022.

- **La mise en œuvre d'une stratégie propriétaire pluriannuelle**

Sur les différentes thématiques relevant des responsabilités du propriétaire, la Région a planifié ses actions pour être en conformité et assurer la sécurité des usagers.

Cela concerne des thématiques déjà bien intégrées (la sécurité incendie, l'exposition au risque radon, l'exposition au risque amiante, l'accessibilité, ...) mais aussi de nouvelles dispositions (la qualité de l'air, la sécurité périmétrique, les alarmes des plans particuliers de mise en sureté...). Ce sont 19M€ qui seront consacrés à ces thématiques et affectés en 2021.

▶▶ La Région engagée dans la Breizh Cop

La préservation de notre environnement et la lutte contre le réchauffement climatique sont des objectifs transversaux de la BreizCop votés par la Région. **S'agissant des lycées, ils se traduisent par :**

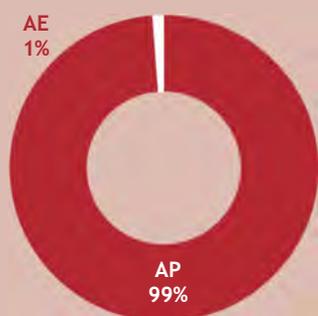
- **La mise en œuvre du Plan Energie Lycées**
- Le lycée de demain
- Le Bien Manger dans les lycées
- Le Numérique Responsable
- La biodiversité
- La qualité de **l'air** intérieur (QAI)

Les actions du programme

- Offrir aux usagers un environnement de qualité par la construction ou la restructuration globale de lycées
 - ✓ Construire de nouveaux lycées
 - ✓ Restructurer les sites nécessitant une intervention d'ampleur (Axe1)
- Veiller à la conformité du bâti et améliorer sa performance
 - ✓ Assurer la mise en conformité des sites en matière d'accessibilité et de sécurité (Axe 2)
 - ✓ Améliorer la performance énergétique du patrimoine (Axe 3)
 - ✓ Adapter les locaux aux exigences sanitaires (Axe 7)
- Adapter les locaux à l'évolution des besoins
 - ✓ Adapter les locaux aux usages (Axe 4)
 - ✓ Adapter les capacités d'hébergement (Axe 5)
 - ✓ Adapter les locaux aux évolutions démographiques (Axe 6)
- Assurer la continuité du service public et mener une stratégie patrimoniale
 - ✓ Assurer le maintien des sites (Axe 8)
 - ✓ Assurer la continuité du service public et conduire la stratégie immobilière

Programme 304

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation de programme de

18 070 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation d'engagement de

220 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

20 000 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

220 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés

\\ Raison d'être du programme

La Région poursuit dans les établissements privés les mêmes objectifs d'amélioration des locaux scolaires et de qualité environnementale du patrimoine bâti que pour les lycées publics. Par le biais de ce programme, elle répond aux demandes de construction, modernisation, mises aux normes des locaux, présentées par les établissements. Quatre réseaux privés sont concernés : Diwan, le Comité Académique de l'Enseignement Catholique (CAEC) pour les établissements sous contrat avec l'Education Nationale, le Conseil Régional de l'Enseignement Agricole Privé (CREAP) et la Fédération Régionale des Maisons Familiales et Rurales (FRMFR) pour les établissements agricoles.

\\ 2021 en actions

→ La mise en œuvre de la dernière année des protocoles de partenariat

Le Comité Académique de l'Enseignement Catholique (CAEC) et le Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé (CNEAP) ont contractualisé leur enveloppe financière pluriannuelle avec la Région jusqu'en 2021. L'autorisation de programme est donc déterminée par les protocoles de partenariat et leurs avenants signés. Quant à la Fédération Régionale des Maisons Familiales Rurales (FRMFR) et Diwan, ils bénéficient d'une aide annuelle en rapport avec les besoins exprimés.

Pour les établissements privés sous contrat avec l'Education nationale (CAEC), le soutien de la Région pour accompagner les opérations de travaux aura totalisé 62,5 M€ dont 13 M€ en 2021. Pour les établissements agricoles du réseau CNEAP, l'enveloppe globale du protocole s'élève à 15,386 M€ avec un montant annuel constant, 3,634 M€ depuis 2019.

Le solde de l'autorisation de programme, 1,436 M€, finance les demandes de subventions de travaux présentées par les établissements de la FRMFR et Diwan.

Dans le réseau privé Education Nationale, l'enveloppe annuelle du protocole fait l'objet d'une ventilation, validée par la commission des finances du CAEC, entre chaque direction diocésaine selon le nombre d'élèves.

Au titre de cette instruction des dossiers, les protocoles de partenariat prévoient d'attribuer aux réseaux une subvention de fonctionnement forfaitaire, 150 k€ pour le CAEC, 50 k€ pour le CNEAP. Pour la Fédération Régionale des Maisons Familiales Rurales, la subvention de fonctionnement pour sa participation à l'instruction des demandes est déterminée en fonction du montant des dossiers subventionnés.

→ L'instruction des demandes de subventions

Les demandes de travaux transmises par le chef d'établissement font l'objet d'une validation préalable par les autorités de son réseau. Celui-ci vérifie l'éligibilité de la demande au regard du cadre d'intervention de la Région, ainsi que le respect de l'enveloppe qu'il entend allouer à l'établissement. Pour les lycées privés Education Nationale, l'intervention de la Région est aussi contrainte par les plafonds imposés par la loi Falloux notamment pour les lycées d'enseignement général. Les travaux ainsi financés s'inscrivent dans les cinq thématiques présentées ci-dessous.

Sécurité et santé des usagers :

La Région participe, aux côtés des établissements, au financement de travaux de mises aux normes, tels que la réfection des réseaux électriques, le remplacement de dispositifs de sécurité contre les risques d'incendie dans les internats, les services de restauration ou les ateliers et les espaces scientifiques.

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite des locaux neufs et des locaux existants :

La Région subventionne les divers aménagements indispensables pour améliorer les conditions d'accès des publics en situation de handicap dans les établissements scolaires.

Modernisation des locaux :

La Région apporte son concours à la rénovation et à l'aménagement des locaux scolaires : salles de cours, ateliers professionnels, internats, service de restauration, centre de documentation et d'information, espaces sportifs. L'intérêt consiste à offrir aux élèves de meilleures conditions de formation et de vie, tant du point de vue du confort des espaces que de leur adaptation aux besoins pédagogiques liés à leur formation. Ainsi, la Région accompagne les travaux d'aménagement des locaux liés aux évolutions des référentiels de formation.

Renforcer l'efficacité énergétique des bâtiments et la maîtrise des consommations d'eau :

Les établissements qui s'engagent dans cette voie ou qui souhaitent réduire leur consommation d'eau ou bien améliorer la qualité de l'eau peuvent bénéficier du concours financier de la Région. Globalement, cette action se traduit par le financement d'opérations de réfection des installations de chauffage, d'isolation thermique, de rénovation des menuiseries, de rénovation des réseaux de distribution et de récupération des eaux, d'installation de dispositifs d'économie d'eau. Indirectement, cette action participe aussi à la maîtrise des charges de viabilisation des établissements.

Participer à la conservation du bâti :

Enfin, la Région participe au maintien en bon état de conservation du patrimoine des établissements en apportant son concours financier aux opérations de réfection des charpentes et toitures, de ravalement et de bardage.

Parmi les projets importants en 2021 pour le réseau de l'Enseignement Catholique figurent en Côtes d'Armor la création de salles de classes au lycée Saint Joseph de Lamballe ; en Finistère la refonte complète du bâtiment administratif du lycée Notre Dame du Kreisker à Saint-Pol-de-Léon, la sécurisation des accès au lycée La Croix Rouge à Brest ; en Ille et Vilaine la poursuite du transfert du lycée La Providence à Saint Malo sur son nouveau site à Paramé ; en Morbihan la création d'un pôle technique ainsi que la 1^{ère} phase sur 3 ans de la mise en sécurité du site du lycée La Mennais à Ploërmel, la restructuration de l'internat au lycée Saint Joseph de Lorient.

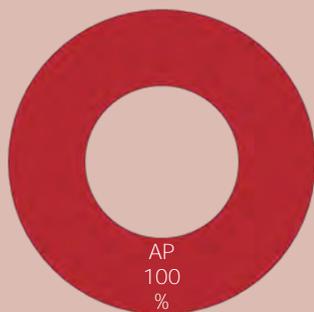
En 2021 les protocoles de partenariat avec les réseaux des lycées privés feront l'objet d'une nouvelle concertation. Dans le cadre de la mise en œuvre de la Breizh Cop ce sera l'occasion d'intégrer les critères cette d'éco-conditionnalité des subventions versées par la Région pour la réalisation des investissements.

Les actions du programme

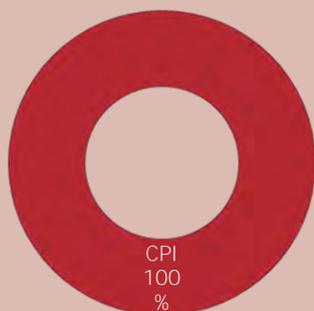
- **Préserver la sécurité et l'accessibilité des usagers**
 - ✓ Participer à la mise en conformité des locaux
 - ✓ Améliorer l'accessibilité des usagers
 - **Améliorer les conditions d'accueil dans les lycées**
 - ✓ Adapter les locaux aux évolutions des besoins des usagers
 - ✓ Maîtriser les consommations énergétiques et d'eau
 - ✓ Participer à la conservation du bâti
-

Programme 306

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation de programme de

8 960 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

8 960 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Améliorer les équipements dans les lycées publics

\\ Raison d'être du programme

Ce programme concerne tous les lycées publics relevant de la compétence de la Région : lycées Éducation Nationale, lycées agricoles, lycées maritimes. Ses actions contribuent à **améliorer les conditions d'exploitation des établissements ainsi que la qualité de vie et de formation des lycéens**. L'intervention de la Région porte sur l'accueil, la restauration et l'hébergement, mais vise également à mettre à disposition des élèves et de leurs enseignants les matériels conformes et adaptés aux référentiels de leurs formations.

\\ 2021 en actions

→ Moderniser les équipements **pour l'exploitation des lycées**

La Région assure le **financement des équipements qui, d'une manière générale, concourent au fonctionnement normal d'un lycée** : mobiliers, véhicules, petits matériels de restauration et d'entretien, équipements pour la sécurité des biens et des personnes. Le financement de ces matériels mobilise environ le quart de l'autorisation de programme mise à disposition. Si la Région prend en charge intégralement ces dépenses, lui permettant notamment de participer au choix des matériels utilisés par ses agents **contribuant ainsi à l'amélioration de leurs conditions de travail**, une contribution financière est demandée aux établissements pour les petits équipements de restauration.

Dans le prolongement de la réalisation effective du schéma directeur immobilier, ce programme permet de financer les équipements mobiliers et matériels nécessaires à l'utilisation des nouveaux locaux et espaces rénovés. **Le niveau d'intervention de la Région est déterminé en fonction des besoins exprimés par l'établissement et tient compte des équipements et matériels en bon état pouvant être redéployés**. En moyenne un quart de l'autorisation de programme ouverte est consacrée à cette action mais la nature des espaces livrés peut faire varier sensiblement ce niveau, ce qui sera le cas en 2021. En effet, **des opérations importantes seront poursuivies, d'autres engagées, telles que le lycée Simone Veil de Liffré (35), le nouveau lycée Mona Ozouf de Ploërmel (56) ou bien encore des internats mutualisés à la cité scolaire de Kerichen (29) et les lycées Colbert et Marie Le Franc de Lorient (56)**.

D'autres livraisons sont prévues en 2021 : les espaces scientifiques du lycée Brizeux de Quimper (29), **l'internat du lycée de Sévigné à Cesson (35), la restauration et l'externat du lycée Henri Avril de Lamballe (22), les externats des lycées Victor et Hélène Basch de Rennes (35) et Fulgence Bienvenue à Loudéac (22)**. **Pour l'ensemble de ces opérations, l'effort sur ce programme sera conséquent, de l'ordre de 3,4 M€ soit le tiers de l'autorisation de programme proposée**.

→ **Poursuivre l'effort de modernisation et d'adaptation des équipements pédagogiques aux référentiels de formation**

La Région investit dans les équipements pédagogiques utilisés pour la formation des élèves avec le souci constant que ces équipements intègrent les évolutions technologiques et soient en phase avec ceux utilisés dans les milieux professionnels, les programmes et les pratiques pédagogiques.

Des investissements importants ont été consentis dans ce domaine et les lycées sont **aujourd'hui globalement bien équipés**. L'effort pour maintenir ce **niveau d'équipement** doit être poursuivi. **Les établissements participent au financement à l'exception des équipements les plus onéreux, tels que les machines-outils, dont le coût d'acquisition dépasse leur capacité normale de financement**. Dans ce cas, le financement est assuré en grande partie par la Région la plupart du temps dans le cadre de marchés publics.

La crise sanitaire de la COVID participe à la baisse du niveau de collecte de la taxe d'apprentissage par les lycées limitant leur capacité de cofinancement. Dans ce contexte, la Région portera une attention particulière à leur situation financière lors de l'instruction des demandes **d'équipements afin de leur** permettre de continuer à investir dans les matériels pédagogiques qui auraient été cofinancés grâce à cette ressource.

Pour exprimer leurs besoins, les proviseurs sont invités après concertation avec leur équipe pédagogique à élaborer et transmettre leur projet annuel et leurs priorités **d'équipement**. Les matériels à financer doivent correspondre aux référentiels de formation et aux préconisations académiques. Les corps d'inspection associés lors de l'instruction émettent alors leur avis sur le volet pédagogique. **Cela permet de s'assurer de la conformité entre demandes et besoins et d'équiper** de manière identique des établissements dispensant une même formation.

Enfin, **la Région a la responsabilité d'élaborer la carte des formations professionnelles initiales**, dans les lycées relevant de l'Éducation Nationale, les lycées agricoles et les lycées maritimes. Dans ce cadre, la Région assure le financement des équipements indispensables aux ouvertures de formations professionnelles pour les lycées relevant du périmètre de ce programme. Les équipements sont financièrement pris en charge en totalité par la Région. En principe aucun **cofinancement n'est exigé de la part des établissements sous réserve qu'ils aient bien** évalué leurs besoins dès le dépôt de leur dossier de demande d'ouverture d'une formation.

Les actions du programme

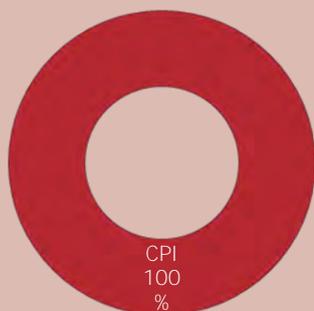
- Moderniser les équipements pour l'exploitation des lycées
 - ✓ Moderniser les équipements des services d'entretien, d'hébergement et de restauration, les mobiliers et les véhicules
 - ✓ Acquérir les équipements dans le cadre des opérations de construction, de rénovation et de restructuration
 - Adapter les équipements pédagogiques
 - ✓ Adapter les équipements aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des formations
 - ✓ Acquérir les équipements pédagogiques liés aux évolutions de la carte des formations
-

Programme 307

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation de programme de

4 100 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

4 100 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés

\\ Raison d'être du programme

Ce programme permet de participer au financement des équipements aux côtés des établissements privés. Les bénéficiaires sont **les lycées sous contrat avec l'Éducation Nationale, les établissements agricoles relevant du Conseil national de l'enseignement agricole privé (CNEAP) et de la Fédération régionale des Maisons familiales rurales (FRMFR)**. Les actions soutenues par ce programme contribuent à améliorer les **conditions d'accueil des élèves et à mettre à disposition des enseignants des équipements adaptés aux besoins pédagogiques des formations dispensées**.

\\ 2021 en actions

→ Mettre **en œuvre** la dernière année des protocoles de partenariat

Les protocoles de partenariat signés avec le CAEC et le CREAP arrivent à terme en 2021. Ils fixent le montant annuel que la Région consacre à leurs établissements pour accompagner le financement de leurs besoins en équipements : **3,1 M€ pour les établissements privés Education Nationale (CAEC), 0,65 M€ pour les établissements agricoles du CREAP**. Globalement, sur la période contractualisée, ces réseaux auront bénéficié **d'un soutien de la Région, respectivement de 15,5 M€ et 2,6 M€**. Quant au **solde de l'AP, 0,35 M€**, il permet de financer les demandes soumises par les Maisons Familiales Rurales (MFR) et Diwan.

Les demandes d'équipements sont soumises par chaque établissement à la Région après avoir reçu l'aval du réseau dont il dépend : **Directions diocésaines et Comité académique de l'enseignement catholique (CAEC)** pour les lycées sous contrat avec le Ministère de l'Éducation nationale, **Fédération régionale des Maisons familiales rurales (FRMFR) et Conseil national de l'enseignement agricole privé (CNEAP)** pour les lycées agricoles. Les demandes acceptées sont ensuite cofinancées pour moitié par les établissements.

En ce qui concerne **les établissements privés Education Nationale**, l'enveloppe globale prévue au protocole de partenariat fait l'objet d'une ventilation entre chaque direction diocésaine validée par le Comité Académique de l'Enseignement Catholique. La répartition prévisionnelle de l'enveloppe d'autorisation de programme 2021 s'établit à **0,38 M€ pour les Côtes d'Armor, 0,72 M€ pour le Finistère, 0,67 M€ pour le Morbihan, 1 M€ pour l'Ille et Vilaine**. A ces sommes s'ajoute **0,33 M€** pour la mise à disposition d'équipements informatiques dont bénéficient les établissements de ce réseau.

→ Participer au financement **des équipements pour l'exploitation des lycées**

L'intervention de la Région porte sur la **modernisation des espaces et l'amélioration des conditions d'accueil et de travail** des élèves et des personnels. La Région participe au **financement de mobiliers pour les locaux d'enseignement et de vie des élèves, de matériels destinés au fonctionnement des services de restauration et d'hébergement**. De plus, dans le prolongement des opérations de travaux, la Région accompagne financièrement les établissements afin que les espaces rénovés et les nouveaux locaux disposent des mobiliers et matériels nécessaires à leur exploitation. Cette action représente environ un quart **de l'autorisation de programme** ouverte. Ces équipements peuvent être financés à hauteur de 50% par la Région dans la limite du plafond de la loi Falloux pour l'enseignement général.

→ Participer au financement des équipements pédagogiques

La Région finance, à parts égales avec les établissements, des équipements pédagogiques sur la base des référentiels des formations. Les équipements pédagogiques totalisent les trois quarts **de l'autorisation de programme ouverte**. Parmi ces équipements, les matériels informatiques représentent la grande majorité des financements accordés.

Dans la limite de l'enveloppe prévue pour chaque réseau et dans le cadre de sa compétence concernant l'élaboration de la carte des formations professionnelles initiales des lycées, la Région finance les équipements indispensables aux ouvertures de formations professionnelles pour les lycées privés. Les équipements sont alors intégralement pris en charge par la Région, **aucun cofinancement n'étant demandé** de la part des établissements.

→ Mettre à disposition des équipements informatiques **pour les lycées d'enseignement général relevant du Comité Académique de l'Enseignement Catholique**

En complément des subventions accordées pour l'acquisition de matériel informatique, la Région met à disposition des établissements sous contrat avec le Ministère de l'Education Nationale, **des ordinateurs et des classes mobiles de portables qu'elle achète sur ses marchés publics. Cette action concerne exclusivement les établissements sous contrat avec le Ministère de l'Education Nationale et vise en priorité les lycées dispensant des enseignements dans les filières d'enseignement général. Cette action constitue la variable d'ajustement permettant au réseau de mobiliser l'intégralité de son enveloppe annuelle contractualisée.** Le crédit consacré à ce dispositif est fonction du solde restant après financement des demandes présentées par les établissements. Ainsi, chaque année environ 600 postes informatiques, identiques à ceux mis en service dans les lycées publics, sont déployés dans les établissements.

Les actions du programme

→ Moderniser les équipements pour l'exploitation des lycées

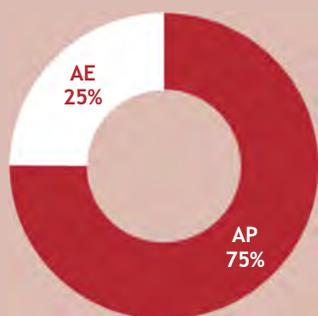
- ✓ Participer à la modernisation des équipements des services d'hébergement et de restauration et des mobiliers scolaires
- ✓ Participer à l'acquisition des équipements dans le cadre des opérations de construction, de rénovation et de restructuration auxquelles la Région apporte une contribution financière

→ Adapter les équipements pédagogiques

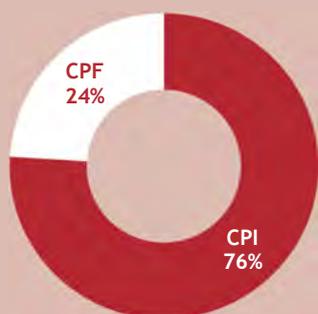
- ✓ Adapter les équipements aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des formations
 - ✓ Acquérir les équipements pédagogiques liés aux évolutions de la carte des formations dans l'enseignement professionnel et technologique
 - ✓ Acquérir et mettre à disposition des établissements sous contrat avec l'Éducation Nationale des équipements informatiques pour les filières d'enseignement général
-

Programme 308

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation de programme de

7 360 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation d'engagement de

2 410 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

7 360 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

2 410 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Développer le numérique éducatif

\\ Raison d'être du programme

En 2020, la Région a adopté sa feuille de route « S'engager en faveur de stratégies numériques responsables pour le territoire breton ». Son deuxième axe renvoie au « numérique éducatif » et les engagements pris visent notamment à « soutenir l'éducation et la formation au numérique et par le numérique ».

Ce programme regroupe les actions qui concourent à renforcer l'usage du numérique dans les établissements publics : ressources et logiciels utiles aux actions de formation, équipements informatiques y compris la prise en charge directe de leur maintenance pour les lycées publics, raccordement à internet avec un débit confortable pour l'ensemble des établissements.

\\ 2021 en actions

Dans la perspective de l'élaboration d'un schéma directeur numérique dans les lycées, la Région s'est engagée à :

- Poursuivre sa contribution au financement des équipements numériques des établissements publics et investir dans des matériels interactifs adaptés aux nouvelles pratiques pédagogiques ;
- Continuer le déploiement dans les lycées d'une maintenance informatique réactive et facilitatrice ;
- Contribuer au développement des pratiques numériques et favoriser l'innovation pédagogique au sein des établissements en collaborant avec l'académie : développement de l'Espace Numérique de Travail « Tout@tice » ; déploiement d'un ensemble de logiciels métiers au plus proche des usages d'enseignement ; mise en avant d'outils et services numériques favorisant les nouvelles pratiques pédagogiques.

→ Poursuivre le développement de l'Espace Numérique de Travail

La Région apporte son concours financier au maintien et au développement de l'Espace Numérique de Travail « Tout@tice », portail offrant aux parents, enseignants et élèves, des ressources et services personnalisés selon leur profil. L'engagement financier annuel de la Région s'élève à 270 k€. L'académie en assure le développement et l'accompagnement pédagogique auprès des enseignants. La convention actuelle signée avec l'académie pour une période de quatre ans arrive à échéance en 2021. Une nouvelle convention doit être élaborée courant 2021 en rapport avec notre feuille de route « s'engager en faveur de stratégies numériques responsables ».

→ Faire évoluer le parc informatique vers plus d'équipements nomades

La Région a pu maintenir chaque année son effort pour mettre à disposition des lycéens et de la communauté éducative des matériels récents. Le niveau d'équipement en postes informatiques est globalement satisfaisant avec en moyenne un ordinateur pour trois élèves. Sur la base d'une durée de vie de 6 années, le renouvellement de ces matériels mobilise environ 2,5 M€ par an. Cependant, la refonte totale des filières et des programmes en lycée, en renforçant considérablement l'importance des outils et des ressources numériques dans la pédagogie, nous amène à faire évoluer notre parc informatique vers plus de matériels nomades utilisant une connectivité sans fil dans les locaux. Plusieurs opérations pour équiper une vingtaine d'établissements ont déjà été initiées en 2020.

Les marchés publics permettant d'acquérir les équipements sont actifs jusqu'en septembre 2021. Les nouvelles consultations seront à lancer au cours du premier semestre 2021. Ces marchés, comme les précédents, s'appuieront sur des critères et des

labels environnementaux couvrant l'ensemble du cycle de vie du matériel, de sa conception à son recyclage. La possibilité d'équiper les établissements avec des matériels issus du réemploi sera également intégrée. Enfin, ce programme devra en 2021 permettre l'engagement des crédits pour les équipements numériques nécessaires à l'ouverture du lycée Mona Ozouf de Ploërmel en septembre 2022.

→ Finaliser le déploiement de la maintenance informatique des lycées

La généralisation de la prise en charge de la maintenance informatique des lycées, compétence confiée aux Régions par la loi Peillon, s'achèvera en 2021 par la prise en charge des 15 derniers établissements. Le dispositif déployé s'articule autour de trois niveaux d'intervention technique : interventions de base sur site (niveau 1) permettant d'assurer la disponibilité du matériel, interventions sur les architectures réseaux (niveau 2), ingénierie et audits sur les composantes systèmes, réseaux et télécoms (niveau 3). La Région et l'Académie interviennent simultanément sur ce champ et ont choisi d'associer leurs moyens par convention. Celle-ci arrivant à terme, les contours de cette coopération seront réexaminés.

Les crédits de ce programme intègrent les moyens d'investissement permettant l'achat des matériels de remplacement lors des interventions de maintenance, ainsi qu'une enveloppe en fonctionnement pour mener diverses études et financer les abonnements aux solutions logicielles indispensables au fonctionnement des réseaux informatiques.

→ Proposer aux établissements une offre de connectivité sans fil

Les nouvelles pratiques pédagogiques et usages nécessitent davantage de matériels numériques nomades. Si le parc informatique tend à évoluer vers ce type de matériel, l'impact sur l'architecture des réseaux informatiques des lycées doit également être appréhendé. L'accroissement des besoins en mobilité au sein de l'établissement pour la pédagogie nécessite d'adapter l'infrastructure réseau pour proposer une couverture Wifi adaptée aux espaces de cours. Le développement de cette offre de connectivité sans fil s'inscrit dans le prolongement de la modernisation des réseaux et de la centralisation des serveurs engagée depuis 3 ans pour faciliter l'administration et la maintenance des réseaux.

→ Poursuivre l'offre de raccordement haut débit garanti au bénéfice des établissements

Anticipant l'accès à une connexion au très haut débit via la fibre optique, la Région s'est engagée comme « opérateur virtuel » et propose aux établissements qui le souhaitent une solution alternative. Celle-ci leur permet de disposer d'un débit d'environ 30 Mb, hormis pour les lycées dont les serveurs sont centralisés, pour lesquels le minimum garanti doit atteindre 100 Mb. Fin 2020, 101 sites étaient raccordés.

Les actions du programme

→ Accompagner les lycées dans l'usage des outils numériques

- ✓ Identifier les nouveaux outils numériques
- ✓ Accompagner le déploiement de ressources numériques et en favoriser l'usage

→ Adapter les équipements aux évolutions pédagogiques

- ✓ Mettre à disposition des équipements adaptés et performants favorisant les usages numériques
- ✓ Mettre en œuvre la maintenance des équipements informatiques en lycée pour garantir la disponibilité des matériels

→ Proposer une offre de débit confortable accessible à tous les établissements scolaires

- ✓ Développer et rénover les réseaux informatiques des lycées publics
 - ✓ Proposer une solution transitoire dans l'attente du raccordement au très haut débit
-

Programme 309

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice
2021 une autorisation
d'engagement de

32 641 000 €

→ Inscrire un crédit de
paiement de fonctionnement à
hauteur de

32 641 000 €

La ventilation des crédits par
chapitre budgétaire figure en
introduction du rapport

Assurer le fonctionnement des lycées publics

\\ Raison d'être du programme

La Région est responsable des missions liées à l'accueil, la restauration et l'hébergement ainsi que l'entretien général et technique des lycées, les missions d'encadrement et de surveillance des élèves relevant de la compétence de l'Etat. Elle attribue les ressources financières nécessaires au fonctionnement matériel des lycées pour couvrir les charges courantes de fonctionnement.

\\ 2021 en actions

→ Une relation de confiance pour optimiser l'intervention régionale

Afin d'optimiser les interventions financières nécessaires au fonctionnement matériel des établissements scolaires, la Région a mis en œuvre la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée annuellement. Unique, elle permet aux lycées d'avoir une meilleure appréhension des moyens financiers qui leur sont attribués. Cette nouvelle notion a pour principal objectif d'asseoir le principe d'autonomie des établissements scolaires qui régit leur fonctionnement quotidien.

Pour ce qui concerne les lycées agricoles, ils bénéficient d'un complément prenant en compte les coûts induits par les transports liés aux activités pédagogiques nécessitant de fréquents déplacements.

Enfin, des compléments de dotation de fonctionnement peuvent être le cas échéant attribués lorsque les lycées sont confrontés à des dépenses non prévues, liées notamment à la réalisation de travaux par la Région ou encore à des conditions climatiques défavorables. Préalablement, les demandes formulées par les établissements font l'objet d'un examen tenant compte de leur situation financière.

Des financements complémentaires sont également prévus. Il s'agit, d'une part, des dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs (DAESE) permettant aux lycées d'utiliser des équipements sportifs situés hors de l'établissement lorsque ceux dont ils disposent sont insuffisants pour dispenser l'enseignement de l'éducation physique et sportive et, d'autre part, des dotations pédagogiques aux exploitations agricoles destinées à compenser les surcoûts liés à l'utilisation des exploitations par les élèves, en lien avec la souscription d'un Contrat d'Autonomie et de Progrès (CAP).

Après un temps de la refondation de la relation Région/EPLE traduit dans une nouvelle convention, établie en concertation avec les établissements, au cours des années 2018 et 2019, la Région s'est engagée sur la transparence et la pérennité des modalités de mise en œuvre de ses dispositifs. Elle affiche ainsi sa volonté de mieux communiquer avec les lycées et d'installer un climat de confiance dans le cadre d'un partenariat constructif. Cette démarche se décline notamment par l'organisation de dialogues de gestion, temps d'échanges permettant d'aborder l'ensemble des composantes constituant l'environnement dans lequel chacun d'entre eux fonctionne au quotidien. Il s'agit bien sûr des structures immobilières et des moyens financiers, mais également des équipements qu'ils soient pédagogiques ou non, et des moyens humains mis à disposition pour entretenir le patrimoine scolaire et assurer l'accueil, la restauration et l'hébergement des élèves.

→ **Mise en œuvre du plan d'actions « bien manger dans les lycées »****►► La Région engagée dans la Breizh COP**

Dans le cadre de la Breizh COP, la démarche « bien manger dans les lycées » a été détaillée dans une feuille de route fixant 5 objectifs déclinés en 21 actions. Deux échelles de mise en œuvre ont été retenues : des actions concernent d'ores et déjà l'ensemble des 98 services de restauration des lycées publics bretons, d'autres sont en cours d'expérimentation auprès de 14 lycées pilotes avant d'être généralisées.

Au cours de l'année 2020, 100% des 21 actions prévues ont été engagées ou terminées : rédaction de fiches filières, élaboration d'un kit de communication, définition d'une nomenclature des achats, mise en relation des lycées avec les producteurs, accompagnement technique des équipes en matière de production culinaire...

Les actions engagées en 2020 vont se poursuivre en 2021. Concernant les 14 lycées pilotes, l'accompagnement personnalisé pour lutter contre le gaspillage alimentaire, les conseils en matière de commande et d'achat public, les actions de sensibilisation des élèves à l'alimentation durable, le développement des outils de communication... vont être poursuivis. Cela permettra de préparer la généralisation du dispositif à l'ensemble des lycées.

Ainsi, le travail d'analyse de la performance de l'achat, l'élaboration d'une cartographie des achats et la définition d'une stratégie d'achat ayant pour objectif d'améliorer la qualité des denrées concernera tous les services de restauration des lycées au cours de l'année 2021. De même pour les opérations de lutte contre le gaspillage alimentaire et l'éducation alimentaire des lycéens.

Une campagne d'information accompagnera la démarche du « bien manger dans les lycées » : outils destinés aux selfs des lycées pour informer sur la qualité des produits, supports de sensibilisation dans les salles à manger, organisation d'un concours culinaire destiné aux équipes de restauration des lycées, publication d'un livre de recette, annonces-presse dans des supports régionaux en lien avec la thématique...

→ **Améliorer la qualité des missions exercées dans les EPLE**

En matière d'hygiène et de propreté des locaux, l'ensemble des lycées bretons est dorénavant équipé en chariots ergonomiques et en matériels de nettoyage mécanisés. Cette nouvelle pratique de nettoyage par pré-imprégnation, qui aura également permis des évolutions structurantes en matière d'organisation du travail dans les lycées, fera l'objet d'une évaluation en 2021.

L'amélioration de l'exercice des missions régionales dans les lycées nécessite une adaptation continue des moyens en personnel alloués aux établissements. En juin 2019, le comité technique a validé de nouvelles orientations notamment la mise en place d'équipes d'agents titulaires volants. Lancés à la rentrée 2020, ces dispositifs seront mis en œuvre en 2021 dans un contexte sanitaire qui rend plus que jamais nécessaire ces nouvelles modalités de fonctionnement.

Les actions du programme→ **Mettre en place une démarche globale de progrès**

- ✓ Mettre en œuvre des projets structurants pour améliorer la qualité de chaque mission
- ✓ Piloter les métiers et les compétences
- ✓ Établir et formaliser des relations contractuelles avec les EPLE

→ **Apporter les ressources financières nécessaires aux établissements pour optimiser leur fonctionnement**

- ✓ Attribuer les dotations permettant de couvrir les charges de viabilisation, d'entretien et les dépenses courantes liées à l'activité pédagogique
- ✓ Assurer le patrimoine scolaire
- ✓ Attribuer les dotations pour l'utilisation pédagogique des exploitations agricoles

→ **Favoriser la pratique du sport scolaire par les lycéens**

- ✓ Attribuer les dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs

Programme 310

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice
2021 une autorisation
d'engagement de

41 240 000 €

→ Inscrire un crédit de
paiement de fonctionnement à
hauteur de

41 240 000 €

La ventilation des crédits par
chapitre budgétaire figure en
introduction du rapport

Participer au fonctionnement des établissements privés

\\ Raison d'être du programme

Dans le cadre de ses obligations légales, afin de garantir leur fonctionnement courant d'une part, et de couvrir les rémunérations des personnels non enseignants affectés à l'externat, d'autre part, la Région verse des dotations aux établissements privés du réseau du Comité Académique de l'Enseignement Catholique (CAEC).

Par ailleurs, les lycées du CAEC bénéficient dans les mêmes conditions que les lycées publics du dispositif en faveur de l'enseignement et du développement du sport scolaire.

Enfin, les établissements du CNEAP-Bretagne qui disposent d'une exploitation agricole ou horticole bénéficient d'une dotation spécifique pour l'usage pédagogique de leur exploitation.

\\ 2021 en actions

→ Un effort maintenu au titre du fonctionnement des établissements privés

Un protocole de partenariat a été signé entre le Comité Académique de l'Enseignement Catholique (CAEC) et la Région, pour une durée de 4 ans afin de réorienter l'effort financier de la Région sur les moyens de fonctionnement. Ainsi, depuis 2017, le montant du forfait d'externat part « personnels » est calculé par rapport aux dépenses correspondantes de rémunération des personnels non enseignants afférentes à l'externat des lycées publics bretons, conformément à la législation en vigueur.

En application de la clause de revoyure prévue au protocole de partenariat 2017-2021, l'enveloppe dédiée au forfait d'externat part « personnels » a été réévaluée, tenant compte de l'évolution du pourcentage des agents affectés exclusivement au service d'externat et de celle de la masse salariale des agents régionaux affectés dans les lycées publics. C'est pourquoi, depuis 2019, un rattrapage a été opéré à ce titre et sera reconduit pour l'exercice 2021.

Ainsi, conformément à la législation en vigueur et du protocole établi entre le CAEC et la Région, deux enveloppes financières distinctes sont attribuées aux établissements privés sous contrat avec le Ministère de l'Education nationale.

L'une concerne le forfait d'externat part « matériel » dont le calcul est identique à celui appliqué aux dotations versées aux lycées publics dans le respect du principe de parité. En complément, la Région attachant de l'importance au développement des langues régionales, des crédits spécifiques sont alloués aux établissements dispensant l'enseignement du Breton et du Gallo.

L'autre contribue à la prise en charge des rémunérations des personnels non enseignants affectés à l'externat. Il s'agit du forfait d'externat part « personnels ».

→ Des financements complémentaires

Par ailleurs, l'enseignement des activités physiques et sportives dispensé dans les établissements scolaires suppose des équipements intégrés qui peuvent s'avérer insuffisants. C'est pourquoi, la Région leur verse une dotation d'accès aux équipements sportifs extérieurs (DAESE) qui permet de financer l'utilisation d'équipements situés à l'extérieur du lycée, tels que les gymnases, les pistes d'athlétisme et les piscines.

Dans le cadre de la Nouvelle alliance agricole, la Région soutient les lycées agricoles privés ayant souscrit un Contrat d'Autonomie et de Progrès (CAP) en s'engageant à

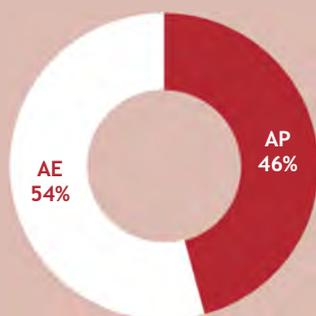
satisfaire aux orientations régionales dans la gestion de leur exploitation, notamment tendre vers l'autonomie alimentaire, l'autonomie par rapport aux intrants, l'autonomie énergétique, l'autonomie économique et développer les usages pédagogiques. En contrepartie, la Région s'engage à leur verser une dotation permettant de compenser les surcoûts liés à l'utilisation des exploitations par les élèves.

Les actions du programme

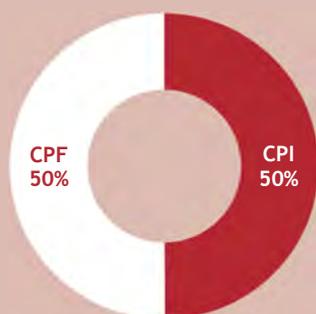
- **Apporter les ressources financières nécessaires aux établissements pour optimiser leur fonctionnement**
 - ✓ Attribuer les dotations permettant de couvrir les charges de viabilisation, d'entretien, de personnels non enseignants et les dépenses courantes liées à l'activité pédagogique
 - ✓ Attribuer les dotations pour l'utilisation pédagogique des exploitations agricoles
 - **Favoriser la pratique du sport scolaire par les lycéens**
 - ✓ Attribuer les dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs
-

Programme 311

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation de programme de

12 900 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation d'engagement de

15 280 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

12 512 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

12 550 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur

\\ Raison d'être du programme

L'enseignement supérieur et la recherche figurent parmi les principaux leviers qui permettent d'accompagner le développement de la Bretagne et de ses territoires. Investir dans la connaissance et dans la formation de la jeunesse contribue pleinement à répondre au défi de l'emploi et du développement économique, d'autant plus nécessaire au regard de la crise sanitaire et des mutations que traversent nos sociétés.

Forte de 127 000 étudiants dans les universités et grandes écoles et de plus de 4 000 chercheurs dans les laboratoires de recherche, la Bretagne est une région qui a historiquement assis son développement sur l'économie de la connaissance. Au travers de sa politique volontariste de soutien et de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche, la Région vise à renforcer l'excellence et l'internationalisation de la recherche, en particulier sur ses secteurs prioritaires, identifiés au sein de sa S3, « Stratégie de Spécialisation Intelligente », présentée à cette session de décembre, tels l'économie de la mer, du numérique, ou du bien-manger pour tous. Elle vise également à permettre aux jeunes breton-ne-s de poursuivre leurs études dans les meilleures conditions par la possibilité d'accéder à des formations variées et reconnues, sur tout le territoire.

Enfin, la mobilisation de la communauté scientifique pour le développement de nouvelles connaissances et pour la diffusion des savoirs à l'ensemble des publics doit également contribuer à la mise en œuvre des transitions écologique, climatique, économique et sociétale en Bretagne. En effet, la science représente un levier majeur d'éclairage des évolutions que la société doit porter, et sur lesquels la Bretagne s'est engagée dans le cadre de la Breizh COP.

\\ 2021 en actions

→ **Mise en œuvre opérationnelle de la nouvelle S3, stratégie régionale de recherche et d'innovation**

2020 a été l'année de l'élaboration de la nouvelle stratégie de spécialisation intelligente bretonne. Outil nécessaire pour la mise en œuvre de la politique de cohésion européenne, la S3 est surtout la colonne vertébrale du soutien à la recherche et à l'innovation de la Région Bretagne.

La S3 est structurée autour d'un axe transversal d'accompagnement des transitions de l'économie, et cinq domaines d'innovation stratégiques (DIS) :

- Economie maritime pour une croissance bleue
- Economie alimentaire du bien manger pour tous
- Economie de l'industrie pour une production intelligente
- Economie numérique sécurisée et responsable
- Economie de la santé et du bien-être pour une meilleure qualité de vie

L'axe transversal vise à répondre aux enjeux des transitions auxquelles fait face l'économie :

- Transitions numériques et industrielles
- Transitions écologiques et environnementales
- Transitions sociales et citoyennes

Les dispositifs de soutien à la recherche déclineront cette nouvelle S3 dès 2021, alimentant ainsi les feuilles de route élaborées pour favoriser le développement de l'excellence de la recherche sur les priorités régionales, mais aussi le renforcement du lien entre recherche, innovation et développement économique.

En outre, l'axe transversal pourra se décliner en outils et actions spécifiques, notamment autour du dialogue science-société.

→ Finalisation et démarrage des premières opérations du CPER 2021-2027

Le Contrat de Plan Etat-Région, à ce stade en cours de discussion, est un outil structurant qui permet de contractualiser les financements de l'Etat, des collectivités et de l'Europe sur les projets prioritaires en termes d'immobilier pour l'enseignement supérieur et la recherche et d'équipements scientifiques et plateformes de recherche.

Les projets et priorités du CPER 2021-2027 devront intégrer le contexte sanitaire et la nécessaire relance de l'économie, et s'articuler avec les différents plans de relance.

Cela s'incarnera, pour le volet immobilier, par une priorité donnée à la rénovation thermique des bâtiments, avec une attention particulière à l'offre de formation, de logements et de restauration pour les étudiants, ainsi qu'aux sujets prioritaires de recherche, comme l'institut cyber ou les stations marines bretonnes.

Concernant le volet recherche, le CPER devra être la déclinaison directe de la nouvelle S3, structuré autour de métaprojets visant le déploiement d'infrastructures sur les thématiques prioritaires du territoire régional.

→ Démarrage du programme post-doctoral MSCA Cofund Bienvenüe

Dans le cadre de l'appel à projets européen H2020-MSCA-COFUND visant à valoriser les parcours internationaux, intersectoriels et interdisciplinaires des chercheurs tout au long de leur carrière, la Région a élaboré, avec l'appui de la Plateforme de Projets Européens (2PE)-Bretagne et de différents partenaires, une proposition de programme postdoctoral intitulée BIENVENÛE – « Welcoming highly-talented international post-docs in Brittany ». Le projet BIENVENÛE a été retenu par la Commission européenne et doté d'un financement de 5,5 M€, pour un budget total de 10,5 M€. Il est cofinancé par la Région et par les établissements bretons partenaires.

Le programme BIENVENÛE a pour ambitions :

- de renforcer le potentiel humain de la recherche bretonne sur le long terme, en attirant des chercheur·se·s au profil international de haut niveau par des conditions attractives en termes de salaire, d'environnement de travail, de formation et de réseautage ;
- d'accroître la visibilité et l'attractivité de la Bretagne dans ses domaines forts de recherche et d'innovation ;
- de soutenir la mise en œuvre de la Stratégie régionale de recherche et d'innovation – S3 bretonne et de contribuer ainsi au développement territorial.

Porté par la Région, le projet BIENVENÛE fait l'objet d'un partenariat avec huit établissements d'enseignement supérieur et de recherche implantés en Bretagne - Agrocampus Ouest, l'IMT Atlantique, l'INRIA, l'Université de Bretagne Occidentale, l'Université de Bretagne-Sud, l'Université de Rennes 1, l'Université Rennes 2 et Sorbonne Université/la Station biologique de Roscoff -, qui accueilleront les postdoctorant·e·s recruté·e·s, ainsi qu'avec l'agence Bretagne Développement Innovation (BDI), qui apportera son aide pour développer des collaborations avec le secteur socio-économique. Il prévoit le recrutement dans les laboratoires bretons de 75 postdoctorant·e·s, réparti·e·s en 3 cohortes (25 bourses de 24 mois par cohorte) et sélectionné·e·s dans le cadre d'appels à projets, lancés respectivement en janvier 2021, 2022 et 2023.

Les projets postdoctoraux déposés dans le cadre des appels BIENVENÛE seront élaborés par les candidat·e·s, en lien avec leurs superviseurs, sur la thématique de leur choix, et devront s'inscrire dans les domaines d'innovation stratégiques de la Stratégie régionale de recherche et d'innovation – S3 bretonne. Evalués par des experts externes et internationaux, les candidat·e·s seront sélectionné·e·s sur des critères d'excellence scientifique, et dans le respect des règles des Actions Marie Sklodowska-Curie, favorisant la transparence, l'équité et le mérite. Les candidat·e·s devront avoir effectué leur activité principale au moins 24 mois à l'étranger au cours des 3 années précédant le dépôt.

Les actions du programme

→ Une région visible et attractive, cultivant l'excellence

- ✓ Une recherche bretonne active dans un concert mondial
- ✓ Rayonner et attirer

→ Une région mobilisée

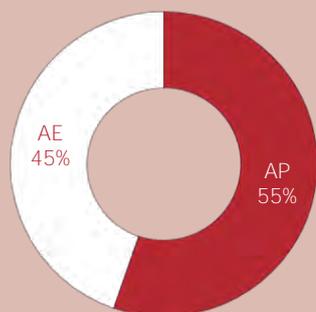
- ✓ Créer les conditions de la réussite
- ✓ Cultiver une envie
- ✓ Une recherche ancrée dans le territoire régional
- ✓ Communiquer et informer

→ Intégrer le c@mpus et les pratiques numériques comme outil de développement de l'appareil de formation et de recherche

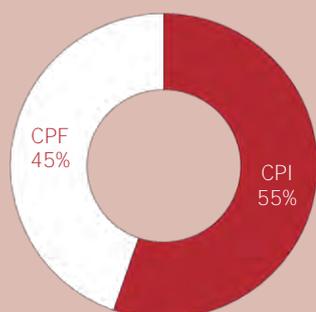
- ✓ Permettre le déploiement du c@mpus numérique
 - ✓ Favoriser les applications et pratiques numériques
-

Programme 312

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation de programme de

7 690 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation d'engagement de

6 280 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

7 690 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

6 280 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Accompagner le développement de l'apprentissage

\\ Raison d'être du programme

Ce programme finance en investissement et en fonctionnement les CFA bretons, dans le cadre des nouvelles orientations de la Région en matière d'apprentissage. Suite à la réforme de l'apprentissage, traduite par la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, de nouveaux axes d'intervention ont été identifiés : l'aménagement du territoire, les filières prioritaires, la qualité des formations. La crise sanitaire, avec ses impacts économiques, a toutefois conduit à l'adoption d'un dispositif transitoire de soutien aux CFA, aux employeurs publics, à l'accompagnement de la digitalisation des formations. Selon l'évolution de la situation, l'année 2021 sera l'occasion de poursuivre ou d'adapter ces dispositifs, puis de bâtir un cadre stabilisé d'intervention au regard des besoins exprimés.

\\ 2021 en actions

→ Participer au fonctionnement des centres de formation d'apprentis

La Région n'est plus en charge du contrôle technique et financier global des CFA mais la loi laisse la possibilité aux régions de contribuer au financement des CFA quand les besoins d'aménagement du territoire et de développement économique le justifient. Sur cette base, l'intervention régionale est dorénavant définie suivant trois axes : l'aménagement du territoire, les filières prioritaires et la qualité des formations. De fait, la Région n'est plus le financeur principal en matière d'apprentissage et ses interventions n'auront plus qu'un caractère d'additionnalité. Suite aux mesures d'urgence prises en 2020 pour faire face à la crise, le premier semestre 2021 sera l'occasion de définir des modalités précises d'intervention en déclinaison de ces principes, co-construites avec les acteurs de l'apprentissage.

→ Soutenir la construction et la rénovation des CFA

La Région poursuit son action en 2021 sur les projets de construction et de rénovation des centres. Le volet équipement est dorénavant pris en charge par les opérateurs de compétence, qui interviendront également en cofinancement sur les projets immobiliers. L'année 2021 permettra de poursuivre le financement des opérations engagées sur les années antérieures et de sélectionner les nouveaux projets à venir. Les mêmes critères d'aménagement du territoire, de filières prioritaires et de qualité des formations seront mobilisés pour sélectionner les projets présentés.

→ Conforter la diversité de l'offre de formation permettant un accueil de publics diversifiés et sécuriser les parcours en apprentissage

La redéfinition de l'axe qualité permettra de sérier les futures typologies d'intervention, en matière de publics prioritaires et d'innovation pédagogique. L'objectif est encore une fois d'intervenir en additionnalité par rapport au financement forfaitaire au contrat, et d'accompagner les CFA dans la mise en œuvre de leurs projets innovants.

Les actions du programme

- Participer au fonctionnement des centres de formation d'apprentis
- Soutenir la construction et la rénovation des centres de formation d'apprentis
- Conforter la diversité de l'offre de formation en apprentissage permettant un accueil de publics diversifiés et sécuriser les parcours en apprentissage

Programme 313

Autorisations de programme et
d'engagement

Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Inscrire un crédit de
paiement de fonctionnement à
hauteur de

400 000 €

La ventilation des crédits par
chapitre budgétaire figure en
introduction du rapport

Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement

\\ Raison d'être du programme

Par ce programme, la Région avait **pour objectif d'accompagner tout au long de leur parcours de formation les apprenti.e.s inscrits dans un CFA breton et de soutenir les employeur.euse.s qui les accueillent.** Cette volonté se manifestait par le versement **d'aides individuelles.**

En 2021, la Région poursuivra cette mission dans le cadre du calendrier fixé par la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, réformant la **formation par la voie de l'apprentissage :**

- en assurant le versement des primes aux employeur.euse.s sur les **contrats d'apprentissage conclus avant le 1^{er} janvier 2019.**
- Le versement des aides **individuelles aux apprenti.e.s s'est définitivement achevé** fin 2020.

\\ 2021 en actions

→ Assurer la phase de transition des primes aux employeur.euse.s **d'apprenti.e.s**

Les contrats d'apprentissage signés à compter du 1^{er} janvier 2019 bénéficient d'une nouvelle aide financière versée par l'Etat, qui se substitue aux aides pré-existantes.

La Région continue, conformément aux dispositions de la loi du 5 septembre 2018, **de faire bénéficier aux entreprises ayant conclu un contrat d'apprentissage avant le 1^{er} janvier 2019, des aides alors en vigueur, et ce jusqu'au terme du contrat d'apprentissage**

Les actions du programme

- Inciter les entreprises à accueillir des apprentis
 - ✓ Soutenir les entreprises s'impliquant dans la formation de leurs apprentis

Programme 314

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice
2021 une autorisation
d'engagement de

56 371 000 €

→ Inscrire un crédit de
paiement de fonctionnement à
hauteur de

56 304 000 €

La ventilation des crédits par
chapitre budgétaire figure en
introduction du rapport

Assurer les formations sanitaires et sociales

\\ Raison d'être du programme

La compétence relative aux formations sanitaires et sociales recouvre trois axes principaux : la définition de la carte des formations paramédicales et du travail social via l'autorisation d'un nombre de places par formation et par territoire, le financement des écoles et instituts ainsi autorisés, le versement aux étudiants de bourses d'études.

Pour exercer au mieux sa compétence et dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma des Formations Sanitaires et Sociales adopté en 2017, la Région organise une animation de la relation avec les branches professionnelles, les représentants des étudiants et les acteurs publics ou privés de ce secteur sanitaire social ou médico-social. Par l'intermédiaire de la Commission déléguée du CREFOP, cette animation se traduit par des groupes de travail. Les priorités pour 2021 sont : l'animation du secteur de l'aide à domicile en lien avec le futur projet de loi autonomie ; le redimensionnement de l'offre de formation consécutivement au Ségur de la santé et au plan de relance, l'accompagnement du processus d'universitarisation des formations et l'animation du réseau des établissements de formation.

\\ 2021 en actions

→ **Le financement des écoles de formation aux carrières paramédicales, de sages-femmes et du travail social**

Les projets de budget des instituts et écoles de formations aux carrières paramédicales et du travail social font l'objet d'entretiens contradictoires annuels.

L'accompagnement financier par la Région sera fortement sollicité en 2021 par le biais des dotations : en effet le Ségur de la santé a mis en lumière des besoins conséquents d'augmentation des capacités de formation à l'échelle nationale. La Région prendra toute sa part à cet effort, notamment sur les formations en soins infirmiers, d'aide-soignant et d'accompagnant éducatif et social. Plusieurs autres mesures du Ségur auront un impact sur les budgets des instituts : suppression des concours d'entrée, hausse des indemnités de stage, revalorisation des salaires dans la fonction publique hospitalière.

La thématique de l'aide à domicile continuera à mobiliser les différents acteurs à l'échelle régionale, dans une logique interinstitutionnelle. La démarche Tyss'âge s'articule autour de quatre axes : l'offre de formation, l'information et la communication sur les métiers, l'organisation des structures et la prévention des risques professionnels. La signature d'un contrat d'objectifs viendra formaliser la dynamique enclenchée.

Le processus d'universitarisation des formations paramédicales, de sages-femmes et du travail social prendra en 2021 une nouvelle dimension avec des expérimentations portées par les deux universités disposant d'une composante santé. De nouvelles conventions permettront l'évolution vers un modèle toujours plus intégré, décloisonnant les voies de formation pour offrir aux étudiant-es des parcours plus diversifiés et des droits acquis. Seront concernées les formations en soins infirmiers mais aussi les filières de la maïeutique et de la rééducation.

Nombre de places agréées au titre des formations sanitaires et sociales			
	Paramédical et sages-femmes	Travail social	Total
Nombre de places autorisées à l'entrée en 1 ^{ère} année	3492	2789	6281

→ **Le versement des bourses d'études**

Le nombre de bourses d'étude attribuées sur critères sociaux et gérées par la Région est en augmentation. Parallèlement, de plus en plus d'étudiants demandent un réexamen de leurs droits en raison d'évolutions de leur situation personnelle. Dans un objectif de sécurisation des parcours des étudiants, la Région a aligné en 2017 les montants des bourses sur ceux du CROUS et répercute l'évolution annuelle des barèmes. L'instruction de ces dossiers permet de constater une hausse de la précarité des étudiants traduite par un nombre de dossiers en augmentation et des montants moyens supérieurs. Les données consolidées de l'année 2020 des bourses d'étude feront comme chaque année l'objet d'un rapport en commission permanente. Cette dynamique sera suivie avec attention dans un contexte de crise économique et sociale.

	Nombre de bourses d'étude		
	2018	2019	2020
Nombre de demandes	2448	2613	2687
Nombre de bourses accordées	2271	2338	Environ 2500

→ **Le dispositif de fidélisation des masseurs-kinésithérapeutes**

Pour faire face à la difficulté de recrutement en masseurs-kinésithérapeutes des établissements hospitaliers et médico-sociaux, la Région finance un dispositif d'incitation à destination des étudiants : ils obtiennent la gratuité de leurs études en contrepartie d'un engagement de trois ans à travailler comme salariés à l'issue de leur diplôme avec un établissement. Depuis 2013, 183 contrats ont été signés et 87 sont en cours d'exécution.

Les actions du programme

- **Financement des formations paramédicales et sociales**
 - **Aides aux étudiants des formations paramédicales et sociales**
 - **Mesure de fidélisation des masseurs kinésithérapeutes**
-

Programme 315

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice
2021 une autorisation
d'engagement de

14 135 000€

→ Inscrire un crédit de
paiement de fonctionnement à
hauteur de

11 676 000€

La ventilation des crédits par
chapitre budgétaire figure en
introduction du rapport

Faciliter les projets individuels de formation et de qualification

\\ Raison d'être du programme

La fluidité des parcours de formation et de qualification ainsi que leur sécurisation constituent l'une des priorités de l'action régionale.

Ainsi, la Région propose, en complément des programmes collectifs de formation, des dispositifs facilitant l'accès individuel à la formation.

Ce programme est centré prioritairement sur les dispositifs d'aides individuelles pour les demandeurs d'emploi, leur permettant d'accéder à une formation certifiante (QUALIF Emploi individuel et QUALIF VAE).

Le dispositif QUALIF Emploi individuel contribue à la réalisation du Pacte régional d'investissement dans les compétences et peut s'adapter pour répondre à des besoins dans le cadre des plans de relance et des mesures en faveur des jeunes.

La Région intervient également dans le cadre de l'accompagnement des salarié.e.s licencié.e.s économiques notamment par le biais de QUALIF Emploi individuel permettant un financement complémentaire pour l'acquisition d'une qualification.

Pour renforcer la fluidité des parcours, tel que prévu par le Pacte régional d'investissement dans les compétences, la Région propose de poursuivre l'élargissement de l'aide à l'accompagnement à la qualification.

Ce programme intègre également un volet d'actions en faveur de la formation des salarié.e.s ou chef.fe.s des petites ou moyennes entreprises, permettant d'intervenir, par complémentarité de financements, auprès de celles et ceux qui accèdent difficilement à la formation et dont l'accompagnement pour une transition professionnelle s'avère prioritaire.

\\ 2021 en actions

→ **Adaptation des dispositifs individuels pour faciliter l'accès à la certification**

La Région va poursuivre son action incitative, initiée en 2018, dans le cadre du Pacte régional d'investissement dans les compétences, auprès des personnes peu ou pas qualifiées afin qu'elles engagent une formation facilitant leur retour à l'emploi. En 2020, cette mesure a concerné 12% des personnes bénéficiaires d'un QUALIF Emploi individuel.

Dans le cadre du plan de relance, cette aide est adaptée afin d'apporter une réponse à des besoins de formations nécessaires à des recrutements d'entreprise à l'unité ou pour quelques personnes. Ceci est complémentaire au dispositif « action territoriale QUALIF Emploi », qui permet déjà des réponses pour des groupes de stagiaires.

En complément, dans le cadre du plan de mesures en faveur des jeunes, l'aide régionale sera adaptée en 2021 afin qu'elle puisse mieux répondre aux besoins de ce public en proposant des parcours de renforcement de compétences aux jeunes déjà qualifié.e.s mais inscrit.e.s durablement sur le marché du travail.

Dorénavant, chaque personne, dont les personnes en recherche d'emploi peut utiliser son compte personnel de formation (CPF) pour financer une partie de son projet de formation. L'offre de formation est accessible depuis la nouvelle application nationale « moncompteformation ». La complémentarité avec les aides individuelles de la Région (QUALIF Emploi individuel et QUALIF VAE), qui n'a pu être réalisée en 2020 en raison de la crise sanitaire, sera recherchée, via un abondement financier du Compte personnel de formation, afin de sécuriser les parcours des personnes.

→ Favoriser l'accès à la qualification

En 2019, la Région a créé une aide individuelle pour favoriser l'accompagnement à la qualification, identifiée comme nécessaire dans la mise en œuvre des projets professionnels et prévue à l'issue des actions de formation de la gamme PREPA. Le contrat est tripartite, entre la personne, le professionnel et le formateur/trice de l'organisme de formation. En lien avec la structure d'accompagnement, l'organisme de formation met en place un accompagnement du stagiaire afin de maintenir une dynamique d'insertion professionnelle et de renforcer les compétences nécessaires pour garantir des conditions optimales d'entrée en formation qualifiante.

En 2020, cet accompagnement a été proposé aux publics visés dans le Pacte régional d'investissement dans les compétences, et notamment les bénéficiaires du RSA. Cette mesure a aussi été adaptée pendant la crise sanitaire de 2020 afin d'être proposée aux stagiaires pour terminer un parcours de PREPA ou de QUALIF Emploi n'ayant pu être réalisé complètement au vu des conditions.

En 2021, l'accompagnement sera élargi aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi et aux familles monoparentales.

→ Contribuer à la formation des actifs

L'objectif est de favoriser la formation au sein des très petites entreprises notamment des secteurs économiques de l'agriculture, du commerce ou de l'artisanat.

Les actions de formation menées dans ce cadre ciblent près de 13 000 personnes et sont destinées aux actifs des TPE qu'ils soient chefs/fe.s d'entreprises ou salarié.e.s et aux personnes en recherche d'emploi. Une complémentarité est recherchée avec les actions mises en place par les autres politiques publiques de la Région.

La Région Bretagne propose également un soutien aux actions de promotion sociale telles que le diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU), aux formations mises en œuvre par le CNAM en Bretagne enfin aux formations des salarié.e.s en transition professionnelle financées par « Transition pro Bretagne ».

Indicateurs de réalisation :

Nombre de bénéficiaires (entrées de l'année)	2016 Réalisation	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision	2021 Prévision
QUALIF EMPLOI INDIVIDUEL	2 681	2 285	2 190	2 443	1 900	2 400
QUALIF VAE	354	347	365	295	200	300
Accompagnement à la Qualification (aide aux organismes de formation)	-	-	-	504	1 520	1 600

Les actions du programme

→ Favoriser l'accès individuel à la qualification reconnue par une certification

- ✓ Participer au financement de projets individuels de formation longue
- ✓ Favoriser l'accès à la certification par la Validation des acquis de l'expérience
- ✓ Aide à l'accompagnement

→ Favoriser le renforcement des compétences

- ✓ Contribuer à la formation des actifs
-

Programme 316

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice
2021 une autorisation
d'engagement de

118 894 000 €

→ Inscrire un crédit de
paiement de fonctionnement à
hauteur de

94 932 500 €

La ventilation des crédits par
chapitre budgétaire figure en
introduction du rapport

Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales

\\ Raison d'être du programme

Au regard de sa compétence en matière de formation professionnelle continue des personnes en recherche d'emploi, la Région propose une offre de formation pour répondre aux besoins en compétences de chaque breton et bretonne en lien avec les besoins en compétences des secteurs économiques du territoire.

Afin d'offrir des parcours de formation plus lisible et plus souple, l'offre de formation de la Région est structurée autour de deux gammes : **PREPA** pour accompagner les publics vers une formation qualifiante ou directement vers l'emploi et **QUALIF Emploi** pour obtenir une qualification afin d'accéder à un métier ou d'évoluer dans sa vie professionnelle.

Proposée sur l'ensemble du territoire pour plus de proximité, cette offre de formation est construite à partir de l'analyse des besoins en compétences établie en concertation avec les représentants économiques et les partenaires de l'emploi et de la formation.

Le Pacte breton d'investissement dans les compétences vient amplifier cette offre de formation et impulse une dynamique d'expérimentations et d'innovations. En 2021, le plan de relance notamment permet également d'augmenter le nombre de places de formation et notamment pour les jeunes.

Dans le contexte de crise sanitaire actuelle, les prestataires de formation s'organisent pour proposer leur formation en partie à distance et respecter ainsi le protocole sanitaire national. Néanmoins, les projections sur les entrées en formation demeurent théoriques et pourront être fortement impactées.

\\ 2021 en actions

→ PREPA : aller vers les publics pour faire découvrir les métiers

Basé sur la découverte des métiers et l'élaboration d'un projet professionnel les trois déclinaisons de la gamme PREPA s'adressent principalement à des personnes en recherche d'emploi, avec une priorité aux jeunes et aux personnes peu qualifiées pour leur proposer un parcours « sur mesure ».

PREPA Projet s'adresse à un large public souhaitant découvrir des métiers, élargir leur choix professionnel et construire leur projet : 4 000 parcours seront proposés en 2021. L'animation locale des « ateliers sectoriels » de PREPA Projet sera renforcée pour une meilleure synergie avec les acteurs et les besoins des territoires.

PREPA Avenir s'adresse à des personnes peu qualifiées. Elle leur propose d'engager une dynamique de parcours dans un cadre collectif et de valoriser leurs compétences. 4 200 parcours seront proposés en 2021, avec des pédagogies adaptées aux jeunes, aux adultes en reconversion et aux personnes ne maîtrisant pas le français.

Des sessions spécifiques supplémentaires, notamment dans le cadre du plan de relance, pourront être financées pour répondre à des besoins identifiés localement (besoin pour un secteur d'activité ou pour un métier particulier, adaptation des contenus de formation à un certain type de public...)

PREPA Clés s'adresse aux personnes en recherche d'emploi souhaitant renforcer leurs compétences dans le cadre de parcours type (savoirs de base, socle numérique, accès à la certification CléA, ...) : 7 800 parcours seront proposés en 2021

Disponible sur plus de 30 sites en Bretagne, PREPA Clés est un dispositif adapté pour lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme. A ce titre, il s'inscrit pleinement dans les objectifs de la Breizh COP en faveur d'une meilleure inclusion numérique des personnes les plus fragiles.

Indicateur	DRIP 2018	PREPA 2019	PREPA 2020 (estimation)	PREPA 2021 (inclus Pacte)
Nombre de stagiaires entrés en PREPA Projet	2 399	3 742	3 500	4 000
Nombre de stagiaires entrés en PREPA Avenir	3 743	3 860	3 350	4 000
Nombre de stagiaires entrés en PREPA Clés	5 880	6 062	4 000	8 000

→ **Proposer des formations aux personnes sous main de justice**

Mis en œuvre dans les 7 établissements pénitentiaires de Bretagne, environ 600 parcours de formation sont proposés pour découvrir des métiers, acquérir un socle de compétences, obtenir une qualification et préparer la fin de détention. Un bilan et une nouvelle évaluation des besoins seront faits, en lien avec la direction interrégionale des services pénitenciers, afin de renouveler l'offre de formation dans le cadre d'une nouvelle consultation prévue fin 2021.

Des projets innovants et des expérimentations se poursuivent, notamment sur l'attractivité des formations (réparateur de smartphone, formation en cuisine) ainsi que le dispositif de « bourse » à destination des peu qualifiés pour les inciter à engager un parcours de formation.

→ **Renforcer l'offre QUALIF Emploi**

Le programme des formations collectives, *QUALIF Emploi programme 2019-21* propose plus de 200 formations dans 13 secteurs d'activité. Depuis septembre 2019, 10 450 stagiaires ont bénéficié d'une formation de ce programme.

Dans la poursuite des orientations du Pacte régional d'investissement dans les compétences, les formations de *QUALIF Emploi programme* peuvent être adaptées, notamment pour proposer :

- des parcours ajustés aux publics les plus éloignés, avec des modules préparatoires ou complémentaire,
- des parcours « mixtes », c'est-à-dire qui combinent *QUALIF Emploi* et une suite en contrat d'apprentissage,
- des sessions spécifiques, avec des contenus adaptés afin de mieux répondre aux besoins en recrutement des entreprises d'un territoire (l'entreprise est alors associée à la formation par l'organisme de formation, depuis l'entrée en formation du stagiaire jusqu'à son accès à l'emploi)

Une animation sectorielle des formations est également mise en œuvre par la Région Bretagne, pour accompagner les organismes de formation à déployer une relation renforcée avec les employeurs et les acteurs économiques des territoires.

Dans le cadre du plan de relance, en 2021, cette démarche sectorielle sera renforcée en direction de plusieurs secteurs.

Indicateur	2018	2019	2020 (estimation)	2021 (inclus Pacte)
Nombre de stagiaires entrés en QUALIF Emploi programme (inclus formation à distance 2020 et 21)	7 562	8066	7 600	8 500

→ **Adapter les formations, développer la qualité et innover**

Avec la signature du Pacte régional d'investissement dans les compétences, la Région s'est engagée à rénover les cadres de la formation professionnelle continue, en aidant les acteurs de la formation à innover ou à développer de nouvelles pratiques. En 2021, deux axes seront particulièrement soutenus :

- Le soutien aux projets portés par les branches professionnelles et les partenaires emploi d'un secteur, visant à faciliter l'accompagnement de parcours « sans couture », impliquant des organismes de formation de PREPA et QUALIF Emploi et des entreprises ou leurs représentants : les projets tels que « BatiJob » porté par la FRB Bretagne, « L'industrie recrute en Bretagne » porté par l'UIMM Bretagne ou encore « l'accompagnement du salariat agricole » porté par l'ANEFA Bretagne.
- Le soutien aux projets de digitalisation des formations : afin d'accompagner les organismes de formation à définir leur « stratégie digitale » et à développer la mixité des apprentissages (formation à distance et digitalisation des formations en présentiel). Un appel à projet sera lancé début 2021 afin de structurer une offre d'accompagnement à destination des organismes de formation bretons travaillant avec les publics demandeurs d'emploi.

Les actions du programme

- **Structurer et accompagner les parcours d'accès à la qualification des personnes en recherche d'emploi**
- **Construire une offre de formation qualifiante répondant aux enjeux des secteurs d'activités et des territoires**
- **Accompagner l'adaptation des formations, le développement de la qualité et l'innovation pédagogique**

Programme 317

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice
2021 une autorisation
d'engagement de

67 534 000 €

→ Inscrire un crédit de
paiement de fonctionnement à
hauteur de

61 696 000€

La ventilation des crédits par
chapitre budgétaire figure en
introduction du rapport

Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle pour un emploi durable

\\ Raison d'être du programme

Ce programme contribue à sécuriser les parcours des personnes intégrant une formation financée par la Région. Il est donc complémentaire aux programmes 315 «Faciliter les projets individuels de formation et de qualification », 316 « Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques sectorielles et territoriales » et 319 « Accompagner les dynamiques territoriales emploi formation ».

Une aide financière est proposée aux personnes depuis le 1er janvier 2019. Elle constitue une évolution structurelle importante dans l'accompagnement des projets de formation des stagiaires. Pour certains publics, personnes en Centre de rééducation professionnelle et personnes détenues sous-main de justice, la rémunération prévue dans le cadre du code du travail est maintenue.

Le Pacte régional d'investissement dans les compétences renforce le déploiement de cette aide aux personnes les plus éloignées de l'emploi.

\\ 2021 en actions

→ Stabiliser l'aide financière

L'aide financière de la Région est déterminée sur critères sociaux. Elle est constituée d'une aide socle qui peut être majorée en fonction du quotient familial des impôts sur le revenu de la personne. Cette information permet la prise en compte de la situation individuelle et familiale du stagiaire.

Elle est complétée par un forfait transport/hébergement, selon la distance domicile/lieu de formation, et d'un forfait restauration.

Afin d'en faciliter sa lisibilité et son accessibilité par les stagiaires, un outil de simulation est accessible sur le site de la Région. Il permet aux personnes de calculer le montant prévisionnel de l'aide et le nombre de versement avant l'entrée en formation. Le système de gestion de cette aide s'appuie sur une relation directe avec les stagiaires depuis le Portail des aides de la Région.

En 2020, près de 9 000 aides financières ont été attribuées à part égale entre les gammes PREPA et QUALIF. Des ajustements ont eu lieu en 2020 afin de mieux répondre à certaines situations de stagiaires (jeunes isolés, changement de situation). La gestion de cette aide a été adaptée au contexte de crise en maintenant des versements alors que les formations se déroulaient à distance ou en mode dégradé et en poursuivant les versements en cas de prolongation des formations lors de la reprise.

Pour 2021, il s'agira de stabiliser les process de gestion de cette aide afin de répondre à la volumétrie des entrées attendues dans le cadre du Pacte d'investissement dans les compétences. Il conviendra aussi d'avoir une réflexion autour d'évolutions à apporter à cette aide, concernant le montant de certaines tranches, dans le cadre du Plan de relance jeunes.

▶ Réussir le défi de l'inclusion numérique

La gestion de cette aide régionale est 100% dématérialisée via le Portail des aides. Elle peut constituer un support pédagogique pour certains organismes auprès des publics les plus éloignés de cet usage.

→ **Dispositions pour la rémunération de publics spécifiques et la gestion de la couverture sociale**

Le système de rémunération de stagiaires de la formation professionnelle, défini selon le code du travail, est maintenu pour deux dispositifs : les personnes en formation dans les centres de réadaptation professionnelle (CRP) ainsi que les personnes sous-main de justice en formation.

Pour l'ensemble des stagiaires bénéficiaires de l'aide financière régionale et pour ceux ayant conservé la rémunération prévue dans le cadre du code du travail, la couverture sociale couvrant les quatre risques est assurée : assurance sociale, vieillesse, prestations familiales et accident du travail.

→ **Autres aides aux stagiaires**

Une subvention à l'AFPA permet une aide à l'hébergement des stagiaires en formation ainsi qu'aux demandeurs d'emploi au regard d'un accord avec Pôle emploi.

Indicateurs de réalisation :

Nombre de bénéficiaires (entrées de l'année)	2019 Réalisation	2020 Prévision	2021 Prévision
Aide financière régionale	9 483	9 000	10 000
De la rémunération du code du travail :			
- Personnes en CRP	1 090	1 120	1 150
- Personnes détenues sous-main de justice)	469	470	470

Les actions du programme

→ **Verser une aide régionale aux stagiaires**

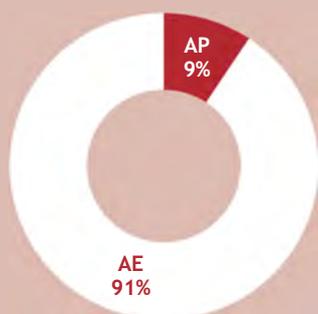
- ✓ Aide financière régionale
- ✓ Cotisations sociales

→ **Rémunérer les publics spécifiques**

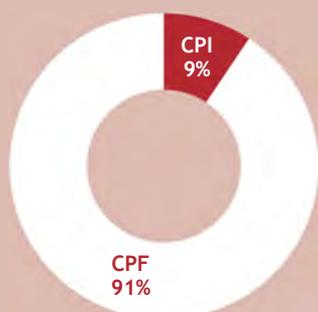
→ **Autres aides aux stagiaires**

Programme 318

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation de programme de

760 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation d'engagement de

7 394 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

760 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

7 394 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Développer les langues de Bretagne

\\ Raison d'être du programme

L'enquête sociolinguistique menée par le Conseil régional en 2018 a confirmé les très fortes attentes de la population bretonne en matière de promotion et de développement de la langue bretonne : le désir de langue bretonne pour soi ou ses enfants s'établit à 33%, l'adhésion à plus de breton dans l'espace public rencontre entre 55% et 73% d'approbation selon les thématiques. L'enquête a également confirmé la grande fragilité de la pratique de la langue, avec 5,5% de locuteur·rice·s - dont l'âge moyen est de 70 ans - dans la population de la Bretagne historique. L'enseignement est désormais le premier moyen de transmission de la langue : 90% des 15-24 ans et 53% des 25-39 ans ont appris le breton à l'école. Le taux de locuteur·rice·s parmi les 15-24 ans est trois fois supérieur à celui des 25-39 ans. Ces données confortent les stratégies de revitalisation de la langue bretonne menées par la Région depuis 2004 et tout particulièrement depuis l'adoption de la politique linguistique en 2012, adaptée en 2018 : son soutien à la transmission de la langue bretonne tout au long de la vie, en particulier à l'école, conforte la dynamique de réappropriation de la langue et les attentes de la population ; son soutien au développement continu de la présence du breton dans la vie de tous les jours favorise son usage social courant et répond également aux attentes fortes des Breton·ne·s.

La Conférence territoriale de la langue bretonne (CTLB), issue des grandes orientations de la nouvelle politique en faveur de la langue bretonne adoptées lors de la session des 13 et 14 décembre 2018, n'a pu se réunir comme prévu en 2020 du fait du confinement. Cette instance chargée de la mise en cohérence des politiques publiques, avec la volonté de co-construire un plan de développement de la langue sur tout le territoire, sera à nouveau réunie en 2021 dès que la situation sanitaire le permettra.

Dans le cadre de la politique volontariste de la collectivité régionale en faveur du développement du gallo, il s'agira de poursuivre le soutien aux structures engagées depuis plusieurs années dans la réappropriation de la langue par les Breton·ne·s et soutenir les projets innovants de valorisation du gallo.

\\ 2021 en actions

→ Soutien à la transmission de la langue bretonne

La Région poursuivra son soutien aux principaux partenaires de la communauté éducative en langue bretonne. Le soutien qu'elle apporte au réseau Diwan pour la promotion de la langue bretonne sera notamment amplifié, le fonctionnement de la fédération des parents d'élèves de l'enseignement bilingue public Div Yezh et les actions menées en faveur du bilinguisme par le Comité académique de l'enseignement catholique (CAEC) continueront à être soutenus. Les aides régionales à la formation initiale ou professionnelle des enseignant·e·s bilingues participeront, en cohérence avec les politiques de formation de l'Etat, du CAEC et de Diwan, à la croissance de la ressource humaine nécessaire au développement des sites bilingues. La nouvelle structuration de Ti-embann ar skolioù (TES), en charge de la production et de la diffusion du matériel pédagogique en breton pour l'ensemble des filières, sera pleinement mise en œuvre en 2021, conformément aux dispositions de la convention Etat-Région-Canopé signée en avril 2020.

La Région poursuivra le renforcement de son aide à la structuration et au développement de la formation professionnelle des adultes en stages 6 et 3 mois, dans la continuité de l'opération menée en 2019, ayant permis d'affecter des places au titre du Plan d'investissement dans les compétences (PIC) : en plus des places de stages classiques, dont le nombre évoluera à la hausse, 42 places supplémentaires, soit 92 au total, seront affectées au titre du PIC au profit des demandeur·se·s d'emploi éligibles, contribuant au renouvellement du nombre de locuteur·rice·s, à la disponibilité de ressources humaines permettant de répondre aux besoins des secteurs d'emploi qui exigent la connaissance de la langue, au retour à l'emploi durable de publics en difficultés.

En matière d'accompagnement du développement de l'accueil de la petite enfance en langue bretonne et compte tenu des évolutions structurelles de ce secteur, la Région maintiendra son soutien direct à la formation de professionnel-le-s bilingues, compte tenu des besoins croissants.

→ Soutien au développement de la présence du breton dans la vie de tous les jours

La Région amplifiera son accompagnement du fonctionnement et des activités de l'EPCC Office public de la langue bretonne (OPLB), compte tenu notamment de la montée en puissance de sa politique en faveur du développement de la présence du breton dans le domaine du numérique ainsi que du transfert, par les deux fédérations associatives concernées, de leurs missions relatives à l'élargissement territorial de l'offre d'accueil en langue bretonne de la petite enfance. L'OPLB, financé par la Région, l'Etat, la Région Pays-de-Loire et les cinq départements de la Bretagne historique, est l'opérateur principal de l'aménagement linguistique de la Bretagne, tant en ce qui concerne la structuration et le développement de l'offre d'enseignement sur tout le territoire que la mise en place de politiques publiques et privées favorisant l'usage social quotidien de la langue. Il est d'autre part l'instance de référence pour l'équipement de la langue bretonne et le renforcement de la qualité de la langue dans tous les secteurs.

La réflexion sur les modalités du soutien régional aux Ententes de pays n'ayant pu se tenir avec les intéressées en 2020 du fait de la situation sanitaire, elle sera relancée en 2021, dans une optique de développement de l'usage de la langue bretonne dans tous les territoires couverts. En matière de politique dédiée à la jeunesse, la possibilité d'une aide à la formation à la langue des professionnels de l'animation sera par ailleurs étudiée.

Concernant la présence de la langue bretonne dans l'audiovisuel, le chantier transversal avec la politique culturelle, initialement prévu en 2020, sera mené dès que la situation le permettra, en concertation avec l'ensemble des acteurs de l'écosystème audiovisuel bretonnophone. Il s'agira d'identifier les forces et faiblesses de l'offre actuelle à partir d'une lecture commune de l'existant, de définir une offre et une gouvernance cibles et en déduire les adaptations nécessaires du côté des acteurs privés comme de la puissance publique.

Enfin, la Région poursuivra son accompagnement des acteurs de la création culturelle en langue bretonne. L'édition en breton a en effet été fortement impactée par la crise en 2020 : alors qu'elle a poursuivi ses efforts de diversification de ses contenus, elle souffre de difficultés dans la diffusion des œuvres. Enfin le théâtre professionnel en langue bretonne, très vivement impacté par les conséquences de la crise sanitaire, continuera à être soutenu par la Région dans son fonctionnement et ses activités d'initiation dans les écoles bilingues.

→ Soutien à la mise en œuvre d'actions de sauvegarde et de développement de la langue galloise

La Région poursuit en 2021 sa politique en faveur du développement de la langue galloise notamment par son soutien aux associations qui œuvrent à l'enrichissement et à la diffusion de la langue.

Dans le champ scolaire, elle renforcera son accompagnement aux structures qui contribuent à l'apprentissage de la langue galloise par des actions de sensibilisation et la mise en place de parcours d'initiation au gallo.

Par ailleurs, la Région apportera son soutien aux structures associatives dont les initiatives visent à développer la vitalité de la langue dans le quotidien des Breton-ne-s. Ainsi, la Région contribuera à faire émerger des projets innovants notamment dans le domaine des médias et de la création littéraire et artistique. C'est dans ce cadre que la Région renouvellera en 2021 son appel à projets de création de productions musicales chantées en gallo.

Enfin, la Région poursuivra son soutien à l'Institut de la Langue Galloise pour développer l'offre d'enseignement-formation de et en gallo, ainsi que les actions visant à valoriser la présence et l'utilisation du gallo dans la vie sociale par la promotion et l'animation de la charte "Du galo, dam yan, dam vèr".

Les actions du programme

→ Transmettre la langue bretonne

- ✓ Développer l'enseignement bilingue initial
- ✓ Développer la formation pour adultes
- ✓ Favoriser la transmission familiale

→ Développer la présence de la langue bretonne dans la vie sociale, culturelle et publique

- ✓ Appuyer la sensibilisation, la connaissance, la diffusion et la pratique linguistiques
- ✓ Assurer une présence territoriale de la langue bretonne
- ✓ Intensifier la présence de la langue bretonne dans les médias
- ✓ Développer l'édition
- ✓ Encourager les pratiques culturelles

→ Assurer la sauvegarde et le développement de la langue galloise

- ✓ Aider au développement de la connaissance de la langue
- ✓ Développer la transmission de la langue galloise
- ✓ Développer la présence du gallo dans la société

Programme 319

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice
2021 une autorisation
d'engagement de

9 145 000€

→ Inscrire un crédit de
paiement de fonctionnement à
hauteur de

8 916 000€

La ventilation des crédits par
chapitre budgétaire figure en
introduction du rapport

Accompagner les dynamiques territoriales emploi formation

\\ Raison d'être du programme

Ce programme a été créé dans le cadre du précédent Budget primitif afin de mettre en exergue les dynamiques territoriales emploi-formation initiées sur les territoires et notamment au sein des Commissions Territoriales Emploi Formation (CTEF). Ces instances, coprésidées par l'Etat et la Région, sont au nombre de 14 et couvrent l'ensemble du territoire permettant d'assurer une cohérence des actions dans les domaines de l'emploi et de la formation, et de favoriser leur déclinaison localement, au plus près des personnes en recherche d'emploi et des entreprises.

En complément des gammes PREPA et QUALIF Emploi, la Région soutient les actions territoriales en réponse aux besoins de recrutement des entreprises ou permettant une meilleure prise en compte des problématiques rencontrées par les personnes.

L'ancrage territorial et la diversité des partenariats sont les leviers de réussite de ces actions qui proposent un accompagnement global, adapté aux publics du territoire. La majorité des personnes ciblées sont celles qui sont les plus fragiles et éloignées de l'emploi, parfois depuis de nombreuses années.

C'est aussi à destination de ces publics que la Région soutient les initiatives locales dédiées à l'inclusion telle que la mobilité, l'accès au numérique, la diversification des modalités de recrutement par les entreprises...

Une attention prioritaire est portée par la Région en faveur des jeunes pas ou peu qualifié.e.s, grâce à son soutien au réseau des Missions locales. Le plan de relance concernera particulièrement ces publics à travers le renforcement des dispositifs de formation et le déploiement de nouvelles mesures concertées avec les Missions locales et les acteurs locaux concernés.

\\ 2021 en actions

→ **Soutenir les projets et actions de formation ponctuels, nouveaux, innovants et/ou expérimentaux**

La Région soutient les expérimentations conduites ponctuellement sur les territoires, portées par des structures du service public de l'emploi, collectivités territoriales, associations, entreprises et/ou organismes de formation, lorsqu'elles conduisent, via la formation, à retrouver le chemin de l'emploi et/ou une qualification adaptée à l'évolution du marché du travail.

Ainsi, les initiatives prises localement pour créer une offre de formation à destination d'un public très éloigné de l'emploi, peuvent être soutenues de manière réactive, après construction du projet avec les partenaires concernés; il s'agit des « actions territoriales PREPA Avenir ».

Lorsqu'elles conduisent à la qualification, les « actions territoriales QUALIF Emploi » permettent, au-delà du retour à l'emploi des personnes, de répondre aux besoins émergents sur le marché du travail et donc aux impératifs de recrutement des entreprises.

▶▶ Actions favorisant l'inclusion numérique

Plusieurs actions territoriales de formations favorisant la découverte de la filière numérique et l'inclusion numérique seront soutenues au bénéfice de personnes éloignées de l'emploi.

En lien avec les objectifs fixés dans le cadre du Pacte régional d'investissement dans les compétences, la Région accompagnera les démarches impliquant les territoires et les entreprises. Elle soutiendra ainsi, notamment dans le cadre d'appels à projets dédiés :

- Des actions de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales (GPECT) prévoyant des animations partenariales et territoriales adaptées ;
- Des actions de gestion inclusive des ressources humaines (GIRH) favorisant une information et une sensibilisation des entreprises à la nécessité de recruter les personnes qui sont plus éloignées de l'emploi.

Dans le contexte économique actuel lié à la crise sanitaire, l'ensemble de ces actions permet une adaptation rapide aux nouveaux besoins émergents.

▶▶ Actions en faveur de la cohésion des territoires

Les actions qui permettront de rapprocher les entreprises de l'offre de formation des territoires, avec l'objectif de favoriser l'attractivité des formations et l'insertion durable des demandeurs d'emploi, seront soutenues.

→ **Sécuriser les parcours des jeunes les plus en difficulté et renforcer l'accompagnement à la qualification des publics fragiles**

La Région poursuit en 2021 son soutien aux Missions locales facilitant l'insertion professionnelle des jeunes en difficulté. Cet appui permet ainsi de renforcer le repérage des jeunes qui n'ont recours à aucun service pour permettre leur insertion, de développer des outils de mobilisation de ces publics fragiles en particulier ceux domiciliés en zones de revitalisation rurale et dans les quartiers prioritaires des politiques de la Ville.

Les Missions locales développent une expertise d'accompagnement des parcours d'insertion professionnelle et sociale des jeunes. Dans cette dynamique, elles sont appelées à renforcer en 2021 leur accompagnement à la qualification.

En 2021, la Région poursuivra la généralisation de cet accompagnement pour l'ensemble des publics prioritaires identifiés dans le cadre du Pacte.

→ **Soutenir des actions conduites en amont de la formation**

La situation du marché de l'emploi s'est fortement dégradée en raison de la crise sanitaire. Certaines personnes, déjà très éloignées de l'emploi, risquent de rencontrer des difficultés croissantes. Elles doivent être accompagnées et aidées pour que tous les freins préalables à une reprise d'activité soient levés. Il peut s'agir de difficultés liées à l'équipement numérique, à la mobilité, à la garde d'enfants, au logement... Des initiatives telles que celles engagées en 2020 pourront être accompagnées en ce sens tout au long de l'année 2021.

La Région souhaite également renforcer son soutien aux dynamiques locales pour informer et sensibiliser les personnes en recherche d'emploi par exemple à l'existence de nouveaux métiers et/ou de métiers en tension, sur lesquels leurs aptitudes et compétences pourraient être mises à profit, après une formation adaptée.

Ces initiatives doivent aussi permettre de limiter le « non recours » et conduire à ce qu'aucun public ne reste sans information et accompagnement pour trouver ou reprendre un emploi.

Les actions du programme

→ **Accompagner les publics jeunes en difficulté sur tout le territoire**

- ✓ Soutenir les Missions Locales afin de sécuriser les parcours des jeunes les plus en difficulté
- ✓ Sécuriser les parcours de formation des jeunes suivis par les Missions Locales

→ **Accompagner l'accès à la qualification**

- ✓ Soutenir les structures d'accompagnement des publics

→ **Soutenir les initiatives territoriales**

- ✓ Soutenir les actions de formation
- ✓ Soutenir les actions d'animation emploi formation
- ✓ Soutenir les actions favorisant l'accès à la formation et à l'emploi
- ✓ Faciliter l'information et la communication territoriale

\\ Répartition indicative des autorisations d'engagement et de programme par actions

		AP	AE
P.0301	P.0301-111 : Programme d'activités du GREF		903 000
	P.0301-112 : Trajectoires d'insertion		161 000
	P.0301-121 : Etudes emploi-formation		250 000
	P.0301-200 : Animation , professionnalisation et ingénierie		171 000
	P.0301-310 : Soutien aux réseaux régionaux du SPRO-EP		280 000
	P.0301-311 : Appui aux structures ressources à vocation régionale du SPRO-EP		200 000
	P.0301-321 : Développer la professionnalisation et l'ingénierie		
	P.0301-322 : EARLALL		
	P.0301-330 : Plateforme numérique SPRO		470 000
	P.0301-341 : Actions locales et régionales d'information sur les métiers		120 000
	P.0301-342 : Salons post bac		165 000
	P.0301-343 : Olympiades des métiers		10 000
	P.0301-350 : Production et diffusion des ressources d'information sur les métiers et les formations		430 000
	P.0301-360 : Supports, outils et campagne de communication dans le cadre du SPRO		300 000
	P.0301-400 : Accompagnement des Campus des métiers et des qualifications (CMQ)		1 400 000
	P.0301-401 : Fonctionnement des missions locales et I Milo		
	P.0301-402 : CAQ		
	P.0301-403 : Fonds d'aide aux jeunes		
	Total P.0301		
P.0302	P.0302-11 : Promouvoir l'éducation citoyenne et éco-citoyenne des lycéens		1 988 000
	P.0302-12 : Permettre l'expression et la création de projets par les jeunes bretons		130 000
	P.0302-13 : Valoriser les filières professionnelles des lycées et renforcer le lien avec le milieu économique	100 000	100 000
	P.0302-21 : Favoriser les mobilités collectives des publics prioritaires de la Région		100 000
	P.0302-22 : Accompagner les séjours d'études et stages individuels à l'international		1 175 000
	P.0302-23 : Encourager l'accueil de jeunes étrangers dans les établissements de formation		25 000
	P.0302-24 : Informer les jeunes bretons		25 000
	P.0302-31 : Pass ressources pédagogiques	5 500 000	450 000
	P.0302-32 : Soutenir les familles pour l'acquisition de matériels professionnels		1 125 000
Total P.0302		5 600 000	5 118 000
P.0303	P.0303-11 : Construire de nouveaux lycées		-
	P.0303-12 : Restructurer les sites nécessitant une intervention d'ampleur	51 200 000	
	P.0303-21 : Assurer la mise en conformité des sites en matière d'accessibilité et de sécurité	14 900 000	405 000
	P.0303-22 : Améliorer la performance énergétique du patrimoine	6 350 000	555 000
	P.0303-23 : Adapter les locaux aux exigences sanitaires	5 000 000	120 000
	P.0303-31 : Adapter les locaux aux usages	38 400 000	
	P.0303-32 : Adapter les capacités d'hébergement	12 400 000	
	P.0303-33 : Adapter les locaux aux évolutions démographiques		-
	P.0303-41 : Assurer le maintien des sites	44 900 000	1 990 000
P.0303-42 : Assurer la continuité du service public et conduire la stratégie immobilière	8 850 000	2 070 000	
Total P.0303		182 000 000	5 140 000
P.0304	P.0304-11 : Soutien aux travaux d'amélioration du cadre bâti des lycées privés par la mise en œuvre du PPI	18 070 000	220 000
Total P.0304		18 070 000	220 000
P.0306	P.0306-11 : Modernisation des équipements des services d'entretien, d'hébergement et de restauration, des mobiliers et des véhicules	1 560 000	
	P.0306-12 : Acquisition des équipements dans le cadre des opérations de construction, de rénovation et de restructuration	3 400 000	
	P.0306-21 : Adaptation des équipements aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des formations	3 700 000	
	P.0306-22 : Acquisition des équipements pédagogiques liés aux évolutions de la carte des formations	300 000	
Total P.0306		8 960 000	
P.0307	P.0307-11 : Participation à la modernisation des équipements des services d'hébergement et de restauration et des mobiliers scolaires	600 000	
	P.0307-12 : Participation à l'acquisition des équipements dans le cadre des opérations de construction, de rénovation et de restructuration auxquelles la Région apporte une contribution financière	100 000	
	P.0307-21 : Adaptation des équipements aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des formations	2 950 000	
	P.0307-22 : Acquisition des équipements pédagogiques liés aux évolutions de la carte des formations dans l'enseignement professionnel et technologique	100 000	
	P.0307-23 : Acquisition et mise à disposition des établissements sous contrat avec l'Éducation Nationale d'équipements informatiques pour les filières d'enseignement général	350 000	
Total P.0307		4 100 000	

REGION BRETAGNE - BUDGET PRIMITIF 2021

		AP	AE
Total P.0308		7 360 000	2 410 000
P.0309	P.0309-11 : Mettre en œuvre des projets structurants pour améliorer la qualité de chaque mission		690 000
	P.0309-21 : Attribuer les dotations permettant de couvrir les charges de viabilisation, d'entretien et les dépenses courantes liées à l'activité pédagogique		29 600 000
	P.0309-22 : Acquitter le montant des primes des contrats « Dommages aux biens » et « Responsabilité civile »		62 000
	P.0309-23 : Attribuer les dotations pour l'utilisation pédagogique des exploitations agricoles		150 000
	P.0309-24 : Collecter les déchets liés aux activités pédagogiques		
	P.0309-25 : Compensation financière pour la rémunération d'ATEE-ATPE		189 000
	P.0309-31 : Attribuer des aides aux associations sportives des établissements scolaires		
	P.0309-32 : Attribuer les dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs		1 950 000
Total P.0309			32 641 000
P.0310	P.0310-111 : Forfait d'externat		22 100 000
	P.0310-112 : Fonctionnement matériel		18 200 000
	P.0310-12 : Attribuer les dotations pour l'utilisation pédagogique des exploitations agricoles		185 000
	P.0310-13 : Collecter les déchets liés aux activités pédagogiques		
	P.0310-21 : Attribuer des aides aux associations sportives des établissements scolaires		
	P.0310-22 : Attribuer les dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs		755 000
Total P.0310			41 240 000
P.0311	P.0311-11 : Une recherche bretonne active dans un concert mondial	4 200 000	12 610 000
	P.0311-12 : Rayonner et attirer	7 300 000	1 000 000
	P.0311-21 : Créer les conditions de la réussite	200 000	490 000
	P.0311-22 : Cultiver une envie	350 000	910 000
	P.0311-23 : Une recherche ancrée dans le territoire régional		20 000
	P.0311-24 : Communiquer et informer		50 000
	P.0311-31 : Permettre le déploiement du campus numérique	850 000	
	P.0311-32 : Favoriser les applications et pratiques numériques		200 000
Total P.0311		12 900 000	15 280 000
P.0312	P.0312-11 : Mettre en oeuvre la carte des formations par apprentissage		
	P.0312-12 : Participer au fonctionnement des centres de formation d'apprentis		6 280 000
	P.0312-13 : Soutenir la construction, la rénovation et l'équipement des CFA	7 690 000	
	P.0312-21 : Mettre en oeuvre la démarche Bretagne Qualité Apprentissage (BQA)		
	P.0312-22 : Conforter la diversité de l'offre de formation en apprentissage permettant un accueil de publics diversifiés et sécuriser les parcours en apprentissage		
	P.0312-23 : Valoriser les métiers et les formations pour garantir un accès à l'apprentissage pour tous		
Total P.0312		7 690 000	6 280 000
P.0313	P.0313-110 : Aide régionale au recrutement d'apprentis		
	P.0313-120 : Autres aides aux employeurs d'apprentis		
	P.0313-121 : Soutien aux entreprises s'impliquant dans la formation de leurs apprentis (ICF)		
	P.0313-122 : Soutien aux entreprises s'impliquant dans la formation de leurs apprentis		
	P.0313-130 : Favoriser l'assiduité des jeunes aux centres de formation d'apprentis		
	P.0313-140 : Développer la mixité dans les métiers		
	P.0313-150 : Soutenir l'insertion durable en emploi des apprentis		
	P.0313-210 : Aide au 1er équipement des apprentis		
	P.0313-220 : Dispositif ARGOAT		
	P.0313-230 : Publication		
	P.0313-240 : AE non affectés		
Total P.0313			
P.0314	P.0314-130 : Actions de communication		
	P.0314-210 : Financement des formations paramédicales		37 940 000
	P.0314-221 : Réalisation d'études d'analyse des besoins en investissement		
	P.0314-222 : Participation aux investissements immobiliers des établissements		
	P.0314-223 : Maîtrise d'ouvrage de la construction de nouveaux instituts de formation		
	P.0314-310 : Financement des formations sociales		10 886 000
	P.0314-411 : Aides aux étudiants des formations paramédicales et sociales		6 620 000
	P.0314-412 : Aides aux étudiants des formations sociales		
	P.0314-413 : Mesure de fidélisation des masseurs kinésithérapeutes		925 000
	P.0314-421 : Financement des formations paramédicales Post-VAE		
	P.0314-422 : Financement des formations sociales Post-VAE		
Total P.0314			56 371 000

REGION BRETAGNE - BUDGET PRIMITIF 2021

		AP	AE
P.0315	P.0315-111 : Qualif emploi individuel		9 755 000
	P.0315-121 : Programme d'actions VAE		30 000
	P.0315-122 : Qualif VAE		300 000
	P.0315-130 : Aide à l'accompagnement		1 700 000
	P.0315-210 : Chèque Force		
	P.0315-231 : Actions régionales de formation		2 350 000
	P.0315-232 : Aide à domicile		
	P.0315-310 : Chèque reconversion		
Total P.0315			14 135 000
P.0316	P.0316-11 : Proposer un programme d'actions pour se préparer à une formation ou un emploi		24 385 000
	P.0316-12 : Soutenir des projets de formation innovant et partenarial pour l'insertion des personnes en recherche d'emploi		550 000
	P.0316-13 : Formation des personnes sous main de justice		1 274 000
	P.0316-21 : Proposer un programme de formations qualifiantes pour accéder à l'emploi		89 285 000
	P.0316-22 : Proposer des formations pour se qualifier ou améliorer son insertion au plus proche des besoins du territoire et des secteurs d'activité		1 100 000
	P.0316-31 : Soutenir les acteurs de la formation et de l'emploi dans leur démarche d'innovation, de transformation ou de transversalité		1 900 000
	P.0316-32 : Faire connaître l'offre de formation et favoriser sa mobilisation		400 000
	P.0316-33x : Accompagner les parcours des stagiaires		
Total P.0316			118 894 000
P.0317	P.0317-12 : Attribuer une bourse à l'accompagnement de projet		
	P.0317-13 : Aide financière		60 084 000
	P.0317-20 : Aide à la restauration pour les stagiaires en formation		
	P.0317-21 : Rémunération publics spécifiques		6 450 000
	P.0317-30 : Autres aides aux stagiaires		1 000 000
Total P.0317			67 534 000
P.0318	P.0318-11 : Développer l'enseignement bilingue initial		2 103 000
	P.0318-12 : Développer la formation pour adultes		1 768 000
	P.0318-13 : Favoriser la transmission familiale		74 000
	P.0318-21 : Appuyer la sensibilisation, la connaissance, la diffusion et la pratique linguistiques		1 139 000
	P.0318-22 : Assurer une présence territoriale de la langue bretonne		472 000
	P.0318-23 : Intensifier la présence de la langue bretonne dans les médias	710 000	930 000
	P.0318-24 : Développer l'édition	50 000	228 000
	P.0318-25 : Encourager les pratiques culturelles		230 000
	P.0318-30 : Soutenir le développement du gallo		450 000
Total P.0318		760 000	7 394 000
P.0319	P.0319-11 : Soutenir les missions locales afin de sécuriser les parcours des jeunes les plus en difficulté		2 536 000
	P.0319-12 : Sécuriser les parcours de formation des jeunes suivis par les missions locales		250 000
	P.0319-21 : Soutenir les structures d'accompagnement des publics		400 000
	P.0319-31 : Soutenir les actions de formation		4 000 000
	P.0319-32 : Soutenir les actions d'animation emploi formation		1 500 000
	P.0319-33 : Soutenir les actions favorisant l'accès à la formation et l'emploi		400 000
	P.0319-34 : Faciliter l'information et la communication territoriale		59 000
Total P.0319			9 145 000

IV

Pour une Bretagne de toutes les mobilités



RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2021

Session de décembre 2020

\\ Synthèse de la mission

Comme pour de nombreux secteurs d'activité, les transports et plus globalement les mobilités auront été très fortement impactés par la crise pandémique de 2020 avec des conséquences qui se prolongeront en 2021 et probablement après.

Au plus profond de la crise, l'urgence a prévalu pour adapter les services de transport BreizhGo et accompagner les entreprises en difficulté face à tant d'incertitudes. Le premier acte que la Région a posé est celui de continuer à rémunérer toutes les entreprises même si les services étaient interrompus. L'enjeu était d'éviter les faillites et le risque de ne plus avoir de prestataires pour continuer nos services de transports passé le confinement. La rentrée scolaire de septembre 2020 s'est faite avec tous nos opérateurs dans des conditions satisfaisantes malgré les contraintes sanitaires.

La question fondamentale est bien celle du retour à la normale dans l'usage des transports publics, en Bretagne comme partout en France. Les moments de crise génèrent des incertitudes mais font aussi émerger des changements de comportement plus ou moins durables. La voiture « solo » ne doit pas être la grande gagnante de cette crise qui dure, ce n'est souhaitable ni pour l'environnement ni pour le pouvoir d'achat des ménages. Le vélo devient une alternative crédible pour certains de nos concitoyens mais cet usage ne pourra pas se généraliser à tous les territoires.

La qualité, la sécurité, la performance écologique des transports publics sont toujours d'actualité même après la crise, tous ces avantages n'ayant pas subitement disparu. La mobilité connaîtra sans doute un reflux temporaire ou durable, mais ce reflux ne peut se traduire par moins de trains, de cars, de bus, de métro, de tramways ... La lutte contre le réchauffement climatique passe par le développement des transports collectifs comme l'une des alternatives majeures à l'autosolisme.

La crise des « gilets jaunes » a aussi mis en évidence les difficultés des populations les plus fragiles socialement à se déplacer, notamment celles qui habitent loin des centres urbains et pour lesquelles la voiture est incontournable. Cette préoccupation essentielle pour les acteurs publics lie les politiques d'aménagements du territoire et de mobilité.

Les crises sont si profondes que les exercices habituels de prospective sont remis en question et nul ne sait prédire les évolutions, ni anticiper les changements de comportement. Bien qu'une certaine modestie s'impose face aux inconnues, l'ambition publique exige d'orienter pour dessiner des perspectives. Les pouvoirs publics auront à faire des choix et à trouver les ressources nécessaires pour mettre en œuvre leurs politiques publiques de mobilité avec un souci constant d'adaptation aux situations et aux besoins.

La feuille de route « S'engager pour des mobilités décarbonées et solidaires » porte la vision et les engagements du Conseil régional pour faire de la Bretagne un territoire mobile associant l'ensemble des parties prenantes. Cette ambition vers des mobilités décarbonées ne doit pas ignorer la nécessaire prise en compte des besoins des populations quel que soit leur territoire d'appartenance et quelles que soient leurs conditions sociales. Cette feuille de route doit donc conjuguer les dimensions environnementale et sociale pour répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain.

La loi d'orientation des mobilités (LOM) adoptée en novembre 2019 va changer profondément la répartition des rôles entre institutions et générer de nombreuses incertitudes pour l'exercice de la compétence transports de la Région Bretagne. Les Communautés de communes pourront décider, jusqu'au 31 mars 2021, d'exercer pleinement ou par parties la compétence transports-mobilités. A défaut, si elles décident de ne pas exercer cette compétence, les Régions en auront l'obligation. Il en résultera un découpage du territoire régional entre les parties gérées par les Intercommunalités et les parties gérées par la Région. Pour limiter ces effets négatifs potentiels, la Région Bretagne souhaite travailler avec toutes les Intercommunalités pour construire ensemble des offres de service dépassant le morcellement des territoires de compétence, reposant sur une plus forte complémentarité et une

\\ SOMMAIRE

Synthèse de la mission. 3

Répartition des crédits
par chapitre..... 5

Programme 401 6

Programme 402 8

Programme 403 10

Répartition des AP et AE
par actions 12

mutualisation des moyens de production. La démarche visant à contractualiser des projets « mobilités » avec chaque EPCI se concrétisera en 2021. Ce nouveau cadre d'actions est propice pour s'adapter aux besoins de chaque territoire.

La prise en compte du poids des transports dans le budget des ménages et la recherche de solutions pour le réduire, particulièrement pour les ménages les plus modestes, est une composante essentielle à la réussite de la transition écologique qui se doit aussi d'être solidaire. A ce titre, la Région Bretagne apportera un levier financier aux salariés des entreprises éloignées des centres urbains qui s'engagent en faveur du covoiturage.

La Région Bretagne exerce les responsabilités pour l'organisation des transports interurbains, scolaires et de la desserte maritime des îles en application de la loi NOTRe. Depuis 2017 et pour dépasser l'héritage de situations hétérogènes, la Région a travaillé à renforcer la cohérence régionale du réseau BreizhGo avec un nouveau règlement régional des transports scolaires, un abonnement scolaire harmonisé à 120€ par enfant, une nouvelle gamme tarifaire pour les cars interurbains, une gamme sociale étendue à tous nos modes de transports, le renouvellement des délégations de service public des offres interurbaines en Finistère et en Ille et Vilaine, un accès illimité au réseau BreizhGo pour tous ses abonnés scolaires qui le souhaitent, un numéro unique vers la centrale d'appel BreizhGo nouvellement créée, une identité visuelle qui se diffuse sur nos cars, bateaux, trains et points d'arrêt. En 2021 et 2022, KorriGo sera progressivement étendu à tous nos services de transports.

Dans ce paysage multiple, le TER reste l'épine dorsale des mobilités quotidiennes ou occasionnelles de l'offre BreizhGo avec les gares qui sont les points majeurs de correspondance entre tous les modes. La convention avec SNCF a été renouvelée en 2019 pour 10 ans. Parallèlement et en application des engagements du Pacte d'accessibilité, la convention avec TGV qui a été prolongé jusqu'en 2027 emporte une garantie de desserte de toute la Bretagne par TGV jusqu'à Brest et Quimper. Cet accord unique en France permet d'obtenir un cadre sécurisé car rien n'oblige SNCF à continuer à desservir toute la Bretagne avec la même finesse et la même densité. C'est même le contraire qui est promis sans engagement de la Région. La nouvelle convention TER et la convention TGV prolongée sont deux actes majeurs pour faire du train un axe de développement essentiel des mobilités quotidiennes et occasionnelles en Bretagne.

En 2021, la Région aura à renouveler la délégation de service public pour la desserte maritime de l'île de Bréhat et préparer le renouvellement des contrats pour les îles du Morbihan (Belle-île, Groix, Houat, Hoedic) et du Finistère (Molène, Ouessant, Sein). Le projet de reconstruction de la gare maritime de Quiberon, chantier majeur au service de Belle-île, Houat, Hoedic, va entrer dans une phase opérationnelle de travaux en 2021. La Région aura aussi à se déterminer et préparer le remplacement du navire qui dessert l'île de Sein.

Le pacte d'accessibilité signé en février 2018 traduit l'ambition partagée par l'État et les collectivités de Bretagne pour le développement de son accessibilité et l'amélioration des mobilités quotidiennes. Ce pacte prévoit de poursuivre le rapprochement de la pointe bretonne, un confortement du service TGV pour toute la Bretagne et surtout de dérouler complètement toutes les actions prévues au CPER 2015-2020. Le mandat pour le nouveau CPER 2021-2027 de la Préfète arrivé fin octobre 2020 confirme ce dernier point grâce à des engagements financiers de l'Etat pour 2021 et 2022. Les interrogations demeurent sur l'après 2023.

Complémentaires au réseau ferré structurant, les lignes de maillage participent à l'irrigation du territoire breton. Plouaret-Lannion, Guingamp-Paimpol, Brest-Quimper, Rennes-Retiers ont bénéficié de près de 140M€ d'investissements ces dernières années. La ligne Dol-Dinan a été remise en service en décembre 2020. Les travaux de la section Retiers-Châteaubriant vont s'engager en 2021. La collectivité régionale apparaît toujours comme le premier financeur de ces projets sans avoir strictement la compétence pour agir. C'est la preuve que la Région Bretagne continue de se mobiliser pour que l'ensemble du réseau ferré breton ait un avenir.

S'agissant des routes, la mise à 2x2 voies de la RN164 concentre l'essentiel de la politique routière de la Région avec une intervention à parité avec l'Etat ce qui en fait une exception nationale. La saturation de la rocade rennais est un problème qui se pose non seulement aux habitants de la métropole mais plus globalement à toute la Bretagne avec des trafics de transit (voyageurs et marchandises) qui se trouvent ralentis par le nœud rennais. Un programme d'actions est prévu avec l'Etat, la Région, Rennes Métropole et le Département d'Ille et Vilaine pour améliorer de manière graduelle les situations vécues.

La Région contribue à l'offre de transport aérien en Bretagne en qualité de propriétaire de quatre aéroports régionaux (Brest, Rennes-Dinard et Quimper). La politique aéroportuaire de la Bretagne a pour vocation de contribuer à la desserte des territoires et à répondre ainsi aux besoins de leur économie.

En 2020, la crise sanitaire a bouleversé le transport aérien et par voie de conséquence a privé les quatre aéroports de la quasi-totalité de leurs revenus. Cette crise va durer quelques années et ses effets sont aujourd'hui difficilement quantifiables.

Néanmoins, la reprise du transport aérien dépendra de la stratégie des différentes compagnies aériennes et de leur capacité à se relever de cette crise et de l'évolution des besoins en la matière (nouvelles habitudes de travail, recherche d'optimisation des charges pour les entreprises, craintes des voyages longs, ...).

La connectivité des territoires reste une ambition forte de la Région Bretagne. Il convient de préserver les plateformes aéroportuaires et de reconstruire la politique de desserte aérienne en tenant compte des transitions sociales et environnementales en cours

\\ La répartition des crédits par programme et par chapitre

→ Autorisations d'engagement et de programme

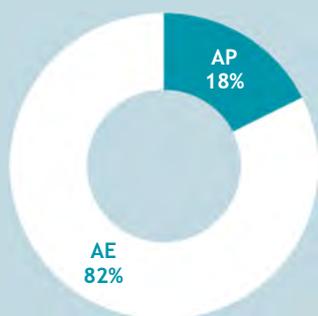
	AE 938	Total AE	AP 908	Total AP
P.0401 Développer les modes de transports collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable	264 335 000	264 335 000	56 570 000	56 570 000
P.0402 Moderniser les réseaux ferroviaires, routiers et maritimes	70 000	70 000	55 327 000	55 327 000
P.0403 Moderniser les aéroports à vocation régionale	2 432 000	2 432 000	3 481 000	3 481 000
	266 837 000	266 837 000	115 378 000	115 378 000

→ Crédits de paiement - Fonctionnement et Investissement

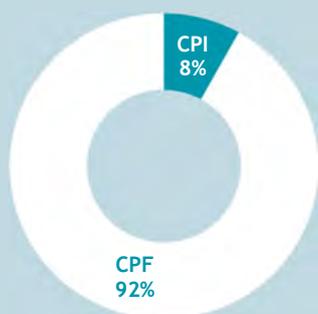
	CPF 938	Total CPF	CPI 908	Total CPI
P.0401 Développer les modes de transports collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable	276 158 000	276 158 000	24 277 000	24 277 000
P.0402 Moderniser les réseaux ferroviaires, routiers et maritimes	70 000	70 000	57 750 000	57 750 000
P.0403 Moderniser les aéroports à vocation régionale	2 415 000	2 415 000	1 785 000	1 785 000
	278 643 000	278 643 000	83 812 000	83 812 000

Programme 401

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation de programme de

56 570 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation d'engagement de

264 335 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

24 277 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

276 158 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Développer les modes de transports collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable

\\ Raison d'être du programme

Le réseau BreizhGo, partout, pour tous : la Région est un acteur incontournable de la mobilité sur le territoire breton, aux côtés des métropoles et agglomérations. Après le transport ferroviaire régional il y a plus de 15 ans, et des investissements sans précédent pour mieux raccorder la Bretagne au reste du monde, le transport vers les îles et les transports scolaires et interurbains sont venus profondément modifier les enjeux que doit relever la Région. Elle a une obligation de résultat, celle de transporter tous les jours quelques 100 000 scolaires vers leurs établissements, mais aussi de permettre à chacun quel que soit son lieu de vie, de travail, sa condition sociale, ou encore sa situation de handicap de se déplacer autrement qu'en voiture individuelle. Partant de systèmes de transport fondamentalement différents les uns des autres, BreizhGo, réseau qui ne représente pas moins de 60 millions de voyages annuels, se construit et se structure à l'échelle régionale, en garantissant la maîtrise de l'enveloppe budgétaire globale. Il traduit également l'engagement fort de la collectivité régionale pour les mobilités solidaires et décarbonnées.

\\ 2021 en actions

→ Le TER BreizhGo, un engagement structurant pour le territoire

L'année tout à fait singulière qu'aura été 2020 et que sera en toute vraisemblance 2021 du fait de la crise sanitaire ne doit pas faire perdre de vue les actions déjà entreprises, les résultats déjà obtenus, tel que le doublement de la fréquentation, et les ambitions portées par la nouvelle convention conclue pour 10 ans :

- Un développement de l'offre TER avec +11% de kilomètres parcourus depuis 2017 ;
- Une qualité de service toujours en amélioration ;
- Des matériels modernes, des tarifs adaptés et des services innovants pour renforcer l'attractivité du TER ;
- Une augmentation de la fréquentation de plus de 20% ;
- Une prise de risque par la SNCF pour contenir la contribution régionale.

Il est à craindre pour 2020 une perte de recettes de 15 millions d'euros (pour une prévision de 49 millions). Des négociations devront avoir lieu ; pour l'heure, il n'est pas prévu de revoir la trajectoire recettes de 2021.

La contribution régionale prévisionnelle s'établit ainsi, en application de la convention, hors effet Covid, à 103,4M€ HT.

→ De nouveaux contrats de délégations de service public pour le transport terrestre en Finistère et Ille et Vilaine

Mis en œuvre le 6 juillet 2020, dans un contexte de dé-confinement progressif, l'année 2021 verra l'installation pleine et entière des nouveaux contrats de délégation de service public, avec notamment une connexion à la seconde ligne du métro pour le réseau BreizhGo en Ille-et-Vilaine, des développements d'offre pour certains pôles majeurs du périurbain rennais portés par les contractualisations avec les EPCI.

▶▶ La Région engagée dans la Breizh COP : la contractualisation

Les contractualisations avec les EPCI bretons verront le jour à compter de 2021 et permettront, notamment, des développements de l'offre BreizhGo Cars partout où un besoin s'exprime et est porté par les collectivités ; l'objectif est bien d'unir les efforts budgétaires et les expertises pour offrir un service adapté aux réalités locales et s'inscrivant dans une démarche de report modal, de diminution de l'autosolisme mais aussi d'isolement des personnes ne pouvant se déplacer.

→ Desservir les îles bretonnes

La responsabilité de la Région sur la desserte des îles se traduit par le transfert de sept contrats de délégation de service public dont trois feront l'objet d'un renouvellement prochainement. En 2021, le contrat pour la desserte de Bréhat sera renouvelé. Pour préparer la fin des contrats pour Belle-Île, Houat, Hoëdic, d'une part et Groix, Molène, Ouessant, Sein d'autre part, des démarches de concertation seront menées en 2021 associant l'ensemble des parties prenantes. D'ores et déjà, des crédits sont prévus pour soutenir les délégataires les plus en difficulté compte tenu de la perturbation significative de leur activité induite par la pandémie de Covid-19.

→ Développer des services aux voyageurs modernes, performants et adaptés aux usages

La création du réseau unifié train, car, bateaux passe par le déploiement de nouveaux services multimodes, multi-transporteurs dans une approche usagers cohérente. L'année 2020 a vu l'installation de la centrale d'appels régionale et l'harmonisation des tarifications scolaire et interurbaine, se traduisant notamment par un tarif à 120 € par élève ayant-droit. Pour 80 euros de plus, les scolaires peuvent accéder à l'ensemble du réseau BreizhGo avec le titre scolaire + ; l'objectif est bien de fidéliser et donner de bonnes habitudes aux jeunes breton.nes dans leurs pratiques de déplacement. A noter également une nouvelle tarification solidaire qui s'applique à tout le réseau BreizhGo.

Ceci s'accompagnera en 2021 de nouveaux outils de relations aux usagers (généralisation des alertes sms par exemple), de la dématérialisation des titres de transport (expérimentations M-Ticket, et boutique en ligne), et de la poursuite du déploiement de la billettique KorriGo, pour proposer un support unique, des solutions de vente harmonisées, et faciliter les parcours usagers sur BreizhGo, mais aussi avec les réseaux urbains.

►► La Région engagée dans la Breizh COP : la mobilité « as a service » (MaaS)

La dynamique engagée en Bretagne autour des services aux voyageurs, avec en particulier Mobibreizh, OuestGo et KorriGo, apporte de solides briques pour développer le MaaS, par les possibilités techniques de ces outils, mais aussi par l'expérience commune des acteurs bretons et leur capacité à rechercher collectivement des solutions ambitieuses. Les travaux se poursuivront en 2021 (ils ont peu avancé en 2020 au vu du contexte) pour continuer d'innover en faveur d'une mobilité sans couture pour tous les usagers et tous les territoires.

→ Améliorer la lisibilité de l'offre de transport du réseau régional et développer la concertation

En matière de communication, les actions menées viseront à consolider la notoriété de la marque BreizhGo en engageant ou en poursuivant son déploiement sur les points d'arrêts, les gares maritimes et ferroviaires, les cars scolaires, les navires et les TER. L'amélioration de la qualité des canaux d'informations (nouvelles fiches horaires, nouveau portail breizhgo.bzh) et l'accompagnement de la mise en place des nouveaux services via des campagnes dédiées, constituent également des projets structurants. Les comités de lignes, instances de concertation réunissant usagers, élus et acteurs locaux seront cette année organisés en ligne en raison de la crise sanitaire. Prendre en compte toutes les mobilités et s'inscrire dans l'objectif commun de transition écologique et énergétique

La Région, forte de ses nouvelles compétences, reste attentive aux évolutions sociétales majeures qui impactent les mobilités. Au moyen de la plate-forme de co-voiturage de proximité OuestGo, ou encore du système d'information multimodale régional Mobibreizh qui affiche l'ensemble des offres de transport public ou privé, la Région Bretagne s'engage pleinement dans le report modal. Elle a lancé un projet de co-voiturage pour les salariés.

►► La Région engagée dans la Breizh COP : des cars roulant au GNV

L'année 2021 verra l'amorce de la transition énergétique des parcs d'autocars BreizhGo avec plus de 15 cars roulant au GNV sur le périmètre de la Régie illevia, ainsi qu'avec la construction d'une station de recharge sur le terrain de la Régie à Noyal-Châtillon. Les nouveaux contrats marquent également l'obligation de respecter les dernières normes EURO 6 pour le matériel diesel et offrent la possibilité d'aller vers du GNV au fil des projets d'installation de stations publiques

Les actions du programme

→ Le nouveau réseau BreizhGo : partout, pour tous

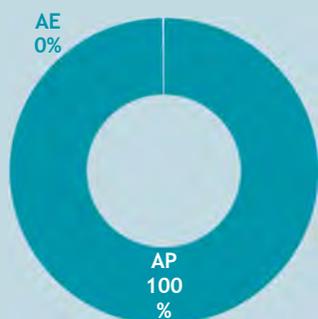
- ✓ Le TER BreizhGo, un engagement structurant pour le territoire
- ✓ Mettre en œuvre tous les jours le service public de transport scolaire et interurbain
- ✓ Desservir les îles bretonnes
- ✓ Développer des services aux voyageurs modernes, performants et adaptés aux usages
- ✓ Améliorer la lisibilité de l'offre de transport du réseau régional et développer la concertation

→ Prendre en compte toutes les mobilités et s'inscrire dans l'objectif de réduction des gaz à effet de serre

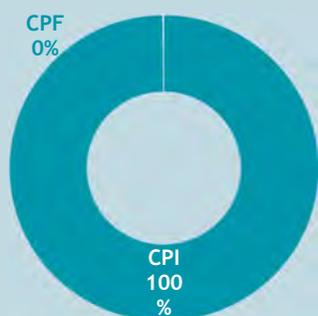
- ✓ Un réseau régional coordonné et cohérent avec les autres offres de mobilités grâce à des outils adaptés
- ✓ Favoriser l'émergence de solutions de mobilités plus durables

Programme 402

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation de programme de

55 327 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation d'engagement de

70 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

57 750 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

70 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Moderniser les réseaux ferroviaires, routiers et maritimes

\\ Raison d'être du programme

Pour répondre aux besoins de mobilité du quotidien sur tout le territoire et pour permettre à la Bretagne de développer ses échanges avec l'extérieur, la modernisation des infrastructures ferroviaires et routières tout comme l'aménagement des gares ou points d'arrêts ferroviaires, routiers et maritimes restent des préoccupations essentielles, contribuant à un aménagement équilibré et durable du territoire. Cette modernisation, associée à une optimisation de l'usage des infrastructures, vise à poursuivre le développement du réseau BreizhGo (trains+cars+bateaux), à faciliter les relations ferroviaires longue distance et à encourager les pratiques de co-voiturage, dans un objectif de décarbonation progressive des mobilités.

Pour une part importante, les actions de ce programme sont financées dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020, qui consacre 950 M€ à son volet « Mobilité Multimodale ». Un avenant au CPER va être signé avec l'Etat pour prolonger les actions inscrites au CPER 2015-2020. Une nouvelle contractualisation est envisagée en 2023 pour programmer de nouveaux projets d'infrastructures.

Hors contrat de plan Etat-Région, ce programme a pour mission de veiller à l'attractivité et aux fonctionnalités des gares et points d'arrêts du réseau BreizhGo, qu'ils soient ferroviaires (120 gares), routiers (20 000) ou maritimes (une vingtaine de lieux d'embarquement vers les îles), dans la perspective de développer de nouveaux services facilitant les déplacements multimodaux des voyageurs. Enfin, il s'agit de mettre en œuvre le Plan régional d'actions logistiques avec l'objectif de développer une logistique durable en Bretagne.

\\ 2021 en actions

→ **Poursuivre les études sur le développement du ferroviaire en Bretagne et engager des travaux permettant d'augmenter les fréquences des TER en gare de Rennes en heure de pointe à partir de 2024**

Une démarche partenariale est engagée avec l'Etat, Rennes Métropole et la SNCF pour préparer le développement du ferroviaire en Bretagne : Un projet court terme permettant de ranger 2 Trains sur la Même Voie (dit « 2TMV ») et ainsi accueillir davantage de trains en heure de pointe en gare de Rennes à partir de 2024. La participation financière de la Région sur cette opération est de 1,6M€ sur un coût d'opération de 9M€.

Deux études sont en cours pour préparer le moyen et le long terme : une étude pilotée par la Région pour évaluer les besoins de mobilité et définir des scénarios d'offre cibles (2025, 2030, 2040); une étude pilotée par SNCF pour évaluer les besoins d'infrastructure en réponse à ces besoins de mobilité en cohérence avec le projet LNOBPL (Liaisons Nouvelles Ouest Bretagne Pays de la Loire).

→ **Poursuivre la modernisation des lignes ferroviaires de desserte fine du territoire**

La modernisation du réseau ferroviaire breton se poursuit en 2021. Sur l'axe Rennes-Châteaubriant, après la rénovation de la section Rennes-Retiens en 2019, les travaux ont débuté fin 2020 sur la section Retiars-Châteaubriant et se termineront au second semestre 2021. Sur l'axe Auray-Quiberon, une étude sous pilotage AQTA se poursuit.

→ **Accompagner la réalisation des travaux des PEM d'Auray et Quimper et engager les études sur le PEM de Brest**

► La Région engagée dans la Breizh COP : Aménager des Pôles d'Echanges Multimodaux (PEM)

La réalisation des PEM contribue à l'amélioration collective de l'offre de transports publics en apportant non seulement des réponses en terme de fonctionnalités, de sécurité, et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite mais aussi en terme d'informations sur les services de mobilité offerts au départ de la gare, que ce soit par des panneaux d'information multimodale ou, dans certaines gares, par la création d'espaces KorriGo. Les projets de PEM permettent par ailleurs de penser en même temps les projets d'aménagement des EPCI dans les quartiers de gare et les projets de développement des mobilités en interaction avec la gare, au profit d'une cohérence d'ensemble.

L'année 2020 a vu sortir de terre la future passerelle et la nouvelle gare d'Auray. C'est à la fin du printemps 2021 que devraient être mis en service ces deux éléments majeurs du PEM. A Quimper, des travaux de préparation se poursuivent pour le chantier de PEM qui va maintenant impacter la gare et ses abords pendant 3 ou 4 ans.

A Brest, les études partenariales démarrent pour la future réalisation du PEM, en articulation avec le projet de 2ème ligne de tramway.

→ Bien identifier les arrêts du réseau de cars BreizhGo

L'objectif, en 1ère étape, est de pelliculer aux couleurs de BreizhGo l'ensemble des poteaux d'arrêt du réseau : les 3000 poteaux d'arrêt interurbains et les 3000 poteaux d'arrêt scolaires (présents uniquement en Ille-et-Vilaine). Ensuite, un déploiement progressif de poteaux d'arrêt scolaires « BreizhGo » sera opéré sur les 3 départements qui ne sont pas encore équipés de poteaux.

→ Mettre en accessibilité PMR le réseau BreizhGo

La Région a voté en janvier 2020, son Schéma Directeur d'Accessibilité - Agenda d'Accessibilité Programmée qui planifie les actions à mettre en œuvre dans les années à venir pour rendre accessible le réseau de transport BreizhGo. La mise en accessibilité des infrastructures de prise en charge de voyageurs (gares ferroviaires, routières, points d'arrêt de car interurbain) représente un pan important des actions à entreprendre avec un objectif cible de :

- 26 gares ferroviaires régionales à rendre accessibles à l'horizon 2025: 13 gares sont déjà accessibles ;
- 700 arrêts de car à rendre accessibles à l'horizon 2022 : 200 arrêts déjà accessibles.

→ Démarrer les travaux de la gare maritime de Quiberon

Le projet de reconstruction de la gare maritime de Quiberon et de réaménagement de ses espaces extérieurs débuté en 2017 arrive au terme des différentes études. Les travaux vont commencer au début de l'année 2021, pour une durée d'environ 2 ans. La nouvelle gare et les nouveaux aménagements offriront un confort nettement amélioré, tout d'abord pour les îliens qui y transitent régulièrement toute l'année, pour les salariés du délégataire qui exploite l'équipement et bien sûr pour les nombreux touristes qui visitent les îles. Le coût total de l'opération est de 7,3 M€.

→ Poursuivre la mise à 2x2 voies de la RN 164 sans retard

La mise à 2x2 voies de la RN164 a pour objectif de favoriser le développement économique du territoire, améliorer la sécurité et le confort des usagers mais également, à terme, réduire les temps de parcours entre Rennes et Brest/Quimper. En 2021, c'est donc 35 km du linéaire qui seront en travaux en simultané : fin de Châteauneuf-du-Faou, 10 km au droit de Rostrenen, Merdrignac Est et Plémet. Les 12 km dans le secteur de Châteauneuf-du-Faou seront en effet mis en service en 2021 et porteront à 118km le linéaire aménagé à 2x2 voies soit 73%. Le financement est réalisé à part égale entre l'Etat et la Région.

→ Accompagner la réalisation des Schémas Directeurs d'Agglomération de Gestion de Trafic à Rennes et Brest

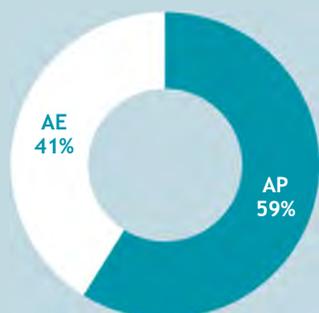
Sous maîtrise d'Ouvrage Etat, Métropole ou Département, de 1ères actions, concertées avec la Région, seront engagées en 2021 pour améliorer la gestion du trafic. A Rennes, ces opérations visent à réguler le trafic sur les pénétrantes et la rocade et à créer des axes réservés aux transports collectifs, ouverts si possible aux covoitureurs. A Brest, des équipements d'information et de connaissance du trafic seront installés pour optimiser l'usage des infrastructures.

Les actions du programme

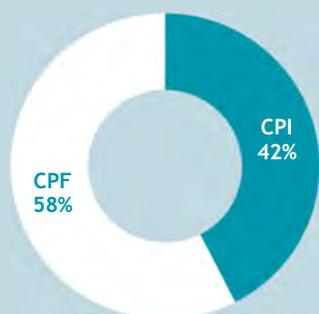
- Améliorer l'accessibilité de la Bretagne en tout point du territoire
- Faciliter les déplacements de la vie quotidienne
- Encourager le développement du fret dans une logique durable

Programme 403

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation de programme de

3 481 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation d'engagement de

2 432 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

1 785 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

2 415 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Moderniser les aéroports à vocation régionale

\\ Raison d'être du programme

Quimper-Pluguffan, Brest-Bretagne, Dinard-Pleurtuit et Rennes-Saint-Jacques sont les quatre aéroports transférés par l'Etat à la Région à compter du 1^{er} mars 2007, dans le cadre de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

Dès lors, la Région a décidé de poursuivre une gestion concessive de ces aéroports. Les missions de service public aéroportuaire sont confiées à des exploitants dans le cadre de 3 contrats de concessions :

- Les contrats de concession des aéroports de Brest et de Quimper ont été renouvelés en 2017 auprès de sociétés dédiées, dont la CCIMBO (Chambre de commerce et d'industrie métropolitaine Bretagne Ouest) est l'actionnaire majoritaire, et qui sont solidaires financièrement ;
- Les aéroports de Rennes et Dinard sont exploités dans le cadre d'un contrat unique (jusqu'à fin 2024) confié à une société détenue par la CCI 35 et Vinci Airport.

Au-delà de ses missions d'autorité concédante, la Région Bretagne peut également soutenir l'offre en transport aérien sur l'ensemble du territoire régional en contribuant au financement de lignes sous obligation de service public ou d'équipements aéroportuaires dont elle n'a pas la propriété, mais qui présentent un intérêt stratégique régional.

\\ 2021 en actions

En 2020, la crise sanitaire a eu pour effet direct d'entraîner une chute drastique du trafic aérien (-79.7% par rapport à 2019 depuis le mois de mars 2020) privant ainsi les 4 aéroports de la quasi-totalité de leurs revenus (redevances avions et passagers, prestations assistance en escale aux avions, recettes de parking, AOT ...). C'est tout l'écosystème aéroportuaire qui est sinistré : commerce, restaurants, loueurs, parkings, assistances en escale, sociétés de sous-traitance (sureté), maintenance industrielle aéronautique. Les 4 aéroports de la Région Bretagne ont donc dû adapter rapidement leur exploitation pour faire face à cette crise sans précédent.

Cette dernière va se poursuivre au-delà de 2020 et entraîner des répercussions négatives sur le trafic des années à venir. La reprise dépendra de la stratégie des différentes compagnies aériennes, de leur capacité à se relever de cette crise et de l'évolution des besoins en matière de transport aérien (nouvelles habitudes de travail, recherche d'optimisation des charges pour les entreprises, craintes des voyages longs, ...). Selon certains experts, il faudra, dans un scénario optimiste, trois ans pour retrouver le niveau de trafic de 2019 et 10 ans pour retrouver la trajectoire d'avant-crise.

Les perspectives d'activité de l'année 2021 sont faibles eu égard à l'évolution actuelle de la situation sanitaire et au manque de visibilité sur les stratégies des compagnies aériennes. Celle du groupe Air France risque d'être impactante pour les aéroports de Brest et Rennes dans la mesure où la compagnie entend procéder à une rationalisation de son réseau domestique au titre des contreparties économiques et écologiques imposées par l'Etat en échange de son soutien financier de 7 milliards d'euros. Cette réduction de l'offre risque d'entraîner une reconfiguration du maillage territorial, réduisant de facto la desserte de certains territoires.

En 2021, la Région Bretagne entend travailler avec ses concessionnaires sur l'évaluation des impacts de cette crise sur l'économie des plateformes aéroportuaires à l'aune des contrats de concession.

→ **Accompagner financièrement les investissements de maintien en état et de transition écologique des aéroports**

Faute de recettes suffisantes, les capacités d'autofinancement des concessions risquent d'être réduites à néant.

Pour autant, le patrimoine régional se doit d'être maintenu en état opérationnel. Aussi, la Région souhaite, le cas échéant, contribuer au financement des programmes d'investissements permettant de garantir l'opérationnalité des infrastructures aéroportuaires.

Les émissions directes des aéroports représentent une part limitée de l'empreinte carbone totale du transport aérien, mais les investissements aéroportuaires dans les transitions « au sol » (ex : outillages d'assistance en escale électriques, infrastructures énergétiques, équipements visant une efficacité énergétique, ...) sont un facteur de différenciation et peuvent contribuer, voire faciliter les transitions engagées à l'échelle du territoire de l'aéroport. La région Bretagne accompagnera donc financièrement les aéroports qui s'engageraient dès 2021 à réaliser des investissements de décarbonation.

→ **Accompagner la liaison aérienne d'aménagement du territoire entre les aéroports de Quimper et Paris-Orly, conformément au « pacte d'accessibilité et de mobilité pour la Bretagne »**

Sur Quimper, la ligne vers Orly, qui représente plus de 90% du trafic, est desservie par une OSP opérée par CHALAIR depuis le 25 novembre 2019. Cette liaison d'aménagement du territoire a été fortement impactée par la crise sanitaire. Les vols ont repris uniquement le 30 juin 2020. Eu égard à la faiblesse du trafic, de manière exceptionnelle, seules 6 fréquences sur 18 sont aujourd'hui opérées. La convention avec la compagnie CHALAIR est conclue pour une durée de quatre années.

La compensation de service public est financée par la Région Bretagne (42,8%), l'Etat (33,3%), ainsi que le Département du Finistère et les EPCI de Cornouaille (23,9%). Pour 2021, le montant total de la compensation publique s'élève à 3 498 000€. La Région Bretagne versera à la compagnie CHALAIR une somme de 2 333 000€, comprenant sa contribution (1 500 000 €) ainsi que l'avance des contributions des EPCI, pour un montant de 833 000 €.

▶▶ La Région engagée dans la Breizh COP :

La Région impose, dans le cadre des contrats de concession, à ses exploitants une démarche de performance environnementale. Les concessionnaires ont donc d'ores et déjà engagé des mesures pour la réduction des empreintes carbone des infrastructures dont ils ont la charge :

- Sur l'aéroport de Brest, la mise en œuvre de la charte environnementale se traduit notamment par : la valorisation des déchets ; la protection de la biodiversité ; la réduction de la consommation d'eau et d'énergie
- La Société d'exploitation des aéroports de Rennes et Dinard a mis en œuvre un système de management environnemental comprenant : un service qualité qui veille au respect des conformités réglementaires en matière d'environnement, des partenariats avec des associations environnementales bretonnes pour protéger la biodiversité et les milieux aquatiques sur toutes les emprises foncières des plateformes, une démarche de réduction des consommations en eau et énergie et de lutte contre les pollutions, une méthode de mesure de la qualité de l'air par « Air Breizh »... Les aéroports de Rennes et Dinard sont certifiés ISO 14 0001 depuis 2013 et 2014. De plus, en décembre 2018, les aéroports de Rennes et Dinard ont obtenu le niveau 2 du programme ACA.

Les émissions directes des aéroports représentent une part limitée de l'empreinte carbone totale du transport aérien, mais les investissements aéroportuaires dans les transitions « au sol » (ex : outillages d'assistance en escale électriques, infrastructures énergétiques, équipements visant une efficacité énergétique, ...) sont un facteur de différenciation et peuvent contribuer, voire faciliter les transitions engagées à l'échelle du territoire de l'aéroport. La région Bretagne accompagnera donc financièrement les aéroports qui s'engageraient dès 2021 à réaliser des investissements de décarbonation.

Les actions du programme

- Assurer les missions d'autorité concédante des aéroports de Rennes, Dinard, Brest et Quimper
- Soutenir le développement des aéroports à vocation régionale en tant que pôles majeurs d'entrée/sortie sur le territoire régional

\\ Répartition indicative des autorisations d'engagement et de programme par actions

		AP	AE
P.0401	P.0401-11 : Le TER BreizhGo, un engagement structurant pour le territoire	54 800 000	103 434 024
	P.0401-12 : Mettre en oeuvre tous les jours le service public de transport scolaire et interurbain	100 000	148 025 350
	P.0401-13 : Desservir les îles bretonnes	600 000	9 171 300
	P.0401-14 : Développer des services aux voyageurs modernes, performants et adaptés aux usages	1 070 000	2 349 326
	P.0401-15 : Améliorer la lisibilité de l'offre de transport du réseau régional et développer la concertation		1 080 000
	P.0401-21 : Un réseau régional coordonné et cohérent avec les autres offres de mobilités grâce à des outils adaptés	-	245 000
	P.0401-22 : Favoriser l'émergence de solutions de mobilités durables	-	30 000
Total P.0401		56 570 000	264 335 000
P.0402	P.0402-11 : Participer à la modernisation et au développement du réseau ferroviaire structurant	2 227 000	
	P.0402-12 : Accompagner le développement des gares TGV :PEM	6 600 000	
	P.0402-13 : Participer à la modernisation du réseau routier	21 900 000	
	P.0402-21 : Participer à l'amélioration et à la pérennisation des infrastructures ferroviaires	15 400 000	
	P.0402-22 : Participer à la rénovation des gares et points d'arrêts régionaux	8 800 000	20 000
	P.0402-23 : Accompagner le développement des principales agglomérations bretonnes	100 000	
	P.0402-31 : Favoriser la mise en oeuvre d'un plan régional d'actions logistiques		50 000
	P.0402-32 : Accompagner la reprise du transport combiné rail-route		
P.0402-33 : Soutenir les projets d'infrastructure nécessaires au développement du fret	300 000		
Total P.0402		55 327 000	70 000
P.0403	P.0403-11 : Assurer les missions de l'autorité concédante des aéroports de Rennes-Dinard, Quimper et Brest	3 481 000	2 432 000
	P.0403-12 : Soutenir le développement des aéroports d'intérêt régional en tant que pôles importants d'aménagement du territoire régional		
Total P.0403		3 481 000	2 432 000

V

Pour une région engagée dans la transition écologique



RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2021

Session de décembre 2020

\\ Synthèse de la mission

La crise sanitaire et économique mondiale sans précédent que nous connaissons confirme combien nos modes de vie, de production, de consommation, nos choix collectifs des dernières décennies voire siècles nous rendent extrêmement vulnérables aux perturbations de l'environnement.

Plus encore, cette crise renforce notre conscience de l'ampleur des efforts à réaliser. Malgré un confinement d'une bonne partie de la planète pendant plusieurs mois, une économie très fortement ralentie et un nombre inimaginable il y a quelques années de voyages annulés, l'année 2020 n'aura pas permis, à quelque échelle qu'on se place, une baisse suffisante des émissions de CO₂.

Au niveau mondial, la COP 26, qui devrait finalement avoir lieu en novembre 2021 à Edimbourg, sera l'occasion de rappeler le rôle que doivent jouer les régions à l'échelle internationale dans la transition climatique. Le lien sera également fait avec la déclaration d'Edimbourg, dont la Région Bretagne fait partie des premiers signataires, sur la protection de la biodiversité.

L'Europe est aux avant-postes de ces combats, avec le Green Deal et un plan de relance, « REACT EU », qui font la part belle aux enjeux de transitions énergétiques et écologiques, avec de réelles marges de manœuvre accordées au niveau régional. Ainsi, sur les sujets suivis en lien direct avec la mission 5, ce sont des moyens au moins multipliés par trois par rapport à la période 2014/2020 qui ont été proposés à la concertation pour la période 2021/2027.

Le plan de relance national est également une opportunité. La Région y travaille en lien étroit, avec les services de l'Etat, et avec les trois agences environnementales : Ademe, Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Office Français pour la Biodiversité.

La Région met en œuvre ses propres moyens d'intervention, en augmentation de plus de 30% en 2021 sur la mission 5 en articulation avec ce contexte. Dès le rapport sur « redémarrage et transitions » de juillet, elle a affirmé l'importance des enjeux environnementaux dans la sortie de crise. Au-delà des moyens financiers, elle s'appuie toujours sur l'engagement des acteurs, mais aussi maintenant sur le schéma régional de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), notamment sur les aspects biodiversité et climat.

Plus que jamais, la mobilisation de tou.te.s est visée. La mobilisation citoyenne fera donc l'objet d'un soutien en 2021 avec les résultats de l'appel à projet commun lancé avec l'Ademe, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et l'Office Français pour la biodiversité, doté d'un million d'euros.

2021 sera la première année de mise en œuvre de l'engagement pour la préservation et la valorisation de la biodiversité et des ressources. Après un peu plus d'un an d'existence, l'Agence Bretonne de la Biodiversité s'appuie sur une équipe constituée et un plan d'action à destination des territoires pour sensibiliser les décideurs, accompagner les territoires, faire émerger des projets concrets. L'extension du réseau des réserves naturelles régionales sera concrétisée par le choix de 4 nouveaux sites proposés au classement. Le 1% biodiversité commencera à s'appliquer sur de premiers projets soutenus par la Région, et l'appel à projet du Fonds Vert dédié à la biodiversité viendra compléter le dispositif.

La feuille de route économie circulaire adoptée en juillet 2020 permettra de renforcer la prévention en amont du gaspillage des ressources. L'appel à projet en cours fait émerger des solutions innovantes, par exemple sur la consigne du verre, l'émergence de nouvelles générations de recycleries, etc. Un budget d'investissement porté à 1 million d'euros sur le sujet permettra de soutenir cette dynamique émergente. Des effets de leviers avec la dynamique du plan de relance national seront recherchés.

La feuille de route hydrogène renouvelable 2030 illustre aussi la capacité de la région à se positionner sur des enjeux conciliant développement économique, industriel, décarbonations des mobilités et écologie. Elle fait le pari de tirer parti de la maritimité de la Bretagne et de son potentiel sur les énergies renouvelables pour penser une stratégie spécifique, à l'heure où l'Europe et la France mettent également des moyens importants sur le développement de ce vecteur. Dès début 2021, des premiers

\\ SOMMAIRE

Synthèse de la mission. '	
Répartition des crédits par chapitre.....	7
Programme 501	8
Programme 502	10
Programme 503	12
Répartition des AP et AE par actions	14

écosystèmes territoriaux bretons, réunissant acteurs publics et privés pour soutenir l'offre et la demande d'hydrogène renouvelable, pourront être soutenus.

La Région mettra en œuvre, avec plus d'une trentaine de partenaires, les actions de la feuille de route pour l'adaptation au changement climatique adoptée en octobre 2019. Les fonds européens dédiés à cette thématique seront disponibles dès 2021, et l'Etat et ses agences pourront également accompagner cette dynamique. Cela passera avant tout par un renforcement des connaissances scientifiques sur le climat et l'adaptation, aussi bien à travers la mobilisation de la communauté scientifique (groupement régional d'étude sur le climat et les transitions doté de moyens d'animation dès fin 2020) qu'à travers le renforcement des outils tels que l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne. Ce dernier voit sa gouvernance ouverte à de nouveaux adhérents, notamment des Départements et EPCI, dès 2021.

▶▶ La Région engagée dans la Breizh COP : les critères environnementaux au cœur des nouvelles politiques publiques

Comme annoncé lors du BP 2020, des signaux clairs doivent être envoyés aux territoires, aux entreprises, aux associations, aux citoyens pour qu'ils puissent s'engager dans les transitions. Le rapport redémarrage et transitions de juillet prévoyait le déploiement d'éco conditions et bonus environnementaux pour l'ensemble des bénéficiaires de fonds régionaux, avec une approche différenciée selon les types de publics.

Les critères environnementaux sont depuis plusieurs années déjà inscrits dans les politiques d'achat et de subvention de la Région. Ils seront désormais progressivement déployés dans la majorité de nos politiques et dispositifs, à partir de 2021, pour responsabiliser l'ensemble d'un territoire sur des priorités environnementales reconnues et partagées. Des éco conditions seront ainsi mises en œuvre prioritairement sur le sujet de la qualité de l'eau et du climat.

A titre d'exemple, la mise aux normes des stations d'épuration, des réseaux d'assainissement, mais aussi des installations d'assainissement non collectif est clairement une priorité affirmée par la Région auprès des territoires. Quelques EPCI pour lesquels des efforts restent encore à accomplir et des enjeux précis ont été identifiés (ex : sensibilité de l'ostréiculture aux norovirus, zones de baignade, etc.) et sont prioritairement incités à réaliser les travaux nécessaires. Les moyens de la mission 5, mais aussi ceux de la mission 1 et de l'agence de l'eau dans cette période de relance, constituent une opportunité pour une application exemplaire, à court/moyen terme, de la directive européenne sur les eaux résiduaires urbaines.

Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau

La Bretagne a pris très tôt le sujet de la qualité de l'eau à bras le corps, et de réels progrès ont été accomplis, avec la sortie des contentieux pour l'application de la directive nitrates. Pourtant le sujet de la solidarité sur l'eau reste plus que jamais d'actualité. La fracture territoriale s'est creusée entre l'ouest breton dont près de 70% des masses d'eau sont aujourd'hui considérés comme en bon état, et l'est, avec seulement 3% des masses d'eau en bon état, notamment du fait de l'urbanisation et d'un retard dans la prise de conscience et la mobilisation des acteurs.

L'Assemblée Bretonne de l'Eau, lancée officiellement fin 2020 après une préfiguration au début 2020, se saisit pleinement de ces sujets. Elle permet une expression des acteurs bretons forte et légitime sur ces sujets, pour être entendus aux différentes échelles de décision.

Le groupe de travail sur les produits phytosanitaires de synthèse a pu auditionner une diversité d'acteurs spécialistes de ces questions ou responsables de leur mise en œuvre sur le terrain. Il a confirmé la nécessité de renforcer les connaissances et le suivi sur le sujet, ce qui a pu être initié dès la fin 2020 dans le cadre du soutien à Air Breizh. Le travail avec les territoires en particulier se poursuivra, pour privilégier les approches concertées entre différents types d'acteurs, agricoles et non agricoles.

En 2020, la prolongation du plan algues verte jusqu'en 2023 a été obtenue. Cela laissera le temps nécessaire à la bonne appropriation par les nouveaux élus des enjeux, et à la mise en œuvre des préconisations de l'évaluation en cours, ainsi que de celles de la Cour des comptes, pour une meilleure efficacité des dispositifs. Si le volume global d'algues ramassé était en baisse sur l'année 2020, cela ne doit pas conduire à relâcher les efforts.

La recherche d'efficacité passe également par un rapprochement des structures porteuses de démarches d'animation territoriale sur l'eau. Cette mutualisation est encouragée financièrement.

Enfin et surtout, une meilleure efficacité des politiques en matière de préservation de l'eau passe par une plus grande transversalité. La convention signée par la Région avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne en est l'illustration, à travers l'implication de nombreuses politiques du Conseil régional (maritime, portuaire, agricole, tourisme, etc.) Sur la question des continuités écologiques pour nos voies navigables, un effort exceptionnel de 3 millions d'euros est consenti en 2021 pour aboutir, fin 2022, à la mise en œuvre de nos obligations et concilier ainsi valorisation patrimoniale et touristique – qui passe notamment par le maintien de la navigation – et mise en œuvre des trames vertes et bleues.

→ Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages

La biodiversité, historiquement le parent pauvre des politiques publiques, s'affirme comme une priorité environnementale, le risque de l'effondrement de la biodiversité étant au moins aussi dangereux pour l'homme que celui du climat, d'autant que ces deux risques se renforcent mutuellement.

La Région, au-delà des moyens dédiés qu'elle consacre à ces sujets via le programme 502, entend mobiliser, en adéquation avec l'esprit du récent rapport du CESER sur le sujet, l'ensemble de ses politiques publiques sur cette question. Sur nos propres lycées, des actions exemplaires seront initiées, en partenariat avec des associations. L'agence bretonne de la biodiversité vient aussi renforcer l'action sur des enjeux majeurs pour la biodiversité en Bretagne, tels que l'agriculture ou la mer, (mesures agroenvironnementales dès maintenant, travail sur de futurs contrats de transition agro-écologiques, sensibilisation à la mer prenant pleinement en compte les enjeux environnementaux.) Des infrastructures telles que les ports et les aéroports sont aujourd'hui également en train d'étudier leur apport potentiel à la politique régionale de préservation de la biodiversité.

Sur la question des paysages, la Bretagne priorise les sites naturels exceptionnels. Elle s'appuie notamment sur 3 grands sites labellisés : Pointe du Raz en Cap Sizun en 2004, renouvelé en 2012 et 2019, les Dunes sauvages de Gâvres en 2018, Cap d'Erquy- Cap Fréhel en 2019. La publication de l'Observatoire de l'Environnement sur « Les Paysages en Bretagne » en juin 2020 montre néanmoins l'ampleur du travail encore à accomplir en lien avec l'aménagement du territoire. C'est pourquoi la Région entend également se saisir de la question de la reconquête de la biodiversité, qui passera notamment par la question complexe des friches, de la renaturation d'espaces dégradés, des dépollutions et des solutions fondées sur la nature. Les fonds européens pourront notamment être mobilisés sur ces sujets.

▶▶ La Région engagée dans la Breizh COP met en œuvre le 1% biodiversité et lance le Fonds vert

La Région a annoncé dès juillet 2020 sa volonté d'expérimenter puis de généraliser le **1% biodiversité** pour ses investissements et subventions d'investissements. Concrètement, 1% du montant de projets soutenus par la Région devra être dédié à des actions en faveur de la biodiversité et pourra ainsi abonder la mise en œuvre de cette politique publique encore émergente.

Il s'agit d'expérimenter dès à présent cette idée sur les sites d'exception, les projets nautiques ainsi que le tourisme social et solidaire. Cela nécessite de positionner la prise en compte de la biodiversité le plus en amont possible du projet et d'identifier les ressources locales qui pourraient apporter l'ingénierie manquante (Parc naturel, associations, EPCI...) Des actions de connaissance, sensibilisation, gestion, mais aussi de création de milieux favorables à la faune et à la flore sauvage (haies, mares ou zones humides, murs de pierres sèches, abris pour la faune dans les bâtiments...), ou de dés-imperméabilisation de zones bitumées pourront ainsi être financées. Cette logique va dès 2021 être étendue aux projets financés par la mission 5 (investissement sur l'eau, l'énergie, les déchets), puis à ceux de la mobilité. Le travail est également initié sur nos propres maîtrises d'ouvrages (lycées, bâtiments tertiaires...)

Lorsque le porteur de projet ne pourra réaliser lui-même ces dépenses dans le cadre de son projet, il pourra alimenter le **Fonds vert breton** lancé fin 2020 en partenariat avec la Fondation Nicolas Hulot. Ce dernier donne la priorité aux plantations d'arbres mais aussi à un volet biodiversité/bon état des masses d'eau lancé dès début 2021. Il permettra de mixer des fonds publics et privés au service de ces priorités d'intérêt général, et de concrétiser l'engagement de nombreuses entreprises et collectivités par le mécénat environnemental.

→ Développer une politique énergétique volontariste

La Bretagne réduit très progressivement sa situation de forte dépendance énergétique. Les chiffres clés sortis en octobre 2020 à l'occasion d'une Conférence Bretonne de la Transition Énergétique montre que le taux annuel d'évolution de la production primaire renouvelable est constant : +3,5% par an, soit une production supplémentaire de 62% par rapport à 2005. Dans le même temps, on note une stabilité des consommations : la consommation d'énergie corrigée du climat s'établit à 81,8 TWh en 2019, inférieure de 3% à la situation de 2005, année du pic de

consommation. Le secteur résidentiel a connu une baisse significative (-14%), compensée par les autres secteurs. On observe une réduction de 70% des consommations de fioul et de charbon...

Pour autant, 90% des besoins énergétiques totaux et près de 85% des besoins électriques de la Bretagne restent couverts par des ressources produites hors de la région.

C'est pourquoi il est nécessaire d'accélérer la transition énergétique de la Bretagne en valorisant le potentiel de l'éolien offshore. Le débat public qui vient de s'achever pour le projet en Bretagne sud sur de l'éolien flottant en confirme tout le potentiel. Ces projets contribueront par ailleurs à l'emploi, mais aussi participeront à renforcer les moyens publics au service de la biodiversité et de l'amélioration de la connaissance sur ce sujet (ex : 800 000 euros de contribution à l'OFB pour le projet au large de Saint-Brieuc).

La Bretagne continuera par ailleurs à déployer sa feuille de route pour l'éolien terrestre, sur le solaire (y compris sur ses propres patrimoines régionaux), le bois énergie, l'hydrogène renouvelable, à étudier le potentiel sur l'hydrolien, mais aussi à prôner un développement régulé de la méthanisation, à travers des contrôles renforcés et une approche plus territoriale des projets. Néanmoins, il n'y a pas d'autonomie énergétique bretonne possible sans une plus forte maîtrise des consommations d'énergie. Après la stabilisation, il convient d'engager une diminution.

Pour y arriver, la Région soutiendra les dynamiques des plans climat, et engagera les derniers territoires non couverts à se lancer. Par ailleurs, après avoir assuré la couverture de 100% du territoire avec un premier niveau de conseil pour l'accompagnement à la rénovation énergétique du bâti, elle renforcera le dispositif sur les années 2021 et 2022 en consacrant des moyens plus importants pour les territoires moins bien dotés. La complémentarité avec les moyens déployés dans le cadre du plan de relance national sera ainsi privilégiée, y compris pour le petit tertiaire. Le réseau FAIRE avec Rénov'Habitat Bretagne s'appuiera ainsi sur l'ensemble des EPCI bretons, seuls ou regroupés, pour réaliser des rénovations énergétiques massives et qualitatives.

La Région sera également de plus en plus attentive aux matériaux mis en œuvre dans ces rénovations, par exemple pour les bâtiments accompagnés dans le cadre de l'AAP bâtiment performant, qui prend pleinement en compte l'enjeu d'adaptation au changement climatique et des matériaux biosourcés.

→ Pour une approche circulaire de l'usage des ressources

La question des matériaux biosourcés ou géosourcés est emblématique de l'approche ambitieuse que souhaitent les partenaires en Bretagne. L'enjeu est de voir se développer des approches limitant au maximum l'utilisation de matière première extractive non renouvelable. La Région, avec l'Etat et l'Ademe, a favorisé l'émergence d'une nouvelle Fédération des Biosourcés de Bretagne (FB2) qui déploie maintenant dans tout le territoire breton un Appel à Manifestation d'Intérêt visant à engager les promoteurs, les bailleurs sociaux, les collectivités, dans une approche vertueuse d'utilisation massives des éco-matériaux de toute nature.

Cette approche économe des ressources n'a pas vocation à rester cantonnée à la question du bâti. Elle doit irriguer toutes les politiques publiques. C'est pourquoi elle figure en bonne place dans la nouvelle stratégie de spécialisation intelligente (S3) à travers la notion d'économie circulaire, mais aussi de Low Tech. Des formations internes sont montées sur le sujet, et les nouveaux dispositifs économiques y font explicitement référence.

La communication auprès du grand public sur le réemploi des objets qui a été déployée en 2020 s'appuyait sur les bonnes habitudes des bretons en matière de tri, avec l'objectif d'aller vers le zéro déchet.

La région continuera en 2021 à agir tant en amont du cycle de vie des produits pour limiter au maximum la production de déchets, qu'en aval pour diminuer la part des déchets qui partent en enfouissement et valoriser tout ce qui peut l'être. Un travail approfondi est mené de manière conjointe avec les régions voisines des Pays de la Loire et de la Normandie pour assurer une gestion coordonnée de ces sujets. Surtout, la Région accompagne les démarches de mutualisation des équipements structurants.

Si la Région n'a évidemment pas vocation à financer seule ces équipements structurants qui relèvent de compétences locales, elle se situe à la bonne échelle pour optimiser les actions. Elle facilite la mobilisation des crédits nationaux, notamment ceux du Plan de relance, et a dégagé, pour cette année 2021, un budget inédit d'un million d'euros en investissement sur ces thématiques.

\\ La répartition des crédits par programme et par chapitre

→ Autorisations d'engagement et de programme

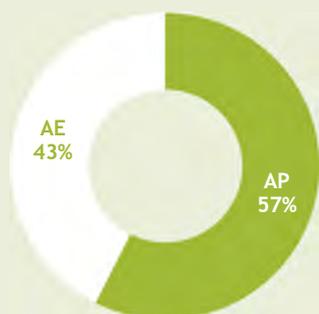
	AE 937	Total AE	AP 907	Total AP
P.0501 Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau	5 040 000	5 040 000	6 800 000	6 800 000
P.0502 Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages	3 250 000	3 250 000	700 000	700 000
P.0503 Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources	6 716 000	6 716 000	5 710 000	5 710 000
	15 006 000	15 006 000	13 210 000	13 210 000

→ Crédits de paiement - Fonctionnement et Investissement

	CPF 937	Total CPF	CPI 907	Total CPI
P.0501 Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau	4 590 000	4 590 000	3 800 000	3 800 000
P.0502 Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages	3 250 000	3 250 000	1 300 000	1 300 000
P.0503 Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources	6 806 000	6 806 000	5 800 000	5 800 000
	14 646 000	14 646 000	10 900 000	10 900 000

Programme 501

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation de programme de

6 800 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation d'engagement de

5 040 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

3 800 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

4 590 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau

\\ Raison d'être du programme

L'eau est visible partout en Bretagne, et les eaux de surface de la région, fournissent plus de 80% de l'alimentation en eau potable. Il est donc essentiel d'en restaurer la qualité, de la protéger, de la valoriser et de préserver les attachements culturels et patrimoniaux qui y sont liés.

Face à ces enjeux, la Région qui a obtenu une compétence en matière d'animation et concertation de la politique de l'eau, fédère et mobilise l'ensemble des acteurs autour de la gestion de la ressource en eau et la conciliation des usages qui en dépendent. En 2021, afin de mieux travailler avec l'ensemble des politiques qui impactent la gestion de l'eau, elle ancrera fortement l'Assemblée bretonne de l'eau dans le paysage. Cette dernière débattera notamment du projet de SDAGE 2022-2027, échangera sur des perspectives pour la gestion quantitative de la ressource dans un contexte prévisible de raréfaction, et mettra au débat la question des solidarités et des financements en matière d'eau.

La Région poursuivra également, aux côtés de l'Agence de l'eau et des Départements, son soutien aux actions de restauration et préservation de la qualité de l'eau conduites sur les territoires de bassins-versants, notamment en Ille et Vilaine où seules 3% des masses d'eau sont en bon état. Elle s'attachera également à valoriser le bon état des cours d'eau et des milieux, notamment en développant une approche transversale, culturelle et patrimoniale de l'eau.

Sur le sujet des pesticides dans le prolongement du travail d'une commission régionale dédiée qui a auditionné de nombreux acteurs, la Région initiera et accompagnera des expérimentations de réduction significative d'usage des pesticides sur des territoires pilotes.

Par ailleurs, dans un contexte de changement climatique, la Région renforcera son accompagnement sur la problématique de gestion quantitative de l'eau.

Enfin, conformément au rapport « redémarrage et transitions » adopté en session de juillet 2020, et comme formalisé dans la convention de partenariat signée entre la Région et l'agence de l'eau, le conditionnement des aides régionales à des critères « eau » tels que la mise aux normes des réseaux d'assainissement, sera déployé pour renforcer l'efficacité des actions et répondre à l'objectif fixé par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) de 100% des masses d'eau en bon état en 2027.

\\ 2021 en actions

→ Un travail sur la sortie de produits phytosanitaires de synthèse

Dans le cadre de la Breizh COP, un objectif ambitieux de sortie de l'utilisation des produits phytosanitaires a été fixé à l'horizon 2040. Afin d'étudier les pistes pour atteindre cet objectif, un groupe de travail composé d'élus a auditionné différents acteurs bretons pour construire des propositions d'actions. Une des pistes d'action est celle de la mise en place d'une expérimentation « territoires sans pesticides de synthèse », visant à tester, mesurer et évaluer les possibilités d'une sortie de l'utilisation des produits phytosanitaires. La Région soutiendra en 2021 des initiatives territoriales sur ce sujet, en lien avec le Centre de Ressources et d'Expertise sur l'Eau en Bretagne qui proposera un encadrement scientifique.

Par ailleurs, en tant que région responsable, l'action « zéro phyto » déjà à l'œuvre sur les voies navigables et en déploiement dans les lycées, sera poursuivie et étendue aux ports.

→ Mobiliser et accompagner les acteurs sur la restauration des milieux aquatiques

▶▶ La Région engagée dans la Breizh COP : renforcer l'accompagnement des actions de continuité et de restauration des milieux aquatiques

En Ille et Vilaine, où 97% des masses d'eau sont dégradées, le premier critère de déclassement est celui de la morphologie et de la discontinuité écologique des cours d'eau. Cette problématique est notamment issue de l'urbanisation et due au développement agricole qui a entraîné le recalibrage des cours d'eau, et la destruction de zones humides. C'est pourquoi, la Région mobilisera les élus locaux sur cette problématique et renforcera, aux côtés de l'Agence de l'eau, son accompagnement financier aux travaux de restauration de zones humides, d'arasement de seuil ou de réalisation de passes à poissons. Elle engagera également 3 M€ complémentaires pour financer la continuité écologique sur les voies navigables, portant ainsi à 7.4 M€ la totalité des montants engagés sur ce sujet depuis 2015. Afin d'accélérer la réalisation de ces travaux de continuité sur son domaine, des moyens humains seront priorités et dédiés en interne sur le sujet.

→ Valoriser le bon état comme cadre d'attractivité et de développement économique

L'étude sur les solidarités de l'eau initiée en 2019 par la Région, identifie des besoins de solidarité financière vis-à-vis des territoires en bon état qui ne sont plus prioritaires pour l'intervention de l'Agence de l'eau, mais qui doivent être préservés. Ainsi, en 2021, la Région élargira l'appel à projet sur le patrimoine culturel à la question de la préservation et valorisation du patrimoine naturel, un travail avec le service du tourisme sur des projets de valorisation touristique du bon état des cours d'eau, et la possible mobilisation du fonds vert sur le sujet.

→ Accompagner les prospectives et projets de gestion quantitative de la ressource

▶▶ La Région engagée dans la Breizh COP : Renforcer l'accompagnement sur la problématique de la gestion quantitative de la ressource

Les prélèvements sur la ressource, en forte hausse ces trois dernières années, ont mis à mal les prospectives des syndicats d'eau et provoqué une prise de conscience de la finitude de la ressource. Dans un contexte de changement climatique, la problématique des économies d'eau et de la disponibilité de la ressource pour le développement des territoires est plus que jamais d'actualité. Ainsi, le SRADDET définit un objectif qui vise à déterminer pour chaque territoire les capacités de développement de l'urbanisation et des activités économiques, en fonction de la ressource disponible actuelle et future. Pour faciliter la mise en œuvre de cet objectif, la Région accompagnera en 2021 les initiatives et projets permettant de mieux comprendre la hausse des prélèvements, de développer les pratiques et process d'économie d'eau (« Re-Use » par exemple), et de prospecter de nouvelles ressources d'eau souterraines. Elle mettra également ce sujet en débat au sein de l'Assemblée bretonne de l'eau, et favorisera les échanges et le partage d'expériences et d'information sur le sujet.

→ Encourager la mutualisation des ressources sur les territoires pour améliorer l'efficacité des actions

Au-delà de l'Assemblée Bretonne de l'Eau qui offrira aux EPCI un lieu d'échanges, la Région poursuivra son accompagnement dans les réorganisations territoriales, afin de favoriser la mutualisation et la solidarité sur les territoires, facteurs de meilleure efficacité des actions. A l'instar de sa participation au sein de l'EPTB Vilaine, elle deviendra membre en 2021 du futur syndicat porteur des SAGe Blavet, Scorff et Eilé-Isole-laÎta, renforçant ainsi son accompagnement et son poids au sein des deux plus importants territoires hydrographiques de planification de la gestion de l'eau en Bretagne.

Elle incitera par ailleurs avec l'Agence de l'eau, le regroupement de nouveaux territoires tels que l'Aulne et l'Elorn.

→ Renforcer l'accès aux données environnementales

L'Observatoire de l'Environnement en Bretagne (OEB), est un GIP créé par l'Etat et la Région, dont l'objet est la valorisation et la diffusion de données environnementales. Il édite notamment des chiffres clés sur l'environnement et rédige des dossiers thématiques pour améliorer la connaissance des citoyens sur différentes thématiques telles que la production et le recyclage des déchets, les consommations d'énergie et la production d'énergie renouvelable, la qualité des eaux, la biodiversité.... En 2021, il s'ouvre plus largement aux EPCI, et s'attachera donc à produire de la donnée valorisable à différentes échelles (régionale, et territoriales). Il travaillera également sur le croisement des données et des thématiques, développera la plate-forme des paysages et publiera une brochure sur les algues vertes.

Les actions du programme

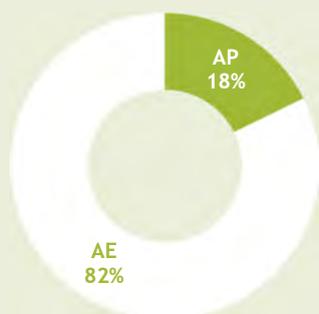
→ Renforcer l'appropriation des enjeux liés à l'eau par les acteurs bretons

→ Viser le respect de la qualité des Milieux Aquatiques, compatible avec un développement équilibré des territoires

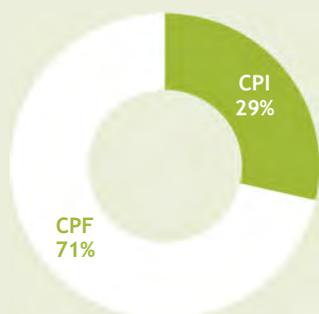
→ S'adapter aux risques liés à l'eau

Programme 502

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation de programme de

700 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation d'engagement de

3 250 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

1 300 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

3 250 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages

\\ Raison d'être du programme

L'état global de la biodiversité et son évolution sont des indicateurs dans le rouge depuis plusieurs décennies. Les causes en sont connues. La troisième édition du rapport sur l'état de la nature dans l'Union européenne présentée le 19 octobre 2020 par la Commission européenne dresse le constat d'une aggravation supplémentaire de l'érosion de la biodiversité depuis la précédente version publiée il y a 6 ans. A cette occasion, la Commission a souligné le risque d'un effritement continu, en l'absence de changement radical, non seulement de notre patrimoine naturel commun, mais également des services vitaux qu'il fournit, au fondement de la santé et de la prospérité humaine.

Dans le cadre de la politique régionale en faveur du patrimoine naturel et de la biodiversité, et sous l'impulsion de la Breizh COP, il s'agit en 2021 d'accélérer la prise en compte de ces enjeux dans les politiques régionales et dans les démarches portées par les territoires, en lien avec tous les acteurs bretons concernés. Cela se fera dans le cadre de l'engagement régional adopté en juillet dernier en faveur de la biodiversité et des ressources. Cette dynamique régionale sera appuyée par l'Agence Bretonne de la Biodiversité, qui déploie progressivement ses missions depuis le début de 2020, et dont les capacités d'action seront complètes au début de l'année 2021.

Pour faire face aux enjeux majeurs de préservation et de reconquête de la biodiversité et des paysages, l'action régionale en faveur des continuités écologiques doit être poursuivie auprès des territoires, notamment en application et en accompagnement des objectifs du SRADDET, qui intègre désormais le Schéma régional de cohérence écologique. La prise en compte de la biodiversité est à développer partout, sur la base d'une connaissance à renforcer. La préservation d'espaces et d'espèces remarquables restera au cœur des politiques régionales, à travers l'extension du réseau des réserves naturelles régionales, à articuler avec l'élaboration d'une stratégie nationale pour les aires protégées. Pour freiner plus efficacement cette érosion continue de la biodiversité, des initiatives permettant à la nature et à ses fonctionnalités écologiques de s'exprimer à nouveau devront être soutenues, sur des espaces aujourd'hui dégradés, parfois artificialisés et inutilisés.

Les nouveaux cadres de financements régionaux, nationaux et européens en cours de définition doivent permettre de telles démarches. Pour répondre à l'ensemble de ces besoins, et dans un contexte institutionnel complexe et évolutif, la mobilisation et la mise en cohérence des financements en faveur de la biodiversité sera une priorité pour 2021.

\\ 2021 en actions

→ Extension du réseau des réserves naturelles régionales

▶▶ La Région engagée dans la Breizh COP : extension du réseau des réserves naturelles régionales

Initiées en 2006 en Bretagne, les réserves naturelles régionales sont au nombre de 9 aujourd'hui. Egalement labélisés « Espaces remarquables de Bretagne » pour en reconnaître la spécificité et le caractère partenarial, ces sites classés par la Région sont protégés au titre du code de l'environnement. Un appel à manifestation, ouvert jusqu'à fin janvier 2021, doit permettre de sélectionner 4 nouveaux sites sur des critères de protection et de connaissance du patrimoine naturel, d'inscription dans un réseau d'espaces naturels protégés, d'ancrage territorial, ainsi que d'éducation et d'ouverture au public. Les sites sélectionnés pourront ensuite s'inscrire dans une procédure de classement en réserve naturelle régionale et bénéficier à ce titre d'un accompagnement dédié.

→ Développement des outils régionaux d'observation et de connaissance

L'alimentation de la plateforme régionale des données naturalistes sera poursuivie en 2021, en articulation avec les travaux d'accompagnement des projets des territoires en faveur de la biodiversité. Le pôle Biodiversité de l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne anime cette démarche, en lien avec les producteurs de données, et travaillera sur la production de synthèses territoriales des données naturalistes.

En parallèle, la Région accompagne la structuration des observatoires naturalistes en Bretagne, en soutenant la constitution d'un observatoire régional des amphibiens et reptiles, groupes d'espèces particulièrement menacées.

Le soutien aux travaux de l'observatoire régional des paysages, porté par l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne, ainsi qu'à la production d'outils méthodologiques pour la prise en compte des enjeux paysagers par les territoires, sera reconduit en 2021.

→ Appui aux projets de territoire en faveur de la biodiversité et des continuités écologiques

L'accompagnement des projets des acteurs locaux en faveur de la biodiversité constitue un axe fort de la politique régionale dédiée au patrimoine naturel, en déclinaison des objectifs du SRADDET, notamment en matière de continuités écologiques. Tout en s'appuyant sur les missions d'animation et d'accompagnement des porteurs de projets conduites par l'Agence bretonne de la biodiversité, les soutiens aux initiatives des territoires seront développés au travers des fonds régionaux, de la nouvelle programmation européenne, et de façon articulée avec les différents financeurs intervenant en faveur de la biodiversité en Bretagne (Office français de la biodiversité, Départements, notamment). Dans le cadre de la programmation européenne, des dispositifs de soutien adaptés à la diversité de ces projets territoriaux seront définis.

Dans le cadre d'une démarche collective d'accompagnement et de mobilisation des territoires, et en lien avec l'OFB, les services de l'Etat et l'ABB, le dispositif « Territoires engagés pour la Nature » sera développé en Bretagne en 2021, afin de valoriser les démarches ambitieuses portées par les collectivités bretonnes et susciter l'implication du plus grand nombre.

▶▶ La Région engagée dans la Breizh COP : renaturation de sites dégradés

Au-delà des démarches de consolidation des trames vertes et bleues et de protection réglementaire des espaces de nature remarquable, des opérations de renaturation et de restauration de sites spécifiques doivent être conduites pour permettre de restituer des surfaces antérieurement gagnées sur la nature. Des travaux de génie écologiques, de dépollution, de désartificialisation de sites dégradés ou délaissés par les activités humaines, mais présentant un potentiel de gain de biodiversité, sont à soutenir pour leur permettre de recouvrer leurs fonctionnalités écologiques. A travers la nouvelle programmation européenne, mais également au travers de nouvelles pistes de financement (Fonds vert breton notamment), la Région soutiendra la mise en œuvre de telles initiatives.

→ Appui aux Parcs naturels régionaux

La création effective du syndicat mixte de préfiguration pour porter le projet de Parc Naturel Régional Vallée de la Rance – Côte d'Emeraude interviendra début 2021. Il rassemblera directement les collectivités concernées par la démarche (Région, Départements, EPCI et communes), et finalisera en relais de l'association Cœur Emeraude les travaux d'élaboration de la charte et les documents à présenter aux instances nationales.

Les travaux de renouvellement du classement du Parc naturel régional d'Armorique ont conduit à l'établissement d'un périmètre d'étude fin 2020, à partir duquel un projet de charte sera élaboré en 2021. La nouvelle labellisation est attendue pour l'automne 2024, date d'échéance de la charte actuelle.

Les actions du programme

→ Développer l'acquisition de connaissances et la structuration de la gouvernance régionale en matière de biodiversité

- ✓ Soutenir les outils régionaux d'observation et d'expertise
- ✓ Soutenir les programmes d'inventaires et d'acquisition de connaissances
- ✓ Structurer la gouvernance et l'action régionale en matière de biodiversité

→ Développer les politiques territoriales de préservation des espaces, des espèces et des paysages

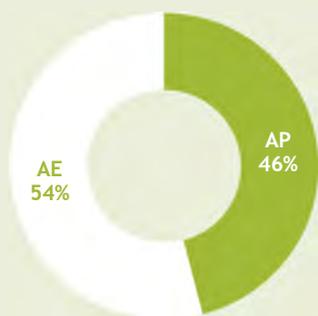
- ✓ Mettre en œuvre la trame verte et bleue régionale
- ✓ Accompagner les Réserves Naturelles Régionales (RNR)
- ✓ Accompagner les Parcs Naturels Régionaux (PNR)
- ✓ Développer le maillage régional des espaces naturels
- ✓ Intégrer les dimensions paysagères

→ Promouvoir l'éducation à l'environnement et au patrimoine naturel

- ✓ Soutenir l'éducation et la sensibilisation à l'environnement

Programme 503

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation de programme de

5 710 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation d'engagement de

6 716 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

5 800 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

6 806 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources

\\ Raison d'être du programme

En Bretagne, le SRADDET adopté fin 2020 prévoit de diviser par 2 les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2040 par rapport à 2015. L'atteinte de cet objectif passe par une réduction importante des consommations (-35% en 2040 par rapport à 2015) mais aussi par une multiplication par 6 de la production des énergies renouvelables. Pour y parvenir avec l'ensemble de ses partenaires, la Région s'est dotée de feuilles de route thématiques (éolien, hydrogène renouvelable, solaire...) qui fixent dès à présent un cap, des objectifs et des actions à mettre en œuvre. Afin de mobiliser les acteurs territoriaux la Région met également à disposition des outils partagés, forme et anime des réseaux dédiés (réseau des PCAET, réseau Rénov'habitat Bretagne...).

La Région agit également sur le volet adaptation aux effets du dérèglement climatique par la mise en œuvre du projet Breizh hin qui vise à proposer aux acteurs régionaux un cadre structuré autour des axes suivants : améliorer la connaissance, renforcer les capacités des acteurs du territoire, soutenir l'éducation et la sensibilisation, adapter les politiques d'aménagement du territoire, de prévention et de gestion des risques, gérer les ressources naturelles et garantir leurs services, accompagner les secteurs économiques dans la transformation et l'adaptation.

Si la nécessité d'aller vers des modes de production plus sobres en matières premières et en énergie, de recourir à des matières recyclables en lieu et place des ressources naturelles, d'augmenter la durée de vie des biens et produits... ne fait plus débat, la marge de progression pour y parvenir est encore grande. Les actions inscrites dans la Feuille de Route en Faveur de l'Economie Circulaire (FREC) ainsi que dans le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), intégré au SRADDET, qui constituent une réponse opérationnelle aux engagements pour la préservation de la biodiversité et des ressources de la Breizh COP, doivent permettre d'y contribuer. C'est le sens de ce programme qui tend à :

- sensibiliser l'ensemble des bretons, aux principes de l'économie circulaire ;
- (re)localiser en Bretagne la valeur ajoutée des différentes filières de réemploi, de recyclage, de valorisation énergétique des déchets ;
- développer de nouvelles filières autour des matériaux biosourcés et renouvelables.

Des effets de levier avec le futur contrat de plan, les fonds européens et le plan de relance seront recherchés dans la mise en œuvre du budget en 2021.

\\ 2021 en actions

→ Accompagner les bretons pour une Bretagne plus sobre en énergie

La Région poursuit son engagement et renforce ses moyens financiers pour déployer le Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat auprès des collectivités afin d'accompagner les ménages vers la rénovation énergétique. En 2021, il s'agit d'atteindre les objectifs quantitatifs suivants : 30 000 ménages recevant une information de 1er niveau, 16 500 ménages recevant un conseil personnalisé et 2 000 ménages accompagnés pour la réalisation de leurs travaux.

La Région mobilisera également ses crédits pour accompagner la réduction des consommations des bâtiments tertiaires publics et privés à travers un accompagnement renforcé et un appel à projets Bâtiments Performants plus ambitieux.

▶▶▶ La Région, une collectivité responsable

La Région recense, depuis 2009, les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) générées par son fonctionnement, son patrimoine et l'exercice de ses compétences. En 2021, la Région pilotera un nouveau BEGES en s'appuyant sur équipe projet opérationnelle et formée. Ce bilan devient ainsi un véritable outil de pilotage pour évaluer l'impact environnemental de son fonctionnement et de ses politiques. En 2021, un BEGES spécifique sera mené sur l'opération immobilière ATALANTE pour limiter l'empreinte carbone de ce bâtiment et de sa future utilisation.

→ **Accompagner les filières renouvelables pour augmenter la production d'énergie renouvelable**

La Région soutiendra les filières et les projets permettant d'accélérer la production d'énergies renouvelables en exploitant tous les potentiels existants (avec une priorité au développement des énergies marines, du solaire photovoltaïque, de l'éolien terrestre et de la biomasse) et en impliquant davantage collectivités et citoyens pour le développement de ces projets. La Région poursuivra son engagement dans le développement des réseaux énergétiques intelligents notamment dans l'appui à l'association SMILE (Smart Ideas to Link Energies).

▶▶▶ **Développer la filière hydrogène renouvelable en Bretagne**

La mise en œuvre de la feuille de route bretonne pour développer la filière hydrogène renouvelable, adoptée en session de juillet 2020, se concrétise en 2021. L'appel à projets « boucles hydrogène renouvelable territoriales », lancé sur la période 2020-22, permettra l'émergence d'une douzaine de projets associant usages et production. La Région soutiendra également la filière et ses innovations, notamment dans le secteur maritime. Elle étudiera la conversion de ses propres flottes (navires notamment) et l'adaptation de ses équipements portuaires.

→ **Sensibiliser les acteurs bretons aux principes de l'économie circulaire**

Si les premières actions de la FREC votée en juillet 2020 ont pu être engagées dès 2020, leur rythme de mise en œuvre doit être accéléré en 2021. Le succès du nouvel appel à projets et idées sur l'économie circulaire conjoint entre la Région, la DREAL et l'ADEME invite à sa prolongation. La formation et la sensibilisation des acteurs bretons, publics et privés, sur les sujets liés à la FREC seront amplifiées : la Conférence des Ressources, dans ses nouveaux modes de fonctionnement et sa déclinaison en « rencontres de l'économie circulaire » au plus près des territoires sera la cheville ouvrière du portage de la FREC. Dans le cadre du renouvellement des programmes d'actions qui leur seront confiés, les partenaires institutionnels tels que les chambres consulaires, ou les syndicats de collectivités (SYMEED29), seront mis à contribution sur les sujets de la gestion sobre et économe des ressources, par le déploiement des actions de la FREC comme celles du PRPGD.

→ **Déployer des filières régionales de valorisation**

Avec un tonnage de près de 700.000 tonnes encore enfouies en 2020, dont la moitié hors de la Bretagne, la marche à franchir est grande pour atteindre l'objectif « zéro enfouissement en 2030 » du SRADDET. La sélection fin 2020 de deux projets bretons candidats à l'AAP national sur les CSR (Combustible solide de récupération) est un signe encourageant : la poursuite de l'identification de nouveaux projets de valorisation énergétique, ainsi que le déploiement de centres de tri haute performance permettant d'optimiser la valorisation de quantités importantes de déchets sont prioritaires. Un effort particulier sera fait en direction de l'implantation d'une nouvelle génération d'équipements de type « ressourcerie / recyclerie » qui favorisent le réemploi et la réutilisation. La recherche de la mutualisation et de la complémentarité entre ces différents outils constituera le fil directeur de cette dynamique.

▶▶▶ **Optimiser l'usage des ressources en développant les outils de réemploi et de recyclage**

L'augmentation de la durée de vie des biens, matériaux et équipements est un des moyens de limiter le recours aux matières premières, et constitue un des axes de l'engagement pour la « préservation de la biodiversité et des ressources ». Un appel à projets sera lancé sur le déploiement de nouveaux équipements et service de type « ressourceries/recycleries » et l'adaptation des déchèteries. Les acteurs de l'économie sociale et solidaire, ainsi que le réseau des Repairs Café, tous particulièrement actifs dans ce domaine, seront plus spécifiquement mobilisés.

→ **Consolider et déployer l'usage des matériaux écologiques dans la construction**

L'Appel à Manifestation d'Intérêt sur les Constructions Biosourcées, porté par la toute jeune Fédération Bretonne des Filières Biosourcées (FB²), sera une action clé dans le déploiement de ces filières à l'échelle de la Bretagne : la Région y apportera son concours. La mise en œuvre des actions de la FREC spécifiques au bâtiment et du PRPGD sur « bâtiment et construction » vont permettre un partage d'expérience et de savoir-faire des acteurs pour engager une manière de « construire différemment »

Les actions du programme

→ **Réussir la transition énergétique et répondre aux défis climatiques**

- ✓ Avoir une vision intégrée et transversale des enjeux sur l'énergie, la qualité de l'air et le climat
- ✓ Renforcer l'efficacité énergétique du bâti
- ✓ Développer et optimiser l'usage des énergies renouvelables
- ✓ Accompagner les territoires et les acteurs dans la mise en œuvre de la transition énergétique

→ **Développer un usage durable des ressources**

- ✓ Connaître les gisements et leurs usages
- ✓ Organiser la prévention et la gestion des déchets
- ✓ Développer une culture bretonne de l'économie circulaire

\\ Répartition indicative des autorisations d'engagement et de programme par actions

		AP	AE
P.0501	P.0501-11 : Informer et former		700 000
	P.0501-12 : Organiser les conditions d'une gouvernance efficace		30 000
	P.0501-13 : Mieux comprendre pour mieux agir		400 000
	P.0501-21 : Soutenir l'élaboration et le mise en oeuvre des SAGE		650 000
	P.0501-22 : Soutenir les projets de territoire pour l'eau	6 500 000	2 560 000
	P.0501-23 : Accompagner les projets territoriaux « algues vertes »	300 000	700 000
	Total P.0501		6 800 000
P.0502	P.0502-11 : Soutenir les outils régionaux d'observation et d'expertise		155 000
	P.0502-12 : Soutenir les programmes d'inventaire et d'acquisition de connaissances		370 000
	P.0502-13 : Structurer la gouvernance et l'action régionale en matière de biodiversité		422 000
	P.0502-21 : Mettre en oeuvre la trame verte et bleue	139 000	290 000
	P.0502-22 : Accompagner les réserves naturelles régionales	35 000	396 000
	P.0502-23 : Accompagner les Parcs naturels régionaux	236 000	1 275 800
	P.0502-24 : Développer le maillage régional des espaces naturels	190 000	2 200
	P.0502-25 : Intégrer les dimensions paysagères	100 000	45 000
	P.0502-31 : Soutenir l'action des structures régionales d'éducation et de sensibilisation à l'environnement		294 000
Total P.0502		700 000	3 250 000
P.0503	P.0503-111 : Connaître et analyser la situation énergétique et climatique bretonne	80 000	90 000
	P.0503-112 : Contribuer aux démarches de planification	500 000	170 000
	P.0503-113 : S'adapter aux effets du changement climatique	-	100 000
	P.0503-121 : Renforcer l'efficacité énergétique dans l'habitat	550 000	4 100 000
	P.0503-122 : Renforcer l'efficacité énergétique dans les bâtiments tertiaires et le secteur industriel	550 000	50 000
	P.0503-131 : Soutenir les projets de production d'énergie bas carbone	2 830 000	500 000
	P.0503-132 : Optimiser les usages par les réseaux énergétiques intelligents	200 000	110 000
	P.0503-141 : Accompagner la mise en place d'une ingénierie territoriale par les territoires	-	797 800
	P.0503-142 : Proposer et déployer des outils d'ingénierie financière	-	90 000
	P.0503-143 : Accompagner les territoires dans la mobilité durable	-	21 000
	P.0503-211 : Organiser et gérer les données		-
	P.0503-212 : Planifier et optimiser les usages des ressources		30 000
	P.0503-221 : Accompagner et sensibiliser à la prévention		40 000
	P.0503-222 : Planifier et développer les outils de gestion adaptés	700 000	205 000
	P.0503-231 : Accompagner les collectivités et les porteurs de projets	300 000	251 700
P.0503-232 : Développer l'usage de matières premières renouvelables		160 500	
Total P.0503		5 710 000	6 716 000

VI

Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne



RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2021

Session de décembre 2020

\\ Synthèse de la mission

Terre d'histoires, de cultures et de patrimoines, la Bretagne sait cultiver sa vitalité et son attractivité. Si les derniers mois ont démontré la fragilité des équilibres environnementaux, sanitaires, économiques et sociaux, cette période a aussi permis à **la Bretagne de mettre avant sa capacité de solidarité, de résilience, d'accueil et parfois même de refuge.** La Région poursuivra son action pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne.

→ Sauver la création et les opérateurs culturels

Si ces dernières années, les objectifs de la politique culturelle régionale avaient pour **finalité principale d'encourager les initiatives visant à réduire la fracture culturelle** entre habitants de nos différents territoires, il apparaît clairement que les objectifs de 2021 pourraient se résumer à une formule : sauver le secteur culturel !

Premier domaine touché par des mesures restrictives dès avant le confinement du printemps - **et sans doute parmi les derniers à s'en exonérer** - le champ culturel et artistique **sortira exsangue de l'épreuve que nous traversons. A la fin de l'été, le Ministère de la Culture estimait que l'impact de la crise du Covid-19 se traduirait par une baisse moyenne de chiffre d'affaires de 25 % en 2020.** Même si les chiffres sont à **considérer avec précaution, rappelons que l'ensemble du secteur des industries culturelles et créatives (ICC) pesait en 2018 91,4Mds€ de revenus totaux et sa valeur ajoutée (47,5 Mds€ en 2017) équivalait à 2,3% du PIB, soit un poids comparable à celui de l'industrie agro-alimentaire (chiffres France Créative).** Ce sont donc près de **23 Mds€ qui étaient estimés perdus avant le re-confinement de l'automne, l'effet n'étant pas identique pour tous les secteurs** : - 36 % pour le patrimoine, -31 % pour les arts visuels et le cinéma, **-28 % pour l'architecture, etc. Mais c'est pour le spectacle vivant que les pertes sont les plus dramatiques avec - 72 % (et sans doute plus) de pertes de recettes estimées.** En Bretagne, ce sont ainsi plus de 80 % des événements ou manifestations habituellement soutenus par la Région qui seront annulés sur **l'ensemble de l'année 2020.**

Les différents mécanismes nationaux et régionaux (chômage partiel, intermittence, plan de relance, prêts garantis, avances remboursables, etc), le maintien des subventions publiques, permettront sans doute à la plupart des structures culturelles **de passer le cap en 2020, avec toutefois d'importantes nuances en termes de santé budgétaire** entre champs artistiques, entre secteurs public et privé, entre acteurs subventionnés et sous-traitants, etc. **Mais dans quel état l'ensemble de ces opérateurs aborderont-ils 2021 ?**

Précarisation et paupérisation risquent fort d'être à l'ordre du jour de nombre de professionnels. Quant aux pratiques amateurs et au bénévolat, nous savons combien 2020 aura été une année noire.

Pour contribuer à sortir de ce marasme, que peut-faire la Région à son échelle ?

Premièrement, la Région conservera la posture d'écoute, de dialogue, de bienveillance et d'accompagnement des acteurs qu'elle a adoptée depuis le début de la crise tout en étant vigilante à ce que les mécanismes de solidarité, indispensables à la survie de certains acteurs, soit effectifs.

En second lieu, dès ce budget primitif, une dotation supplémentaire de 2 M€, (+10 %) viendra abonder les crédits existants afin d'amortir autant que faire se peut les pertes de recettes du secteur mais aussi de préserver les capacités artistiques si essentielles à nos existences. Car le risque qu'une partie des forces créatrices en Bretagne disparaisse est réel. Les auteurs, les compositeurs de musiques, les artistes interprètes, les plasticiens, etc, sont bien sûr les plus exposés...**Mais aussi une partie des PME et de sous-traitants indépendants dans tous les secteurs culturels... Agir dès à présent est essentiel car d'ici un à deux ans l'impact sera peut-être irréversible.**

\\ SOMMAIRE

Synthèse de la mission . 2

Répartition des crédits
par chapitre..... 5

Programme 601 6

Programme 602 8

Programme 603 10

Programme 604 12

Programme 605 14

Programme 606 16

Programme 607 18

Programme 608 20

Répartition des AP et AE
par actions 22

Enfin, il nous faudra continuer à innover, à être imaginatif... Tenter de considérer notre situation présente, comme un champ de possibilités créatrices et expérimentales, comme une opportunité face à ce que d'aucun pourrait considérer comme intolérable. C'est dans cette perspective que, comme ce fut le cas ces dernières années au sein du 3CB (Conseil des Collectivités pour la Culture en Bretagne), la Région jouera la carte du « collectif ». A son initiative, une réflexion associant l'ensemble des pouvoirs publics, de l'Etat aux EPCI, et les principaux représentants du secteur culturel verra le jour dès cette fin d'année 2020 sous la forme d'un forum des politiques culturelles en Bretagne. Cette initiative se poursuivra tout au long de l'année 2021 pour aboutir d'ici un an à des propositions de refonte de l'intervention publique en faveur de la Culture en Bretagne.

Le but est simple : affirmer collectivement qu'en Bretagne, vaille que vaille, la culture et les pratiques culturelles, c'est essentiel.

→ Le développement du sport en Bretagne

Compétence facultative pour les collectivités, le sport croise **d'autres politiques publiques, notamment celles qui concernent la jeunesse, la vie associative et l'aménagement du territoire. Pour la Région, la politique sportive s'est ordonnée suivant trois objectifs : le développement du sport de toutes les bretonnes et les bretons, la pérennisation de l'excellence sportive bretonne ainsi que le rayonnement de la Bretagne grâce au sport. Cette politique volontariste s'est appuyée sur une méthode, la concertation et sur un partenaire clef, les services déconcentrés de l'Etat en région, au bénéfice de la population et du mouvement sportif bretons.**

Des réalisations ambitieuses et pour le moins avant-gardistes dans le paysage sportif français ont été mises en œuvre en Bretagne. La plus emblématique d'entre elles est sans nul doute la création, en 2011, du Campus de l'Excellence Sportive de Bretagne, en lieu et place du CREPS de Dinard.

L'année 2021 sera marquée par la mise en place et l'animation de la gouvernance régionale dont les instances (Conférence Régionale du Sport et Conférence des Financeurs) déclinent les orientations prises par l'Agence Nationale du Sport sur le développement du sport pour tous et le Haut niveau-Haute performance. Le décret du 20 octobre 2020 officialise la création, la composition et le fonctionnement de ces deux instances de gouvernance territoriales du sport.

La Conférence régionale du sport devra établir et adopter un plan sportif territorial. Les Conférences des financeurs **prendront le relais en validant des contrats pluriannuels d'orientation et de financement des actions que les membres élus de la Conférence régionale du sport auront décidé d'adopter.** Concernant la Région, les engagements pris lors de la Breizh COP seront à prendre en compte. **Ainsi, dès l'installation des instances sous la responsabilité de la préfecture de région, l'ensemble des 4 collèges qui composent la Conférence régionale du sport et les Conférences des financeurs, l'Etat, les collectivités territoriales, le mouvement sportif et les acteurs économiques pourront adopter des mesures d'accompagnement et de soutien, coordonnées et adaptées au territoire régional.**

La Région a démontré depuis plusieurs années l'efficacité de sa méthode basée sur la concertation et la mise en œuvre de projets fédérateurs partagés.

→ International

Malgré le contexte de la crise sanitaire de la COVID19 qui a fortement perturbé les échanges internationaux, la Région poursuivra autant que possible, en 2021, ses actions **en faveur de l'attractivité de son territoire envers les régions et pays ciblés, prioritairement l'Irlande et les régions Celtes (Pays de Galles, Ecosse), l'Australie méridionale et le Japon.**

Concernant l'action européenne de la Région, 2021 sera l'année d'entrée en vigueur officielle du Brexit ; cela conduira à poursuivre le rapprochement avec l'Irlande avec pour objectif de signer un accord de partenariat sous la forme juridique la plus adaptée. Le report du 50^{ème} anniversaire du Festival Interceltique de Lorient pourrait permettre de valoriser cette initiative et d'en démontrer les opportunités en termes d'attractivité.

Les relations avec le Pays de Galles seront aussi maintenues en tenant compte de l'entrée en vigueur du Brexit et la Région cherchera à maintenir ses étroites relations notamment culturelles avec cette région, mais aussi avec l'Ecosse qui accueillera la COP en 2021 sur la lutte contre le réchauffement climatique.

En ce qui concerne les partenariats hors Europe, **2021 permettra de maintenir les relations avec l'Australie méridionale, avec en prévision une mission en fin d'année autour d'acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la culture et de l'économie.**

Pour le Shandong, la priorité sera donnée aux relations dans le domaine de la lutte commune contre le réchauffement climatique.

Enfin, une stratégie plus ambitieuse sera portée au Japon. A côté de la mission économique annuelle menée avec BCI, **une mission plus institutionnelle permettant d'accompagner les acteurs de l'ESR** (enseignement supérieur et recherche) et du tourisme sera organisée.

Les problèmes de sécurité en Haïti et au Burkina-Faso étant désormais récurrents, une nouvelle stratégie envers les **pays du sud sera envisagée en 2021 avec la volonté d'accompagner les acteurs bretons (notamment associatifs)** déjà présents dans les pays choisis, en privilégiant notamment le Maroc suite aux premiers contacts effectués.

→ Politiques en faveur du patrimoine culturel, du tourisme et des voies navigables bretonnes

Les politiques régionales du tourisme et du patrimoine sont en Bretagne de véritables outils de **mise en œuvre de la Breizh Cop**. Elles consistent à **faire des atouts naturels et culturels, des héritages et de l'identité de la Bretagne les axes d'un développement ambitieux et responsable**. Concrètement, l'action régionale vise à **intégrer et à anticiper les enjeux économiques, sociétaux, environnementaux, sanitaires etc...** pour inventer avec les acteurs associatifs, privés et publics des solutions aux transitions que collectivement nous devons mener.

Les réponses reposent sur l'équilibre entre l'action publique et privée, entre l'action pro-active et de soutien, entre conservation et valorisation, entre affirmation d'un regard régional et dialogue ascendant avec les territoires etc...

L'ensemble des dispositifs adoptés incarne une vision pragmatique du tourisme et du patrimoine pour accélérer, amplifier les initiatives par le soutien ou l'incitation aux partenaires.

La Région, grâce au schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (S.R.D.T.L), fruit d'un processus de construction collective avec les territoires, entend faire de ce **secteur foisonnant, carrefour entre l'économie, l'environnement et l'aménagement du territoire, un moyen de consolider les ambitions économiques et culturelles de la Bretagne**. 2021 sera la première année de sa mise en œuvre au travers des dispositifs régionaux en faveur des **Destinations touristiques, des thématiques prioritaires ou encore de l'action du Comité Régional du Tourisme**.

La spécificité bretonne – **saluée au national et à l'international**- de lier tourisme et patrimoine permet de fonder le tourisme sur des valeurs et un substrat de qualité en développant une singularité source de richesse et de performance ; **et de nourrir la politique du patrimoine d'une constante ambition de développement, y compris par de nouveaux modèles**.

De très nombreux dispositifs, des appels à projets, des démarches participatives ou collectives de la politique de **l'Inventaire, de la valorisation du patrimoine ou du tourisme renouvellent les façons de faire**. C'est pourquoi **2021 ambitionne l'adoption de nouvelles feuilles de route opérationnelles** ; le déploiement opérationnel du Ti Hub, accélérateur des transitions touristiques notamment autour du GR 34 ; la création de bornes de dons au service du **patrimoine culturel** ; **la publications d'ouvrages et la production de connaissances** sur le champ du patrimoine des lycées, des ports, en pans de bois... ; le soutien et l'accompagnement à des projets de création de musées, labellisation Unesco... au service d'une attractivité renouvelée, durable et responsable de la Bretagne.

L'ensemble de cette action sera mis **en œuvre cette année dans un contexte exceptionnellement compliqué pour les acteurs du tourisme**, qui, avec ceux de la culture font partie des principales victimes de la crise. De fait, après un été qui aura permis à beaucoup de se relancer, le nouveau confinement est une épreuve sans précédent conduisant le Conseil régional à adapter ses dispositifs **pour répondre à la crise et à l'urgence et accompagner un secteur en souffrance et pourtant vital pour la Bretagne**.

Les canaux de Bretagne constituent également un patrimoine régional majeur, à la fois paysager et naturel, historique et culturel. Ils représentent un atout essentiel pour le développement du tourisme au sein des territoires traversés grâce à une offre variée d'activités sur la voie d'eau et aux possibilités de randonnée sur les chemins de halage aménagés. En 2021, sera la troisième année pleine de réalisation de la stratégie régionale de développement et de valorisation adoptée lors de la session de juin 2018.

\\ La répartition des crédits par programme et par chapitre

→ Autorisations d'engagement et de programme

		AE				Total AE
		930	933	938	939	
P.0601	Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles		17 710 000			17 710 000
P.0602	Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique		5 568 000			5 568 000
P.0603	Développer le sport en région		4 000 000			4 000 000
P.0604	Révéler et valoriser le patrimoine		1 193 000			1 193 000
P.0605	Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception				6 952 000	6 952 000
P.0606	Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes			1 342 000		1 342 000
P.0607	Développer les actions européennes et internationales	1 710 000				1 710 000
P.0608	Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne	4 200 000				4 200 000
		5 910 000	28 471 000	1 342 000	6 952 000	42 675 000

		AP				Total AP
		900	903	908	909	
P.0601	Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles		2 060 000			2 060 000
P.0602	Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique		4 945 000			4 945 000
P.0603	Développer le sport en région		2 000 000			2 000 000
P.0604	Révéler et valoriser le patrimoine		4 500 000			4 500 000
P.0605	Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception				5 000 000	5 000 000
P.0606	Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes			8 520 000		8 520 000
P.0607	Développer les actions européennes et internationales	280 000				280 000
P.0608	Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne					
		280 000	13 505 000	8 520 000	5 000 000	27 305 000

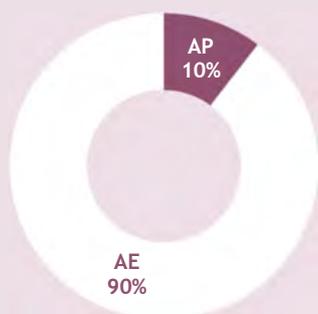
→ Crédits de paiement - Fonctionnement et Investissement

		CPF				Total CPF
		930	933	938	939	
P.0601	Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles		17 710 000			17 710 000
P.0602	Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique		5 268 000			5 268 000
P.0603	Développer le sport en région		5 800 000			5 800 000
P.0604	Révéler et valoriser le patrimoine		1 193 000			1 193 000
P.0605	Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception				7 017 000	7 017 000
P.0606	Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes			1 222 000		1 222 000
P.0607	Développer les actions européennes et internationales	1 610 000				1 610 000
P.0608	Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne	4 000 000				4 000 000
		5 610 000	29 971 000	1 222 000	7 017 000	43 820 000

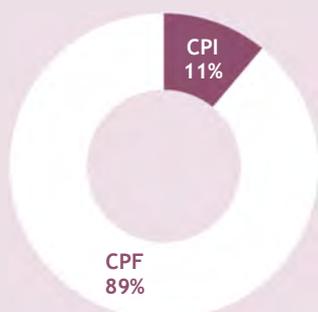
		CPI				Total CPI
		900	903	908	909	
P.0601	Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles		2 190 000			2 190 000
P.0602	Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique		5 210 000			5 210 000
P.0603	Développer le sport en région		1 446 000			1 446 000
P.0604	Révéler et valoriser le patrimoine		4 500 000			4 500 000
P.0605	Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception				4 980 000	4 980 000
P.0606	Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes			9 605 000		9 605 000
P.0607	Développer les actions européennes et internationales	320 000				320 000
P.0608	Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne					
		320 000	13 346 000	9 605 000	4 980 000	28 251 000

Programme 601

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation de programme de

2 060 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation d'engagement de

17 710 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

2 190 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

17 710 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles

\\ Raison d'être du programme

Les interventions du programme visent trois enjeux principaux : favoriser la rencontre entre artistes et habitants sur tout le territoire, structurer le secteur du spectacle vivant et des arts plastiques à l'échelle régionale et encourager la prise en compte effective des droits culturels des personnes en Bretagne, notamment à travers la promotion et la valorisation de son riche patrimoine culturel immatériel.

Au-delà de la création professionnelle, soutenue de manière très volontariste par la politique culturelle régionale, les pratiques artistiques et culturelles ou les temps de rencontres entre artistes et habitants sont particulièrement accompagnés. En résonance avec les principes des droits culturels, la diversité des disciplines est prise en compte (une réelle diversité allant du muralisme urbain des artistes de Teenage Kicks à la gavotte d'Hanvec) et toutes les personnes (habitants, publics, artistes professionnels ou amateurs) doivent être considérées au titre de ce programme.

\\ 2021 en actions

→ La région aux côtés des professionnels du spectacle vivant et des arts plastiques pendant la crise sanitaire

Le bilan de l'année 2020 et les perspectives pour 2021 sont sombres : en Bretagne d'ici la fin de l'année 2020, plus de 80% des festivals et manifestations soutenues habituellement par la Région auront été annulés, la fréquentation des théâtres et salles de spectacles est au mieux fortement réduite (la réouverture, quand elle est possible, se fait en « mode dégradé » avec des demi-jauges) et au pire interdite (comme les concerts debout dans le secteur des musiques actuelles ou ayant lieu le soir dans les zones concernées par un couvre-feu). De nombreux artistes plasticiens sont en souffrance dans un secteur déjà paupérisé (avant la crise, 53% des artistes plasticiens percevaient des revenus globaux en dessous du seuil de pauvreté). Les festou noz ne permettant pas la distanciation physique sont à l'arrêt, les temps de convivialité qui faisaient aussi le sel d'une sortie culturelle, et souvent une part des recettes d'un festival, sont interdits...

La Région Bretagne, aux côtés des autres collectivités publiques, a dès le début de la crise soutenu les acteurs culturels avec des avances de trésorerie, des subventions versées rapidement et en totalité, en dépit des adaptations ou annulations de projets. L'objectif a été de soutenir l'emploi artistique et de maintenir l'outil de production. Tout faire pour garder le lien avec le public et les artistes afin que le redémarrage soit possible le moment venu (dans ce contexte, il faut souligner l'appétit intact du public qui répond présent dans les théâtres et les expositions en dépit des protocoles sanitaires). En 2021, les interventions de ce programme répondront donc prioritairement à cet objectif, qu'il s'agisse des interventions habituelles dont les moyens sont conservés ou de dispositifs de soutiens exceptionnels pour lesquels les programmes 601 et 602 ont été dotés de 2 millions d'euros supplémentaires. Plusieurs principes guideront les interventions du programme :

- Adaptation à la réalité des situations : si tous les secteurs sont touchés par la crise sanitaire, les difficultés sont différentes selon les disciplines artistiques, selon les territoires (avec des restrictions d'ouverture et de circulation variables dans le temps), et selon les modèles économiques qui prévalaient avant la pandémie (le niveau de dépendance des projets aux ressources propres est à cet égard un facteur aggravant dans la situation actuelle). Il s'agira donc d'adapter les réponses au plus près des situations réelles de chacun.

- Expérimenter pour préparer l'avenir : de nombreux projets artistiques doivent s'adapter à la situation sanitaire (adaptation des formats, propositions de diffusions tenant compte des protocoles sanitaires etc.), la région souhaite être en mesure de les accompagner ou de proposer rapidement de nouveaux dispositifs adaptés à la situation.

A titre d'exemple, la Région a proposé au GIP Cafés Cultures (Groupement d'Intérêt Public) d'expérimenter un nouveau dispositif d'aide à l'embauche d'artistes et de techniciens pour les organisateurs occasionnels (associations, collectivités de moins de 3500 habitants, commerces, professionnels du tourisme, agriculteurs etc.) souhaitant programmer un spectacle professionnel. Ce nouveau dispositif expérimenté entre juillet et décembre 2020 sera évalué et sa pérennité sera étudiée en 2021 au regard de son intérêt pour les professionnels, les organisateurs et les habitants. L'adaptation et l'expérimentation concernent également la création d'une aide exceptionnelle à la reprise par Spectacle Vivant en Bretagne. La diffusion des spectacles rendue difficile, il s'agit de soutenir les reprises et les temps de création afin de soutenir l'emploi artistique et de maintenir le dialogue entre les équipes artistiques et les lieux de programmation. La Région travaille également avec l'association Art Contemporain en Bretagne a.c.b afin de renforcer son action d'information, d'observation et formation auprès des artistes plasticiens. Autant d'exemples d'adaptation qu'il sera nécessaire de multiplier durant l'année 2021.

→ **Poursuite de la feuille de route du mandat pour les métiers d'art, la transmission de la matière culturelle de Bretagne, les musiques actuelles, la danse, les droits culturels etc.**

Au-delà de l'urgence, les grands axes de la politique culturelle de ce mandat dans le domaine du spectacle vivant, des arts plastiques et du patrimoine culturel immatériel seront consolidés. Ainsi, à titre d'exemples : les aides aux déplacements collectifs des artisans d'art hors de Bretagne seront renforcées ; dans le secteur professionnel des musiques traditionnelles et du monde, les enjeux du développement de la diffusion et de l'accompagnement des artistes seront à nouveau prioritaires en s'appuyant notamment sur le réseau de producteurs Bretagne World Sounds. Le travail dans la durée de la Région est aujourd'hui récompensé, notamment par l'annonce de la labélisation prochaine par l'Etat de La Grande Boutique à Langonnet. Les actions de transmission de la matière culturelle de Bretagne auprès des jeunes seront maintenues sur les territoires. Dans le domaine des musiques actuelles, la Région, le CNM (Centre National de la Musique), et la DRAC Bretagne poursuivront leur collaboration en veillant à consolider les actions de structuration des réseaux professionnels et l'accompagnement des bureaux de production. Il s'agira également de préparer l'avenir de ce partenariat avec un CNM dont le périmètre d'intervention s'élargit à la musique dans toutes ses esthétiques et dans la diversité de ses métiers (du spectacle vivant à la musique enregistrée).

Dans le domaine de la danse contemporaine, les pistes de développement et de structuration évoquées avec le secteur seront poursuivies en 2021 : accompagnement de la dynamique collective rennaise autour du festival Waterproof, réflexion sur le développement de formations professionnelles, préfiguration d'un Centre de Développement Chorégraphique etc. Des chantiers structurants pour le territoire et pour l'avenir seront soutenus à l'image de la rénovation du Quartz à Brest ou de l'installation aux Capucins du Fourneau, centre national des arts de la rue et de l'espace public.

▶ La Région engagée dans la Breizh COP : un soutien expérimental aux organisateurs occasionnels

Face à l'urgence d'un été 2020 sans festivals, la Région a souhaité expérimenter un nouveau dispositif de soutien aux organisateurs occasionnels. Au-delà du soutien à l'emploi des artistes et des techniciens, cette action vise à animer les territoires afin que des propositions artistiques se tiennent au plus près des lieux de vie des habitants. Si tous les territoires sont éligibles, les moyens sont répartis prioritairement vers les bassins de vie ruraux éloignés des grandes villes.

Enfin, les enjeux de la Breizh COP doivent continuer d'irriguer les réflexions des acteurs culturels. Ainsi, le travail sera poursuivi, notamment avec d'autres collectivités publiques en Bretagne, autour de l'action du Collectif des festivals, du mouvement H/F Bretagne ou plus largement des actions visant une meilleure appropriation des droits culturels. S'il s'agit donc dans un premier temps de tenir, dans l'attente de jours meilleurs, avec la perspective de faire partie dans quelques mois de tous *Ceux qui vont mieux*, pour reprendre le titre du dernier spectacle de Sébastien Barrier, les interventions du programme auront donc aussi pour but de continuer à construire et de préparer l'avenir.

Les actions du programme

→ **Créer les conditions d'une présence artistique sur les territoires et encourager la participation des habitants à la vie culturelle**

- ✓ Favoriser la création de projets artistiques et culturels dans les territoires
- ✓ Soutenir des manifestations artistiques et culturelles
- ✓ Encourager les projets contribuant à la participation des habitants à la vie culturelle

→ **Favoriser le développement de ressources au service de la création et des artistes**

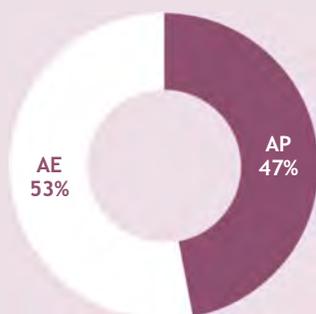
- ✓ Favoriser la mise en réseau des acteurs culturels
- ✓ Encourager la mobilité des artistes en France et à l'étranger
- ✓ Soutenir les structures de production et de diffusion qui accompagnent la réalisation de projets artistiques
- ✓ Soutenir la formation professionnelle et les enseignements artistiques

→ **Soutenir la diversité culturelle et les pratiques artistiques et culturelles des habitants**

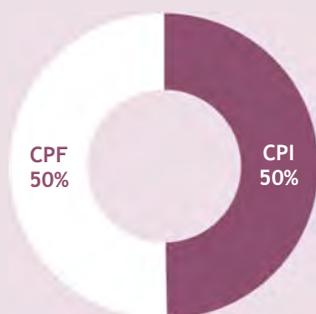
- ✓ Encourager les initiatives favorisant la transmission du patrimoine culturel immatériel
- ✓ Soutenir les pratiques artistiques en amateur

Programme 602

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation de programme de

4 945 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation d'engagement de

5 568 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

5 210 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

5 268 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique

\\ Raison d'être du programme

Ce programme vise à structurer en Bretagne une économie de la création en mutation et présentant des singularités culturelles fortes et variées, et à encourager la diversité de la création, des pratiques culturelles, des échanges entre citoyens et plus largement l'appropriation par chacun de la culture dans les domaines du livre et de la vie littéraire, du cinéma et de l'audiovisuel, de la radio et du disque.

Cette politique est définie en concertation avec les acteurs bretons très largement fédérés autour de réseaux professionnels et amateurs (Films en Bretagne, Cinéphare, Fédération des café-librairies, CORLAB, R.A.P.A.C.E...). Cette politique concertée est confortée depuis 2016 par une délégation de compétences de l'État à la Région dans les domaines du livre et du cinéma. Elle est construite en partenariat avec le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC), avec le Centre National du Livre (CNL), et avec la SACEM et Rennes Métropole pour l'aide à la musique originale de films courts.

\\ 2021 en actions

→ La Région attentive et réactive au côté des acteurs de filières fragilisées

Les industries de la création sont particulièrement impactées par la crise sanitaire. Plus de 80% manifestations littéraires et cinématographiques auront été annulées. Si les libraires avaient peu à peu retrouvé un chiffre d'affaire supportable avant le reconfinement, la fréquentation des cinémas est en baisse de 70% et la médiation culturelle s'est considérablement réduite (dispositifs d'éducation à l'image, rencontres...). L'impact par effet domino, touche l'ensemble de la filière cinématographique. Les distributeurs reportent les sorties de films et hésitent à investir dans de nouvelles productions. Les tournages de films, dans un premier temps, interrompus, reprennent peu à peu mais sont soumis à des protocoles couteux pesant sur les budgets des films les plus fragiles. Faute de tournages, les réalisateurs, les techniciens et comédiens les plus précaires peinent à acquérir un statut d'intermittents. Dans le secteur du livre, un nombre important de résidences, de lectures publiques et d'actions de médiation culturelle ont été annulées. L'activité des éditeurs a été fortement réduite.

La Région a depuis le début de la crise sanitaire, su être réactive (avances de trésorerie, maintien des aides pour les projets annulés, accélération des paiements et simplification des procédures...). En 2021, et en articulation avec les mesures exceptionnelles évoquées dans le cadre du programme 601, elle poursuivra ses efforts pour soutenir l'industrie de la création en Bretagne, elle continuera à travailler avec les acteurs du secteur, afin de définir des mesures nouvelles garantissant à moyens termes, l'avenir d'un secteur très fragilisé. En complément des mesures nationales, une réflexion sera menée pour soutenir et garantir la pérennité de la petite et la moyenne exploitation indépendante en Bretagne. Les soutiens exceptionnels aux entreprises du secteur du livre (librairies et éditeurs) mis en place fin 2020, seront poursuivis et développés en concertations avec la DRAC et le CNL.

→ Mise en place de la dernière phase de la nouvelle politique en faveur du cinéma et de l'audiovisuel

Encouragée par de premiers résultats prometteurs en 2020, la Région en 2021, déploiera la dernière étape du plan stratégique breton pour le cinéma et l'audiovisuel adopté en 2019. Malgré la défaillance du CNC en 2020 dans l'accompagnement de la progression des soutiens à la création, la Région renforcera ses nouvelles aides. Répondant à un double objectif de soutenir la création dans sa diversité et de structurer une filière régionale active, le fonds d'aide à la création (FACCA) atteindra son plus haut niveau. Ces aides permettront à un plus grand nombre d'acteurs de la filière de concevoir, de développer et de produire des films depuis ou en Bretagne. Dans un même

élan, les initiatives favorisant les coopérations internationales dans le secteur seront réaffirmées et consolidées.

→ Une politique de soutien au secteur du livre et de la vie littéraire au plus proche des territoires

Depuis plus de six ans, la Région et le CNL ont mis en œuvre une politique conjointe et concertée de soutien aux librairies indépendantes. Ces aides prennent en compte les investissements des libraires souhaitant moderniser leur commerce et les adapter aux nouveaux usages, et les animations culturelles de ses lieux de sociabilisations. Dans un deuxième temps cette politique partenariale a été étendue aux résidences d'auteurs sur le territoire. Un accord-cadre pour trois ans avait été adopté en 2018. En 2020, dans l'attente d'une évaluation de la politique territoriale du CNL, ce dernier a souhaité proroger la convention d'un an. Ainsi, en 2021, cette politique de coopération sera poursuivie. La politique de soutien aux résidences d'auteurs continuera à porter une attention particulière à leur rémunération, à la place réservée à la librairie indépendante dans le projet et à la rencontre entre les habitants et les auteurs.e.s. La Région fidèle aux enjeux définis par la Breizh COP, a rappelé l'attention qu'elle souhaitait voir porter aux commerces mixtes (cafés-librairies, maisons de la presse...) qui, malgré des modèles économiques précaires, s'installent principalement dans les zones rurales et constituent bien souvent la seule présence culturelle sur ces territoires. En conséquence, les partenaires se sont engagés à faciliter le développement d'actions prenant en compte les spécificités territoriales et à prioriser les zones les moins bien dotées.

→ Un soutien toujours actif aux réseaux et aux manifestations cinématographiques, radiophoniques et littéraires structurantes en phase de croissance

Afin d'impulser et d'animer la mise en commun des réflexions, de stimuler la créativité, de mutualiser des ressources, de promouvoir une spécificité régionale, de consolider une filière, la Région soutient les réseaux professionnels des secteurs concernés. Ainsi les associations, *Films en Bretagne – Union des professionnels* qui fédère les professionnels du secteur, les réseaux de salles de cinémas comme *Cinéphare*, *CinéMa35* qui fédèrent les cinémas associatifs et publics, le réseau *RAPACE* qui fédère les associations de cinéma amateur, la *Fédération des cafés librairies de Bretagne*, la *CORLAB* qui fédère des radios associatives de catégorie « A » etc. participent activement à la structuration du paysage culturel breton.

De nombreuses manifestations cinématographiques et littéraires contribuent à la diversification des publics et à la dynamisation des territoires. Du *Festival de Cinéma de Douarnenez* au *Festival Travelling* à Rennes, du *Printemps des livres à Loudéac* au *Festival Etonnants Voyageurs* à Saint-Malo, de *Longueur d'ondes* à Brest au *Festival international du film insulaire de Groix*, ces manifestations représentent une diversité et une richesse exceptionnelle. En fonction des territoires sur lesquels elles s'inscrivent et des thématiques auxquelles elles sont dédiées, elles continueront à être soutenues par la Région selon des priorités distinctes : rayonnement régional, national ou international, singularité artistique ou culturelle, présence sur des territoires éloignés d'une offre régulière, structuration de la filière, diversification des publics et des partenariats, rémunérations des auteurs et des intervenants. En cette période de crise majeure, une attention particulière sera portée aux bilans des éditions annulées et aux situations financières des associations organisatrices.

→ Un soutien attentif au secteur radiophonique associatif en pleine mutation

En France, le CSA coordonne le déploiement de la radio numérique terrestre (DAB+), avec un objectif de 80% d'accès à la RNT en 2026 pour l'ensemble de la population française. Le CSA procède par appels à fréquences par zones géographiques d'émissions. En Bretagne, le CSA a lancé en 2019, les premiers appels sur les deux métropoles et sur les deux zones étendues couvrant le territoire régional. En 2020, les résultats ont été publiés. Certaines radios pourront émettre en numérique à partir de 2022. Une nouvelle radio associative *Radio BOA*, initiée par la *CORLAB* a obtenu une fréquence sur les deux zones étendues et ainsi couvrir toute la Bretagne. Ce déploiement va entraîner à terme, des modifications substantielles dans l'offre radiophonique. Si la double diffusion hertzienne et numérique sera possible, des coûts additionnels importants devront être supportés par les associations émettant en numérique. En 2021, la Région soucieuse de préserver une diversité importante d'offre radiophonique, et attentive à l'animation des territoires, poursuivra la concertation avec le secteur de la radio associative. De nouvelles modalités d'intervention adaptées pourront être définies.

Les actions du programme

→ Encourager le développement des œuvres, et favoriser la structuration des industries de la création et de la vie littéraire

- ✓ Soutenir la création cinématographique et audiovisuelle
- ✓ Développer les conditions de production et d'accueil des tournages sur le territoire
- ✓ Contribuer au développement des projets des éditeurs de livres et producteurs de musique enregistrée
- ✓ Soutenir la mise en réseau des initiatives, des acteurs culturels, et des artistes

→ Favoriser la rencontre des projets, des artistes, des œuvres et des habitants

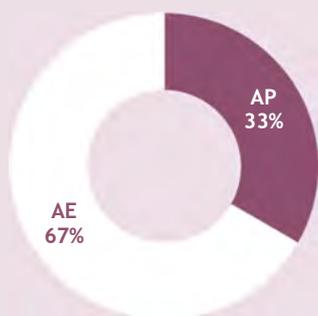
- ✓ Favoriser les rencontres entre œuvres, artistes, professionnels et habitants

→ Conserver et transmettre le patrimoine culturel immatériel et cinématographique

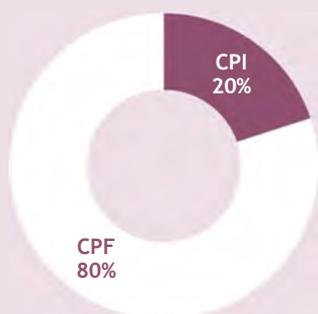
- ✓ Soutenir la conservation et la valorisation du patrimoine cinématographique, audiovisuel, radiophonique et écrit
-

Programme 603

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation de programme de

2 000 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation d'engagement de

4 000 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

1 446 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

5 800 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Développer le sport en région

\\ Raison d'être du programme

La politique sportive du Conseil régional s'appuie sur une double ambition. D'une part, soutenir le fonctionnement des acteurs bretons du sport, qu'ils soient des associations développant le sport pour toutes et tous, clubs, sportives et sportifs de haut niveau ou encore des organisateurs de manifestations d'envergure permettant le rayonnement de la Bretagne au-delà de nos frontières. Dans le contexte actuel de pandémie de la Covid, les soutiens régionaux assurent une sécurité et contribuent à la pérennité des structures sportives bretonnes. D'autre part, la Région organise et anime le dialogue et la concertation avec les autres collectivités mobilisées sur le sport, le mouvement sportif breton ainsi que les services déconcentrés de l'Etat en région. Ce rôle sera porté en 2021 par la future Conférence régionale du sport et Conférences des financeurs, officialisées par le décret du 20 octobre 2020. Le rôle de la Conférence consiste à assurer une concertation entre les 4 grandes familles d'acteurs du sport (Etat, collectivités territoriales, mouvement sportif et acteurs économiques) pour s'accorder sur un Projet Sportif Territorial à 3 ans, pour lequel les financements sont entérinés dans les Conférences des financeurs. Par cette nouvelle gouvernance, l'Etat reconnaît le rôle stratégique des collectivités, et notamment la Région, dans la réussite de politiques sportives cohérentes et efficaces à l'échelle du territoire régional.

\\ 2021 en actions

→ L'excellence sportive : l'axe prioritaire des interventions régionales

La Région fait de l'excellence le pivot de sa politique sportive, à travers 9 dispositifs différents représentant 50% des enveloppes budgétaires, investissement et fonctionnement confondus. Ce large éventail d'actions permet de toucher des cibles au profil varié (clubs, sportives et sportifs engagés dans un double projet, associations dédiées à l'entraînement et la préparation de nos futur-e-s champion-ne-s, etc.) mais néanmoins tournées vers le même objectif d'évoluer au plus haut niveau et de remporter des titres. En particulier, les labels du Conseil régional, « Clubs en Voie d'Accession à l'Elite » (VAE, 20 clubs en 2020-2021, 300 K€) et « Centres d'Entraînement et de Formation des Clubs Phares » (CEFCP, 13 clubs en 2020-2021, 800 K€), dont le nombre évolue en fonction des montées et des descentes sportives à la fin de chaque saison, contribue à la présence notoire de nombreux clubs bretons dans les divisions d'excellence de leur discipline. De même, le soutien de la Région au Campus Sport Bretagne par le biais de subventions (350 K€), de mises à disposition de personnels (8) et d'entretien et de rénovation du bâti, propriété de la Région depuis 2018, lui a permis d'être dorénavant le pilote de la politique Haut niveau-Haute performance de l'Agence Nationale du Sport, groupement d'intérêt public constitué en 2019 afin de mettre en œuvre la nouvelle gouvernance du sport au niveau national.

Une trentaine de sportives et sportifs bretons sont soutenus en 2020 par la Région dans le cadre de leur préparation aux Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Tokyo 2021. Ils sont les meilleurs ambassadeurs de la politique régionale en faveur du haut niveau et lancent dès 2020 les ambitions bretonnes pour les JOP de Paris 2024, tant pour accueillir des délégations étrangères que pour faire vivre cet événement planétaire sur l'ensemble du territoire pendant les 3 années qui nous en séparent, la Région étant labélisée « Terre de Jeux » par le Cojo Paris 2024, depuis la fin de l'année 2020.

→ L'organisation du grand départ du Tour de France 2021, l'occasion d'augmenter la notoriété internationale de la Bretagne

Le programme 603 « Développer le sport en Région » porte financièrement l'opération « Grand départ du Tour de France 2021 » et se voit donc doter de crédits supplémentaires de 1,8 M€ consacrés au Tour de France. Troisième événement sportif

le plus connu au Monde après les Jeux Olympiques et Paralympiques et la Coupe du Monde de football, le Tour de France débute à Brest et se poursuit sur 3 autres étapes bretonnes traversant nos 4 départements, en juin 2021. Il accélère la visibilité et la reconnaissance d'une Bretagne sportive et consolide l'objectif de rayonnement, en plus des aides aux 130 organisateurs de manifestations sportives (environ 800 K€/an) et des soutiens aux télévisions locales pour la réalisation de 13 captations sportives pendant la saison 2020-2021 (110 K€ par saison sportive).

La Région se distingue également pour être la première région française à parrainer une équipe e-sport (10 K€) et investit pour structurer cette discipline, particulièrement répandue chez les jeunes, à travers l'organisation d'un challenge e-sport Bretagne de 4 étapes départementales (1/département) et d'une finale régionale lors du Stunfest à Rennes. Par ailleurs, pour apporter un accompagnement à la préparation physique, mentale et en nutrition à l'équipe parrainée, le Campus sport Bretagne a établi un programme à l'instar de ce qu'il apporte aux sportifs de haut niveau. De plus, constatant la faible représentation féminine parmi les gamers, Women in Games déploie, avec l'aide de la Région, un dispositif type formation-action en faveur de l'égalité femmes-hommes dans l'e-sport, dont le premier bénéficiaire est l'équipe parrainée, exclusivement masculine pour l'heure.

Enfin, la Région soutient le Gip France 2023, organisateur de la Coupe du Monde de rugby en France en 2023, pour déployer plusieurs dispositifs, notamment ceux en faveur de la formation et de l'emploi dans les métiers du sport en Bretagne.

→ La politique régionale en matière d'équipements sportifs

La politique sportive en matière d'investissements sportifs s'appuie sur 5 dispositifs. Tout d'abord, les ligues régionales sont soutenues dans l'acquisition de petits matériels sportifs nécessaires à leur fonctionnement, ainsi que celui de leurs structures d'accès au haut niveau (150 K€/an pour 70 bénéficiaires environ). Pour certaines ligues, en capacité d'établir des projets soutenables et financièrement réalisables, la Région les accompagne dans la réalisation de leur équipement majeur. Le troisième dispositif correspond aux équipements de nos clubs labélisés « centre d'entraînement et de formation des clubs phares ». Le Rugby Clubs de Vannes, premier club breton à évoluer en Pro D2, en bénéficie pour réaliser son centre d'entraînement (600 K€ pour une aide totale de 1 M€). Le dispositif suivant concerne spécifiquement le football avec la rénovation ou l'extension de grands stades comme celui du Moustoir à Lorient, et les centres d'entraînement et de formation des équipes professionnelles telles que le Stade Rennais dont le projet pourrait faire l'objet d'un soutien régional. Enfin, dernier équipement d'intérêt national ou de très grande capacité en attente d'engagement régional, le vélodrome couvert de Loudéac est soutenu à hauteur de 2, 5 M€ dont 400 K€ en 2021.

Les actions du programme

→ Développer le sport pour toutes et tous

- ✓ Aider au fonctionnement et l'acquisition de petits matériels des ligues régionales et des centres de ressources (CROS, CRER)
- ✓ Soutenir les déplacements des associations sportives des lycées publics et privés
- ✓ Contribuer au fonctionnement des Centres de Médecine du Sport

→ Maintenir l'excellence sportive régionale

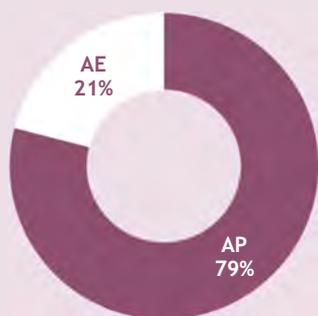
- ✓ Aider au fonctionnement des clubs en « Voie d'Accession à l'Elite »
- ✓ Aider au fonctionnement des « Centres de formation et d'entraînement des clubs phares »
- ✓ Aider aux déplacements des clubs aux championnats de France de leur discipline
- ✓ Soutenir les structures fédérales relevant des filières d'accession des Plans de Performance Fédéraux
- ✓ Aider les sportives et sportifs bretons de haut niveau, catégories « Relèves »
- ✓ Soutenir le déploiement et le développement des actions du Campus Sport Bretagne
- ✓ Apporter une contribution au bateau « Océane » de la filière course au large CRB-CMB
- ✓ Soutenir le fonctionnement de l'équipe réserve de l'équipe cycliste professionnelle Vital Concept
- ✓ Aider au fonctionnement de l'équipe « Crazy esport Région Bretagne » et à la structuration de l'esport en Bretagne

→ Faire rayonner la Bretagne grâce au sport

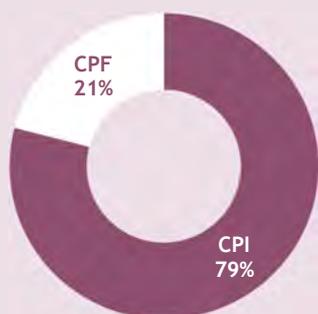
- ✓ Aider les organisateurs de manifestations sportives d'envergure nationale et internationale
 - ✓ Soutenir les télévisions locales pour la réalisation de captations sportives
 - ✓ Organiser les Trophées des sports de la Région Bretagne
 - ✓ Assurer la visibilité de la Région lors des manifestations sportives aidées
 - ✓ Contribuer à la bonne organisation du Grand départ du Tour de France 2021
-

Programme 604

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation de programme de

4 500 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation d'engagement de

1 193 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

4 500 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

1 193 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Révéler et valoriser le patrimoine

\\ Raison d'être du programme

Le patrimoine est le regard commun d'une société sur les héritages du passé ; mais plus que cela, il possède en lui une dimension de développement humain et économique. La Région est convaincue que ce qui valorise le patrimoine culturel contribue à l'émancipation individuelle et au renforcement des liens collectifs. Porteur à la fois d'ancrages et d'attractivités, le patrimoine est un outil de développement durable des territoires.

Ces éléments constituent le fondement de la politique régionale dont les ambitions sont affirmées tant au travers d'une stratégie ouverte de conduite d'opérations d'Inventaire du patrimoine que dans le 'Plan d'action en faveur de la restauration du patrimoine en Bretagne' adopté en juin 2019.

\\ 2021 en actions

→ Un inventaire du patrimoine dynamique et ouvert

La multiplication de partenariats pour des opérations d'Inventaire du patrimoine confirme l'engouement de multiples acteurs pour la dynamique de co-construction de la connaissance du patrimoine encouragée par la Région. Collectivités, associations, particuliers, chercheurs indépendants, universités et passionnés de tout âge s'engagent pour des études sur des territoires déjà mobilisés par des démarches de valorisation, des opérations thématiques encouragées par des appels à projets ou des actions collaboratives désormais relayées aussi sur les réseaux sociaux. L'ingénierie portée par la Région favorise la mise en réseau et les échanges entre acteurs.

Outre les projets conduits avec les universités (mémoires, thèses, projets tutorés, stages, accompagnement de jeunes professionnels...), ces études investissent sans cesse de nouveaux champs d'étude et participent concrètement au rayonnement de la Bretagne. Elles s'inscrivent activement dans les démarches de connaissance des territoires (portraits d'EPCI) et apportent des éclairages complémentaires à de nombreuses autres politiques régionales : Inventaire du patrimoine des lycées, des patrimoines portuaires, des architectures valorisant des matériaux locaux, articulation avec les stratégies d'aménagement (plans locaux d'urbanisme...).

▶▶ Breizh COP : l'Inventaire du patrimoine

Utilisant les matériaux à disposition, s'inscrivant de façon intime dans les paysages et faisant le lien entre générations, entre habitants et visiteurs, l'action patrimoniale répond par nature à de multiples enjeux Breizh Cop. En explorant les mises en œuvre de matériaux locaux (pan de bois...) ou l'histoire des aménagements littoraux ou ruraux, en portant des opérations collaboratives elles-mêmes échos d'interrogations ancrées sur le territoire, l'Inventaire participe pleinement des objectifs Breizh Cop visés par la collectivité.

A ce titre, l'année 2021 verra la reconduction des appels à projets d'invitation à l'Inventaire des lycées (en partenariat avec le Rectorat), des ports et des architectures urbaines en pan de bois, en plus de l'encouragement à l'Inventaire des territoires labellisés. Cette même dynamique se prolonge au travers des supports, outils et moments de restitution et d'échanges avec les publics : l'insertion sur les réseaux sociaux (groupe « partage de la connaissance du patrimoine en Bretagne ») vient compléter l'éditorialisation du portail patrimoine.bretagne.bzh et la ligne éditoriale dans laquelle deux nouveaux ouvrages seront publiés en 2021, restitutions d'études conduites à Tréguier et sur le territoire du futur PNR Vallée de la Rance – Côte d'Emeraude. La programmation régionale des Journées du patrimoine, articulant

« coups de cœur », cycle de conférences, espaces d'échanges avec les publics autour des ressources de l'Inventaire cristallise désormais de nombreuses initiatives.

→ Une valorisation du patrimoine ancrée localement

La sauvegarde et la valorisation du patrimoine revêtent des implications culturelles, économiques et sociales fortes. En choisissant d'apporter son soutien à des opérations de réhabilitation ou de transformation du patrimoine (immobilier, mobilier, navigant et archéologique), la Région œuvre pour la transmission des savoir-faire et des techniques traditionnels de restauration et soutient directement des emplois non délocalisables dans les territoires. En conditionnant son soutien aux travaux de restauration du patrimoine à la définition d'une démarche de valorisation ancrée localement, la Région entend renforcer l'attractivité des territoires au travers de ses dimensions touristiques et culturelles.

Les dispositifs d'intervention permettent également de soutenir les travaux d'esthétiques et de mise en valeur des éléments patrimoniaux publics et privés dans les Communes du Patrimoine Rural de Bretagne (40 communes) et les Petites Cités de Caractère (26 communes).

La Région a le souci constant de favoriser l'appropriation du patrimoine par les habitants. Le dispositif « Skoaz ouzh Skoaz » encourage les propriétaires d'un bien public à mobiliser la population locale autour d'un projet de restauration.

►► Breizh COP : un appel à projet pour encourager l'engagement collectif en faveur du patrimoine

Parce que le patrimoine doit pouvoir devenir un levier du « vivre ensemble » où toutes les bonnes volontés et les compétences se rassemblent et œuvrent dans l'intérêt collectif, la Région a choisi de mettre à l'honneur pendant 3 ans (2020-2022) l'engagement bénévole en faveur des héritages patrimoniaux, matériels et immatériels, par le biais d'un appel à projet dédié qui sera reconduit en 2021.

En 2021, la Région va expérimenter un nouveau dispositif de soutien de valorisation du patrimoine à travers les bornes de don sans contact. Elles permettent aux visiteurs, de participer à la préservation d'un site, en faisant un don via une borne reliée à un terminal de paiement. Il s'agira pour la Région de faire l'acquisition de cinq bornes, dans un premier temps, et de les mettre à disposition de gestionnaires de sites patrimoniaux publics qui pourront ainsi bénéficier des dons collectés pour financer un projet de restauration ou l'acquisition d'une œuvre pour un musée. La durée du prêt variera (5-6 mois environ) en fonction des projets et cherchera à optimiser la présence de la borne sur site pendant la saison touristique.

De nombreux partenariats avec des acteurs publics et privés sont menés. Certains donnent lieu à une réelle co-construction de projets patrimoniaux emblématiques pour le territoire comme le projet de recherche de l'épave du navire *Marie la Cordelière* mené en partenariat avec le Département des Recherches Subaquatiques et Sous-Marines (DRASSM) du Ministère de la Culture et de nombreux acteurs pluridisciplinaires. Une nouvelle et dernière campagne de prospection en rade de Brest aura lieu à l'été 2021.

C'est en raison de ces exigences qualitatives mais également pour leur potentiel de développement patrimonial et touristique, que la Région a retenu les 37 « Musées de France » en Bretagne comme champ d'intervention exclusif et volontariste de sa politique muséale, en l'intégrant à sa politique plus globale de valorisation du patrimoine. Pour qu'ils demeurent des protagonistes actifs du développement culturel et patrimonial de la Bretagne, la Région leur apporte un soutien pour leurs projets d'investissement d'envergure régionale (construction, extension et modernisation), d'acquisition et de restauration de leurs collections ainsi que pour les expositions temporaires mutualisées.

Les actions du programme

→ Révéler et transmettre la connaissance du patrimoine breton

- ✓ Conduire l'inventaire dans les territoires
- ✓ Encourager et accompagner les initiatives contribuant à renforcer la connaissance du patrimoine breton
- ✓ Partager la connaissance produite

→ Faire du patrimoine un levier de développement durable et ambitieux de la Bretagne

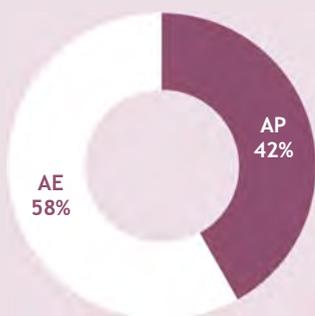
- ✓ Soutenir et encourager les projets de développement des territoires
- ✓ Soutenir les actions de conservation des objets mobiliers protégés
- ✓ Soutenir et accompagner les mutations des « Musées de France » en Bretagne
- ✓ Soutenir les projets de sensibilisation et d'information aux patrimoines

→ Impulser des dynamiques d'avenir sur les questions patrimoniales en Bretagne

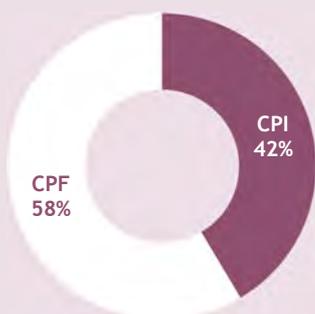
- ✓ Accompagner les demandes de rayonnement de la Bretagne à partir de son patrimoine
- ✓ Bâtir des plans d'actions pour faire face collectivement à des enjeux nouveaux
- ✓ Concevoir en partenariat des projets emblématiques pour le territoire

Programme 605

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation de programme de

5 000 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation d'engagement de

6 952 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

4 980 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

7 017 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception

\\ Raison d'être du programme

Dans un contexte exceptionnel, caractérisé par le choc sans précédent de la pandémie sur les acteurs du tourisme, 2021 sera marquée par la mise en œuvre du nouveau Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs 2020 - 2025 (S.R.D.T.L.), outil de mise en œuvre de la Breizh Cop en faveur de l'action touristique, adopté en session du Conseil régional le 15 octobre 2020. Dans la droite ligne de la stratégie régionale votée en février 2018, ce schéma est un outil d'organisation et de méthode entre les acteurs publics et privés de la filière touristique, et un outil d'accélération des

▶▶▶ Un outil de mise en œuvre intégrée de la Breizh COP

Une action touristique intégrée : le schéma est à la croisée de la SRDEII et du SRADDET et est un outil au service de la mise en œuvre de la Breizh COP dont il contribue à répondre à 21 enjeux sur 38 ;

Un objectif traduit par le positionnement : IDENTITÉ ET TRANSITIONS, qui appelle à capitaliser sur les valeurs qui fondent la Bretagne, pour envisager un tourisme tourné vers l'avenir, résolument inscrit dans les transitions : méthodologiques, sociales, économiques, climatiques, environnementales, numériques et désormais sanitaires ;

En 2021, une expérimentation du 1% biodiversité inscrit au sein de la feuille de route Breizh Cop « Biodiversité » sera menée dans le cadre de la mise en œuvre des dispositifs d'accompagnement régionaux de la politique touristique ;

modèles de développement. Ses objectifs, ses principes :

- Les Destinations touristiques sont confirmées comme les territoires de projets, maille de référence du développement touristique en Bretagne ;
- L'expertise des territoires y est au cœur : la construction du schéma s'appuie sur une ambition régionale mais également sur les modèles les plus vertueux inscrits au sein des stratégies intégrées des 10 Destinations touristiques bretonnes adoptées en 2019 par chacun de vos territoires ;
- les feuilles de route régionales constitueront les cadres opérationnels de mise en œuvre du Schéma.

\\ 2021 en actions

→ **Mandater et accompagner le Comité régional du tourisme dans ses missions pour le tourisme breton**

En 2021, dans un contexte exceptionnel du fait de la crise, dans le cadre d'une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens, le CRT mettra en œuvre le S.R.D.T.L. et poursuivra le déploiement du plan de relance en faveur du secteur touristique, autour de trois missions principales :

1. L'observation : au-delà des études de fréquentation, l'année sera marquée par la reconduite de l'enquête REFLET (précédemment menée en 2016) ainsi que par des enquêtes liées aux feuilles de route régionales (tourisme social et solidaire, nautisme) ainsi qu'à la Marque Bretagne (étude « baromètre ») ;

2. La qualification et structuration de l'offre : les thématiques existantes seront consolidées (notamment en matière de patrimoine culturel) ; Le CRT contribuera à la mise en œuvre de la feuille de route régionale « Itinérance douce terrestre » (dont étude de positionnement des véloroutes-voies vertes) ; le CRT poursuivra ses actions de sensibilisation et d'accompagnement en matière de tourisme durable : diffusion des éco-gestes, actions de sensibilisation, développement de l'écomobilité, déploiement de l'écolabel européen. Il poursuivra son rôle d'animation et de formation autour de la Marque Bretagne.

3. La communication et la promotion : le plan d'actions, fortement dépendant de l'évolution de la crise sanitaire, prévoit des ateliers sur les marchés cibles (Allemagne, Canada, Pays-Bas, Japon ou Taïwan), des démarchages vers l'Italie et le Royaume-Uni et des opérations dédiées vers les USA. Ces pistes de travail seront bien évidemment adaptées au contexte. Des opérations spécifiques seront conduites vers le marché français dans le cadre du plan de relance.

Les feuilles de route régionales, coordonnées par la Région, valoriseront les moyens régionaux humains, techniques et financiers mobilisés pour leur mise en œuvre opérationnelle, dans le cadre de la politique touristique mais également de l'ensemble des politiques régionales concernées. Les moyens mobilisés par les partenaires de chaque feuille de route seront également identifiés. En application de cette mécanique globale, la Région poursuivra son accompagnement en 2021 :

→ **Définir et mettre en œuvre des stratégies régionales de développement sur des thématiques touristiques prioritaires**

Ces thématiques sont inscrites au cœur du S.R.D.T.L. 2020-2025 : **nautisme** (une feuille de route « activités nautiques et plaisance » en cours de mise en œuvre et un dispositif triennal ad hoc en faveur des « projets nautiques intégrés » poursuivi en 2021) ; **itinérance douce terrestre** (une feuille de route en cours de mise en œuvre et un dispositif en faveur de la finalisation de la structuration des infrastructures des Vélos-routes Voies Vertes (VVV) / orientation de l'aide en faveur des opérations de servicialisation) ; **îles** (une feuille de route dédiée en cours de mise en œuvre) ; **tourisme social et solidaire** (une feuille de route en cours de mise en œuvre et un dispositif triennal ad hoc en faveur des « établissements du tourisme social et solidaire intégré » poursuivi en 2021 : accompagnement des sites repérés par les territoires de Destinations en 2020 et qui n'ont pu engager leur projet en raison de la crise sanitaire) ; **canaux** (une feuille de route prochainement proposée en commission permanente et en lien étroit avec la stratégie régionale en faveur des voies navigables) ; **patrimoine et culture** (une feuille de route en cours d'élaboration).

→ **Accompagner les stratégies de développement touristique territoriales**

Territoires de projets et maille de référence du développement touristique en Bretagne, les Destinations bénéficieront à nouveau en 2021 de l'accompagnement régional inscrit au sein du dispositif dédié voté en mars 2019 (pour 3 années).

Visant un objectif d'amélioration des infrastructures et des services dédiés à l'accueil des visiteurs à chaque étape de son parcours (transport, hébergement, restauration, activités, etc.), le dispositif triennal « sites d'exception naturels et culturels » cible des espaces naturels ou culturels en milieu ouvert et ayant des problématiques de fréquentation touristique. En 2021, priorité sera donnée aux projets déjà accompagnés (5 nouveaux projets en 2020) et qui ont dû être reportés compte tenu du contexte sanitaire.

Les « Destinations touristiques » et les « sites naturels et culturels touristiques » feront chacun l'objet d'une feuille de route régionale dédiée.

→ **Accompagner les projets expérimentaux à l'échelle régionale**

En 2021, le Ti Hub, accélérateur des transitions touristiques porté par la Région, assurera la conduite du projet expérimental qui lui a été confié : le GR34. La 1^{ère} phase de la méthode a vocation à croiser besoins des usagers et valeurs identitaires pour faire émerger un portefeuille de projets innovants, singularisants et ancrés localement. Pour accélérer et concrétiser ces projets, le Ti HUB devra, au-delà de la mobilisation de l'ingénierie technique, rechercher les leviers de financement possibles. La diversité des partenaires potentiels (publics, privés, associatifs, etc.) et des projets pouvant être liés au GR34 (nautisme, itinérance, mobilité, patrimoine, etc.) nécessiteront une adaptation au cas par cas des réponses à activer (aides aux entreprises, aux territoires, etc.) ; le budget du programme 605 sera mobilisé en dernier recours.

→ **Piloter le projet Interreg-Espace Atlantique CAPITEN**

2021 sera l'année de clôture du projet de coopération européenne CAPITEN (Cluster Atlantique pour l'innovation technologique et économique dans la filière du nautisme – projet 2017 – 2020, porté par la Région), clôture initialement prévu en novembre 2020 mais reportée du fait du contexte sanitaire.

Les actions du programme

→ **Renforcer l'attractivité touristique de la Bretagne**

- ✓ Mandater et accompagner le Comité régional du tourisme dans ses missions pour le tourisme breton

→ **Mettre en œuvre des stratégies de développement touristique**

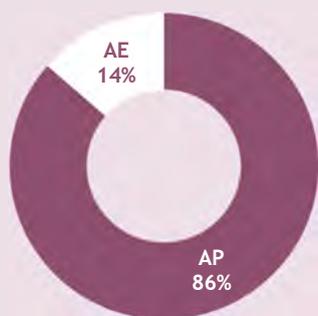
- ✓ Définir et mettre en œuvre des stratégies régionales de développement sur des thématiques touristiques prioritaires
- ✓ Accompagner les stratégies de développement touristique territoriales
- ✓ Accompagner les projets expérimentaux à l'échelle régionale
- ✓ Piloter le projet Interreg Espace Atlantique CAPITEN

→ **Structurer collectivement la filière touristique bretonne**

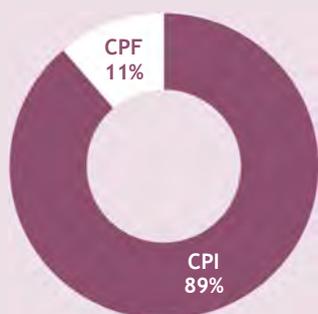
- ✓ Coordonner les acteurs touristiques à l'échelle régionale
 - ✓ Accompagner une ingénierie territoriale dédiée au développement touristique
 - ✓ Accompagner la montée en puissance des territoires et entreprises au service du projet collectif
-

Programme 606

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice
2021 une autorisation de
programme de

8 520 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice
2021 une autorisation
d'engagement de

1 342 000 €

→ Inscrire un crédit de
paiement d'investissement à
hauteur de

9 605 000 €

→ Inscrire un crédit de
paiement de fonctionnement à
hauteur de

1 222 000 €

La ventilation des crédits par
chapitre budgétaire figure en
introduction du rapport

Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes

\\ Raison d'être du programme

Les canaux de Bretagne constituent un patrimoine régional majeur, à la fois paysager et naturel, historique et culturel. Ils représentent un atout essentiel pour le développement du tourisme au sein des territoires traversés grâce à une offre variée d'activités sur la voie d'eau et aux possibilités de randonnée sur les chemins de halage aménagés.

Les principes d'une stratégie régionale de développement et de valorisation adoptés lors de la session de juin 2018 expriment :

- Une gouvernance s'appuyant sur une maîtrise d'ouvrage directe et un dispositif de contractualisation avec les territoires au moyen de « contrats de canal »,
- Quatre orientations majeures : le développement de la navigation et de la randonnée, la gestion durable du domaine, le partage des usages et une communication renforcée,
- Une dynamique de coordination régionale avec une conférence annuelle des voies navigables.

Le programme finance les travaux de grosses réparations nécessaires à la conservation de l'infrastructure et du patrimoine bâti et au maintien de ses fonctions d'usage.

En 2021, il permettra en outre d'engager les premiers aménagements du contrat de canal passé avec la Ville de Rennes et Rennes métropole et les premiers travaux de dragages sur la liaison Manche-Océan, préalables à la reconquête de la navigation.

Ce programme comprend également le soutien au financement des actions réalisées par le Département des Côtes d'Armor, concessionnaire de l'État sur la partie du canal de Nantes à Brest non transférée à la Région (entre le barrage de Guerlédan et la limite avec le Finistère).

\\ 2021 en actions

→ Développer les usages nautiques

Pour assurer la navigabilité des voies d'eau bretonnes et ainsi pérenniser la pratique de la plaisance fluviale, il est nécessaire de procéder aux grosses réparations ou au remplacement des ouvrages mobiles comme les portes d'écluses, au rétablissement des profondeurs, ou au dégagement du gabarit de navigation par l'enlèvement des plantes aquatiques invasives (jussie, élodée ou hydrocotyle essentiellement).

Cette navigabilité garantie, le développement des usages nautiques requiert la poursuite d'aménagements spécifiques pour la plaisance : pontons d'attente à l'amont et à l'aval des écluses notamment sur la section finistérienne du canal de Nantes à Brest, bornes d'alimentation en eau et électricité, bornes de récupération des eaux usées, ...). L'objectif est de poursuivre la densification de ces équipements de service.

Le contrat de canal signé en décembre 2019 avec Rennes Métropole et la Ville de Rennes prévoit, sous maîtrise d'ouvrage de la Région, l'aménagement et l'équipement de haltes nautiques en agglomération pour l'accueil des plaisanciers en itinérance.

En 2021, il est prévu d'engager les travaux de cette action significative pour la reconquête de la navigation sur la liaison Manche-Océan : Aménagement des haltes nautiques sur les quais St Cyr, Robinot de St Cyr, St Martin et la Barbotière.

→ Développer les usages terrestres

Le développement de la randonnée, locale ou itinérante, constitue un atout important pour le tourisme breton. Les chemins de halage et voies vertes en bordure des canaux permettent la randonnée pédestre, équestre et cycliste. Les aménagements d'itinéraires se poursuivront principalement sur le chemin de halage de la Vilaine et celui de la section finistérienne du canal de Nantes à Brest.

→ Sécuriser la gestion des cours d'eau par la restauration des ouvrages hydrauliques

Indépendamment des usages qu'elles autorisent, les voies navigables bretonnes constituent une « machine hydraulique » dont la gestion a des impacts sur la ressource en eau et sur l'état écologique des cours d'eau. Si l'enjeu « navigation » nécessite le bon fonctionnement de ces ouvrages, l'enjeu environnemental est aussi prioritaire. Ils ne pourront être assumés de façon satisfaisante que si les ouvrages hydrauliques permettent une gestion maîtrisée des niveaux et des débits.

L'action engagée permet le remplacement des équipements mobiles des barrages de navigation : vannes de crue et génie-civil associé. Elle permettra la remise en état des vannages de la section finistérienne du canal de Nantes à Brest pour sécuriser les interventions de manœuvre lors des « ondes de débarrage » d'automne pour améliorer la continuité écologique pour les espèces migratrices (saumons).

→ Conserver et aménager l'infrastructure

Le budget 2021 sera mobilisé prioritairement pour la mise en œuvre d'une seconde tranche de réfection des berges de la Vilaine et du canal d'Ille et Rance et pour la réalisation de travaux de grosses réparations de maçonneries des ouvrages (écluses, déversoirs, perrés ...).

L'action concerne également les travaux de requalification de maisons éclésières, notamment pour la préservation de celles qui pourraient ultérieurement faire l'objet d'appels à projets pour une seconde vie.

→ Moyens de la régie

La Région opère sa compétence de gestion, d'aménagement, d'entretien et d'exploitation des voies navigables en maîtrise d'ouvrage directe au moyen d'une équipe composée de 200 agents.

Le programme finance les acquisitions de matériels d'intervention nautiques et terrestres.

En 2021 il permettra notamment l'acquisition d'une barge multiservice pour les interventions par voie nautique sur les ouvrages et la ripisylve et le renouvellement des matériels et véhicules.

Les actions du programme

→ Développer les usages nautiques et terrestres

- ✓ Développer les usages nautiques
- ✓ Développer les usages terrestres

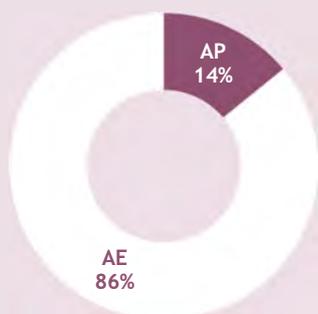
→ Conserver et aménager le patrimoine

- ✓ Sécuriser la gestion des cours d'eau par la restauration des ouvrages hydrauliques
- ✓ Conserver et aménager l'infrastructure

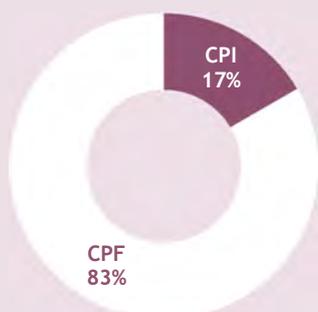
→ Moyens de la régie

Programme 607

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation de programme de

280 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation d'engagement de

1 710 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

320 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

1 610 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Développer les actions européennes et internationales

\\ Raison d'être du programme

Le programme 607 contribue à l'attractivité et au rayonnement de la Bretagne à travers le développement d'actions à caractère européen ou international. Ces actions peuvent être soit réalisées sur le territoire breton, avec pour objectif l'ouverture au monde et aux enjeux de la coopération à l'international, soit à l'étranger avec pour objectif d'aider et de stimuler des projets de coopération avec d'autres régions dans le monde.

La volonté de la Région, suivant sa stratégie internationale votée en juin 2019, est aussi de renforcer les actions de coopération au service du développement économique et de les articuler avec les objectifs de la transition écologique et de la Breizh COP.

\\ 2021 en actions

→ Renforcer la visibilité de la présence de la Bretagne à Bruxelles

2021 sera consacrée prioritairement au suivi des conséquences du Brexit (plan de soutien européen notamment dans le domaine de la pêche) et aux nouveaux programmes européens gérés par la Commission Européenne. Elle assurera également un suivi étroit des travaux du Comité des Régions où la Région Bretagne s'est impliquée directement en prenant la présidence du groupe de suivi du Brexit, dont elle fait sa priorité, compte tenu de l'importance des activités maritimes dans son économie et son modèle de développement et des risques majeurs que leur fait courir la perspective d'un Brexit sans accord.

Enfin, elle continuera à accueillir le public breton présent à Bruxelles en étroite relation avec le Conseil régional dans le respect des protocoles sanitaires.

→ Renforcer l'efficacité de la participation de la Bretagne aux enjeux européens et internationaux

La Bretagne maintiendra en 2021 sa participation active à l'AFCCRE dans le cadre du suivi des politiques européennes post 2020. De même, elle continuera à défendre ses positions à travers une participation active aux groupes de travail de la CRPM notamment dans le domaine de la valorisation de la politique maritime européenne, de la lutte contre le réchauffement climatique et des impacts liés au Brexit.

Dans ce domaine, elle confirmera sa participation au groupe Regions4 (ex NRG4SD) pour échanger sur les bonnes pratiques entre régions mais aussi afin de préparer les prochaines COP qui seront décisives pour atteindre les objectifs en matière de hausse des températures.

→ Amplifier la mobilisation des acteurs bretons dans les programmes de coopération territoriale européenne

2021 sera l'année de lancement des futurs programmes de coopération territoriale européenne (CTE) et des programmes sectoriels (ERASMUS+, HORIZON Europe...). La Région mettra en place des journées d'information pour sensibiliser les acteurs bretons sur ces futurs appels à projet, et reconduira son dispositif régional d'aide à l'écriture.

→ Promouvoir l'image et la notoriété de l'Europe en Bretagne

En matière d'information européenne, un nouvel accord cadre pluriannuel doit être signé avec la Maison de l'Europe de Rennes -CIED Cap Ouest à partir de juillet 2021 (si label obtenu). La Région poursuivra la diffusion du serious game « Legends of Europe » à destination des jeunes, ainsi que l'organisation d'événements fédérateurs annuels comme « Bouge avec l'Europe » en partenariat avec le Rectorat en avril, ou la « Fête de l'Europe en Bretagne » en mai. Par ailleurs les dispositifs de soutien aux actions en faveur de la fête de la Bretagne à l'étranger seront modifiés.

→ **Renforcer la coopération avec les régions européennes et les régions des pays développés et émergents**

Malgré une année 2020 perturbée par la crise du COVID-19, la Région a pu néanmoins organiser l'accueil de l'exposition d'art aborigène d'Australie Méridionale et renouveler son accord de coopération, confortant ce partenariat qui se déclinera en 2021 par le déplacement d'une délégation institutionnelle. Egalement impactée, la coopération avec la province du Shandong se poursuivra prioritairement sur des enjeux environnementaux, en lien avec les enjeux de la Breizh COP. La mission conjointe au Japon consacrée à la coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche d'une part, de la promotion touristique d'autre part, prévue initialement en 2020, est reportée en 2021, en complémentarité avec la mission économique annuelle.

La Région a pu organiser une délégation présidentielle au Pays de Galles et en Irlande, premier jalon posé à la mise en place « d'un arc celtique ». La priorité sera donnée en 2021 à la concrétisation du partenariat avec l'Irlande, et ce dans un souci du maintien plus global des relations avec nos partenaires britanniques, en réaction au Brexit et à la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne au 1^{er} janvier 2021.

→ **Passer d'une logique de solidarité à une logique de coopération avec les pays du Sud**

Comme en 2019, 2020 a été marquée par une aggravation forte des problèmes de sécurité dans les deux pays cibles de coopération de la Région, le Burkina Faso (région du Centre) et Haïti (territoire de la Grand'Anse). En conséquence, les déplacements ne sont toujours pas possibles sur ces deux régions. La Région continue cependant à travailler à travers la mobilisation d'ONG et d'associations pour poursuivre ses actions de coopération (ex : Association Vétérinaire sans frontière). Malgré la crise, les échanges se sont poursuivis avec le Maroc et tout particulièrement la province de Souss-Massa.

→ **Soutenir l'organisation de la Fête de la Bretagne dans le Monde**

En cette année de crise sanitaire, la Région a maintenu son soutien aux associations de la diaspora bretonne dans leurs actions de rayonnement de la culture bretonne à l'international.

→ **Soutenir les acteurs bretons de la coopération internationale et de la solidarité**

Avec la crise sanitaire, la Région a souhaité renforcer son soutien aux actions des associations bretonnes menées à destination des populations des pays du sud. Elle a notamment mis en place un fond exceptionnel d'aide alimentaire et sanitaire d'urgence.

→ **Favoriser l'ouverture internationale pour les jeunes bretons**

La crise sanitaire n'a pas permis de mesurer les impacts du nouveau dispositif mis en place en 2020 en faveur de la mobilité collective des jeunes. Toutefois, ce dispositif est reconduit pour l'année 2021.

→ **Renforcer l'efficacité des actions par une meilleure coordination**

La Région continuera en 2021 à accompagner le Réseau Bretagne Solidaire dans sa structuration et ses actions.

Les actions du programme

→ **Assurer et améliorer la visibilité de la présence de la Bretagne auprès des instances communautaires et des réseaux européens et internationaux**

- ✓ Renforcer la visibilité de la région grâce à la Maison de la Bretagne à Bruxelles
- ✓ Renforcer l'efficacité de la participation de la Bretagne aux enjeux européens et internationaux
- ✓ Amplifier la mobilisation des acteurs bretons dans les programmes de coopération européenne

→ **Renforcer l'attractivité de la Bretagne à travers ses coopérations internationales en privilégiant une approche de diplomatie économique et à travers les acteurs bretons dans le monde**

- ✓ Renforcer les coopérations avec les régions européennes
- ✓ Renforcer les partenariats avec les régions des pays développés et émergents
- ✓ Passer d'une logique de solidarité à une logique de coopération avec les pays du sud
- ✓ Soutenir l'organisation de la Fête de la Bretagne dans le monde

→ **Renforcer le rayonnement de la Bretagne en soutenant et accompagnant des initiatives solidaires**

- ✓ Soutenir les acteurs bretons de la coopération internationale et de la solidarité
- ✓ Favoriser l'ouverture internationale pour les jeunes bretons
- ✓ Renforcer l'efficacité des actions par une meilleure coordination

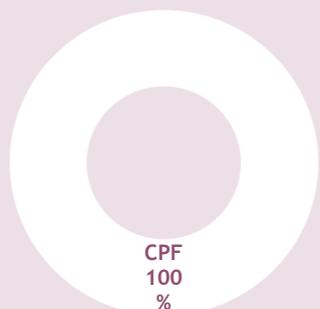
→ **Renforcer la conscience européenne des citoyens et notamment des jeunes**

Programme 608

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice
2021 une autorisation
d'engagement de

4 200 000 €

→ Inscrire un crédit de
paiement de fonctionnement à
hauteur de

4 000 000 €

La ventilation des crédits par
chapitre budgétaire figure en
introduction du rapport

Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne

\\ Raison d'être du programme

Le programme 608 est celui par lequel la Région rend compte de son action, informe les citoyen-ne-s sur les politiques publiques et leur permet d'accéder à leurs droits. Il porte également les actions de rayonnement de la Bretagne. Il rend enfin possibles les actions de citoyenneté.

\\ 2021 en actions

→ Poursuivre le déploiement de la stratégie de communication de la collectivité.

Tout en l'adaptant pour tenir compte de la crise sanitaire, la Région poursuivra le déploiement et la mise en œuvre de sa stratégie de communication autour des six axes prioritaires :

- **Axe 1** : affirmer la **visibilité** de la Région
- **Axe 2** : renforcer la notoriété et promouvoir les **services publics** régionaux
- **Axe 3** : informer et faire la promotion des six **engagements** régionaux (Breizh COP)
- **Axe 4** : porter une plus forte attention et faciliter l'accès aux droits des **publics prioritaires**
- **Axe 5** : renforcer l'**attractivité** de la Bretagne
- **Axe 6** : rendre la communication régionale plus **efficace**

Sur les actions prioritaires identifiées dans le cadre de cette stratégie, 64% sont à ce jour réalisées, 18% en bonne voie ou retardées par les confinements, 18% restent donc à finaliser.

→ Poursuivre la refonte de bretagne.bzh et de l'offre digitale

Après la mise en ligne d'une nouvelle version du portail bretagne.bzh en décembre 2019, la Région a mis en service plusieurs sites dédiés à des services publics, sous des « marques filles » de la marque Région construits sur les mêmes socles que bretagne.bzh et en parfaite articulation :

- *Bretagne cinéma* en juin (cinema.bretagne.bzh)
- *Maison de la Bretagne à Paris* en octobre (maison.bretagne.bzh)
- *La Fibre pour tous en Bretagne* (lafibrepour tous.bzh)
- *Ports de Bretagne* en novembre (ports.bretagne.bzh)
- *Ideo* en septembre (ideo.bretagne.bzh)

Cette production de sites dédiés visant à compléter l'offre digitale de la Région se poursuivra en 2021 conformément à la cartographie cible de la stratégie définie en 2018 notamment par la livraison de Canaux de Bretagne (canaux.bretagne.bzh), prévu en avril 2021.

→ Informer et orienter les publics dans un contexte de crise sanitaire

La Région poursuivra les démarches engagées en 2020, au gré de l'évolution de la crise sanitaire pour permettre d'informer les publics et les bénéficiaires potentiels des droits ouverts par la collectivité et ses partenaires (aides financières et prêts, accompagnements, assouplissements de règles de gestion, report de créances...) par le biais de campagnes ciblées ou plus généralistes, par la mobilisation de ses outils éditoriaux et par la publication de supports d'information adaptés.



→ Accélérer la pose de signalétique dans les lycées

En 2015 et 2016, la Région a déployé une signalétique régionale **aux entrées des lycées publics régionaux** dont le but visait notamment à renforcer leur visibilité, à affirmer plus fortement le réseau des lycées du secteur public, à rendre la Région plus visible, et à appliquer les règles adoptées par l'assemblée régionale en matière de langues de Bretagne.

Pour permettre son déploiement **à l'intérieur des établissements scolaires**, notamment pour ce qui concerne la circulation entre les bâtiments, point clef de l'accessibilité des établissements, trois actions seront engagées en 2021 :

- La pose d'une signalétique complète couvrant la totalité du périmètre intérieur et extérieur des **vingt établissements identifiés au titre de l'axe 1 du schéma directeur** immobilier des lycées.
- Une action similaire pour les établissements de **l'axe 2 (accessibilité)** au fur et à mesure des travaux qui seront conduits pour renforcer l'accessibilité de ces établissements.
- La création de signalétiques permanente et éphémère dans les restaurants scolaires en lien avec la démarche du « Bien manger dans les lycées »

→ Inciter les Bretonnes et Bretons à se former pour accéder à l'emploi

La stratégie de communication de la Région en matière de formation vise à :

- Faire connaître l'offre de formation PREPA et QUALIF de la Région
- Informer sur les formations financées par la Région pour les Breton-ne-s en recherche d'emploi
- Inciter les publics à s'inscrire en formation pour accéder à l'emploi
- Valoriser le rôle de la Région dans l'accès à la formation et à l'emploi

→ Renforcer et améliorer la communication de la marque BreizhGo.

La stratégie de communication de la marque fille BreizhGo vise quatre objectifs :

- **Connaissance** : faire connaître l'offre de services
- **Incitation** : augmenter la fréquentation du réseau de transport
- **Fidélisation** : garantir une bonne qualité de service pour fidéliser nos usagers
- **Notoriété** : renforcer l'attractivité du réseau BreizhGo

En 2021, l'axe fidélisation sera plus particulièrement investi et renforcé par l'engagement d'actions structurantes :

- Amélioration et homogénéité du parcours usager et du « tunnel de vente »
- Positionnement de la marque et réalisation d'une stratégie communication & marketing à cinq ans
- Etudes préparatoires autour de la création d'un magazine pour les usagers à bord du réseau

Les actions du programme

- Informer les citoyen.ne.s sur les politiques régionales
- Promouvoir l'image et la notoriété de la Région et de la Bretagne
- Promouvoir la participation et la citoyenneté

\\ Répartition indicative des autorisations d'engagement et de programme par actions

		AP	AE
P.0601	P.0601-11 : Favoriser la création de projets artistiques et culturels dans les territoires		5 569 000
	P.0601-12 : Soutenir des manifestations artistiques et culturelles		2 710 000
	P.0601-13 : Encourager les projets contribuant à la participation des habitants à la vie culturelle		130 000
	P.0601-21 : Favoriser la mise en réseau des acteurs culturels		284 000
	P.0601-22 : Encourager la mobilité des artistes en France et à l'étranger		670 000
	P.0601-23 : Soutenir les structures de production et de diffusion qui accompagnent la réalisation de projets artistiques	2 060 000	4 665 000
	P.0601-24 : Soutenir la formation professionnelle et les enseignements artistiques		775 000
	P.0601-31 : Encourager les initiatives favorisant la transmission du patrimoine culturel immatériel		2 707 000
	P.0601-32 : Soutenir les pratiques artistiques en amateur		200 000
Total P.0601		2 060 000	17 710 000
P.0602	P.0602-11 : Soutenir la création cinématographique et audiovisuelle	4 660 000	1 070 000
	P.0602-12 : Développer les conditions de production et d'accueil des tournages sur le territoire		320 000
	P.0602-13 : Contribuer au développement des projets des éditeurs de livres et producteurs de musique enregistrée		370 000
	P.0602-14 : Soutenir la mise en réseau des initiatives, des acteurs culturels, et des artistes		687 000
	P.0602-21 : Favoriser les rencontres entre oeuvres, artistes, professionnels et habitants	240 000	2 826 000
	P.0602-31 : Soutenir la conservation et la valorisation du patrimoine cinématographique, audiovisuel, radiophonique et écrit	45 000	295 000
	P.0602-32 : Contribuer à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine culturel immatériel		-
Total P.0602		4 945 000	5 568 000
P.0603	P.0603-11 : Accompagner la réalisation d'équipements de proximité d'intérêt régional	150 000	
	P.0603-12 : Favoriser une large pratique sportive et de loisirs		994 000
	P.0603-21 : Favoriser la réalisation d'équipements pour la pratique sportive de haut niveau	1 850 000	
	P.0603-22 : Accompagner les sportifs licenciés en Bretagne dans la recherche de la performance sportive de haut niveau		1 990 000
	P.0603-31 : Accompagner la réalisation ou la modernisation d'équipements spécifiques d'intérêt inter - régional, national ou de très grande capacité	-	
	P.0603-32 : Contribuer à l'organisation en Bretagne de compétitions et d'événements sportifs majeurs		740 000
	P.0603-33 : Promotion du sport breton Hors Bretagne		276 000
Total P.0603		2 000 000	4 000 000
P.0604	P.0604-11 : Conduire l'inventaire du patrimoine dans les territoires		60 000
	P.0604-12 : Encourager et accompagner les initiatives contribuant à renforcer la connaissance du patrimoine breton		60 000
	P.0604-13 : Diffuser la connaissance produite		70 000
	P.0604-21 : Soutenir et encourager les projets de développement des territoires	2 740 000	40 000
	P.0604-22 : Soutenir les actions de conservation des objets mobiliers protégés	250 000	
	P.0604-23 : Soutenir les Musées de France en Bretagne	1 250 000	50 000
	P.0604-24 : Soutenir les projets de sensibilisation et d'information aux patrimoines		605 000
	P.0604-31 : Initier des démarches de rayonnement de la Bretagne à partir de son patrimoine	10 000	48 000
	P.0604-32 : Bâtir des plans d'actions pour faire face collectivement à des enjeux nouveaux	250 000	200 000
	P.0604-33 : Concevoir en partenariat des projets emblématiques pour le territoire	-	60 000
Total P.0604		4 500 000	1 193 000

		AP	AE
P.0605	P.0605-10 : Mandater et accompagner le Comité régional du Tourisme dans ses missions pour le tourisme breton		4 030 000
	P.0605-21 : Définir et mettre en oeuvre des stratégies régionales de développement sur des thématiques touristiques prioritaires	2 000 000	82 000
	P.0605-22 : Accompagner les stratégies de développement touristique territoriales	2 500 000	800 000
	P.0605-23 : Accompagner les projets expérimentaux à l'échelle régionale	500 000	100 000
	P.0605-24 : Piloter le projet interreg Espace Atlantique CAPITEN		
	P.0605-31 : Coordonner les acteurs touristiques à l'échelle régionale		900 000
	P.0605-32 : Accompagner une ingénierie territoriale dédiée au développement touristique		700 000
	P.0605-33 : Accompagner la montée en compétence des territoires et entreprises au service du projet collectif		340 000
Total P.0605		5 000 000	6 952 000
P.0606	P.0606-11 : Usages nautiques (portes d'écluses, dévasage, lutte contre les plantes aquatiques envahissantes)	3 745 000	
	P.0606-12 : Usages terrestres (voie verte pour randonnée pédestre, équestre, cycliste,...)	1 020 000	
	P.0606-21 : Sécuriser la gestion des cours d'eau par la restauration des ouvrages hydrauliques	415 000	
	P.0606-22 : Conserver et aménager l'infrastructure	1 885 000	
	P.0606-31 : Achat de matériel	775 000	
	P.0606-32 : Autres prestations support	680 000	1 342 000
Total P.0606		8 520 000	1 342 000
P.0607	P.0607-11 : Renforcer la visibilité de la présence de la Bretagne à Bruxelles		520 000
	P.0607-12 : Renforcer l'efficacité de la participation de la Bretagne aux enjeux européens et internationaux		85 000
	P.0607-13 : Amplifier la mobilisation des acteurs bretons dans les programmes de coopération territoriale européenne		54 000
	P.0607-14 : Autres actions européennes et internationales		140 000
	P.0607-15 : Renforcer la conscience européenne des citoyens et notamment des jeunes		97 000
	P.0607-21 : Renforcer la coopération avec les régions Européennes		88 000
	P.0607-22 : Renforcer les partenariats avec les régions des pays développés et émergents		207 000
	P.0607-23 : Passer d'une logique de solidarité à une logique de coopération avec les pays du sud		250 000
	P.0607-24 : Soutenir l'organisation de la Fête de la Bretagne dans le monde		60 000
	P.0607-31 : Soutenir les acteurs bretons de la coopération internationale et de la solidarité	280 000	109 000
	P.0607-32 : Favoriser l'ouverture internationale pour les jeunes bretons		50 000
	P.0607-33 : Renforcer l'efficacité des actions par une meilleure coordination		50 000
Total P.0607		280 000	1 710 000
P.0608	P.0608-11 : Déployer des supports et outils de communication performants pour l'information des Citoyens		516 500
	P.0608-12 : Organiser l'information thématique des Citoyens sur les politiques publiques régionales		955 850
	P.0608-13 : Optimiser les relations presse et les relations publiques		24 500
	P.0608-21 : Assurer une plus grande notoriété via des partenariats privilégiés et des événements rassembleurs		895 000
	P.0608-22 : Participer à des opérations événementielles pour assurer une plus grande visibilité		1 430 620
	P.0608-23 : Promouvoir l'action de la Région en direction de publics identifiés		152 530
	P.0608-24 : Promouvoir le rayonnement de la Bretagne		170 000
	P.0608-30 : Promouvoir la participation et la citoyenneté		55 000
Total P.0608			4 200 000

Fonds de gestion des crédits européens

RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2021

Session de décembre 2020

\\ Synthèse de la mission

Pour la période 2014-2020, la Région **pilote la gestion d'une enveloppe** globale de 795,8 M€ de fonds européens, répartie sur 4 fonds intervenant sur toute la Bretagne, selon les priorités retenues dans chaque programme. Leur contribution soutient la **mise en œuvre des 6 ambitions portées par** le projet régional et des stratégies partenariales pour chaque secteur ; **elle s'inscrit dans les priorités retenues par la Breizh Cop.**

Au 1^{er} novembre 2020, la Bretagne **reste toujours très dynamique dans l'avancement** de ses programmes et maintient son rang au niveau national. **L'engagement global de l'enveloppe atteignait ainsi plus de 650 M€ de fonds européens, soit 82% des maquettes ; plus de 26 000 projets sont aujourd'hui soutenus sur l'ensemble du territoire.** Sur le plan des paiements, plus de 360 M€ de fonds européens ont été versés aux bénéficiaires **et ces remboursements sont fluides sur l'ensemble des fonds.**

Ces montants se répartissent ainsi :

- **le FEDER, Fonds européen de développement régional, doté de 307 M€ et placé** sous Autorité de gestion du Conseil régional, accompagne le développement numérique, le renforcement des capacités de recherche, d'innovation et des PME, ainsi que la transition énergétique (développement des énergies renouvelables, rénovation énergétique de l'habitat, transport). **Près de 80% de l'enveloppe est dorénavant programmée, pour un montant total de 243 M€ accompagnant 563 projets.**

Le FEDER est également mobilisé dans le cadre des quatre programmes de coopération territoriale européenne auxquels les structures bretonnes participent traditionnellement de manière très dynamique. Près de 120 structures bretonnes sont ainsi impliquées dans 100 projets de coopération, pour un montant FEDER de 53,2 M€.

- **le FSE, Fonds Social européen, doté de 62 M€ et également placé,** pour son volet formation, sous l'Autorité de gestion du Conseil régional, soutient la mise en **œuvre** de formations qualifiantes pour les demandeurs d'emploi, notamment les publics plus sensibles, en lien avec les filières identifiées dans le cadre de la Stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'**internationalisation. La totalité de l'enveloppe** était déjà engagée fin 2019, en cohérence avec le calendrier de déploiement du Programme Bretagne Formation puis Qualif Emploi. **122M€ de FSE, issus du Programme national et gérés par les services de l'Etat, les Départements et les PLIE** sont quant à eux dédiés au renforcement de l'accompagnement vers l'emploi et à l'insertion sur le territoire ; cette seconde enveloppe est engagée à plus de 90%.

- le FEADER, Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural, doté de **371M€ et placé sous Autorité de gestion du Conseil régional,** est un levier **essentiel pour l'accompagnement** de la modernisation et de la transition des exploitations, et du développement des territoires ruraux ; il est également **déployé au service de la mise en œuvre des objectifs régionaux en matière de biodiversité et de performance écologique. L'engagement du Feader** atteint dorénavant près de 88% **de l'enveloppe (325 M€)** et les paiements aux **bénéficiaires s'élèvent à 227 M€.**

- le FEAMP, Fonds européen pour les Affaires maritimes et la Pêche, doté pour la Bretagne de 55,5 M€ **sous gestion déléguée au Conseil régional, est quant à lui mobilisé pour accompagner la mise en œuvre de la Politique commune des pêches** et conforter la croissance bleue de l'économie bretonne, que ce soit en matière de pêche, d'aquaculture et d'accompagnement du développement des territoires littoraux. Avec un démarrage **retardé de plus d'un an par rapport** aux autres programmes, le FEAMP présente un avancement qui reste en retrait, mais rattrape progressivement ce décalage initial : **l'enveloppe est engagée dorénavant à hauteur de 24 M€, soit 43,2%. 14,5 M€ ont été versés aux bénéficiaires.**

Les porteurs de projets bretons peuvent également candidater aux dispositifs FEAMP mis en place directement au niveau national. Dans ce cadre, plus de **30M€ sont engagés pour des porteurs de projets bretons.**

\\ SOMMAIRE

Synthèse de la mission.	3
Répartition des crédits par chapitre.....	5
Programme 1110.....	6
Programme 1140.....	8

L'année 2021 pour les fonds européens sera une année stratégique au cours de laquelle devront être menés de front la clôture progressive des programmes actuels et le démarrage des nouveaux programmes. S'ajoute à cela, pour certains fonds, l'intégration de financements complémentaires issus du Plan de relance européen qui devront faire l'objet d'un déploiement très rapide sur les territoires. Des informations détaillées sur cette période charnière et les orientations stratégiques proposées pour le déploiement de ces enveloppes de relance et 21/27 vous sont présentées dans un rapport spécifique lors de cette session.

→ Optimiser la clôture financière des programmes 2014/2020, en intégrant la dynamique nouvelle apportée par le Plan de relance européen

Rattachés à la période d'engagement budgétaire européen 2014/2020, tous les programmes peuvent cependant se poursuivre jusqu'en 2023, en parallèle de l'ouverture de la nouvelle phase européenne 2021/2027. Traditionnellement, la clôture de ces programmes s'effectue donc en biseau avec le lancement progressif en parallèle de dispositifs financés sur la nouvelle enveloppe budgétaire.

La programmation se poursuivra donc tout au long de l'année 2021 pour les fonds présentant des disponibilités budgétaires, à savoir le FEDER et le FEAMP.

Pour ce qui concerne le FEDER, un travail continu de pilotage de l'atterrissage financier de la maquette initiale est effectué depuis plus d'un an, pour procéder aux ajustements nécessaires en fonction des besoins par thématique. Il donnera probablement lieu courant 2021 à un remaquetage général auprès de la Commission européenne, pour stabiliser les montants par Axe au plus proche de la réalité de la programmation. Les montants restant à programmer s'élèvent à environ 20% de la maquette (60 M€) ; leur utilisation est en grande partie déjà prévue et les projets identifiés et en instruction ou en cours de dépôt. L'objectif est de clôturer intégralement la programmation de la maquette initiale fin 2021, pour envisager sereinement la clôture financière sur les deux dernières années de mise en œuvre, et soutenir en parallèle la mise en œuvre du volet complémentaire REACT-EU (enveloppe prévisionnelle : 94M€) issu du Plan de relance européen, et la montée en puissance des dispositifs du nouveau programme.

Pour ce qui concerne le FEAMP, les mêmes travaux de pilotage sont en cours au niveau régional ; si environ la moitié de l'enveloppe semble encore disponible au regard des chiffres d'avancement, il n'y a dans les faits pas d'inquiétude majeure sur la consommation de la maquette financière de la subvention globale puisque 95% de l'enveloppe fait déjà l'objet d'une identification de projets potentiels, et en grande partie déposés. Ces perspectives s'inscrivent toutefois dans un cadre national qui pourrait entraîner des besoins d'ajustements plus larges. L'impact du Brexit notamment pourrait être extrêmement fort pour les filières et l'activation de dispositifs de soutien temporaire et leur dynamique de consommation devront probablement être prises en compte dans la clôture financière globale du programme national FEAMP. Il n'est pas prévu de crédits de relance dans le budget européen pour le FEAMP ; des actions spécifiques sont toutefois intégrées au Plan de relance national. Un dispositif spécifique de soutien pour les territoires les plus impactés par le Brexit a par ailleurs été annoncé au niveau européen, mais ses modalités ne sont pas détaillées à date de réaction de ce rapport. La Région est particulièrement vigilante sur ce point.

S'agissant du FEADER, l'enveloppe initiale sera quasi intégralement consommée à la fin de l'année. La nouvelle architecture de la PAC n'entrant en vigueur qu'en 2023, les années 2021 et 2022 seront couvertes par un mécanisme de transition, financé par un budget spécifique, préempté sur le budget de la nouvelle PAC. Pour la Bretagne, ce montant devrait en tout état de cause être plus élevé que celui d'une année budgétaire classique de l'actuel programme, compte-tenu de l'intégration d'une enveloppe spécifique de relance dans le budget européen. Ces budgets restent encore en négociation. Le cadre de mise en œuvre de cette enveloppe 2021/2022 restera celui du programme actuel et donc de ses dispositifs classiques.

Enfin, pour le FSE géré par la Région, aucun reliquat de crédits n'étant disponible sur la maquette 14/20, c'est la nouvelle programmation 2021/2027 qui sera lancée directement, en fonction du calendrier des nouveaux marchés de formation. Les enveloppes de relance qui ont été prévues au budget européen seront intégrées au PO national FSE.

→ Lancer la nouvelle période de programmation 2021/2027

En parallèle, il sera nécessaire, pour les fonds FEDER, FSE+ et FEAMP concernés par le lancement de la nouvelle période de programmation, d'ouvrir progressivement les nouveaux dispositifs de financement, une fois les Programmes adoptés par la Commission européenne.

Sur ces trois fonds, le cadre de gestion demeure inchangé par rapport à la période actuelle : la Région sera Autorité de gestion directe pour le FEDER et le FSE+ (volet formation) et déléguée dans le cadre d'un programme national pour le FEAMP.

Le second semestre 2020 a permis d'accélérer la dynamique de préparation des cadres stratégiques aux niveaux régional et national dans un cadre partenarial, et il vous est donc proposé lors de cette session d'approuver le projet de Programme régional FEDER-FSE+ qui va être négocié avec la Commission européenne ; un point d'information vous est également fait sur l'avancement des travaux nationaux relatifs au Programme national FEAMP qui s'élabore dans un calendrier similaire au programme régional FEDER-FSE, mais dans le cadre du Comité de suivi national,

ainsi que sur le Plan stratégique national pour la future PAC qui verra sa rédaction **s'accélérer au 1^{er} semestre 2021**, compte-tenu de la période de transition.

L'ambition de la Région est de pouvoir démarrer dès que possible au cours de l'année 2021 l'engagement de ces nouveaux programmes. Il sera toutefois nécessaire d'attendre la clôture des négociations européennes toujours en cours sur le budget européen et sur l'ensemble du cadre réglementaire. Compte-tenu des retards pris, l'aboutissement de ces négociations risque d'être décalé au 1^{er} trimestre 2021 et il est donc probable que l'adoption définitive des programmes ne puisse intervenir qu'à partir de mars.

En parallèle de la négociation des orientations stratégiques de ces programmes, la Région prépare donc **d'ores et déjà la mise en œuvre opérationnelle des dispositifs**, pour permettre un démarrage rapide dès leur approbation par la Commission européenne, et pour intégrer toutes les possibilités de simplification offertes par la future réglementation, notamment en matière d'utilisation de coûts forfaitaires. Compte-tenu des très fortes difficultés rencontrées sur les systèmes d'informations dans la période 2014/2020 sur le Feader et le Feamp, il a par ailleurs été décidé d'adapter le système d'informations régional pour qu'il puisse intégrer la gestion des dossiers pour l'ensemble des fonds européens, à l'instar de ce qui était déjà en place pour le Feder et le Fse et qui a très bien fonctionné. Ce chantier est lui aussi lancé depuis plusieurs mois pour permettre l'ouverture des dépôts dématérialisés de dossier aux bénéficiaires dès le 1^{er} trimestre 2021.

La Mission Fonds européens repose sur la mise en œuvre de 4 programmes dont deux seulement font l'objet d'une inscription budgétaire au Budget Primitif et font donc l'objet d'un rapport lors de cette présente session.

\\ La répartition des crédits par programme et par chapitre

→ Autorisations d'engagement et de programme

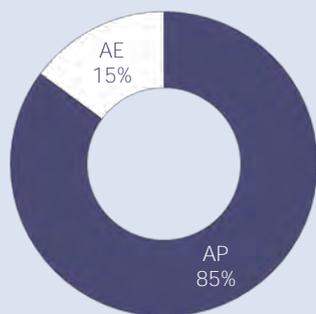
	AE		Total AE	AP 906	Total AP
	930	936			
P.1110 Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020		14 000 000	14 000 000	80 000 000	80 000 000
P.1140 Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020	770 000		770 000		
	770 000	14 000 000	14 770 000	80 000 000	80 000 000

→ Crédits de paiement - Fonctionnement et Investissement

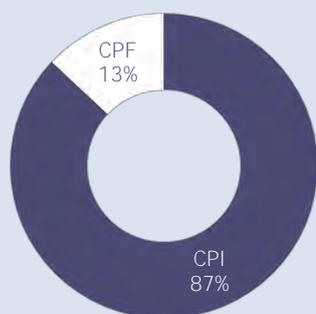
	CPF		Total CPF	CPI 906	Total CPI
	930	936			
P.1110 Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020		6 000 000	6 000 000	40 000 000	40 000 000
P.1140 Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020	1 030 000		1 030 000		
	1 030 000	6 000 000	7 030 000	40 000 000	40 000 000

Programme 1110

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Proroger l'autorisation de programme ouverte au titre des exercices 2014 à 2020 et l'abonder de

80 000 000 €

→ Proroger l'autorisation d'engagement ouverte au titre des exercices 2014 à 2020 et l'abonder de

14 000 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

40 000 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

6 000 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020

\\ Raison d'être du programme

Le programme 1110 permet de rendre compte de l'avancement physique et financier de la mise en œuvre du Programme Opérationnel FEDER-FSE 2014/2020, sous Autorité de gestion du Conseil régional. Il porte également, pour le FEDER, les autorisations de programme et d'engagement ainsi que les crédits de paiement permettant la programmation des dossiers et, in fine, le versement des aides aux bénéficiaires. Pour le FSE, le bénéficiaire final de l'aide communautaire est le Conseil régional de Bretagne, le FSE venant en remboursement de ses propres dépenses. Aucune autorisation de programme ou d'engagement n'est de fait requise.

Doté pour la période 2014/2020 d'une enveloppe de 369,3 M€ de FEDER et de FSE, le programme confirme en 2020 sa bonne dynamique d'avancement ; au 1^{er} novembre, plus de 308 M€ ont été engagés soit 83,38% des crédits :

- 563 projets au titre du FEDER pour 242.6M€ soit 79% des crédits ;
- 6 projets (correspondant à 345 lots de formations) au titre du FSE pour 75.4M€ soit 121% des crédits.

Les derniers comités de programmation de l'année devraient permettre d'atteindre un taux global d'engagement supérieur à 85% de la maquette.

Sur le plan des paiements, les appels de fonds réalisés en 2020 auprès de la Commission européenne ont permis le remboursement de 25,4M€ de FEDER et FSE. Le dernier appel de fonds de l'année devrait permettre un remboursement complémentaire de 20M€.

L'année 2021 va constituer une année charnière croisant la clôture de la programmation sur le programme 2014/2020, l'engagement des premiers crédits au titre du plan de relance React-EU et le démarrage des nouveaux dispositifs du programme opérationnel 2021/2027.

L'intégration de REACT-EU dans le programme opérationnel 2014/2020 nécessite de réabonder les autorisations de programme et d'engagement ouvertes au démarrage du programme. Bien que le budget final ne soit pas définitivement stabilisé compte-tenu des négociations européennes encore en cours, il est proposé de prévoir ces enveloppes dès le BP 2021 pour permettre la programmation des premiers dossiers dès que possible au cours du 1^{er} trimestre. La répartition du montant de 94 M€ entre AP et AE est effectuée sur une proportion 85% - 15%, en fonction des typologies de dossiers attendus.

\\ 2021 en actions

→ Engager la clôture du programme du PO 2014/2020

Concernant le FEDER, une vigilance particulière devra être portée à la clôture de la programmation. Les appels à projets au titre de la transition énergétique (smart grids, premiers et derniers kms) ainsi que de la transition numérique des entreprises (Breizh Fab) lancés en 2020 devraient venir clôturer certains dispositifs. De manière complémentaire, le bon avancement des autres dispositifs devrait permettre d'atteindre un niveau d'engagement quasi intégral sur l'ensemble du PO à la fin 2021. Le suivi fin sera poursuivi afin de procéder à des redéploiements éventuels et ainsi optimiser la consommation des crédits. Une révision de la maquette financière devrait être menée pour ajuster le plan de financement du PO à sa réalisation effective.

Concernant le FSE, la clôture de la programmation portera sur la mobilisation des crédits d'assistance technique et quelques ajustements financiers relatifs aux marchés de formation d'ores et déjà engagés mais non clôturés.

Comme chaque année, l'atteinte des objectifs annuels de réalisation financière sous peine de retrait des crédits non consommés constituera un enjeu important. Le seuil de

dégagement d'office étant d'ores et déjà atteint au titre de 2020, les derniers appels de fonds de l'année permettront de prendre de l'avance au titre de l'objectif 2021.

→ Assurer un engagement optimal des crédits du plan de relance React-EU

Second outil de la relance européenne suite à la crise Covid, au côté du plan Facilité pour la relance et la résilience qui soutient le Plan national de relance, React-UE constituera un véritable enjeu au titre de 2021. **Cet outil sera mis en œuvre** dans le cadre de chaque PO 2014/2020 par les autorités de gestion de ces programmes. Ces crédits complémentaires devront être utilisés dans le cadre spécifique de cette période de relance sur des thématiques ciblées. Il appartiendra aux autorités de gestion d'activer celles qui répondent le mieux aux besoins spécifiques de leur territoire.

A date, compte tenu de la situation de la Bretagne et des besoins de financement à court terme, cette enveloppe complémentaire pourrait être fléchée sur :

- la transition vers une économie verte : rénovation énergétique du bâti, transports doux, friches, développement des énergies **renouvelables, transition verte des zones portuaires...** ;
- la transition vers une économie numérique : usages et services numériques, infrastructures ;
- le soutien aux fonds de roulement et/ou investissements des PME : instruments financiers, aides directes pour certaines filières comme le tourisme, la culture... ;
- le soutien aux services de santé : **matériels, équipements de protection...**

En articulation avec le programme opérationnel 2021/2027, le plan de relance national et le contrat de plan Etat Région, **d'autres secteurs** (formation **des demandeurs d'emplois, recherche/innovation**, etc) ne sont pas identifiés comme prioritaires sur React-UE. **L'objectif est** en effet de permettre une très forte complémentarité entre ces différents outils et **d'optimiser ainsi l'ensemble** des sources financières pour les projets bretons. Une bonne articulation stratégique devra donc guider la conduite de tous ces exercices en 2021 compte tenu de la concomitance de leur déploiement.

Du **point de vue de la mise en œuvre, une vigilance particulière devra être portée au choix des opérations. En tant qu'outil de relance, l'intégralité de l'enveloppe** devra être justifiée **auprès de l'UE** fin 2023 ; les premiers projets devront donc être sélectionnés rapidement en 2021 et réalisés et payés intégralement dans un délai de 2 ans et demi maximum.

→ Engager les premiers crédits sur le programme 2021/2027

En lien avec le calendrier européen et national, le projet du futur Programme Opérationnel **devra être finalisé d'ici décembre 2020. Doté d'une enveloppe prévisionnelle de 383M€ (+ 27M€ par rapport à la période actuelle – hors assistance technique)**, le programme est élaboré en tenant compte des orientations et principes de concentration thématique fixés par la Commission européenne, ainsi que des enjeux et objectifs de la Breizh Cop.

Dans ce cadre, sur la base des échanges avec les parties prenantes du territoire, le comité de suivi a été saisi courant novembre sur une première architecture du PO articulé autour de 4 grandes orientations stratégiques :

1. Développer la performance de la Bretagne par le soutien à la RDI, aux PME et à la transition numérique - **FEDER - 150M€**
2. Soutenir la transition énergétique, écologique et climatique de la Bretagne – **FEDER – 103M€**
3. **Favoriser l'accès de toute la Bretagne au très haut débit – FEDER – 70 M€**
4. **Accompagner les parcours d'accès aux connaissances, compétences et aux métiers tout au long de la vie – FSE+ - 60M€**

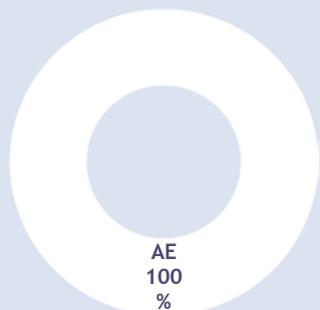
Cette étape sera suivie de phases de négociation avec la Commission européenne afin de valider les orientations retenues et **l'affectation des budgets à chaque thématique. Sous réserve d'approbation par la Commission européenne, les premiers engagements de crédits** devraient être réalisés **pour l'été 2021, après inscription lors d'une décision budgétaire modificative** qui prendra en compte les montants stabilisés du programme 2021/2027.

Les actions du programme

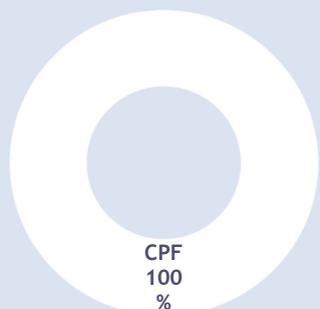
- Favoriser le développement de la société numérique en Bretagne (FEDER)
 - ✓ Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire breton
 - ✓ Augmenter les pratiques numériques de la population bretonne
- Développer la performance économique de la Bretagne par le soutien à la recherche, l'innovation et aux entreprises (FEDER)
 - ✓ Renforcer la compétitivité de la recherche bretonne dans l'espace européen
 - ✓ Accroître l'effort d'innovation des entreprises bretonnes
 - ✓ Renforcer le potentiel productif des PME bretonnes
- Soutenir la transition énergétique et écologique de la Bretagne (FEDER)
 - ✓ Augmenter la production d'énergies renouvelables en Bretagne
 - ✓ Réduire l'empreinte carbone du bâti en Bretagne
 - ✓ Augmenter le nombre d'utilisateurs des modes de transports durables en Bretagne
- **Développer les compétences en lien avec l'économie bretonne et sécuriser les parcours professionnels (FSE)**
 - ✓ Accroître le taux de réussite à la qualification des demandeurs d'emploi participants, notamment ceux ayant les caractéristiques plus sensibles, en lien avec les besoins de l'économie bretonne

Programme 1140

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice
2021 une autorisation
d'engagement de

770 000 €

→ Inscrire un crédit de
paiement de fonctionnement à
hauteur de

1 030 000 €

La ventilation des crédits par
chapitre budgétaire figure en
introduction du rapport

Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020

\\ Raison d'être du programme

La Région assume depuis 2014 l'Autorité de gestion pleine et entière d'une grande partie des fonds européens structurels et d'investissement intervenant sur le territoire breton. Elle associe le partenariat régional à la sélection des dossiers, aux échanges stratégiques sur les dispositifs cofinancés ainsi qu'au déploiement des plans d'évaluation et de communication.

Cofinancé par les fonds européens dans le cadre de l'assistance technique, le programme 1140 sert de support aux actions déployées au titre des missions d'Autorité de gestion, avec trois objectifs principaux.

Le premier d'entre eux est d'assurer la qualité et la fluidité de la gestion. Cet objectif s'appuie à la fois sur des mesures d'accompagnement des bénéficiaires mais aussi de l'activité quotidienne d'instruction des demandes d'aides et de paiement. Ces actions contribuent à maîtriser les risques de toute nature dans le déploiement des programmes ; les résultats positifs des différents audits et le bon avancement financier en témoignent.

Le deuxième objectif est de diffuser une information claire et accessible sur les financements européens et de valoriser l'action de l'Union européenne sur le territoire breton. De nombreux outils sont déployés depuis 2015 et régulièrement mis à jour ; ils sont complétés chaque année de nouvelles actions s'appuyant au fur et à mesure sur les projets concrets financés par les programmes. Pour 2021, ces outils devront être adaptés pour soutenir le lancement et la montée en puissance du dispositif REACT-EU d'une part, et de la nouvelle période de programmation d'autre part.

Le dernier objectif concerne la mise en œuvre du plan d'évaluation des programmes. Plus qu'une obligation réglementaire, il permet d'accompagner l'Autorité de gestion et le partenariat régional dans l'analyse de l'impact des dispositifs et apporte depuis 2020 un soutien important dans la préparation des futurs programmes.

\\ 2021 en actions

→ **Maintenir la fluidité de la mise en œuvre des programmes actuels pour favoriser une bonne transition entre les deux périodes**

L'année 2021 sera particulièrement stratégique pour l'Autorité de gestion qui devra faire face simultanément à la clôture des programmes actuels, l'engagement des nouveaux programmes, mais aussi la mise en œuvre opérationnelle des outils financiers complémentaires ouverts par l'Union européenne en réponse à la crise Covid.

Concernant les programmes 2014/2020, dans la continuité des actions de pilotage déjà renforcées en 2019 et 2020, l'objectif sera tout à la fois de clôturer l'engagement des crédits restants sur les dispositifs encore ouverts, et d'accélérer autant que possible le traitement des demandes de remboursement à la Commission européenne. C'est une condition importante pour diminuer la durée de la période de chevauchement entre les deux périodes de programmation. Ces objectifs concerneront le FEDER, le FSE et le FEAMP, le FEADER étant quant à lui concerné par une phase spécifique de transition qui allonge la durée du programme actuel de 2 ans.

Concernant les programmes 2021/2027, l'objectif sera de pouvoir ouvrir les nouveaux dispositifs de financement dès l'adoption des programmes par la Commission européenne ; les travaux préparatoires ont démarré dès 2020 et seront donc finalisés en parallèle de la négociation finale avec l'Union européenne, pour favoriser un démarrage rapide de l'engagement des crédits. L'Autorité de gestion pourra s'appuyer sur son système de gestion existant et éviter ainsi toute rupture pour les bénéficiaires.

En complément, l'Autorité de gestion s'est mobilisée à l'automne 2020 avec le partenariat régional pour décliner au niveau régional les initiatives prises par l'Union européenne afin de contribuer à la relance du développement des territoires dans le

contexte de la crise Covid. Une modification formelle du Programme opérationnel FEDER/FSE 2014-2020 sera menée dès adoption du cadre réglementaire européen, pour une mise en œuvre des dispositifs au cours du 1^{er} trimestre 2021.

→ Soutenir le dialogue avec le partenariat régional

La mise en œuvre des programmes européens s'appuie sur un principe d'association du partenariat public et privé. Ainsi, pour tous les fonds, la sélection des projets avant programmation par l'Autorité de gestion est effectuée au sein de comités spécifiques, au niveau régional, ou au niveau local pour les dossiers relevant des volets territorialisés. Au niveau transversal, le dialogue et les prises de décision importantes sur les programmes s'effectuent au sein du Comité de suivi.

Mobilisés très régulièrement tout au long de l'année, ces Comités auront de nouveau en 2021 un rôle important, tant sur les programmes actuels, que sur les nouveaux cadres stratégiques. Compte-tenu du contexte particulier du Covid, l'Autorité de gestion sera attentive à proposer des solutions alternatives de rencontres en distanciel, en complément des consultations dématérialisées qui ont dû être utilisées plus fortement en 2020.

Les instances mises en place sur la période 2014/2020 ont d'ores et déjà compétence sur les nouveaux programmes, et poursuivront donc leurs travaux de sélection des projets et de dialogue stratégique sur la nouvelle période, en parfaite continuité. Elles seront ainsi amenées à se prononcer au cours du 1^{er} semestre sur les fiches dispositifs du nouveau Programme opérationnel FEDER-FSE+ 2021-2027, ainsi que sur la sélection des premiers projets dans ce cadre. Elles seront sollicitées dans ce même calendrier pour permettre la mise en œuvre opérationnelle du volet REACT-EU (relance) du programme FEDER-FSE 2014-2020.

Le rôle de ces instances est particulièrement important dans l'information aux bénéficiaires ; relais sur les territoires et auprès des professionnels sur les opportunités de financement européen, le partenariat pourra ainsi être mobilisé pour informer les porteurs de projets des nouveaux dispositifs ouverts à la programmation. Des outils de communication seront déployés par l'Autorité de gestion et mis à disposition pour accompagner le lancement de cette nouvelle période.

→ Déployer les actions de communication nécessaires à un démarrage rapide des nouveaux programmes

Les actions de communication pour 2021 seront renforcées sur le volet information des porteurs de projets. Il s'agira en effet de mettre à disposition au fur et à mesure de l'adoption des cadres stratégiques et de l'ouverture des dispositifs, l'ensemble de l'information nécessaire pour faciliter l'accès aux financements européens et garantir un démarrage rapide des programmes. Le site web europe.bzh est ainsi en cours de refonte pour une mise en ligne à la fin du 1^{er} trimestre. Dans l'attente, le site actuel a commencé dès 2020 à intégrer des informations sur les nouveaux programmes et pourra accueillir l'ensemble des informations pratiques pour les porteurs de projets. En complément du site web, l'ensemble du dispositif d'accompagnement sera mis à jour autant que de besoin, dans un souci de pédagogie et de transparence auprès des bénéficiaires d'aides.

De manière plus transversale, comme chaque année, deux temps forts d'information sur l'Europe et son action sur le territoire seront renouvelés en 2021, en mai lors de la Fête de l'Europe, puis à l'automne sur la base de la campagne média BrEUtons qui connaîtra sa troisième et dernière édition.

→ Initier les évaluations d'impact pour accompagner la clôture des programmes 2014/2020

Si le plan d'évaluation des fonds européens en 2020 a fortement accompagné l'Autorité de gestion dans la préparation des nouveaux programmes, l'année 2021 se recentrera sur la mise en œuvre des programmes 2014/2020, pour initier l'ensemble des évaluations d'impact à mener d'ici la clôture des programmes.

Par ailleurs, il sera nécessaire de bien outiller le système d'indicateurs mis en place pour les nouveaux programmes. Bien que le système de revue et de réserve de performance ne soit plus en vigueur pour la période 2021/2027, un suivi beaucoup plus fréquent de l'avancement des réalisations financées par les fonds européens et de leurs résultats devra être mis en place, pour permettre un suivi régional, national et européen à minima tous les trimestres. Ce suivi sera effectué pour chaque projet dans le système d'informations et consolidé au niveau du programme. Au-delà d'un simple exercice technique, il permettra de mesurer très concrètement l'effet des financements européens et sera ainsi très utile aux actions d'information et de pédagogie sur le territoire.

Les actions du programme

→ Assurer une gestion de qualité

- ✓ Répondre aux exigences de la réglementation communautaire
- ✓ Animer la gouvernance des programmes avec les partenaires

→ Soutenir l'information et l'animation sur les fonds européens

- ✓ Favoriser la connaissance des fonds européens et l'accès aux dispositifs
- ✓ Accompagner les bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs projets
- ✓ Informer sur les réalisations des programmes et l'action de l'Union européenne sur le territoire

→ Évaluer la mise en œuvre des programmes et leur impact

- ✓ Soutenir la réalisation des Plans d'évaluation pour chaque programme
-

Autres dépenses

RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2021

Session de décembre 2020

\\ Synthèse de la mission

La Mission *Autres dépenses* rassemble l'ensemble des dépenses dites de soutien et les mouvements financiers. Cela représente un volume global de crédit de 342,7M€ avant rattachement de la masse salariale et des autres dépenses aux politiques régionales qu'elles servent. Une fois ces rattachements effectués, les dépenses résiduelles (dites de structures) ne représentent plus que 38,7M€, soit 2,3% du budget régional.

Au-delà des impacts de la crise sanitaire sur les modes d'organisation et de fonctionnement de la collectivité, l'année 2020 a été marquée par l'affirmation du mouvement de territorialisation des services régionaux.

Pour 2021, la collectivité poursuivra les démarches engagées de simplification, d'adaptation de la délivrance des services régionaux au contexte national, avec le souci constant d'améliorer sa relation aux usagers en tout point du territoire breton et sous toutes les formes possibles.

\\ SOMMAIRE

Répartition des crédits par chapitre.....	3
Programme 9000.....	4
Programme 9002.....	6
Programme 9003.....	8
Programme 9010.....	9
Programme 9011.....	10
Programme 9012.....	12
Programme 9020.....	16
Programme 9021.....	18
Mouvements financiers divers.....	20

\\ La répartition des crédits par programme et par chapitre

→ Autorisations d'engagement et de programme

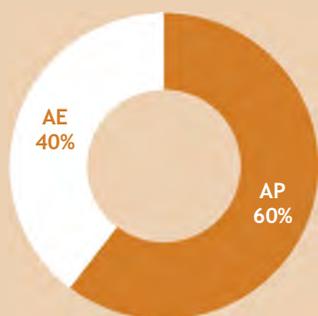
	AE					Total AE	AP		Total AP
	930	932	933	938	944		952	900	
P. 9000 Patrimoine et logistique	7 520 000					7 520 000	11 485 500		11 485 500
P. 9002 Développer le système d'information en appui des politiques régionales	3 774 500					3 774 500	4 269 500		4 269 500
P. 9003 Fonds d'intervention régional	895 000					895 000	300 000		300 000
P. 9011 Développement des conditions de travail et des compétences	7 062 200	210 000	22 400	100 400	215 000	7 610 000	134 000		134 000
P. 9020 Ressources et expertises	1 882 000					1 882 000			
Mouvements financiers divers						1 000 000		1 000 000	1 000 000
	21 133 700	210 000	22 400	100 400	215 000	22 681 500	16 280 000	1 000 000	17 280 000

→ Crédits de paiement - Fonctionnement et Investissement

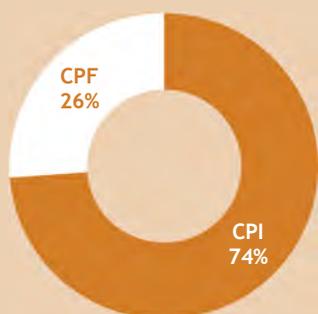
	CPF					Total CPF	CPI		Total CPI
	930	932	933	944	945		900	909	
Patrimoine et logistique	9 186 000					9 186 000	25 962 000		25 962 000
Développer le système d'information en appui des politiques régionales	3 511 000					3 511 000	4 160 000		4 160 000
Fonds d'intervention régional	895 000					895 000	300 000		300 000
Equipement des groupes d'élus							28 000		28 000
Développement des conditions de travail et des compétences	6 788 200	210 000	22 400	100 400	215 000	7 336 000	132 000		132 000
Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées	67 701 000	95 238 000	1 172 000	16 341 000	795 000	181 247 000			
Ressources et expertises	1 716 000					1 716 000			
Service de la dette				12 900 000		12 900 000		69 000 000	69 000 000
Mouvements financiers divers				25 275 000	1 000 000	26 275 000		150 000	150 000
	89 797 200	95 448 000	1 194 400	16 441 400	1 010 000	38 175 000	30 582 000	150 000	69 000 000
						243 066 000	150 000	69 000 000	99 732 000

Programme 9000

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation de programme de

11 485 500 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation d'engagement de

7 520 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

25 962 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

9 186 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Patrimoine et logistique

\\ Raison d'être du programme

Ce programme doit offrir aux membres des assemblées et aux agents les moyens immobiliers, mobiliers, de transport, de restauration et, plus globalement, les moyens généraux pour mener à bien leurs missions. Les interventions sur le patrimoine bâti, dans le choix des matériaux utilisés ou dans les conditions d'exploitation des immeubles des services, sont effectuées en se conformant aux objectifs de la collectivité "responsable" qui visent tout particulièrement à préserver la santé des usagers et à réduire les consommations énergétiques ainsi que l'impact environnemental. De même, les choix de la commande publique pour l'ensemble des achats liés aux moyens généraux doivent servir de levier pour concilier exigences économiques, sociales et environnementales.

Malgré une modification toujours sensible du périmètre d'intervention de la collectivité, qui s'est accentué au cours de l'année 2020 avec la territorialisation de l'administration et de nouvelles implantations locales, l'objectif demeure la maîtrise de l'évolution du niveau de ces dépenses, tout particulièrement dans la composante "fonctionnement".

\\ 2021 en actions

→ **Assurer les travaux et la maintenance préventive et curative dans un souci d'exploitation respectueux de l'environnement**

Dans cette action sont regroupés les dépenses d'acquisition, de travaux et de contrats d'entretien ou de maintenance des locaux, ainsi que l'achat des fournitures et petits équipements pour les travaux en régie.

Pour ce qui concerne les implantations immobilières de la Région, et conformément au schéma directeur immobilier hors lycées, après plusieurs années consacrées principalement aux investissements fonciers et immobiliers sur le territoire breton, et en particulier pour la territorialisation, le budget est désormais consacré à la finalisation des engagements en cours ainsi qu'à la réalisation des travaux sur les sites acquis.

Sur les sites rennais, l'année 2021 sera tout particulièrement impactée par la finalisation de l'achat du site en Vente en Etat Futur d'Achèvement (VEFA) d'Atalante et par la réalisation des travaux d'aménagement. La collectivité s'est également engagée dans l'achat de bureaux à l'entrée du site de Patton, ainsi que dans les travaux de rénovation du point de restauration de Patton.

Sur l'ensemble du territoire, la Région poursuivra les opérations engagées, à différents stades d'avancement : sur le site de Kerampuilh avec la rénovation du château et des bâtiments d'externat du lycée, l'ex-Collège Montaigne à Vannes, l'étude pour l'implantation du centre d'exploitation des voies navigables de Redon, l'ancien Tribunal de Pontivy ou encore les sites territorialisés de Saint-Brieuc et de Lorient.

Par ailleurs, un certain nombre d'opérations de gros entretien seront également conduites au cours de l'année 2021 comme la réfection des parkings sur le site du port de Saint-Malo, la réfection de toiture au campus Sport de Dinard, des travaux de mise aux normes sur le site de Plouhinec ou à Saint-Germain sur Ille, ...

▶▶ Panneaux photovoltaïques et ombrières au titre de la Breizh COP

La pose de panneaux photovoltaïques sur le site d'Atalante et l'installation d'ombrières sur le parking de Patton permettront la production d'énergie renouvelable pour la consommation en électricité de la Région.

→ Fournir des matériels, équipements et mobiliers adaptés aux besoins

Cette action rassemble les dépenses de location ou d'achat de « gros » matériels, équipements et mobiliers. Le budget est majoritairement consacré au renouvellement d'équipements anciens et plus ponctuellement à l'équipement des nouveaux sites.

En 2021, la collectivité commandera l'ensemble de l'équipement en mobiliers et matériels pour le nouveau site d'Atalante, ainsi que le mobilier pour les locaux rénovés du rez-de-chaussée accueillant notamment le centre de documentation à Patton.

Le début de l'année 2021 sera également marqué par l'attribution des nouveaux marchés pour les fournitures de bureau et de papier.

►► Gobelets recyclables dans le cadre de la Breizh COP

Afin de diminuer notre impact environnemental, et dans une démarche d'achat responsable, des gobelets réutilisables sont désormais disponibles dans les distributeurs de boissons et les fontaines à eau. Ce sont ainsi 22 m3 ou 720 kg de déchets plastiques en moins par an.

Mettre à disposition un parc roulant moins émetteur de CO₂ et organiser les déplacements en transports collectifs

Les transferts de compétences de ces dernières années ont entraîné une augmentation importante du parc automobile de la Région qu'il convient d'entretenir. Le parc roulant, principalement destiné aux équipes territorialisées, comptait, fin 2020, 433 véhicules légers ou véhicules utilitaires dont 21 véhicules électriques et 52 hybrides ainsi que 100 vélos électriques ou scooters.

►► Un parc roulant engagé dans la Breizh COP

Afin de diminuer notre impact environnemental, et conformément aux engagements pris dans le cadre de la Breizh COP, en tenant compte des enseignements de la crise sanitaire, la composition du parc roulant s'attachera à abaisser le taux moyen de CO₂ émis en réduisant la flotte de véhicules, la puissance des véhicules renouvelés, et en continuant l'achat de véhicules hybrides ou électriques, ainsi que des vélos et scooters électriques.

Le contexte de crise sanitaire vient amplifier les objectifs durables de diminution des déplacements carbonés en faveur des réunions à distance, aussi une nouvelle baisse des budgets alloués aux marchés d'agence de voyages et de carburant est proposée dans ce budget 2021.

→ Optimiser l'utilisation des moyens d'impression et le traitement du courrier

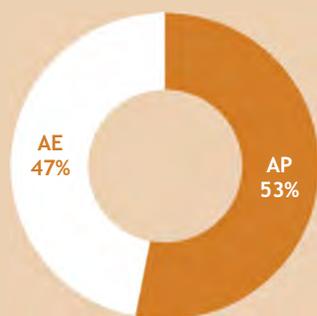
Les dépenses d'impression et d'acquisition des équipements professionnels de l'imprimerie de la collectivité sont imputées sur cette action ainsi que les frais d'affranchissement. L'objectif est de limiter les coûts par une meilleure appréciation des quantités nécessaires aux actions de communication et diminuer ainsi la consommation de papier. Depuis 2018, cette action demeure fortement impactée par les transferts de compétence (impression et affranchissement des cartes scolaires pour les services des transports), malgré la dématérialisation qui tend à faire diminuer les dépenses de frais d'affranchissement et les impressions externalisées.

Les actions du programme

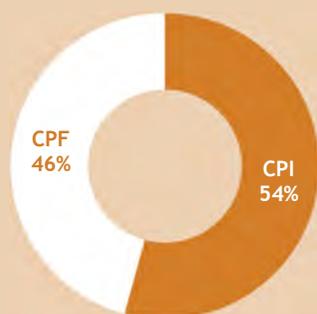
- Disposer d'un patrimoine bâti en bon état de fonctionnement et s'inscrivant dans les objectifs de la Breizh COP
 - Apporter les moyens de fonctionnement courant
 - Favoriser les déplacements limitant l'impact environnemental
 - Assurer la logistique interne nécessaire à la communication et aux relations publiques de la Région
-

Programme 9002

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation de programme de

4 269 500 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation d'engagement de

3 774 500 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

4 160 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

3 511 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Développer le système d'information en appui des politiques régionales

\\ Raison d'être du programme

Ce programme, consacré à l'évolution du système d'information (SI) de l'administration régionale, détermine le niveau d'appui que le SI apporte à la mise en œuvre des politiques régionales. Ce SI doit permettre d'être exemplaire dans les pratiques numériques, les services rendus aux citoyens et aux partenaires évoluant vers plus de traçabilité, de réactivité et de simplicité. Le SI est également un outil facilitateur à disposition de l'administration afin d'optimiser son fonctionnement permettant ainsi de fluidifier les processus de gestion interne et de les rendre rapidement adaptables aux évolutions des politiques publiques. Dans la continuité de 2020, il devra être en appui fort des projets de transformation de l'administration régionale et en particulier ceux de la transformation numérique.

Le SI s'appuie sur une organisation et des processus métiers certifiés Iso 9001 depuis 2003 et renouvelés tous les 3 ans. En 2020, l'audit de renouvellement a validé notre conformité.

Le système d'information de la Région subit de nombreuses tentatives d'intrusion et d'attaques virales ; cet environnement agressif nécessite une vigilance accrue de tous les utilisateurs et des investissements onéreux réguliers pour mettre à jour nos dispositifs de sécurité.

L'activité 2021 sera également marquée les impacts de la massification du télétravail, la territorialisation de l'administration régionale, la maintenance informatique dans les lycées. En 2021, la Région poursuivra l'accélération de la transformation numérique de son administration qui repose sur une vision centrée sur l'utilisateur prenant en considération son besoin en matière de sécurité, de protection des données à caractère personnel mais également de services personnalisés et fondés sur le partage et la réutilisation des données publiques et d'intérêt général. Il s'agit d'exploiter pleinement le potentiel du numérique pour proposer aux usagers des services publics numériques de bout en bout, personnalisés et interopérables.

\\ 2021 en actions

→ Adapter l'architecture matérielle et logicielle nécessaire au fonctionnement des services régionaux

Il est nécessaire d'adapter de manière permanente l'architecture matérielle informatique et téléphonique en place au sein de l'administration et actualisée annuellement ; en renouvelant le parc mis à disposition des agents intégrant les besoins liés à la dématérialisation, au télétravail et à la territorialisation.

Pour ce faire, un travail de modernisation et d'urbanisation du SI s'engage, permettant de digitaliser l'ensemble des fonctions ressources : ressources humaines, achat public et juridique, au-delà de la sphère finances et comptabilité déjà très fortement dématérialisée.

L'urbanisation du SI consiste en un travail d'amélioration continue permettant de soutenir la simplification et l'optimisation des processus administratifs en veillant à l'absence de redondances fonctionnelles, à la centralisation et la mutualisation des fonctionnalités et des briques transverses (authentification, gestion des accès et des identités, échanges de données, gestion des contenus, moteur de recherche...), à la bonne gouvernance des données métier assurée via des référentiels partagés et à l'interopérabilité des systèmes et des services. C'est dans ce contexte de modernisation du SI, que plusieurs projets seront conduits : digitalisation de la fonction RH, digitalisation de la fonction achat, mise en œuvre du FESI 2021-2027, mise à jour continue des socles applicatifs (Portail des aides, Grand angle 360, ...). L'urbanisation du SI en cours va permettre de proposer de nouveaux services orientés vers la gouvernance de donnée, l'archivage électronique et l'optimisation des processus.

L'équipement de nouveaux sites régionaux impacte cette action, tout comme l'ajustement du parc logiciel composé d'une centaine de produits (logiciels bureautiques et logiciels métiers) pour répondre aux besoins des services ainsi que le maintien opérationnel et les évolutions de l'infrastructure système et réseau et la migration de l'infrastructure matérielle et logicielle télécoms.

Cette action porte également l'enveloppe dédiée aux projets relatifs à la modernisation du réseau WIFI et de la réhabilitation des salles de réunion sur tous les sites. La portabilité totale des équipements des agents sera également finalisée.

▶▶ La Région engagée dans la Breizh COP : transformation numérique de l'administration
 En 2021, les dépenses d'investissement et de fonctionnement sont ajustées en cohérence avec le programme 103 porteur de nos « stratégies numériques responsables ».

→ **Maintenir la qualité de service du système d'information vis-à-vis de ses utilisateurs**

Cette action globalise toutes les dépenses de télécommunication à la fois en téléphonie fixe et mobile ainsi que les raccordements internet de l'ensemble des sites régionaux. De par l'augmentation du débit des sites régionaux, le raccordement des nouveaux sites précités, la mobilité de plus en plus croissante mais aussi le volume de données traitées à la hausse (transports scolaires, ouvrages voies navigables, ...), ces dépenses pèsent fortement sur le fonctionnement de ce programme.

Cette action assure également le maintien du niveau du SI au travers des contrats de maintenance obligatoires sur nos matériels et logiciels. Le coût annuel de maintenance correspond en moyenne à 20% du coût d'acquisition. Les contrats de mise à disposition de ressources informatiques prennent de plus en plus la forme de coûts locatifs, ce qui pèse fortement sur la section de fonctionnement.

Enfin la fourniture des consommables d'impression et petits équipements nécessaires au bon fonctionnement des services est portée par cette action avec le constat et l'impact d'une augmentation des sites et du nombre d'agents.

→ **Faire évoluer le système en appui des politiques régionales publiques**

L'adaptation du SI aux évolutions des politiques régionales est une priorité. Cette action permet de maintenir notre capacité d'intervention afin de permettre aux directions de réaliser les projets d'informatisation en cohérence avec la démarche de transformation numérique de la collectivité. Le système d'information des transports scolaires, les cotisations sociales sur le secteur des stagiaires de la formation continue, le projet d'interopérabilité avec Pôle Emploi, l'interopérabilité avec la Caisse des Dépôts pour Agora, les développements pour la gestion des fonds européens et l'accompagnement des projets numériques portés par la collectivité pour sa transformation seront des projets à poursuivre.

Selon le planning de prise en charge de la maintenance informatique dans les lycées, de nouveaux établissements seront intégrés en 2021 dans une architecture centralisée.

Il conviendra, dans ce contexte, de garantir une sécurité informatique optimale avec le renforcement des conditions d'accès sur notre réseau en s'inscrivant dans les obligations réglementaires tel que le RGPD (règlement général sur la protection des données).

▶▶ La Région engagée dans la Breizh COP : promotion d'un numérique responsable

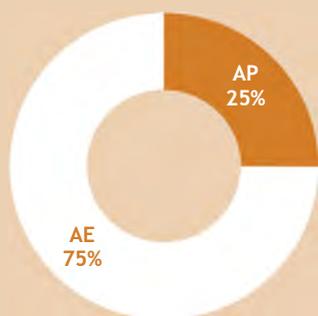
En 2021, une attention particulière sera portée à notre stratégie informatique durable afin d'optimiser les ressources et la consommation énergétique. Sur cet axe l'accélération de la mutualisation des équipements et de la centralisation est envisagée dans une optique d'efficacité, de même un nouveau marché de réemploi des équipements réformés est proposé. Le suivi et la rationalisation énergétiques vont être favorisés par la mise en place d'un outil de contrôle et de supervision des équipements. De même les équipements favorisant la mobilité et le télétravail (casques, écrans ...) vont être fournis.

Les actions du programme

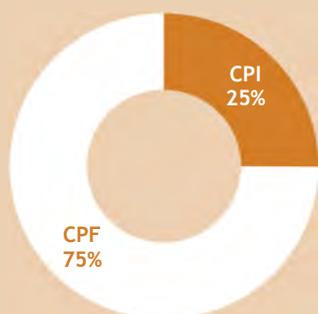
- **Adapter l'architecture matérielle et logicielle nécessaire au fonctionnement des services régionaux**
 - ✓ Acquérir et renouveler les matériels informatiques et téléphoniques
 - ✓ Proposer de nouveaux services de qualité répondant au fonctionnement de la Région
- **Maintenir la qualité de service du système d'information vis-à-vis de ses utilisateurs**
 - ✓ Raccorder et interconnecter l'ensemble des sites régionaux dans un système d'information intégré
 - ✓ Maintenir et exploiter le système d'information conformément aux attentes des utilisateurs
- **Faire évoluer le système d'information en appui des politiques régionales**
 - ✓ Organiser l'accompagnement des projets informatiques des services en fonction des priorités régionales
 - ✓ Intégrer les enjeux des politiques numériques et de développement durable aux évolutions du système d'information

Programme 9003

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation de programme de

300 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation d'engagement de

895 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

300 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

895 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Fonds d'intervention régional

\\ Raison d'être du programme

Le Fonds d'intervention régional (F.I.R.) a été mis en place pour permettre, à titre exceptionnel, l'intervention de la Région sur des opérations ne répondant pas aux critères mis en place au titre des politiques régionales mais présentant un intérêt marqué ou un caractère d'urgence.

Les aides allouées, souvent symboliques, permettent d'apporter une contribution particulière à certains projets, principalement portés par de petites associations locales, contribuant à cet égard à soutenir l'animation et le développement socio-culturel du territoire.

L'existence du FIR répond ainsi à la préoccupation du Conseil régional de veiller à pouvoir manifester son soutien ponctuel à des projets dont l'ampleur n'est pas toujours régionale, mais qui participent au maillage du territoire par des initiatives locales, génératrices de lien social.

Ce fonds permet également d'allouer des aides individuelles à des personnes en difficulté pour leur permettre de mener à bien leur projet de formation professionnelle continue ou d'apprentissage afin de faciliter leur insertion professionnelle, lorsqu'aucun dispositif de droit commun ne permet de répondre à une situation préoccupante.

Ce programme, qui n'a pas vocation à venir en complément des participations régionales accordées au titre des politiques existantes, a donné lieu à l'instauration d'un groupe de travail dédié composé d'élu.e.s régionaux, chargé de son suivi. Désormais, deux fois par an, un bilan détaillé est envoyé aux Présidents des groupes.

En 2019, 480 projets ont été financés.

\\ 2021 en actions

En 2021, il s'agira de poursuivre le financement d'opérations dont la répartition, par action en nombre de dossiers en 2020, s'établissait ainsi, à titre indicatif pour les 10 premiers mois : animation et vie locale (106), sport (120), formation (8), santé-social-égalité-handicap (13), colloques et congrès (7), mémoire (9), développement économique-tourisme (16), enseignement (3) et coopération et solidarité (1).

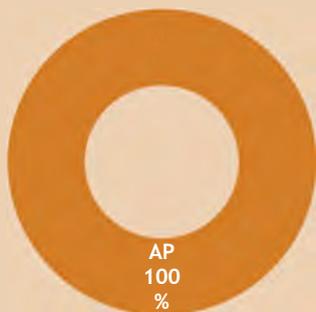
Un soutien renforcé sera apporté en investissement dans le cadre de la stratégie régionale d'appui à la lutte contre la précarité alimentaire en Bretagne.

Les actions du programme

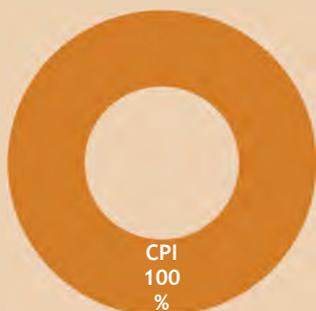
- Soutien à l'organisation de colloques, congrès
- Intervention d'urgence lors de catastrophes
- Soutien ponctuel aux associations pour l'organisation de manifestations
- Accompagnement social à la formation
- Contribution exceptionnelle à des projets d'investissement

Programme 9010

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Abonder l'autorisation de
programme ouverte au titre des
exercices 2021 à 2026 de

91 000 €

→ Inscrire un crédit de
paiement d'investissement à
hauteur de

28 000 €

La ventilation des crédits par
chapitre budgétaire figure en
introduction du rapport

Equipement des groupes d'élus

\\ Raison d'être du programme

L'objectif de ce programme consiste à affecter, aux groupes d'élus de la collectivité, en application des règles de fonctionnement des groupes politiques adoptées, les moyens mobiliers et informatiques pour la période de la mandature.

\\ 2021 en actions

→ **Acquérir et renouveler les équipements mobiliers et informatiques des groupes d'élus**

Après installation de la nouvelle Assemblée en 2021, le Conseil régional décidera du montant des enveloppes concernant la participation aux dépenses d'investissement des groupes d'élus.

La participation régionale prévisionnelle pour la durée du prochain mandat est estimée à 91 000 €. Elle sera ajustée au besoin en fonction des montants votés en 2021 et du nombre de groupes politiques en place.

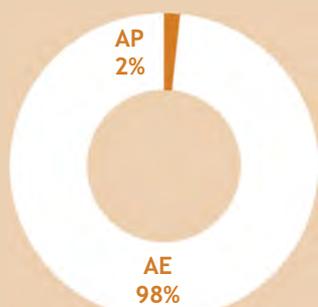
Afin que les groupes d'élus puissent disposer de mobiliers et matériels informatiques, il est proposé l'inscription de crédits de paiement d'investissement à hauteur de 28 000€ pour l'année 2021.

Les actions du programme

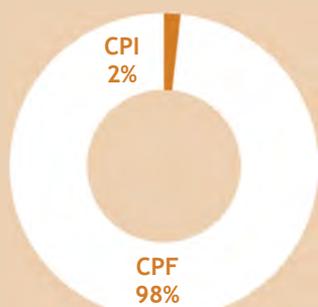
→ **Acquérir et renouveler les équipements mobiliers et informatiques des groupes d'élus**

Programme 9011

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation de programme de

134 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation d'engagement de

7 610 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

132 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

7 336 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Développement des conditions de travail et des compétences

\\ Raison d'être du programme

Au sein de la collectivité, ce sont plus de 4000 agents dans les lycées, les ports, sur les voies navigables, au siège et issus des transferts de compétences : transports, liaisons maritimes, déchets, qui mettent en œuvre l'ensemble des politiques publiques régionales ou assurent les différentes fonctions support sur l'ensemble du territoire régional. Ces agents sont accompagnés quotidiennement dans leur activité (formation, accompagnement dans le cadre de la GPEC (gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences), dialogue social, équipement en vêtements de travail...), afin de développer leurs compétences, et garantir ainsi une action publique efficace. Les moyens prévus dans ce programme doivent permettre d'offrir un service public régional de qualité, en continuant de conjuguer une vision responsable des missions d'employeur que la Région porte tout en restant vigilant sur les dépenses publiques engagées.

\\ 2021 en actions

→ Responsabilité sociale de l'employeur et dialogue social

La politique de responsabilité sociale de l'employeur s'articule autour des volets handicap, égalité professionnelle et lutte contre les discriminations.

La politique handicap, réaffirmée et approfondie en 2019 avec le concours des agent-e-s en situation de handicap et des représentant-e-s des organisations syndicales, connaîtra un nouvel aboutissement en 2021 avec la signature d'une nouvelle convention de partenariat avec le Fonds pour l'insertion des personnes en situation de handicap (FIPHFP).

En outre, forte du Label égalité décerné par l'AFNOR pour la troisième fois consécutive, la Région Bretagne poursuivra ses actions en faveur de la sensibilisation des agent-e-s sur leurs droits et de la formation obligatoire des encadrant-e-s en matière d'égalité femmes- hommes.

Par ailleurs, début 2021, une cellule d'écoute dédiée aux violences sexuelles et sexistes en milieu professionnel sera constituée, créant ainsi le maillon essentiel au recueil de la parole, préalable à l'analyse et au traitement de ces violences.

Enfin, le dialogue social s'orientera davantage encore sur la définition concertée du cadre d'organisation de la collectivité, conformément à la loi de transformation de la fonction publique, avec pour première illustration la mise en œuvre des lignes directrices de gestion, discutées en fin d'année 2020 avec les représentant-e-s des organisations syndicales.

→ Développement de la communication interne

Au cœur de l'action régionale et ses transformations, la communication interne accompagne de nombreux projets de manière transversale afin d'incarner une collectivité plus proche, de ses agent.es, de ses usager-ère-s et de ses partenaires.

En 2021, la communication interne continuera de faire évoluer ses outils : l'intranet Kelenn, avec notamment une refonte des rubriques RH, et le magazine interne Panoramiques, qui fera l'objet d'une étude de lectorat.

→ Développement du Système d'information des ressources humaines

Dans le cadre de la digitalisation de la fonction RH, l'année 2021 sera consacrée au déploiement des logiciels de gestion de frais de déplacement, de médecine de prévention ainsi qu'à la suite de gestion des talents qui doit regrouper au sein d'un même outil les fonctions recrutement, formation, GPEC et entretiens professionnels. Ces différents outils doivent permettre de poursuivre le travail de simplification à destination des usagers.

→ Mobilité et recrutement

La mobilité interne reste un axe fort de la politique des ressources humaines et doit se développer en cohérence avec l'accompagnement des agents à une reconversion professionnelle, qu'elle soit souhaitée ou subie. Les recrutements externes qui complètent les compétences existantes, apportent un nouveau regard sur le travail et l'organisation. Outre les entretiens de recrutement, l'évaluation de l'adéquation des compétences des candidats aux postes publiés peut conduire à la mise en œuvre de tests professionnels. La recherche de candidats, notamment sur les métiers nouveaux ou en tension, est complétée par une participation aux salons de l'emploi, forums, manifestations diverses pour faire connaître les métiers de la collectivité et ses besoins en compétences. L'accueil d'apprentis dans les lycées et services contribue à l'insertion professionnelle et sociale des jeunes tout en faisant connaître les métiers de la fonction publique territoriale. Enfin, la Région poursuit la mise en œuvre de dispositifs d'intégration des contractuels pour ses postes permanents vacants dans les services et dans les lycées et les adapte en fonction de l'évolution des besoins.

→ Dispositifs d'action sociale et d'hygiène et de sécurité

En 2021, le travail de réflexion autour de la politique d'action sociale au bénéfice des agent·e·s de la collectivité sera poursuivi, afin de mieux répondre aux attentes des agent·e·s et aux objectifs d'administration responsable que s'est fixée la collectivité.

Les conditions de travail des agent·e·s régionaux·ales restent au cœur des actions de l'employeur, dans toutes leurs dimensions. Comme ce fut le cas en 2020, l'adaptation de l'organisation, des techniques métiers et des équipements de protection sera au cœur de la politique d'hygiène et de sécurité en 2021, au regard de la crise sanitaire que nous connaissons. Par ailleurs, le travail d'évaluation et de maîtrise des risques liés au radon se poursuivra en 2021, en lien avec les membres du CHSCT.

→ Dispositifs de formation

La formation des agents a été fortement impactée par la crise sanitaire en 2020. En 2021, la Région devra adapter son offre et ses modalités de formation pour faire face à la situation sanitaire. La formation des agents et des managers aux spécificités du télétravail, le renforcement des compétences managériales et relationnelles et le développement des compétences numériques seront autant d'outils indispensables pour accompagner les agents à ces nouvelles modalités de travail. Pour ce faire, la Région pourra s'appuyer sur sa nouvelle plateforme d'e-learning Deskel, lancée en 2020. Le déploiement de nouveaux contenus de formation sur Deskel permettra de renforcer de nouvelles modalités de formations innovantes mixant des temps d'apprentissage à distance et en présentiel.

La Région sera particulièrement attentive au maintien des compétences de ses agents en matière d'hygiène et de sécurité comme le prévoit la réglementation. Elle poursuivra ses efforts pour l'amélioration des conditions de travail dans les lycées en formant les agents aux techniques mécanisées d'entretien des locaux. Elle accompagnera la déclinaison des axes de la Breizh COP en proposant des formations autour du bien manger, des lowtech... Enfin elle soutiendra les projets d'évolution professionnelle des agents, via la mobilisation de leur Compte Personnel de Formation (CPF) pour préparer un concours, suivre une formation ou encore de réaliser un bilan de compétences.

→ Suivi sanitaire et social des agents

La médecine professionnelle et préventive contribue à l'accompagnement des agents tout au long de leur carrière sur le plan médical et tend à prévenir l'apparition de maladies en lien avec le travail ou l'usure professionnelle. Elle participe par les conseils délivrés et les préconisations d'aménagement tant de locaux que d'organisation à la réduction des risques. Elle veille à la mise en œuvre de mesures sanitaires éducatives, propose des adaptations ergonomiques ou émet des prescriptions en lien avec les capacités physiques ou psychiques des agents permettant un maintien dans l'emploi ou le facilitant. En 2021, l'organisation territoriale du réseau d'infirmier.e.s en santé au travail, coordonné par le médecin de prévention aura pour objectif de poursuivre au plus près l'accompagnement des agents en matière de suivi sanitaire individuel. L'ergonome est en appui logistique sur les missions d'organisation de travail, d'aide aux équipements nécessaires pour le maintien en poste. Les assistantes sociales contribuent à accompagner individuellement les agents qui ont besoin d'une prise en charge plus appuyée dans le cas de situations familiale, financière, ou personnelle parfois complexes. Leurs actions permettent de proposer des solutions et de renforcer le niveau d'information sur les dispositifs d'aide et d'accompagnement existants.

Mise en œuvre du plan de mobilité des agent·e·s régionaux

Adopté à l'automne 2020, le plan de mobilité des agent·e·s régionaux a déjà commencé à produire ses effets.

Des incitations financières à l'adoption de modes de déplacements plus doux, moins émissifs en gaz à effet de serre, seront proposées aux agent·e·s dès janvier 2021, dans le cadre des dispositifs d'action sociale de la collectivité.

Les actions du programme

- Assurer le pilotage et la diffusion des politiques de ressources humaines
- Satisfaire les besoins en compétences dans le cadre d'une gestion optimisée des effectifs et des carrières
- Développer les compétences des agents par une politique de formation adaptée aux besoins de la collectivité
- Optimiser les conditions et l'environnement de travail
- Assurer le bon fonctionnement des assemblées

Programme 9012

Autorisations de programme et
d'engagement

Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Inscrire un crédit de
paiement de fonctionnement à
hauteur de

181 247 000 €

La ventilation des crédits par
chapitre budgétaire figure en
introduction du rapport

Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées

\\ Raison d'être du programme

Ce programme regroupe les dépenses salariales pour plus de 4000 agents régionaux, les indemnités des 83 élus du Conseil Régional et des 120 membres du CESER. Les prestations d'action sociale sur paie pour les agents sont également incluses dans ce programme, car soumises à cotisations sociales. Leur finalité et cohérence sont définies au programme 9011, en lien avec les autres prestations sociales.

Le pilotage et la maîtrise de la masse salariale demeurent **une priorité qui s'inscrit** dans le respect de la trajectoire budgétaire de la collectivité. Toutefois, certaines contraintes pèsent mécaniquement sur la masse salariale avec notamment pour 2021, une augmentation liée au Glissement Vieillesse Technicité (**GVT**), **c'est-à-dire** l'évolution spontanée de la masse salariale, estimée à 1%.

En matière réglementaire, **l'achèvement** du protocole national « parcours professionnels carrières et rémunération » (PPCR) conduira à une revalorisation des grilles indiciaires des catégories A et C.

En matière d'effectifs, l'année 2021 est marquée par la poursuite des recrutements initiés en 2020 **et l'ajustement des effectifs aux politiques publiques mises en œuvre** au sein de la collectivité.

Le recrutement d'apprentis se poursuit en déclinaison de la politique jeunesse de la collectivité avec des dispositifs spécifiques d'accompagnement. En 2021, 36 jeunes seront accueillis pour un contrat d'apprentissage (21 en EPLE et 15 dans les services).

L'année 2021 sera également marquée par la poursuite de la **mise en œuvre du** nouveau régime indemnitaire, le RIFSEEP.

\\ 2021 en actions

→ Maîtrise de la masse salariale

La maîtrise de la masse salariale permet de contenir son évolution à 0,5 % en terme **d'inscriptions budgétaires 2021**. Au-delà des mesures, effets et contraintes qui pèsent sur la collectivité (mesures catégorielles, GVT, etc.), toute affectation de nouvelles ressources dans les services régionaux se fera prioritairement par redéploiement.

Les créations de supports budgétaires seront limitées et compensées financièrement par la diminution de crédits **des programmes concernés par les domaines d'intervention** de ces supports ou par la mobilisation de fonds européens. Ce sont ainsi 13 postes **d'ingénierie territoriale (8 cat A et 5 cat C)**, et 2 postes destinés à accueillir des agents mis à disposition, dans le cadre de la délégation de compétence jeunesse et vie associative (1 cat A et 1 Cat B) qui sont envisagés. Le montant de masse salariale correspondant à ces créations est estimé en année pleine à 762 000 euros.

Par ailleurs, il est proposé **la création d'un** contrat de projet équivalent à la catégorie A, **d'une durée de 3 ans**, financé intégralement **par le dispositif des certificats d'économie d'énergie, afin de renforcer la mise en œuvre du plan énergie** dans les lycées. Il est également proposé la création, puis le déploiement progressif de 8 contrats de projets équivalents à la catégorie B **d'une durée de 3 ans, afin d'assurer** la gestion du fond REACT EU, financés à 100% par ce dernier. Il est enfin proposé de déployer 7 contrats de projet sur la plateforme de services numériques (5 équivalents à la catégorie A et 2 à la catégorie C) avec un financement européen à 100 % attendu dans le cadre de REACT EU. Le montant de masse salariale correspondant à ces différents contrats de projet est estimé en année pleine à 768 000 euros.

Il est également envisagé de transformer 2 supports de postes de catégorie B en catégorie A, **l'un dans le cadre des missions d'études et d'accompagnement** du Conseil culturel et **l'autre** en matière de gestion des fonds européens (avec un co-financement

Feder à 50%). **A cela s'ajoute la transformation d'un support de catégorie C en catégorie B** pour la gestion de la rémunération et de la couverture sociale des stagiaires de la formation professionnelles. Enfin, dans le domaine des voies navigables, il est proposé de transformer 3 supports de catégorie C en 1 support de catégorie A pour la valorisation du patrimoine fluvial et 1 support de catégorie B pour le suivi des travaux de continuité écologique (avec un financement ADEME). Le montant de masse salariale correspondant à ces transformations est estimé en année pleine à 36 000 euros.

→ **Application des dernières mesures liées au Protocole sur les Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations (PPCR)**

En 2021, les mesures catégorielles prendront effet avec l'**achèvement** du protocole de revalorisation des grilles indiciaires, pour les agents de catégorie C principalement et de façon mineure pour les catégorie A. Le coût de ces mesures nationales est estimé à 550 k€ pour la Région Bretagne.

→ **Mise en place de la deuxième phase du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)**

La Collectivité a déployé en 2020, pour tous ses agents, le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, **sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)**, à l'issue des concertations menées et de l'accord trouvé avec les organisations syndicales.

Le nouveau système donne une place prépondérante aux missions exercées, valorise le management opérationnel d'équipes pour les agent-e-s de catégorie C et B, notamment pour les encadrant-e-s des lycées, et revalorise les indemnités des agent-e-s aux revenus les moins élevés en maintenant l'**attractivité de la Région**.

En 2021, la deuxième partie du déploiement du RIFSEEP **va être mise en œuvre**, avec la revalorisation de la prime sociale et de certaines modulations de complément pour les agents appartenant aux groupes de fonctions 10, 11 et 12 (dont les agents **de service général, de restauration, de maintenance, d'accueil, les gestionnaires, les assistants administratifs/de projet ou de direction, les techniciens, les référents lycées ou portuaire ...**).

L'**impact financier pour la Région sera de l'ordre de 570 000 € en 2021**. Il atteindra 2,3 millions en année pleine à partir de 2023.

→ **Refonte des dispositifs d'action sociale**

En lien avec les représentant-e-s du personnel, la Région Bretagne a ouvert en 2019 le chantier de refonte de l'action sociale au bénéfice de ses agent-e-s. Le dispositif instauré en 1993 avait **besoin d'être revu dans sa globalité au vu des évolutions** des modes de vie, des schémas familiaux, des déplacements et des besoins de chacun. Ce travail de réflexion, interrompu par la crise sanitaire, sera poursuivi en 2021 **en respectant les objectifs d'administration responsable que s'est fixée la Collectivité**.

Adopté à l'automne 2020, le plan de mobilité des agent.e.s de la Région Bretagne sera mis en œuvre en 2021. Des incitations financières à l'utilisation de modes de déplacements domicile/travail plus doux, moins émissifs en gaz à effet de serre, **seront proposées aux agent-e-s dès janvier 2021**. Ces mesures **s'inscriront plus globalement dans le projet de refonte globale de l'action sociale** des agent.e.s de la collectivité, dont les travaux se poursuivront en 2021 en lien avec les agent.e.s eux-mêmes et leurs représentants.

→ **Rémunération des collaborateurs de groupe**

Cette action prévoit les crédits affectés au fonctionnement des groupes politiques (795 000 euros). Ils pourront faire l'**objet d'ajustements** après la mise en place des nouvelles équipes en 2021 et la détermination des enveloppes par la nouvelle Assemblée élue.

→ **Versement des indemnités aux membres des assemblées**

Cette action permet de prendre en charge les indemnités des 83 élus régionaux et des 120 membres du CESER de la Région Bretagne. **Les crédits correspondant sont évalués à 5 819 000 €**.

Les actions du programme

- Offrir une rémunération juste et attractive aux agents tout en maîtrisant les évolutions de masse salariale
 - Assurer la rémunération des collaborateurs de groupe et l'indemnisation des membres des assemblées.
-

**Tableau des emplois au 01/01/2021
BP - 2021**

Grade de fléchage		Total 19/10/2020	Créations BP	Mouvements BP	Total BP	Total 01/01/2021
Emplois fonctionnels						
	Directeur général des services	1				1
	Directeur général adjoint	5				5
Catégorie A						
Cadres d'emplois des filières administrative et technique						
	Administrateur général/Ingénieur général	1				1
	Administrateur hors classe	28				28
	Ingénieur hors classe					
	Administrateur					
	Ingénieur en chef	26				26
	Attaché hors classe					
	Ingénieur hors classe					
	Directeur (grade en voie d'extinction)					
	Attaché principal	139				139
	Ingénieur principal					
	Attaché					
	Ingénieur	352	9	3	12	364
Filière culturelle						
Cadre d'emplois des conservateurs territoriaux du patrimoine						
	Conservateur en chef	3				3
	Conservateur du patrimoine	2				2
Cadre d'emplois des bibliothécaires						
	Bibliothécaire	2				2
Cadre d'emplois des attachés territoriaux de conservation du patrimoine						
	Attaché de conservation du patrimoine	9				9
Filière médico-sociale						
Cadre d'emplois des médecins territoriaux						
	Médecin hors classe	3				3
Cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux						
	Infirmier en soins généraux de classe supérieure	4				4
Cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux (à compter du 1er février 2019)						
	Assistant socio-éducatif de 1ère classe	2				2
Catégorie B						
Filière administrative						
Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux						
	Rédacteur principal de 1ère classe	238	1		1	239
	Rédacteur principal de 2ème classe	2				2
Filière culturelle						
Cadre d'emplois des assistants territoriaux qualifiés de conservation du patrimoine						
	Assistant de conservation principal de 1ère classe	1				1
	Assistant de conservation principal de 2ème classe					
Filière technique						
Cadre d'emplois des techniciens supérieurs territoriaux						
	Technicien principal de 1ère classe	141				141
	Technicien principal de 2ème classe	3				3
	Technicien	210				210
Catégorie C						
Filière administrative						
Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux						
	Adjoint administratif principal de 1ère classe	280	5	-4	1	281
Filière technique						
Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux						
	Agent de maîtrise principal					
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux						
	Adjoint technique principal de 1ère classe	304				304
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement						
	Adjoint technique principal des établissements d'enseignement de 1ère classe	773				773
	Adjoint technique principal des établissements d'enseignement de 2ème classe	1539				1539
Hors filière						
Emplois de Cabinet						
	Emplois de Cabinet	11				11
Emplois de groupes d'élus						
	Emplois de groupes d'élus	22				22
Emplois non permanents recrutés pour faire face à un besoin saisonnier ou à un renfort						
	Emplois correspondant à un besoin saisonnier - Adjoint administratif de 2ème classe	10				10
	Emplois correspondant à un besoin saisonnier - Adjoint technique de 2ème classe	180				180
	Emplois visant à faire face à un renfort exceptionnel	30				30
Sous Total		4321	15	-1	14	4335
Autres						
	Contrats de projet	7	16		16	23
	Contrats d'apprentissage	55				55
Total		4383	31	-1	30	4413

Programme 9020

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice
2021 une autorisation
d'engagement de

1 882 000 €

→ Inscrire un crédit de
paiement de fonctionnement à
hauteur de

1 716 000 €

La ventilation des crédits par
chapitre budgétaire figure en
introduction du rapport

Ressources et expertises

\\ Raison d'être du programme

Ce programme comprend les moyens permettant à l'administration de recourir à des expertises (juridiques, financières...) externes, rendues nécessaires par une technicité importante ou par le besoin de porter un regard extérieur sur la mise en œuvre des politiques régionales. A ce titre, ce programme vise à promouvoir le contrôle de gestion, l'évaluation des politiques publiques et l'audit dans une optique d'aide à la décision et de sécurisation des actes de la collectivité. Il vise également à permettre le pilotage et l'évaluation de la politique d'achat. Il fournit aux Assemblées leurs moyens de fonctionnement et permet de défendre les intérêts de la Région en cas de contentieux. Il permet enfin de donner les moyens de transformer l'administration de manière pérenne, de mettre en œuvre le plan de transformation numérique et de mettre à disposition des ressources documentaires adaptées.

\\ 2021 en actions

→ **Transformer l'administration et améliorer l'offre de services publics régionaux**

La transformation de l'administration est nécessaire pour renforcer la construction de services publics fluides, performants et accessibles pour les usagers, les citoyens et les habitants.

La Région Bretagne y est très sensible considérant les enjeux sous-jacents à la transformation de nos administrations :

- Structurer la relation à l'utilisateur et valoriser les services publics régionaux. Repenser les politiques publiques et le fonctionnement de nos collectivités en confortant la position centrale de l'utilisateur pour produire différemment le service public.
- Accompagner le changement, par la pratique et la diffusion de nouvelles méthodes de travail et de nouvelles formes de management. Développer la transversalité en interne pour mieux répondre aux besoins des usagers et gagner en efficacité.
- Accompagner et piloter les projets qui visent à simplifier les procédures, réduire les irritants, améliorer les modes de faire et la production des services régionaux, particulièrement en partant des idées exprimées par l'ensemble des collaborateurs.trices de la Région. Cela passe par des projets à dimension externe (mieux faire connaître les services régionaux, mieux prendre en compte les besoins et attentes des usagers dans la production des services publics) et d'autres à dimension interne (simplifier les procédures, améliorer les outils de travail, revoir les modes de fonctionnement).

Depuis juin 2017, la Région s'est dotée d'un lieu pour faciliter l'expérimentation de nouvelles méthodes et la collaboration avec l'écosystème breton. Le Ti Lab, laboratoire d'innovation publique, partagé entre l'Etat et la Région, est ainsi une pépinière d'idées pour faire évoluer le service public au bénéfice des usagers.

→ **Mettre à disposition des ressources documentaires**

Le programme 9020 rassemble les moyens nécessaires au fonctionnement du pôle veille et accès à l'information, ayant pour objet la diffusion d'informations ciblées aux directions et aux élus, sous la forme de revues de presse, d'alertes de veille thématiques, de ressources papier et numériques (journaux, revues, ouvrages, bases de données et ressources numériques). Le suivi quotidien de l'actualité permet à la Région de connaître le contexte dans lequel elle évolue et de mesurer le rayonnement de ses actions et politiques dans les médias. Les ressources documentaires offrent un socle de connaissances et d'expertises sur les compétences régionales, le fonctionnement des collectivités et les territoires.

→ Piloter la politique d'achat et mettre en œuvre le schéma des achats économiquement responsables

La politique d'achat qui représente un levier stratégique de pilotage des dépenses repose sur un schéma des achats économiquement responsables qui définit des objectifs économiques, sociaux, sociétaux et environnementaux.

Pensées et pilotées comme des déclinaisons opérationnelles du schéma des achats économiquement responsables, les démarches d'animation engagées avec la filière agro-alimentaire (Breizh Alim) et celle de la construction du bâtiment et des travaux publics (Breizh Bâti) se poursuivent en association avec l'ensemble des acteurs de l'écosystème de la commande publique. La politique d'achat comporte une dimension organisationnelle et territoriale importante qui résonne fortement avec les objectifs de la Breizh Cop.

Ainsi la mise en œuvre opérationnelle de la feuille de route « Bien manger pour tous » et en particulier son premier axe « orienter l'achat public et citoyen, notamment par l'éducation alimentaire » s'appuiera sur l'activation des moyens définis dans le schéma des achats économiquement responsables ainsi que sur la charte qualité en restauration collective. Un plan d'actions a ainsi été décliné autour de 5 objectifs. Il implique la mobilisation de moyens humains et financiers.

L'année 2021 verra également la mise en ligne de l'observatoire des données de l'achat public qui, grâce à un mécanisme de collecte automatisée de données, permet, en temps réel, d'évaluer l'atteinte des objectifs d'achat que la Région Bretagne s'est fixés pour ses achats et ceux de ses mandataires.

▶▶ La Région engagée dans la Breizh COP : Bien manger pour tous

En 2020, dans le cadre de la Breizh COP, le Conseil régional a pris des engagements forts en faveur de la transition écologique, réitérés en 2021. Six grands chantiers prioritaires et transversaux ont été retenus, parmi ceux-ci : la grande ambition du « Bien manger pour tous ».

La mise en œuvre opérationnelle de la feuille de route « Bien manger pour tous », et en particulier son axe n° 1 : « orienter l'achat public et citoyen, notamment par l'éducation alimentaire » peut s'appuyer sur l'activation de moyens définis dans le schéma des achats économiquement responsables, structurés au sein de la démarche Breizh Alim', à destination des lycées bretons.

→ Diffuser la culture et la pratique du contrôle et de l'évaluation des politiques publiques

Le contrôle de gestion et l'évaluation des politiques régionales participent de la connaissance de l'action publique et d'une recherche d'efficience rendue toujours plus délicate dans un contexte de tension budgétaire. Lors de la présentation du rapport d'activité et de développement durable, la présentation d'indicateurs de contexte, de moyens et de résultats s'inscrit dans la volonté d'éclairer la mise en œuvre des politiques régionales et d'en mesurer l'efficacité. La Région renforce également sa connaissance et ses outils de suivi des organismes extérieurs dans lesquels elle détient une part de capital ou verse des subventions significatives.

Enfin, pour sécuriser ses pratiques de gestion, la Région développe les actions d'audit interne et externe, pour son propre compte ou pour le compte de l'Union Européenne.

→ Développer l'expertise juridique et financière

Le programme 9020 vise à permettre la mobilisation de moyens d'expertise juridique et d'ingénierie financière complémentaires à ceux des services, dans un objectif d'optimisation des ressources de la collectivité et avec le souci de mutualisation de ses moyens.

Dans le cadre de ses interventions sur les marchés monétaires et financiers, la Région peut être amenée à solliciter des prestations de conseil juridique ou financier, pour des opérations courantes de gestion de dette, ou lors de l'actualisation de la documentation financière des programmes d'émissions de titres. Ce programme prévoit également la notation financière à court terme et long terme par une agence de notation, qui constitue, pour les investisseurs, un critère déterminant dans l'estimation de la capacité de la Région à remplir ses engagements.

Enfin, ce programme rassemble les crédits nécessaires à la défense des intérêts de la Région dans les actions précontentieuses et contentieuses. La Région assure directement ou indirectement (par l'intermédiaire d'un avocat) le suivi des dossiers en contentieux.

→ Assurer le bon fonctionnement des Assemblées

Ce programme budgétaire permet d'assurer l'enregistrement et la retranscription des débats du Conseil régional, du Conseil économique, social et environnemental régional et du Conseil culturel de Bretagne. Il rassemble également les crédits permettant l'adhésion de la Région à des organismes d'intérêt régional.

Programme 9021

Service de la dette

\\ Raison d'être du programme

L'emprunt constitue une recette d'investissement contribuant à l'équilibre du budget. Le stock de dette, ainsi généré et remboursé sur plusieurs exercices, représente une dépense d'investissement. Les intérêts impactent quant à eux la section de fonctionnement. La sécurisation de cet encours et l'optimisation des conditions financières représentent donc un enjeu majeur pour la collectivité.

\\ 2021 en actions

→ Honorer les engagements contractés

Les inscriptions budgétaires, correspondant à l'annuité de dette à régler en 2021, constituent une dépense obligatoire pour la collectivité et sont détaillées par contrats et par catégories de risque dans l'état de la dette figurant en annexe au cadre budgétaire et comptable.

En 2021, le service de la dette devrait connaître une augmentation en investissement, compte tenu de l'augmentation de l'encours et de la montée en puissance des remboursements d'emprunts obligataires.

En fonctionnement, une stabilité des frais financiers est estimée compte tenu d'un contexte de taux toujours très bas.

→ Obtenir les meilleures conditions financières

La Région ne dispose plus que d'un reliquat d'enveloppe disponible de 18 M€ avec la Banque européenne d'investissement (BEI) dédiée au financement du Projet de développement du Port de Brest dont l'octroi est conditionné, par les futures contractualisations d'occupation du terminal par les industriels du secteur des Energies Marines Renouvelables. De nouvelles négociations pourraient être engagées pour la contractualisation de futures enveloppes. Par ailleurs, la fin de disponibilité de l'enveloppe revolving de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) en novembre 2021 conduira à de nouvelles discussions avec la Banque des territoires. Pour le reste du besoin de financement, les émissions obligataires, qui offrent depuis plusieurs années les frais financiers les plus faibles, devraient continuer à rester la source de financement privilégiée sur l'exercice 2021.

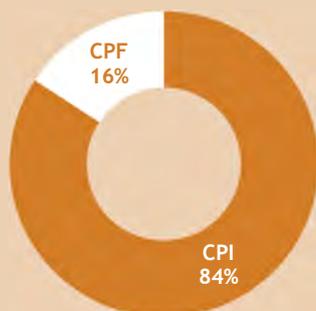
L'optimisation des conditions financières est également recherchée sur les contrats de prêt existants dans le cadre de la gestion active de la dette. En fonction des opportunités du marché, la Région peut ainsi être amenée à rembourser définitivement certains emprunts pour se refinancer à des conditions plus compétitives, à négocier le réaménagement des conditions financières ou à mettre en place des opérations dérivées adossées à ces contrats. Les produits financiers liés à ces opérations figurent au titre des autres ressources dans le rapport de présentation des recettes pour 2021 et les dépenses sont imputées au titre des frais financiers.

→ Sécuriser l'encours

La sécurisation de l'encours est visée lors de la souscription de nouveaux contrats en diversifiant les instruments de financement (banques commerciales, établissements publics BEI et CDC ou financements obligataires) et en veillant à limiter la dépendance financière de la Région et à stimuler la concurrence entre prêteurs afin d'optimiser les propositions financières.

De ce point de vue, au 31 décembre 2020, les parts détenues par la BEI et la CDC baissent légèrement à des niveaux de respectivement 32% et 21%. Ces deux établissements représentent donc désormais un peu plus de la moitié de l'encours régional (53%).

Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ De reporter les crédits de paiement composant la provision pour gestion de la dette et de la trésorerie, équilibrée en dépenses et en recettes, reconstituée chaque année lors de la décision modificative de juin

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

69 000 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

12 900 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Les emprunts obligataires, dont la part dans l'encours ne cesse de progresser, représentent le mode de financement dominant avec près de 43% de l'encours total de dette.

Enfin, la sécurisation de l'encours passe également par une répartition équilibrée de l'exposition au risque de taux. Dans ce cadre, la stratégie de la Région consiste à contenir le compartiment à taux fixe ou à taux variable à 66% maximum. Ainsi, en 2021, la Région réalisera une partie de ses emprunts à taux fixes, avec en majorité ses financements obligataires et pourrait mobiliser le reste de ses prêts à taux variables.

La Région pourrait également contractualiser des opérations de swap de taux afin de « variabiliser » une partie de ses nouveaux financements et maintenir une part minimum de son encours à taux flottants.

Depuis quelques années, la Région a accru volontairement son compartiment de dette à taux fixe afin de profiter de la période de taux longs historiquement bas. Cette part devrait s'élever fin 2020 à 59% contre 40 % à fin 2013.

→ Optimiser la trésorerie

Les comptes des collectivités au Trésor Public doivent obligatoirement être excédentaires mais ces sommes ne peuvent être rémunérées. Dans ce cadre, la Région a historiquement cherché à détenir le plus faible niveau de trésorerie c'est à dire réaliser une gestion en « trésorerie zéro ». Pour autant, l'évolution du contexte économique avec des indices financiers à des niveaux extrêmement bas conduit à minimiser sensiblement le gain généré par cette gestion. Le passage d'index en zone négative depuis fin 2014 s'est même traduit par un avantage financier pour la Région à émettre des Titres Négociables de Court Terme (ex billets de trésorerie) ou à maintenir certaines lignes de crédit dans son encours. Ces éléments ont donc conduit la Région à revoir ses pratiques en termes de gestion de la trésorerie, notamment en ne visant plus « la trésorerie zéro » comme objectif prioritaire mais en cherchant à mobiliser des liquidités à taux négatifs sur le court terme, celles-ci générant de fait des produits financiers.

Au 31 décembre 2020, le volume de l'encours revolving s'établit à 163,673 millions d'euros dont 150 millions d'euros de tirages CDC renouvelables jusqu'en 2021, date de fin de la phase de mobilisation de la convention de financement.

Les montants importants d'investissements financés par la Région depuis 2013 engendrent de forts besoins de trésorerie. Pour financer ses besoins infra annuels à moindre coût, la Région a mis en place un programme de Titres Négociables de Court Terme (TNCT) en 2015 dont le plafond a été augmenté en 2019 de 240 M€ à 350 M€. Les Titres Négociables de Court Terme sont un accès direct aux marchés financiers sur des durées inférieures à 1 an. Leur fonctionnement est encadré par un Document de Présentation Financière (DPF) validé par la Banque de France et sécurisé par des lignes de disponibilité (« back up ») garantissant la solvabilité de la collectivité à chaque échéance. Dans ce cadre, la Région a contractualisé en juillet 2020, trois lignes de trésorerie pour un montant total de 110 M€ et une consultation a été lancée en octobre 2020 pour le renouvellement d'une ligne d'un montant de 90 M€, les 150 M€ restants étant couverts par l'encours revolving CDC.

En 2020 et compte tenu des conditions extrêmement avantageuses sur les Titres Négociables de Court terme à taux négatif, la Région a privilégié ce mode de financement alors que les lignes classiques de trésorerie n'ont pas été utilisées. Les index financiers devraient continuer à être négatifs sur l'exercice 2021 et la Région n'a donc pas prévu de tirer ses lignes de trésorerie. Ainsi, aucun crédit n'est inscrit pour honorer la charge d'intérêts liée à ces contrats. A titre indicatif, la mobilisation des Titres Négociables de Court Terme a généré sur les 10 premiers mois de l'année 2020 près de 1 million d'euros de produits financiers.

Les actions du programme

→ Honorer les engagements contractés auprès des établissements financiers dans les meilleures conditions.

- ✓ Prévoir les crédits nécessaires au remboursement du capital des emprunts et au paiement des intérêts de la dette
- ✓ Assurer dans les délais le règlement des échéances

→ Obtenir les meilleures conditions financières pour les nouveaux emprunts souscrits et pour l'encours existant.

- ✓ Évaluer le besoin de financement de la Région et mobiliser la ressource
- ✓ Optimiser les conditions financières des contrats de l'encours

→ Sécuriser l'encours.

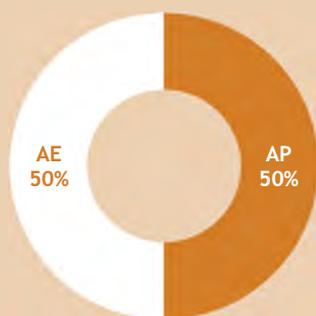
- ✓ Préserver l'indépendance financière lors des choix de financement
- ✓ Limiter le risque de taux

→ Optimiser la trésorerie.

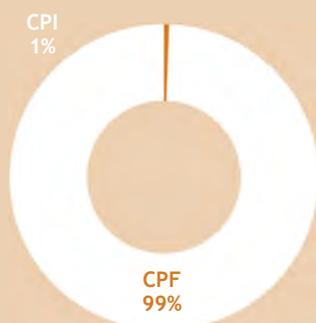
- ✓ Limiter le coût de la gestion de la trésorerie
 - ✓ Optimiser la mobilisation des crédits de trésorerie
-

Mouvements financiers divers

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation de programme de

1 000 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation d'engagement de

1 000 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

150 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

26 275 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

\\ Raison d'être du programme

Le programme « Mouvements financiers divers » agrège les inscriptions de crédits non ventilables, qui ne figurent au budget ni au titre des programmes d'intervention, ni des autres programmes de moyens. Par ailleurs, sont présentés des mouvements comptables, sans incidence sur l'équilibre budgétaire résultant de la mise en œuvre de l'instruction comptable M71 contribuant à l'image sincère et fidèle du patrimoine de la collectivité. Il contient également des propositions sans incidences budgétaires immédiates liées à l'application des instructions et dispositions budgétaires et comptables réglementaires. Depuis 2017, les reversements d'attribution de compensation aux départements prévus en application de la loi NOTRe sont inscrits sur ce programme.

\\ 2021 en actions

→ Permettre l'exécution des crédits divers non ventilables

Les crédits inscrits permettent notamment d'enregistrer les admissions en non-valeur, les extinctions de créances et les dotations aux provisions. Le programme « mouvements financiers divers » pourvoit au règlement des intérêts moratoires prévus par le code des marchés publics lorsque les dépenses sur marchés ne sont pas payées dans les délais réglementaires. Le délai légal de paiement de 30 jours est partagé entre l'ordonnateur (20 jours) et le comptable public (10 jours). Certains dépassements de délais sont imputables aux services de la Paierie Régionale et une part des intérêts moratoires versés peut être réclamée à la Direction Générale des Finances Publiques. Il vous est proposé d'inscrire une enveloppe de crédits de paiement de 1 766 522,00 € en section de fonctionnement, dont 1 000 000,00 € au titre des provisions, et de 150 000,00 € en section d'investissement.

→ Enregistrer les versements aux départements bretons dans le cadre de la mise en œuvre des transferts de compétences loi NOTRe

La loi de 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a organisé le transfert des départements aux régions du transport routier interurbain de voyageurs ainsi que du transport scolaire. Des commissions locales d'évaluation des charges et ressources transférées (CLEC) ont permis de fixer le montant des attributions de compensation pérenne et non actualisable que la Région doit verser aux départements d'Ille et Vilaine et du Morbihan dans le cadre de ce transfert. Ces montants, de respectivement de 21 072 816€ et 3 435 661€, ont été fixés par arrêtés préfectoraux au regard de l'évaluation définitive des charges transférées lors des dernières CLEC (de fin 2017). Ainsi il est nécessaire d'inscrire au titre de ces dépenses obligatoires une enveloppe de crédits de paiement de 24 508 478 euros pour 2021 en section de fonctionnement.

→ Ajuster les valeurs inscrites au bilan en fonction de la valeur réelle des biens et des créances

○ Les dotations aux amortissements

Les immobilisations incorporelles et corporelles acquises à partir du 1^{er} janvier 2005 sont amorties en fonction des durées d'amortissement par catégorie de biens qui ont été définies par notre assemblée. A cet égard, pour 2021 un crédit prévisionnel de 339 638 000 € est inscrit en recettes et en dépenses (mouvements d'ordre budgétaire).

○ La reprise des subventions transférables au résultat

Parallèlement à l'inscription des dotations aux amortissements, les subventions d'investissement reçues par la Région pour financer des biens amortissables, sont reprises au compte de résultat au même rythme que l'amortissement des biens qu'elles sont destinées à financer, atténuant ainsi la charge de l'amortissement. La Dotation Régionale d'Équipement Scolaire (D.R.E.S.), qui finance l'ensemble des constructions

et équipements scolaires, est reprise globalement l'année suivant son versement (N+1) pour un montant égal à la dotation aux amortissements de l'ensemble des constructions et équipements scolaires réalisés en N. En conséquence, pour 2021, le montant des subventions d'équipement perçues à transférer au compte de résultat est de 81 620 000 € dont 32 000 000 € concernant la D.R.E.S (mouvements d'ordre budgétaire).

o **La neutralisation budgétaire de l'amortissement des bâtiments publics et subventions d'équipement versées**

Une procédure facultative de neutralisation budgétaire de la charge d'amortissement des bâtiments publics et subventions d'équipement versées est prévue par l'instruction M71. Elle permet à la collectivité de déterminer librement son niveau d'épargne, et d'éviter que la généralisation du champ de l'amortissement, par le prélèvement mécanique de la section de fonctionnement vers la section d'investissement qui en résulte, ne conduise à un déséquilibre du budget. La Région doit décider chaque année de l'option retenue au moment du vote du budget. Cette possibilité a été mise en œuvre pour la première fois lors du Budget supplémentaire 2020. Pour 2021, compte tenu de la montée en charge des dotations aux amortissements, il est nécessaire de procéder à leur neutralisation pour un montant de 11 573 063,00 €.

→ **Enregistrer les mouvements comptables relatifs au patrimoine de la Région**

L'instruction budgétaire et comptable M71 prévoit l'enregistrement par mouvements d'ordre budgétaire des modifications affectant la situation juridique et comptable de l'actif de la Région. Ainsi, pour permettre la comptabilisation des avances versées sur travaux à des tiers, notamment aux mandataires de la collectivité, dès qu'elles sont justifiées, il est nécessaire d'inscrire, en recettes et en dépenses au chapitre 925, un crédit d'un montant de 80 000 000 €.

Les mouvements d'ordre à inscrire sont récapitulés dans le tableau suivant :

Nature de l'opération	Dépenses		Montant	Recettes	
	Chapitre	Article		Chapitre	Article
Amortissement des immobilisations	946	68	339 638 000 €	926	28
Reprise des subventions	926	139	81 620 000 €	946	777
Avances sur travaux versées à des tiers	925	2317	80 000 000 €	925	238
Neutralisation des dotations aux amortissements	926	198	11 573 063 €	946	7768

→ **Mettre en œuvre les facultés réglementaires en matière de dépenses imprévues**

Des autorisations de programme et des autorisations d'engagement de « dépenses imprévues » peuvent être votées pour faire face à des événements imprévus dans la limite de 2% des dépenses réelles de chaque section. Dans ce cas, l'assemblée plénière ou la commission permanente, si elle a reçu délégation, peut affecter ces AP et AE et répondre à une situation d'urgence si des modalités d'un programme existant ne permettaient pas d'intervenir. Aussi, je vous propose d'ouvrir une autorisation de programme et une autorisation d'engagement de 1 000 000 €, chacune au titre des dépenses imprévues.

Les actions du programme

→ **Permettre l'exécution de crédits divers non ventilables**

- ✓ Enregistrer les dépenses non ventilables
- ✓ Enregistrer les versements aux départements bretons dans le cadre de la mise en œuvre des transferts de compétences loi NOTRE

→ **Donner une image sincère et fidèle des variations du patrimoine de la collectivité**

- ✓ Ajuster les valeurs inscrites au bilan en fonction de la valeur réelle des biens et des créances
- ✓ Enregistrer les mouvements comptables relatifs au patrimoine de la Région

→ **Appliquer l'instruction comptable réglementaire M71 et le règlement budgétaire et financier de la Région et rendre compte de leur exécution**

BUDJED KENTAÑ 2021

Kuzul-rannvro Breizh – Kerzu 2021

PRIZAÏJE PERMIER 2021

Consail rejiona de Bertègn – Delaire 2021



RÉGION BRETAGNE
RANNVRO BREIZH
REJION BERTÈGN

283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7
Tél.: 02 99 27 10 10 | twitter.com/regionbretagne | facebook.com/regionbretagne.bzh
www.bretagne.bzh